

Diagnostic territorial des paysages et des usages de l'estuaire de la Rance en lien avec la dynamique sédimentaire

RÉALISÉ PAR LE MASTER ENVIRONNEMENT,
TERRITOIRE ET PAYSAGE
DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

AOÛT 2020

Remerciements

L'ensemble des étudiants ayant contribué à cette étude tenait à remercier en premier lieu les enseignants de l'université de Tours qui ont encadré ce projet de recherche : Madame Laure CORMIER et Madame Isabelle LA JEUNESSE, qui nous ont accompagné et épaulé tout au long de la construction de ce travail, Monsieur Damien THIERRY et Monsieur Alain GENIN pour l'investissement et le temps qu'ils nous ont accordé.

Nous remercions particulièrement les commanditaires de ce rapport : l'Etablissement Public Territorial de Bassin Rance Frémur Baie de Baussais et le Conseil Scientifique du Plan de gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance, merci de nous avoir accordé votre confiance et de nous avoir guidé dans la réalisation de ce rapport.

Nous exprimons notre gratitude aux élus du territoire, à la Sous-préfecture de Dinan, pour le temps accordé et le soutien apporté à nos recherches.

Nous remercions les associations rencontrées, merci pour votre aide à l'élaboration de ce rapport et pour l'authenticité de nos échanges.

Nous voudrions également remercier les habitants du territoire qui ont répondu à notre questionnaire et que nous avons eu l'occasion de rencontrer lors d'un entretien, sans votre mobilisation ce projet n'aurait jamais pu voir le jour.

Les étudiants du Master ETP 2019-2020,

Sarah LEMOUTON	Théa DUVIEUX	Noémie YVONNEAU
Chloé PLUMAS	Maxime CORNILLEAU	Laura RIGNAULT
Valentin COGNARD	Andrew CYRIL	Feriel BENHAMMA
Néné DIAMA	Emmy MARTINS	Mouhamed TEBONOU
Adrien ANDELIN	Paul RICOSSE	Fatima MADIOUSSENI

Sommaire

Introduction	7
PARTIE 1 - Présentation des unités paysagères et des usages sur l'estuaire de la Rance	27
1.1 Sept unités paysagères sur l'estuaire de la Rance présentant des dynamiques et des logiques territoriales différentes.....	28
1.2 Une variété d'usages sur l'estuaire et leurs dynamiques	49
1.3 Les différents dispositifs juridiques présents sur l'estuaire	88
PARTIE 2 - Les représentations paysagères de la Rance : des positions disparates quant au devenir de l'estuaire	105
2.1 Méthodologie générale : point de départ de l'étude des représentations paysagères	107
2.2 L'analyse de la presse depuis les années 1950 jusqu'à nos jours : témoignage de la construction d'un discours politique porté par des acteurs locaux (élus, associations) en faveur d'un désenvasement de l'estuaire.....	133
2.3 Les représentations consensuelles d'un paysage remarquable en évolution	150
2.4 Des représentations qui ne font plus consensus lorsque sont évoquées les évolutions paysagères.....	156
2.5 Les spécificités de représentations entre les profils concernant les paysages, l'usine marémotrice, l'envasement et le désenvasement	181
PARTIE 3 - Construire un projet de territoire partagé autour des paysages sur l'estuaire de la Rance	203
3.1 Une approche par le projet de paysage : une alternative au dialogue conflictuel sur la vase pour penser la dynamique territoriale	204
3.2 Le Plan paysage, un outil de médiation et de cohésion territoriale	221
Conclusion générale	239
Bibliographie	247
Annexes	255
Table des illustrations	257
Table des matières.....	261

Introduction

Le terme de *paysage* est complexe et singulier : « *il est à la fois la chose et la représentation de la chose* » (BONIN, 2001). Il n'est pas possible de dissocier un paysage de ses caractéristiques physiques, comme il n'est pas possible de le dissocier des représentations sociales qui lui sont rattachées. Un paysage n'est pas pour autant une représentation figée d'un espace, il est par nature en constante évolution. Ces dynamiques évolutives peuvent être plus ou moins acceptées et intégrées par les acteurs du territoire auquel il appartient. La manière dont cet espace est préservé par les instances de pouvoir, la législation d'un État, ou valorisé économiquement donne un aperçu de la valeur attribuée par la société à ce paysage.

Un estuaire étendu au carrefour de plusieurs territoires et milieux naturels

L'estuaire de la Rance est situé dans la région de Bretagne. Il s'étend sur près de 22 km² avec une largeur maximale à l'embouchure de 750 m. La Rance parcourt ainsi 127 km de la *Collinée* où elle prend sa source jusqu'aux villes de Saint-Malo et de Dinard où elle rejoint la Manche. Les estuaires sont des interfaces « *qui relie la mer, les fleuves, les rivières et représentent la forme la plus classique d'embouchure, c'est-à-dire de transition entre le domaine continental et le domaine maritime. Ils ne sont ni fleuve ni mer, mais les deux à la fois* » (LECOQUIERRE, 1998). Ce milieu estuarien concentre donc une identité particulière à cheval entre deux milieux naturels : maritime et fluvial. La Rance est ainsi divisée en 3 parties :

- Partie fluviale : de Monts du Menée jusqu'à la commune d'Evran.
- Partie canalisée : de l'amont de l'écluse du Châtelier traversant la commune de Dinan.
- Partie maritime : entre l'écluse du Châtelier jusqu'à l'embouchure à hauteur de l'usine marémotrice.

L'estuaire est également partagé entre deux départements : l'Ille-et-Vilaine pour la partie aval et les Côtes-d'Armor pour la partie en amont à partir du Port-Saint-Jean. Le territoire est soumis à deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) distincts : celui du Pays de Saint-Malo et celui du Pays de Dinan. Le document de présentation du SCoT de Saint-Malo distingue 3 systèmes pour caractériser l'estuaire de la Rance :

- **Le littoral rocheux de la pointe du Grouin à l'estuaire de la Rance** : un territoire très polarisant caractérisé par une extrême mixité fonctionnelle (économique, résidentielle, touristique, portuaire).
- **La Rance campagnarde** : un littoral à faible mixité fonctionnelle caractérisé par un équilibre subtil entre paysages agricoles, économie résidentielle, activités de plaisance.
- **La côte touristique de Dinard à Trégon** : un littoral très urbanisé où l'activité touristique est dominante.

La construction de l'usine marémotrice : véritable fleuron technologique français dans les années 1960

L'estuaire de la Rance est divisé en différentes entités administratives incluant une multiplicité d'acteurs ce qui rend la gestion de cet espace complexe.

Une des grandes caractéristiques physiques de l'estuaire de la Rance réside dans ses marnages de forte intensité avec une amplitude moyenne de 8,17 m. Cette amplitude peut atteindre les 13,50 m durant les marées d'équinoxe. Ce sont ses caractéristiques qui en ont fait un lieu propice à l'implantation d'un projet d'usine marémotrice au début des années 60. L'idée de maîtriser la force des marées est bien antérieure au 20^e siècle, déjà depuis le 11^e siècle, des moulins à marée étaient utilisés pour moudre le blé et produire de la farine (RÉTIÈRE, 1989). Plusieurs moulins à marée sont toujours présents sur l'estuaire de la Rance, notamment le moulin du Prat, le moulin de la Falaise, ou encore celui de la Souhaitiers. Le potentiel des marnages de la Rance est donc depuis longtemps connu des populations locales et exploité.

La France de l'après-guerre était en quête d'indépendance politique, et cherchait à se réaffirmer comme grande puissance suite aux épreuves vécues durant la 2^{de} guerre mondiale. Le général de Gaulle portait cette ambition, et souhaitait moderniser le pays, en offrant notamment un

réseau électrique de qualité et autosuffisant pour la France. La France s'est ainsi positionnée sur l'énergie nucléaire, mais aussi sur l'énergie marémotrice en lançant ce projet d'envergure sur l'estuaire de la Rance, sur ses 750 m d'embouchure entre la pointe de la Brebis à l'ouest (la Richardais) et la pointe de la Briantais à l'est (Saint-Malo). Il s'agissait là d'un prototype voué à être déployé sur d'autres estuaires français en fonction des premiers résultats de l'usine de la Rance. La construction du barrage marémoteur débute en 1963 et est achevée en 1966. La presse de l'époque relaye cela comme un succès national. Le général de Gaulle est sur place pour l'inauguration le 26 novembre 1966. Pour la presse locale, le barrage est considéré comme un réel atout pour le paysage et l'identité du territoire, affirmant que l'usine permettra à la ville de Saint-Malo de ne plus tourner son regard uniquement vers le large, mais aussi à l'intérieur des terres.

D'autres projets de plus grande ampleur ont été envisagés sur la baie du Mont-Saint-Michel, où l'on trouve des amplitudes de marnage encore plus importantes puisqu'allant jusqu'à 15,50 m durant les marées d'équinoxe. Cependant, l'énergie nucléaire, en essor à la même époque, s'est tout de suite montrée moins coûteuse¹ et plus prometteuse en termes de production énergétique, le premier réacteur électronucléaire français ayant également été achevé en 1966 sur le site de Chinon. L'énergie marémotrice moins compétitive n'a donc pas été davantage développée sur le sol français « (...) *sa production annuelle, de 500 GWhs, est bien peu de choses dans le parc de production d'Électricité de France. Pourtant, elle suscite toujours beaucoup d'intérêt ; elle redevient « vedette » en tant que témoignage de la maîtrise d'une forme d'énergie dont on s'accorde pour dire qu'elle est gratuite et peu polluante* » (BONNEFILLE, 1976).

La construction du barrage a permis un développement économique important sur le territoire. L'usine emploie 56 salariés pour l'exploitation de la structure et de son écluse, et mobilise une vingtaine d'entreprises prestataires pour les opérations de maintenance. Près de 70 000 touristes viennent visiter le barrage marémoteur chaque année et 20 000 bateaux franchissent son écluse alors qu'ils n'étaient que 6 000 à la fin des années 60 (CLAUDE *et al.*, 2017). Le secteur du tourisme balnéaire et de plaisance a ainsi profité des effets de la construction du barrage sur l'estuaire avec près de « 2 000 mouillages répartis sur une dizaine de sites le long de la Rance jusqu'au port de Dinan » (CLAUDE *et al.*, 2017). En effet, la construction de cette structure « aboutit à la création d'un réservoir de 184 millions de m³ utiles

¹ Le coût total des travaux s'élève à 620 millions de francs pour l'usine marémotrice, ce qui équivaldrait à 800 millions d'euros de nos jours.

occupant une surface de 2 200 hectares à la cote de 13,50 m » (RÉTIÈRE, 1989) formant ainsi un environnement propice à la navigation moins contrainte par l’alternance des marées, les périodes d’étales² ayant été prolongées.

Le barrage permet également de faire une **liaison routière directe entre les villes de Saint-Malo et Dinard** (jusqu’alors uniquement possible par bateau). Cette facilitation des échanges entre les deux villes a contribué au développement économique du territoire, le barrage aujourd’hui est emprunté par près de 30 000 véhicules par jour en moyenne et jusqu’à 60 000 durant la saison estivale (CLAUDE *et al.*, 2017). La ville de Dinan a également profité de l’accroissement du tourisme de plaisance sur l’estuaire, elle qui était jugée éloignée de la mer et qui ne disposait pas de stations balnéaires à image de Saint-Malo et Dinard situées sur le littoral. Cette cité de caractère, au patrimoine bâti exceptionnel, a profité d’un afflux des touristes supplémentaires.

En revanche, la période de **construction de l’usine marémotrice a radicalement bouleversé l’équilibre du milieu estuarien**. L’estuaire a dû être entièrement barré de 1961 à 1963, à l’aide de batardeaux³ pour être construit « à pied sec » (CLAUDE *et al.*, 2017). Les effets sur les écosystèmes de l’estuaire ont été majeurs : « *disparition quasi totale de la flore et de la faune marines ; en contrepartie quelques populations d’espèces d’invertébrés et de poissons très eurycèes se développèrent abondamment* » (RÉTIÈRE, 1989). En effet, le niveau d’eau dans l’estuaire est alors resté autour de la cote de 8,50m pendant toute la durée des travaux alors que les espèces marines étaient accoutumées à l’alternance des niveaux d’eau provoquée par les marées. Cette période a également eu des effets sur la salinité des eaux de la Rance « *dont les valeurs s’abaissèrent jusqu’à 10% à proximité du barrage* », mais aussi sur les dynamiques de sédimentation de l’estuaire avec « *un accroissement considérable du taux de sédimentation des particules fines* » (RÉTIÈRE, 1989). Les effets sur l’environnement ne se sont pas uniquement concentrés durant la construction, ils persistent avec l’exploitation du barrage. Le régime des marées, spécifique au fonctionnement de l’usine marémotrice, a fortement impacté les espèces vivant sur les zones intertidales.⁴

² Les périodes d’étales correspondent au moment où le niveau de la mer est stable.

³ Enceintes constituées de gabions circulaires de palplanches remplis de sable, de 20 m de diamètre, et de caissons cylindriques de béton, de 9 m de diamètre, réunis deux par deux par des cellules de palplanches (CLAUDE *et al.*, 2017).

⁴ Les zones intertidales correspondent à la zone de marnage également nommée estran.

La montée en puissance d'un conflit centré sur l'envasement de l'estuaire et de ces impacts paysagers

Des oppositions ont commencé à se faire entendre à partir de la fin de la construction du barrage marémoteur pour **dénoncer son impact environnemental sur l'estuaire**. Les conséquences néfastes du fonctionnement du barrage sont pointées du doigt, les revendications sont portées par le Syndicat de CODEPRAN qui représente les usagers et riverains de l'estuaire de la Rance. Il n'est pas question au départ de l'envasement, mais plutôt de la pollution des eaux de l'estuaire, provoqué par le ralentissement de renouvellement de l'eau, mais aussi par les activités anthropiques en pleine expansion. La Rance est décrite comme un « *véritable égout à ciel ouvert* » (Ouest France, 1977). En amont de la construction du barrage, un article critiquait déjà l'absence d'anticipation des pouvoirs publics sur les conséquences écologiques du barrage sur l'estuaire de la Rance considérant que c'est une technologie prématurée et onéreuse dont l'envasement, la corrosion et les algues risquent d'impacter l'estuaire (Sud-Ouest, 1956). Cette idée sera démontrée par le syndicat des usagers qui a commandé des études scientifiques pour constater la dégradation du paysage de la Rance dans les années 70. Dès lors, la situation a continué de se détériorer sur l'estuaire, et le phénomène d'envasement est dénoncé par les usagers à partir des années 80. L'envasement réduit les zones de navigation disponibles pour les plaisanciers et les empêche d'accéder à certaines cales. **Le fonctionnement de l'usine marémotrice est tout de suite accusé d'être responsable de ce phénomène.**

À partir de 1994, l'association, Cœur Émeraude (Le Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance) mène des études pour démontrer les effets du barrage sur l'estuaire. Un bilan sur le fonctionnement de l'estuaire est réalisé, 30 ans après la construction de l'usine marémotrice. Ce bilan a abouti au **lancement du contrat de baie**, un programme d'actions environnementales engageant 23 communes sur 5 ans, visant à assurer une gestion collective et harmonieuse des milieux naturels et des activités socioéconomiques à l'échelle de l'estuaire. L'objectif est de restaurer et de gérer la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur trois niveaux : assainissement, gestion des berges et ouvrages ainsi que gestion des sédiments. L'association Cœur a également mené plusieurs opérations de désenvasement.

Malgré les travaux du contrat de Baie, face à l'accélération de l'envasement, L'État et EDF sont à nouveau accusés par les usagers de l'estuaire d'être responsables de la situation, et ils leur **reprochent leur inaction face à l'amplification de l'envasement**. La convention du barrage n'impose à EDF que l'entretien du chenal de navigation, et de garantir la sécurité autour de

l'ouvrage. Ce document datant de l'année de construction du barrage ne tient pas compte des problématiques environnementales actuelles.

L'État a commandé un rapport en 2017 dont la responsabilité est confiée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). L'objectif de rapport est de rendre au territoire de la Rance « *son attractivité touristique, à la rivière ses capacités de navigation, aux riverains la qualité paysagère et agricole des berges, sans mettre en péril l'exploitation de l'usine, qui produit une électricité renouvelable.* » (CAUDE, PILLET, VINDIMIAN et CLÉMENT, 2017). Le rapport a examiné les données existantes sur le phénomène d'envasement de l'estuaire, interrogé l'ensemble des parties prenantes, et inventorié les usages de l'estuaire impactés par l'envasement. Une autre visée du rapport est de procéder à « *une évaluation de la pertinence des actions proposées par Cœur Émeraude au regard des données accumulées, et expertiser les usages possibles des sédiments.* » (CLAUDE *et al.*, 2017). Au terme de ce rapport, la gestion de l'estuaire et des problématiques d'envasement est confiée à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance Frémur.

Afin de comprendre le projet et les enjeux du terrain, l'EPTB a mis en place un plan de gestion expérimental et quinquennal qui a pour objectif :

- Extraire des sédiments pour limiter « l'envasement de l'estuaire » ;
- Tester des solutions de drainage ;
- Valoriser les sédiments extraits ;
- Revoir le fonctionnement du barrage sans altérer ses capacités de production et les obligations d'EDF quant à l'entretien des cales et du chenal de navigation.

Suite à la publication de ce rapport, un comité de pilotage s'est constitué en 2016 sous la coordination de la sous-préfecture de Dinan, et est composé des élus représentant les communes des bords de Rance, du comité des financeurs (notamment l'État et EDF). Une commission Sédiments a été créée suivie par un Conseil Scientifique. L'objectif est de construire un plan de gestion pérenne des sédiments de l'estuaire de la Rance.

Ce conseil scientifique, installé le 2 août 2018, considère qu'une co-construction avec les représentants des usagers de la Rance est importante et qu'elle ne peut se faire qu'en connaissance de l'intégralité des représentations paysagères. La question qui se pose est celle

de la représentation des différents acteurs vis-à-vis de l'envasement et de ses impacts sur l'estuaire de la Rance. La notion de représentation des paysages de la Rance est centrale pour comprendre les oppositions présentes sur le territoire autour de l'envasement de l'estuaire. L'EPTB et le conseil scientifique ont donc proposé d'étudier ces questions à une promotion d'étudiant de Master 2 en géographie et droit Environnement Territoire Paysage de l'université de Tours.

Un diagnostic territorial des usages sur l'estuaire de la Rance : un outil pour comprendre la construction d'un conflit sur le territoire ?

La commande de l'EPTB Rance Frémur repose sur la réalisation d'un **diagnostic territorial spatialisé des usages de l'estuaire de la Rance en lien avec sa dynamique sédimentaire**.

Un diagnostic territorial est un « *état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...)* Il fournit des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future » (DATAR, 2016). Dans le cas de notre étude, l'objectif est de **comprendre les controverses paysagères actuelles en lien avec la dynamique sédimentaire de l'estuaire**. La force d'un diagnostic territorial paysager est qu'il permet de **cerner les représentations des différents groupes d'acteurs du territoire** et d'explicitier **leur positionnement vis-à-vis du phénomène d'envasement** et de ce qu'ils souhaitent faire pour l'endiguer. En effet, le paysage peut être décrit comme la conjonction entre des caractéristiques physiques d'un milieu (topographie, hydrographie, occupation des sols, etc.) et le caractère sensible qui repose sur les représentations subjectives des individus à propos de cet espace. La définition du paysage de la convention européenne du paysage de Florence de 2000 stipule que le paysage est « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Le paysage participe de manière importante à l'intérêt général sur les plans culturels, écologiques, environnementaux et sociaux et constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emploi* ». Le **paysage est donc un objet géographique complexe concentrant de nombreux enjeux essentiels pour le territoire**. Cette définition s'applique particulièrement au contexte de l'estuaire de la Rance, dont la dynamique sédimentaire menace de bouleverser les équilibres

du milieu et d'impacter les usages des acteurs sur le territoire, comme aussi de bouleverser les **représentations sensibles de ces derniers à propos de l'identité paysagère** qu'ils associent à la Rance. Ces représentations sont multiples et dépendent de la vision, du vécu, des subjectivités de chacun des acteurs. Dans ce contexte, l'objectif de ce rapport est de répondre à la problématique suivante :

- **Quelles sont les différentes tendances de représentations paysagères observées dans les groupes d'acteurs de l'estuaire de la Rance ?**
- **Que montrent ces tendances sur l'origine et la nature des conflits liés aux évolutions paysagères sur le territoire ?**

Deux hypothèses ont été faites pour la réalisation de cette étude :

- La première est que les **représentations paysagères sont différenciées en fonction des groupes d'acteurs**. Ces représentations sont soit **conservatrices**, soit **évolutives** dans l'idée qu'un paysage est en constante évolution.
- La deuxième est que ces dynamiques **évolutives paysagères ne sont pas synchrones avec les représentations que certains acteurs ont de ces paysages**. Ce décalage se cristallise autour d'une "**mémoire collective**" des paysages de la Rance avant la **construction du barrage**. Cette représentation des paysages de la Rance est considérée menacée par certains acteurs, et cela **justifie pour ces derniers le désenvasement de la Rance**.

Ce rapport est organisé en trois grandes parties :

La première partie propose une analyse spatialisée des dynamiques paysagères de l'estuaire de la Rance. D'abord, elle présente des unités paysagères et des usages observés sur l'estuaire de la Rance. Ensuite ces unités paysagères ont été croisées avec les dynamiques territoriales existantes sur l'estuaire (urbanisation, agriculture, économie, tourisme ...) afin de dégager les enjeux du territoire dans son système administratif et les réglementations en vigueur.

La deuxième partie constitue une interprétation de la logique dominante sur les problématiques de la Rance. Elle se consacre à l'analyse des résultats du questionnaire et des entretiens. Il s'agit, dans un premier temps, d'élaborer une typologie des représentations envers les paysages de l'estuaire, afin d'étudier les éléments sources de consensus entre les différents profils, ainsi qu'à l'inverse les éléments sources de discordes et d'oppositions entre les individus. Les résultats de l'étude ont également permis de montrer quels facteurs ont une influence particulière dans les représentations des paysages de la Rance.

La troisième partie de ce rapport s'appuie sur les deux parties précédentes pour proposer un projet de territoire global centré autour du paysage afin de proposer des outils de médiation paysagère dans le but d'atténuer la situation conflictuelle actuelle.

Une approche paysagère : porte d'entrée pour comprendre les différentes représentations paysagères présentes sur le territoire

Une succession de méthodes de travail (Figure 1) a été utilisée pour répondre aux différents questions et enjeux autour de l'estuaire de la Rance :

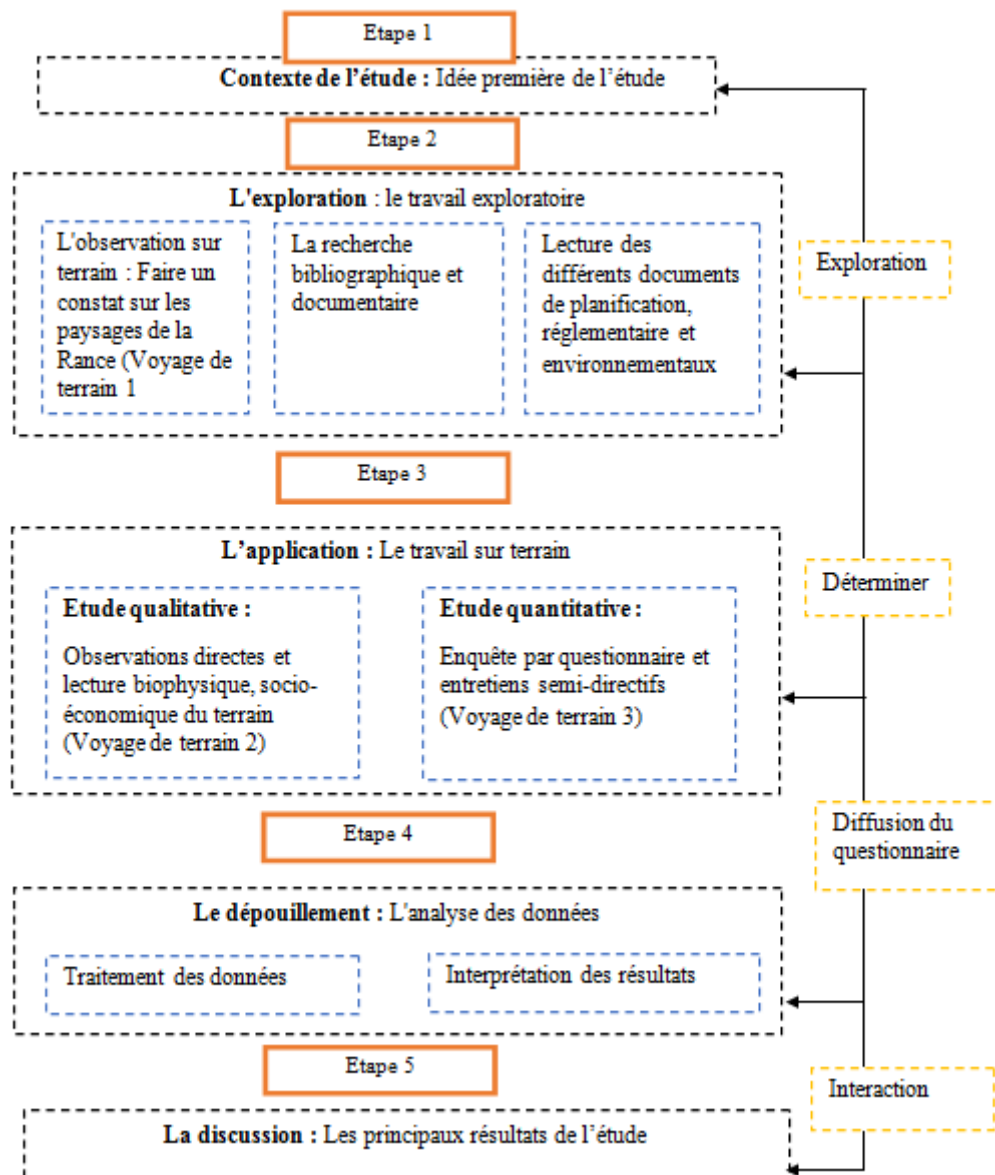


Figure 1: Schéma de la méthode de travail suivie
Réalisation : Master ETP, 2020

Le caractère bidisciplinaire du Master Environnement, Territoire et Paysage fait qu'une **méthode de travail à la fois géographique et juridique** a été **employée** pour la réalisation de cette étude.

Dans un premier temps, **une étude de terrain pré-diagnostic** a été effectuée pour observer les éléments du paysage à la fois écologiques, urbanistiques, économiques et sociaux (Figure 2). L'objectif est de **cartographier plusieurs unités paysagères** afin de caractériser plus finement les ambiances autour de l'estuaire. Ce découpage a permis de **révéler la diversité des paysages de la Rance** et un gradient entre les paysages à caractère fluviaux en amont, devenant de plus en plus maritime à mesure que l'on s'approche de l'embouchure. En parallèle, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs les plus audibles sur le sujet de l'envasement (Élus, associations, maires, État...).

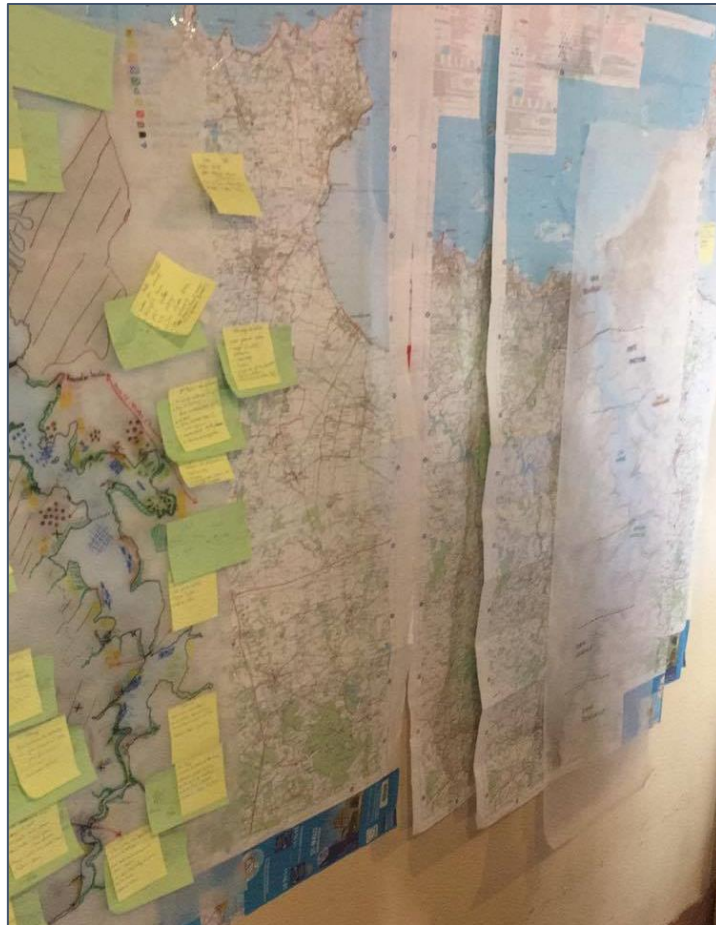


Figure 2 : Identification des unités paysagères (Master ETP, 2020)

Cette première phase de terrain achevée, **un travail bibliographique** a été réalisé avec la consultation des archives, des documents de presse, des articles et thèses portant sur l'estuaire, le rapport du CGEDD. L'analyse de la documentation juridique applicable (les documents d'urbanisme, SCoT, SAGE, Natura 2000, etc.) a également permis de faire l'état des lieux des mesures de protection environnementales existantes, des contraintes qu'elles imposent sur le territoire, et de la complexité du morcellement administratif observable autour de l'estuaire. **Ce travail bibliographique permet, en le croisant avec les différents discours recueillis, d'établir un premier diagnostic de l'estuaire, et de dégager les premières tendances de représentations paysagères des acteurs les plus audibles sur le territoire.**

Les résultats de cette étape de l'étude montrent que la première hypothèse a été vérifiée, et qu'il existe sur le territoire une véritable opposition entre une vision conservatrice et une vision évolutive des paysages de l'estuaire. Trois points de crispations ont été répertoriés :

- La première porte sur le **caractère maritime de l'estuaire** (navigation, plages et activités de baignade), qui selon l'acteur conservateur est **mis en péril par l'envasement**. La protection de cette identité justifie pour ces acteurs des opérations de désenvasement de l'estuaire jusqu'au rétablissement des plages connues.
- Le second concerne le **phénomène d'envasement**, son caractère **quantifiable**, et les connaissances que l'on a accumulées sur le sujet. Les études sont suffisantes pour les acteurs les plus alarmistes qui souhaitent lancer les opérations au plus vite tandis qu'elles restent insuffisantes pour d'autres acteurs comme les membres du conseil scientifique.
- Le troisième est centré autour de la **concession du barrage**, qui doit être repensé pour certains acteurs en faveur du désenvasement, afin de contraindre EDF à entretenir davantage l'estuaire et de participer plus fortement au financement des opérations de désenvasement.

Au terme de cette première moitié de l'étude, l'idée a été de **vérifier ces observations au sein de la population habituée à fréquenter l'estuaire**. L'idée développée est de toucher toute personne habitant ou fréquentant la Rance pour connaître son avis, sa vision et ses attentes par rapport à l'estuaire. Pour ce faire **un questionnaire d'enquête** a été élaboré afin de connaître l'opinion des répondants autour des aspects suivants :

- Leur **vision des paysages de la Rance** et de ses évolutions ;
- Leur **avis sur la présence de l'usine marémotrice** sur l'estuaire ;
- Leur **perception (ou absence de perception) de l'envasement** et leurs opinions sur ces effets sur le milieu estuarien ;
- Leur **volonté ou non de désenvaser l'estuaire**.

Entre fin décembre 2019 et début février 2020, ce questionnaire d'enquête a été diffusé via plusieurs réseaux sociaux, tels que les groupes Facebook locaux, les pages Instagram, ou encore par l'intermédiaire de LinkedIn. L'objectif a été de cibler le plus large public possible, suite à cela **294 réponses** ont été obtenues. La possibilité avait été laissée aux interrogés de pouvoir prendre contact avec les auteurs de l'étude afin de participer à un entretien en présentiel de manière à approfondir leurs propos. Ainsi, 13 répondants ont été rencontrés lors de la troisième phase de terrain de l'étude réalisée en janvier 2020. D'autres entretiens complémentaires ont également été réalisés avec des élus et des agriculteurs.

De retour à Tours, un travail d'analyse des données du questionnaire et des entretiens effectués de septembre 2019 à janvier 2020 a été entamé pour faire une **analyse quantitative et qualitative des représentations paysagères**, des tensions existantes et des attentes des différents acteurs.

	Méthode de travail	Période	Outils
Phase de Terrain N° 1	Observation directe	17 Septembre 2019 au 20 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Photographie • Croquis • Coupes paysagères
	Entretien avec les acteurs dominants		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien semi-directif
Analyse bibliographie N° 1	Diagnostic/ bibliographie	20 septembre 2019 au 5 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'urbanisme et environnement (SCoT, DOCOB, SDAGE...) • Rapport scientifique (CGEDD...)
	Retranscription/ analyse/ Cartographie		<ul style="list-style-type: none"> • Tableaux thématiques • Qgis (SIG)
Phase de terrain N° 2	Entretien avec les acteurs locaux	5 Novembre 2019 au 7 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien semi-directif • Enregistrement • Visite du terrain
	Étude géologique du site		<ul style="list-style-type: none"> • Cours sur terrain (estuaire de la Rance)

Soutenance intermédiaire	Présentation orale 1 des premiers résultats face au conseil scientifique de l'estuaire de la Rance	20 Décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama • Projection
Travail phase N°2	<ul style="list-style-type: none"> • Retranscription • Analyse • Cartographie • Réalisation du questionnaire • Diffusion du questionnaire • 1ere analyse des questionnaires • Prises de contacts avec des personnes souhaitant développer leurs réponses 	8 Novembre 2019 au 13 janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • SIG (Qgis) • Word • Excel • Site internet • Réseaux sociaux • Plateforme des collectivités locales
Travail du terrain N° 3	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec les personnes qu'on n'entend pas beaucoup 	13 Janvier 2020 au 17 janvier 2020	Entretiens semi-directifs - Enregistrement
Soutenance intermédiaire bis	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des premiers résultats d'études à l'EPTB 	16 Janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama • Projection

Travail phase N° 3	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la presse • Analyse des questionnaires • Retranscription et analyse des entretiens • Travail de croisement des différents résultats d'étude. • Rédaction du rapport 	18 Janvier 2020 à juillet 2020	
Soutenance	Présentation orale finale	04 septembre 2020	

Tableau 1 : Méthode de travail pour la réalisation du diagnostic territorial de l'estuaire de Rance (Master ETP, 2020)

Les entretiens de la dernière phase de terrain ont été retranscrits intégralement ce qui a permis de définir des tendances dans les représentations paysagères sur l'estuaire. Le questionnaire a fait l'objet d'un traitement statistique spécifique pour **vérifier ces tendances pour chacun des 4 grands thèmes du questionnaire.**

Le regroupement des répondants autorise l'analyse de l'existence d'une certaine typologie des acteurs. L'analyse est développée en introduction de la partie 2 de ce rapport et est notamment basée sur la réponse à la **question n°56** du questionnaire : *“Faut-il désenvaser la Rance ?”* Cette question a été retenue, car **la volonté de désenvaser ou non des interrogés est représentative de leur degré d'acceptation des évolutions paysagères** : la volonté de désenvaser montre un certain refus de cette dynamique évolutive, tandis qu'une indifférence ou une opposition au désenvasement montre une forme d'acceptation du caractère évolutif des paysages de l'estuaire (cf. la première hypothèse de cette étude).

Ainsi, les interrogés ont été classés dans 8 profils en fonction de leur réponse à cette question à choix unique n°56. Les réponses possibles étaient les suivantes :

- Oui rapidement c'est urgent !
- Oui il faut y réfléchir
- Non pas nécessairement
- Surtout pas !
- Je ne sais pas

Cette question a également été croisée avec la question n° 58 : « *Selon vous, où faut-il désenvaser l'estuaire ?* » Le but est de **dissocier les interrogés qui souhaitent désenvaser sur l'ensemble de l'estuaire** (une des réponses possibles) **de ceux qui souhaitent désenvaser de manière plus localisée**. Ceci a permis d'obtenir des **gradients d'acceptation des changements paysagers au sein des interrogés du questionnaire**. Les acteurs ayant participé aux entretiens de toutes les phases de terrains ont par la suite été classés dans cette typologie.

Le traitement des réponses du questionnaire d'enquête a également **mis en évidence des positionnements jusqu'alors peu audibles sur le territoire**. En effet, les évolutions en cours sur les paysages de la Rance ne se concentrent pas uniquement sur le phénomène d'envasement, des problématiques liées aux **évolutions agricoles, à l'urbanisation, ou encore l'artificialisation des sols**, sont à l'œuvre sur le territoire. C'est pourquoi à partir de ces **visions marginales**, et des propositions des interrogés recueillis dans le questionnaire (n°37 : « Il y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez voir changer ou être améliorée en Rance ?) nous avons remarqué que toutes les préoccupations des interrogés ne concernaient pas exclusivement l'envasement de l'estuaire. En conséquence, la dernière partie du rapport se concentre autour des outils de concertation et d'aménagement envisageables pour intégrer toutes les représentations des paysages de l'estuaire, et ainsi éviter l'enlisement de ce conflit sur le territoire.

Cette méthodologie (Tableau 1) a suivi l'évolution de ce projet d'étude et a été enrichie par les expérimentations du terrain et dans le traitement de données. Les limites méthodologiques sont en lien avec l'effectif total du nombre de répondants du questionnaire d'enquête, qui ne permet pas de vérifier statistiquement les tendances de cette analyse (Khideux). Le contexte de la crise sanitaire a également eu un impact non négligeable sur l'organisation de ce travail, qui a dû être fait à distance depuis le début du confinement.

PARTIE 1 - Présentation des unités paysagères et des usages sur l'estuaire de la Rance



PARTIE 1 - Présentation des unités paysagères et des usages sur l'estuaire de la Rance

Le présent diagnostic propose d'analyser l'estuaire de la Rance au regard du paysage. Par cette approche, la caractérisation des différents paysages de la Rance a été faite à la lecture des ouvrages et des observations de terrain durant l'hiver 2019-2020. Elle permet d'avoir un regard scientifique sur l'estuaire avant de le confronter aux perceptions paysagères des habitants.

Par l'approche paysagère, l'ensemble de l'estuaire de la Rance peut être analysé comme une unité paysagère propre. Il relève en effet d'une seule et même entité. Cependant, l'estuaire présente **des caractéristiques diverses qui nécessitent d'avoir une lecture plus fine des enjeux du territoire**. Les observations faites sur le terrain ont ainsi permis de délimiter l'estuaire en sept unités paysagères.

La dénomination d'« unité paysagère » provient de la méthode de caractérisation des paysages produite dans le cadre des atlas de paysage. Ces documents sont issus de la ratification de la France en 2006 à la Convention européenne du paysage. Le paysage, découpé en unité, permet une analyse plus précise, localisée et cerne mieux les valeurs, dynamiques, pressions et transformations qui constituent chaque unité (dir. FRANCHI A, (2015), Les Atlas de paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages).

1.1 Sept unités paysagères sur l'estuaire de la Rance présentant des dynamiques et des logiques territoriales différentes

L'estuaire de la Rance répond à des dynamiques et à des logiques différentes qui ont été délimitées en unités paysagères distinctes. Les observations de terrain faites durant la semaine du 10 octobre 2019 ont distingué sept unités présentant des caractéristiques paysagères propres et ont permis de réaliser différentes coupes paysagères présentées en début de chaque unité. La délimitation en sept unités paysagères trouve sens, car cela permet d'aborder précisément les différents enjeux du territoire et mieux comprendre les perceptions des acteurs.

Les unités seront présentées de l'amont à l'aval, commençant par le secteur de Dinan et terminant à l'embouchure de l'estuaire. Le choix d'intégrer cette dernière zone et non pas de limiter l'estuaire à l'usine marémotrice permet d'intégrer les villes de Dinard et de Saint-Malo dans l'estuaire. En effet, bien qu'ayant des objectifs politiques portés principalement sur les côtes, ces villes sont également côtières de l'estuaire, à l'ouest pour Saint-Malo, à l'est pour Dinard. De plus, des entretiens ont été réalisés avec des malouins et des dinardais sur les questions des représentations paysagères de l'estuaire avec autant d'attention que pour les habitants du littoral estuarien. Enfin, les unités ont été dénommées en fonction des caractéristiques propres à chaque unité. Les titres sont problématisés afin de comprendre immédiatement les particularités des différents territoires composant l'estuaire.

La carte ci-dessous (Figure 3) montre le choix du découpage de l'estuaire en sept unités paysagères après les observations de terrains réalisées en octobre 2019 :

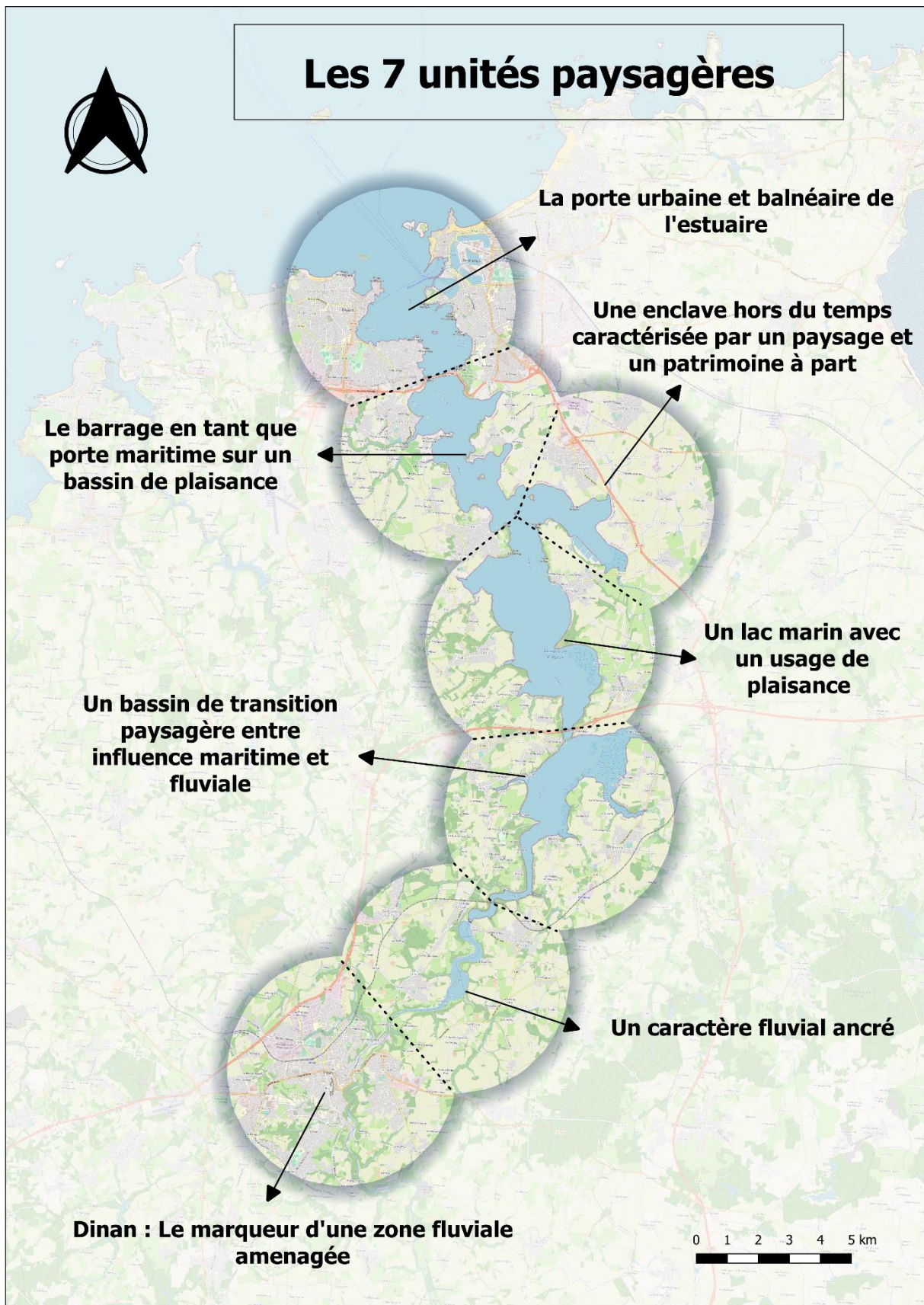
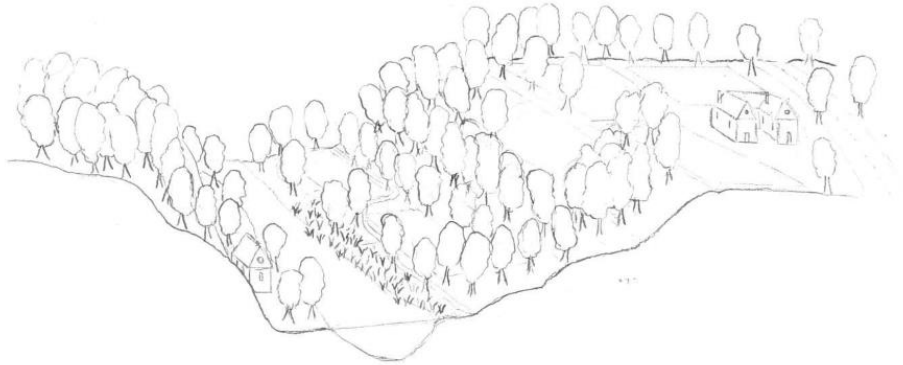


Figure 3 : Les sept unités paysagères de l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

1.1.1 Unité 1 : Dinan, le marqueur d'une zone fluviale aménagée



*Figure 4: Coupe paysagère de la Rance fluviale
Réalisation : Master ETP, 2020*

La première unité paysagère (Figure 4 et 6) est délimitée entre l'amont de l'estuaire et le nord de Dinan. Elle est caractérisée par un estuaire canalisé, étroit, avec la présence de quelques mouillages. L'estuaire est entouré sur la rive droite par des coteaux boisés, abrupts, et est marqué par un dénivelé pouvant aller jusqu'à 40 mètres, avec des plateaux agricoles (Figure 4). Sur la rive gauche, un chemin de halage à peine plus haut que l'estuaire (figure 5) permet d'avoir une sensation de calme et de détente pour les promeneurs. Il jouxte les terres agricoles de maïs séparées par une rangée d'arbres. D'après le SCoT du pays Dinan (2014), « *les terres agricoles représentent 80% de la surface* ».



*Figure 5: Chemin de halage sur la rive gauche de Dinan, regard vers l'amont de l'estuaire ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

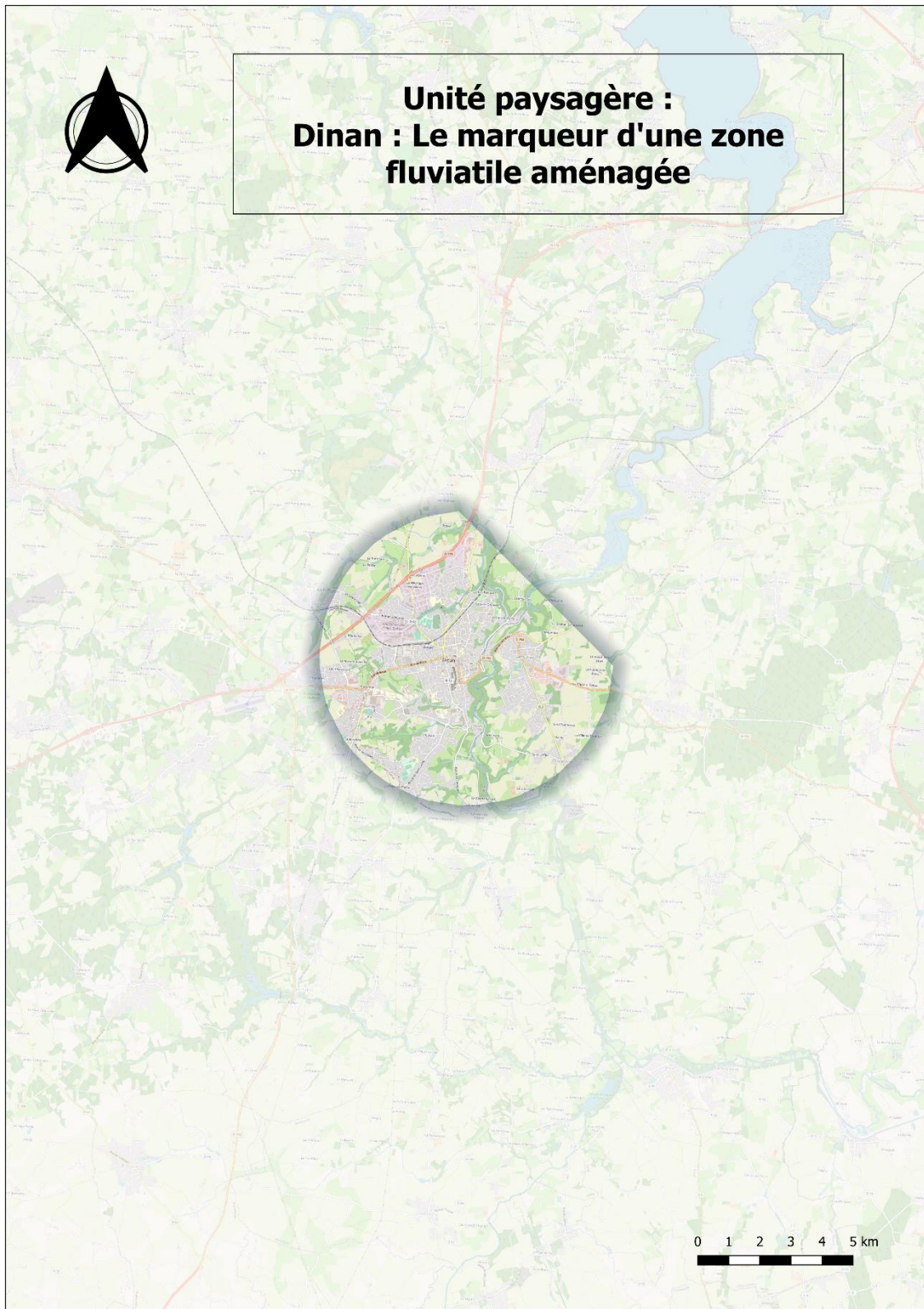
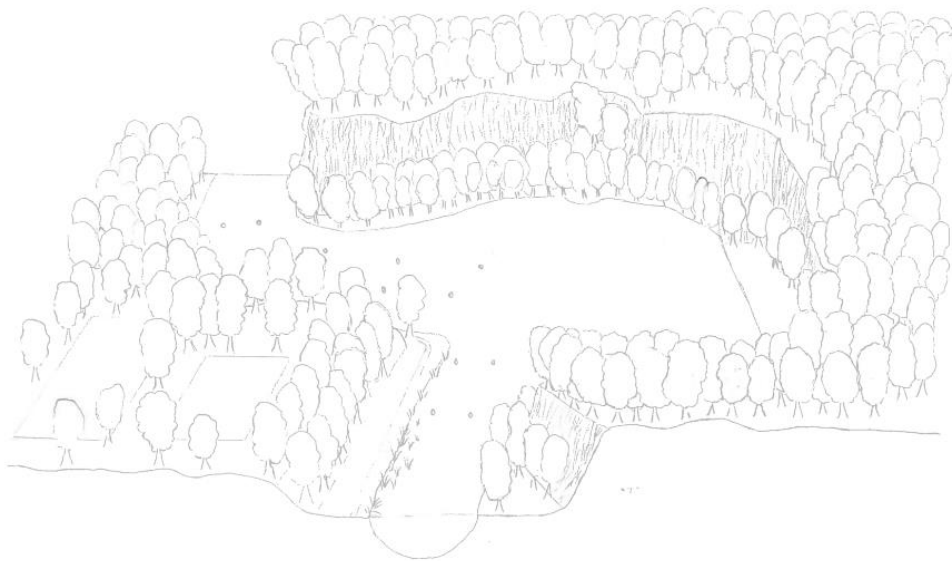


Figure 6 : Unité 1 : Dinan, le marqueur d'une zone fluviale aménagée (Master ETP, 2020)

1.1.2 Unité 2 : un caractère fluvial ancré



*Figure 7: Coupe paysagère de la Rance fluviale
Réalisation : Master ETP, 2020*

La deuxième unité paysagère (Figure 7 et 11) part du nord de Dinan et arrive jusqu'au nord de l'écluse du Châtelier. Bien que l'écluse soit un marqueur de transition entre eaux douces et eaux salées, le nord de l'écluse du Châtelier est considéré ici comme faisant partie de la deuxième unité paysagère, car il témoigne d'un caractère encore très fluvial.

L'estuaire est bordé par des coteaux boisés (comme le montre la coupe paysagère) avec des falaises rocheuses abruptes dont le dénivelé diminue à mesure que l'on arrive au premier port vers l'écluse du Châtelier. Le lit mineur de la Rance laisse apparaître un chenal mince et sinueux. Des rivières parfois captées se frayent un chemin pour se jeter dans la Rance. Les bords de Rance restent faiblement anthropisés, le caractère rural est fort avec plus loin, vers les terres, des champs de maïs. L'ambiance est calme et mystérieuse.

En amont de l'écluse du Châtelier (Figure 8), la rive gauche est caractérisée par des roselières en bordure, des coteaux de falaises (mais nettement moins hautes que sur la rive droite). La rive droite est, elle, caractérisée par un coteau qui descend doucement vers le port. C'est un grand espace avec une profondeur de vue puis de la vase avant le chenal.



*Figure 8 : Amont de l'écluse du Châtelier, regard de la rive gauche ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

L'écluse du Châtelier est encaissée dans un estuaire étroit et envasé. La rive gauche est marquée par un coteau boisé surplombé par quelques maisons ; la rive droite par un village sur coteau (Figure 9).



*Figure 9: L'écluse du Châtelier, regard de la rive droite ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

En aval de l'écluse du Châtelier, l'estuaire s'élargit. Il forme un virage agrémenté d'une petite plage non aménagée. La rive gauche est fortement envasée avec la présence d'herbus et de piliers plantés dans l'eau pour marquer les repérages du chenal (Figure 10). Sur le bas-côté, une route mène au pont de l'écluse du Châtelier et traverse l'estuaire pour arriver à un petit village sur coteau. Derrière la route, il y a une plaine plate enherbée avant le coteau boisé. La rive droite

est également envasée. La présence de carrelets témoigne d'une ancienne activité économique de pêche. Le lit mineur est sinueux et bordé de falaises rocheuses et abruptes.

Ainsi, l'envasement de l'estuaire a provoqué la limitation du développement de la navigation de plaisance du fait du manque d'espace disponible pour la création de nouvelles infrastructures et mouillages. D'après les entretiens réalisés auprès de divers acteurs, ce phénomène d'envasement aurait occasionné des échouages de plusieurs bateaux.



*Figure 10 : Herbus sur la rive gauche en aval de l'écluse du Châtelier ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

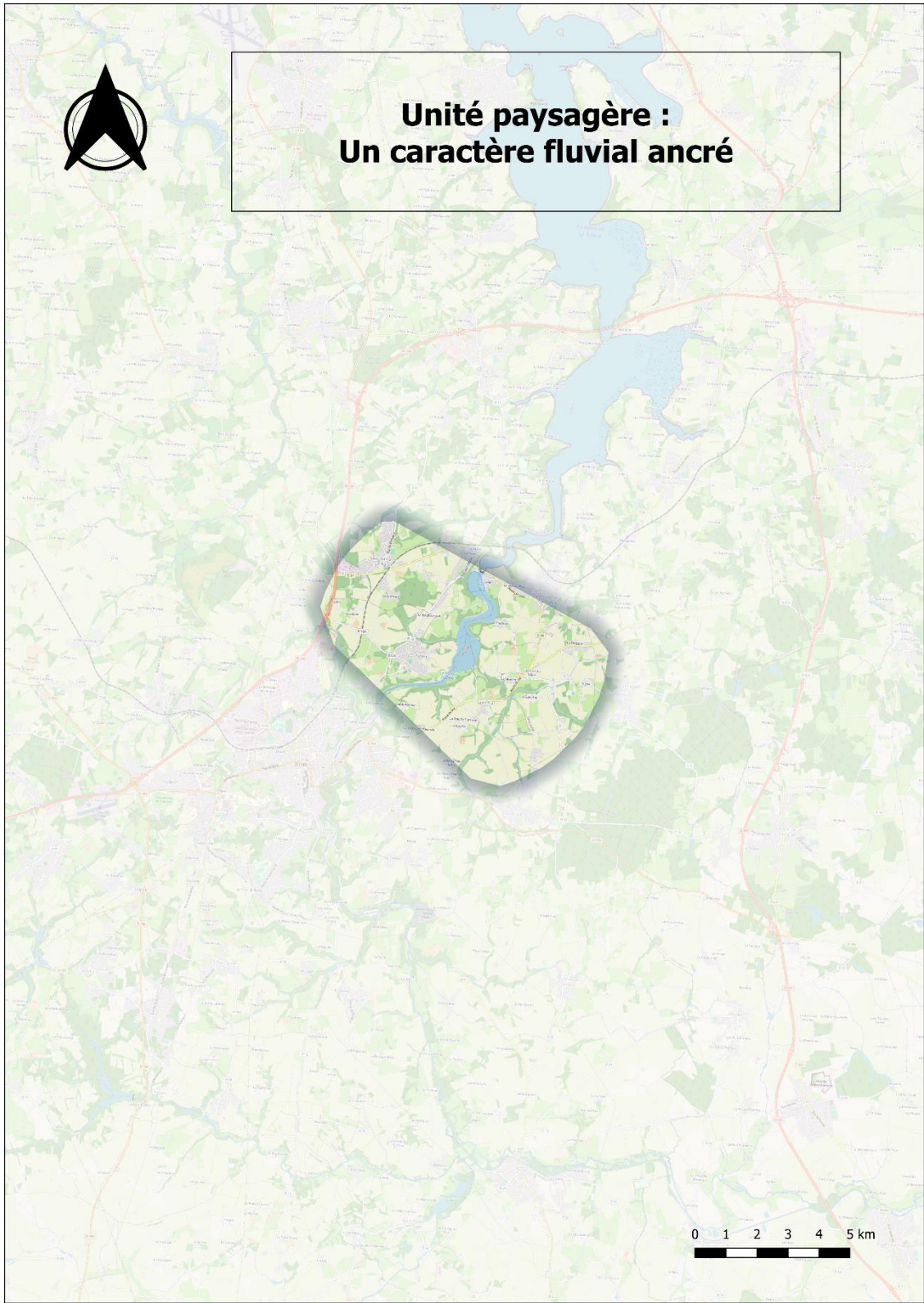


Figure 11 : Unité 2 : un caractère fluvial ancré (Master ETP, 2020)

1.1.3 Unité 3 : un bassin de transition paysagère : entre influence fluviale et maritime

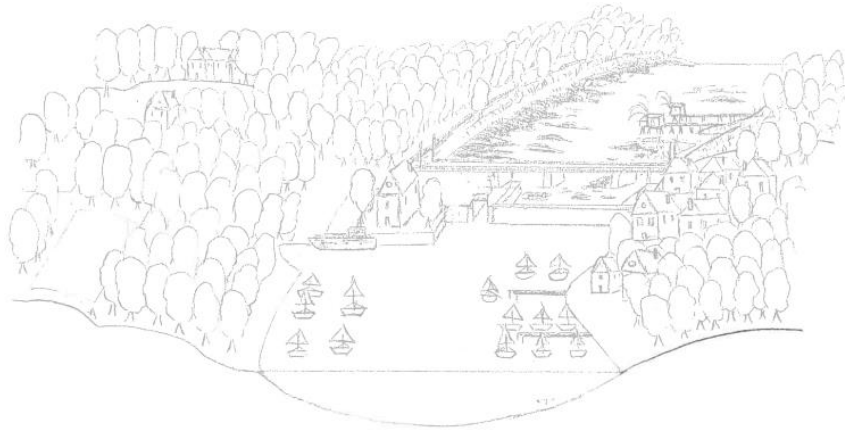


Figure 12: Coupe paysagère du bassin de transition paysagère
Réalisation : Master ETP, 2020

La troisième unité paysagère (Figure 12 et 15) est délimitée par le nord de l'estuaire jusqu'au port Saint-Hubert en incluant les bras de l'estuaire en rive droite. Il y a une transition paysagère entre la partie fluviale des deux premières unités paysagères et une partie plus littorale qui se termine à l'embouchure. L'espace ressemble à un bassin assez vaste marqué par la présence de plages et même d'un petit port à Plouër-sur-Rance qui se rétrécit au niveau du pont. Plouër-sur-Rance se situe en haut du coteau, assez loin du littoral, marqué par une forte présence d'agriculture avec quelques vergers et des champs de maïs comme nous pouvons le voir sur la figure 13. Ici, les productions agricoles sont diverses. On y trouve des céréales, du maïs, des cultures de vergers conservatoires (poireaux, carottes, choux, etc.) notamment à Pleudihen-sur-Rance par exemple, où l'on trouve une coopérative cidricole.



Figure 13 : Champ de maïs sur la route de Plouër-sur-Rance ; photographie M2 ETP,
10/2019

La rive gauche est caractérisée par la présence du château du Pého. L'altitude de la rive gauche reste forte et montre les traces de l'ancien Massif armoricain de 60 à 80 mètres d'altitude. Plouër-sur-Rance se situe en haut du coteau, assez loin du littoral, marqué par une forte présence d'agriculture avec des champs de maïs. Il y a quelques plages avec de la vase au nord de Plouër-sur-Rance. La couleur de l'eau est assez foncée, car il y a pas mal de vagues, quelques mouillages et un point de vue lointain sur des terres (Figure 14).

Le relief de la rive droite est plus aplani. L'anse "les bas champs" où l'estuaire interpénètre les terres avec quelques affluents du fleuve est fortement marquée par la vase et la présence d'herbus, de schorres et d'algues vertes. Le lieu-dit Mordreuc est doté d'une cale et d'un moulin traduisant ici encore de la présence d'anciennes activités économiques. Les gîtes, les chambres d'hôtes et les campings ont succédé aux activités économiques d'antan en proposant aujourd'hui de nouveaux usages touristiques et récréatifs. À Pleudihen-sur-Rance, par exemple, la présence du Musée de la pomme et du cidre (La Ville Hervy, *Croisières Chateaubriand en Rance* Gare maritime, Barrage de La Rance).



*Figure 14: Vue sur le pont Saint-Hubert ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

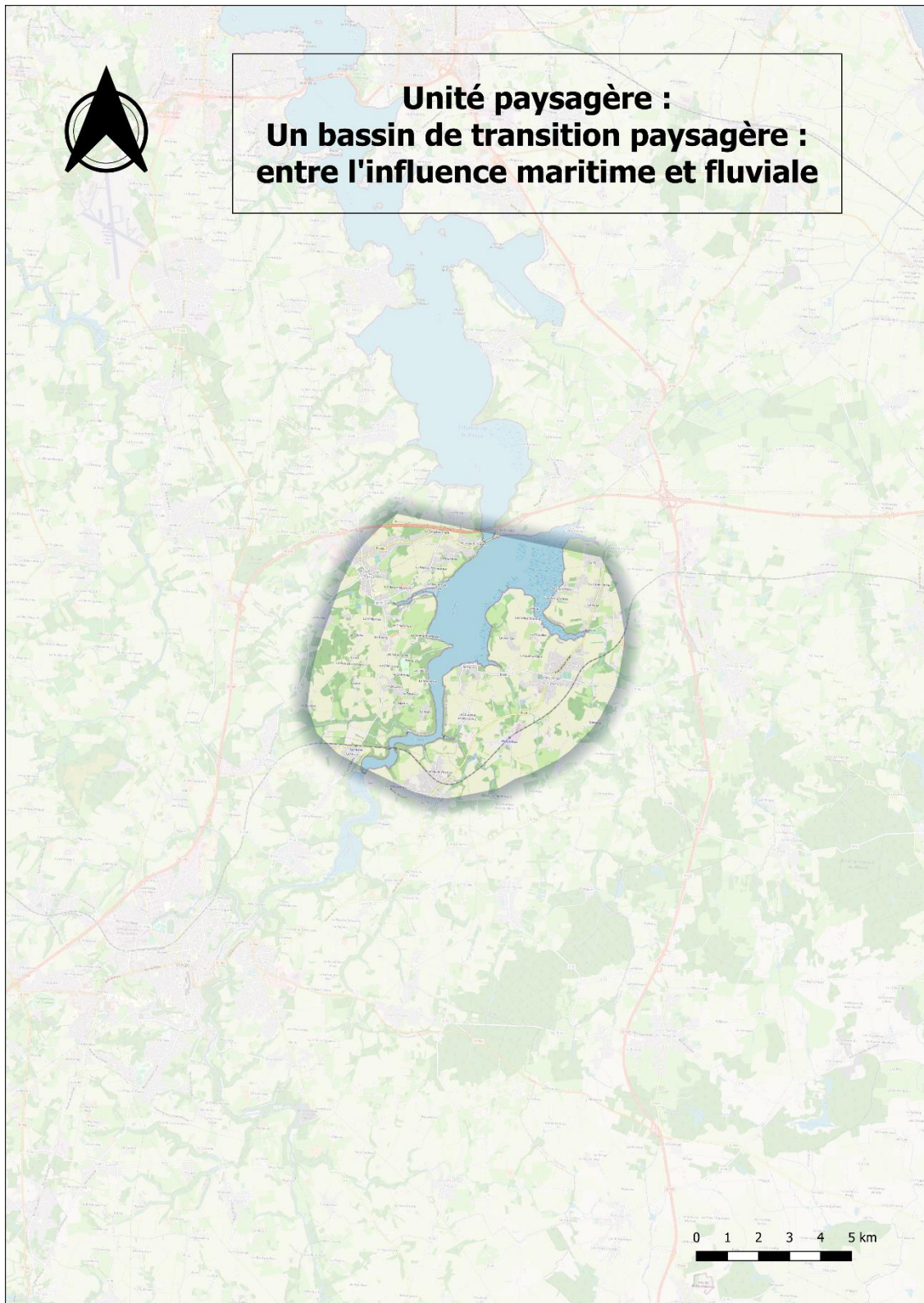
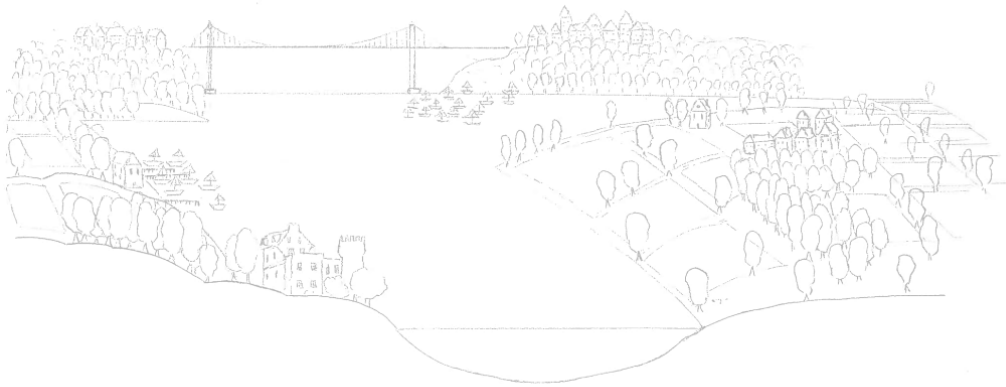


Figure 15 : Unité 3 : un bassin de transition paysagère : entre influence fluviale et maritime (Master ETP, 2020)

1.1.4 Unité 4 : un lac marin avec un usage de plaisance



*Figure 16 : Coupe paysagère du lac marin
Réalisation : Master ETP, 2020*

L'unité paysagère (Figure 16 et 18) est délimitée au nord par la pointe du puits sur la rive droite et la pointe du thon sur la rive gauche. Elle semble être un espace fermé, avec une sensation maritime et la présence des vagues et des mouillages (figure 17). À titre d'exemple, ces dernières sont visibles au niveau du port de Minihic-sur-Rance ainsi que Saint-Suliac abritant 119 mouillages. Le paysage est toujours assez encaissé et vallonné de part et d'autre tout en étant bordé par des terres agricoles et des boisements.

Le paysage met en relief certaines pointes comme le mont Garreau sur la rive droite et les pointes du Châtelet et du Trégondé sur la rive gauche. Pour la première fois est observée une ville tournée vers l'estuaire avec Saint Suliac, un bourg rural qui s'est développé en lotissements. Les toponymes tels que "la Ville Neuve" mettent en évidence un développement urbain de cet espace à dominante rurale et agricole ("Le Champ Orain", le Clos Douet").



Figure 17: Vue sur le lac marin (Photographie : M2 ETP, 10/2019)

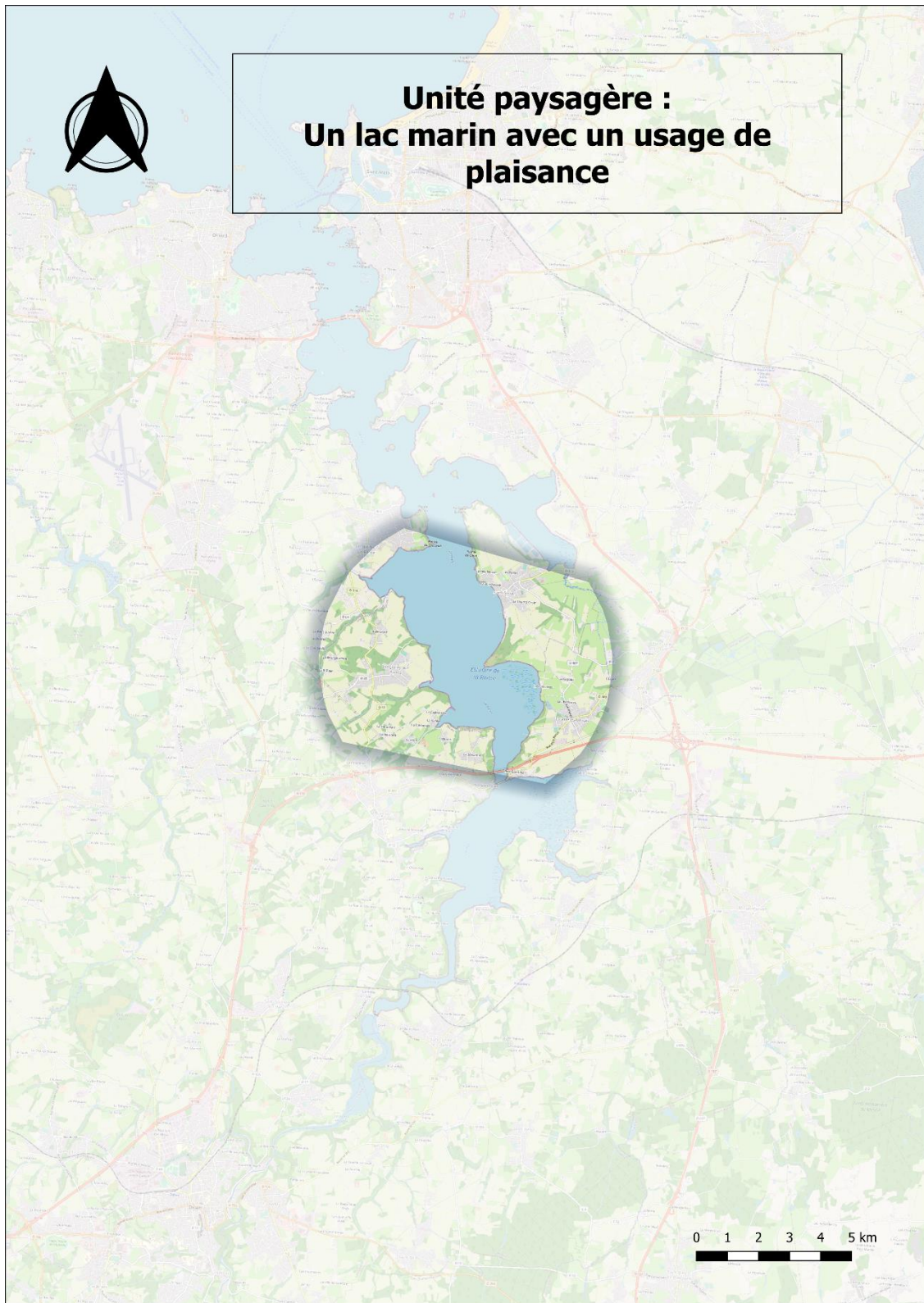
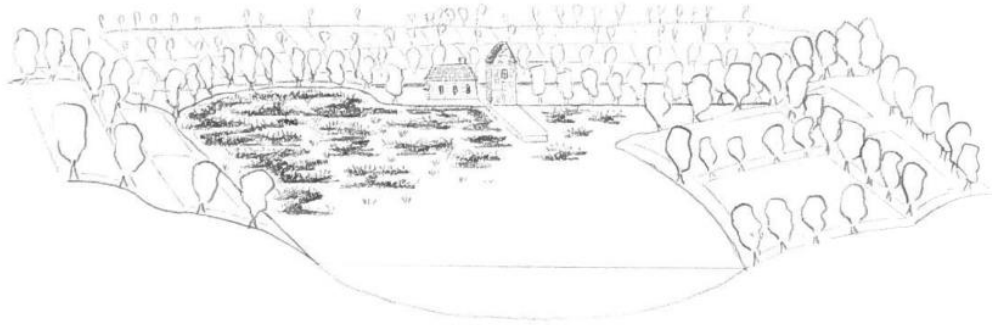


Figure 18 : Unité 4 : un lac marin avec un usage de plaisance (Master ETP, 2020)

1.1.5 Unité 5 : une enclave hors du temps caractérisée par un paysage et un patrimoine à part



*Figure 19 : Coupe paysagère de "l'enclave hors du temps"
Réalisation : Master ETP, 2020*

La cinquième unité paysagère (Figure 19 et 21) délimite le bras du Châtelier comme entité à part entière. L'anse de la rive droite est particulièrement grande et connaît des caractéristiques biologiques propres et un intérêt écologique : c'est une vasière naturelle ancienne et fonctionnelle, c'est-à-dire une zone où l'écosystème doit être maintenu et amélioré (Rapport de Gestion des sédiments, 2015) avec une présence importante d'herbus. Elle connaît également des caractéristiques paysagères particulières en tant que zone située à l'écart des courants, avec des bords agricoles et très peu d'urbanisation excepté l'expansion de Saint-Jouan-des-Guérets au nord et autour de la route départementale 168 qui traverse l'espace et monte jusqu'à Saint-Malo. Elle est aussi caractérisée par des moulins qui ne sont plus en fonctionnement qui témoignent d'une ancienne activité économique comme le moulin du Beauchet (Figure 20) à Saint-Suliac.



Figure 20 : Moulin de Beauchet sur l'anse ; Photographie : M2 ETP, 10/2019

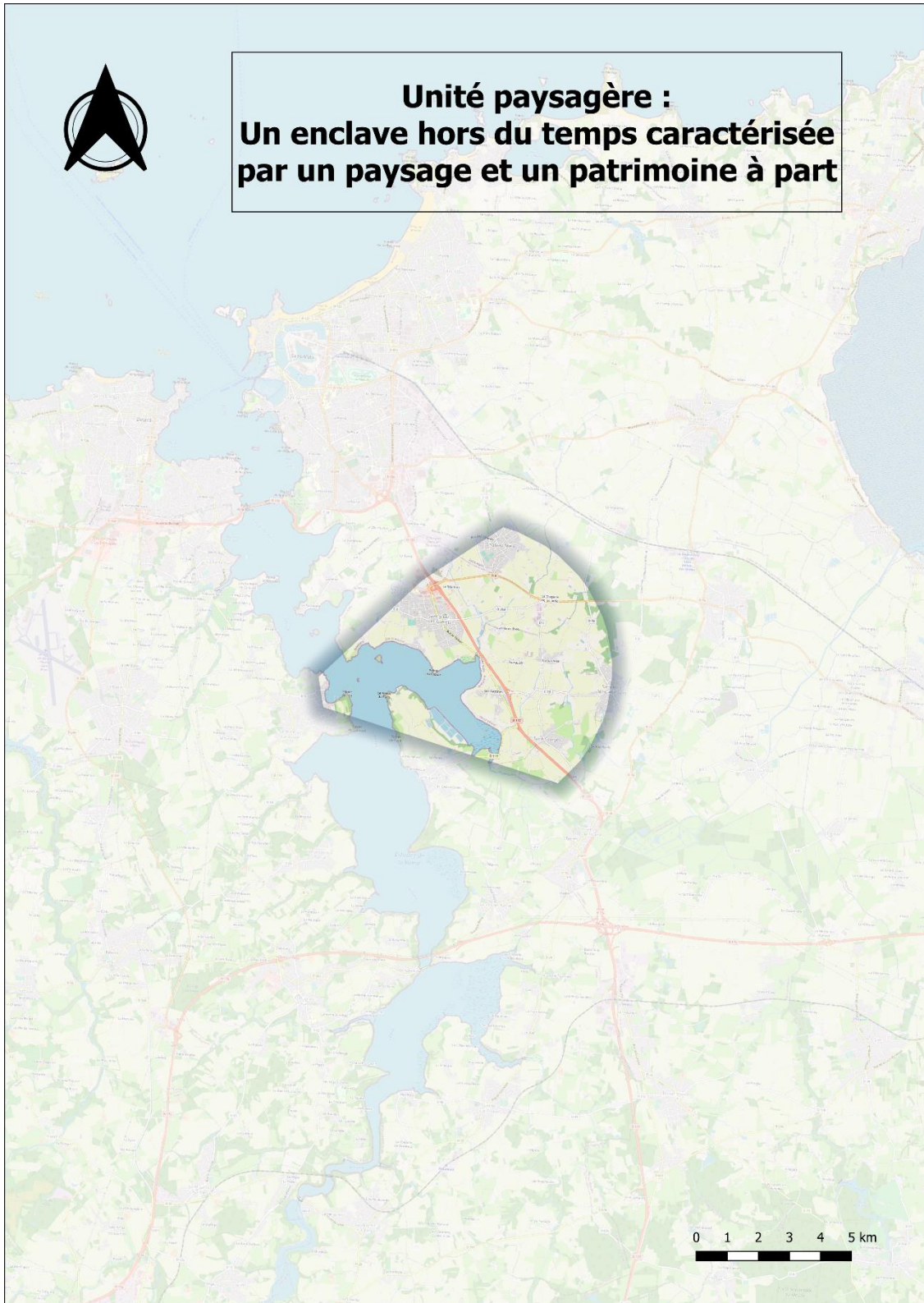
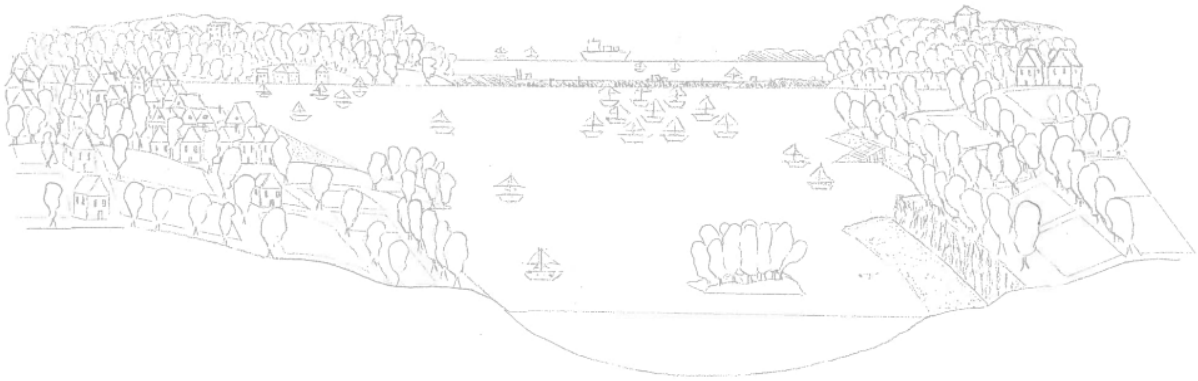


Figure 21 : Unité 5 : une enclave hors du temps caractérisée par un paysage et un patrimoine à part (Master ETP, 2020)

1.1.6 Unité 6 : le barrage en tant que porte maritime sur un bassin de plaisance



*Figure 22 : Coupe paysagère de la porte maritime
Réalisation : Master ETP, 2020*

La sixième unité paysagère (Figure 22 et 24) est marquée par l'usine marémotrice en sa limite nord. Cette partie de l'estuaire est très maritime avec une présence forte de la navigation et ses aménagements ainsi qu'une agriculture diversifiée avec de plus en plus de maraîchage. Les cultures sont pratiquées sur des champs ouverts dans les zones à faibles pentes. L'urbanisation est ici assez spécifique et se traduit par des constructions nouvelles qui contrastent avec le bâti ancien en pierre avec certaines maisons malouinières présentes dans le paysage. Elle s'étend dans le sud de Dinard où la concurrence entre les terres agricoles et l'expansion de la périurbanisation modifie le paysage. À Trégondé, l'urbanisation semble s'apparenter à la villégiature tandis qu'à Saint-Jouan-des-Guérets la périurbanisation est davantage organisée en lotissements et progresse le long de la départementale sans s'approcher du littoral. Sur la rive gauche, Pleurtuit se déploie également le long de la départementale. De part et d'autre, les habitants progressent de plus en plus le long des routes. La Richardais est la dernière porte urbaine avant le barrage de l'usine marémotrice (Figure 23) qui annonce une expansion urbaine importante. Cette unité paysagère est également caractérisée par ses nombreuses plages rendant possible des activités de baignade avec un tourisme qui prend toujours plus de place. On identifie, en outre, des sites à la fois récréatifs et touristiques comme *Les Jardins du château de Montmarin* à Pleurtuit ou encore *l'Atelier Manoli Musée et jardin de sculptures* à La Richardais.



*Figure 23 : Barrage marémoteur ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

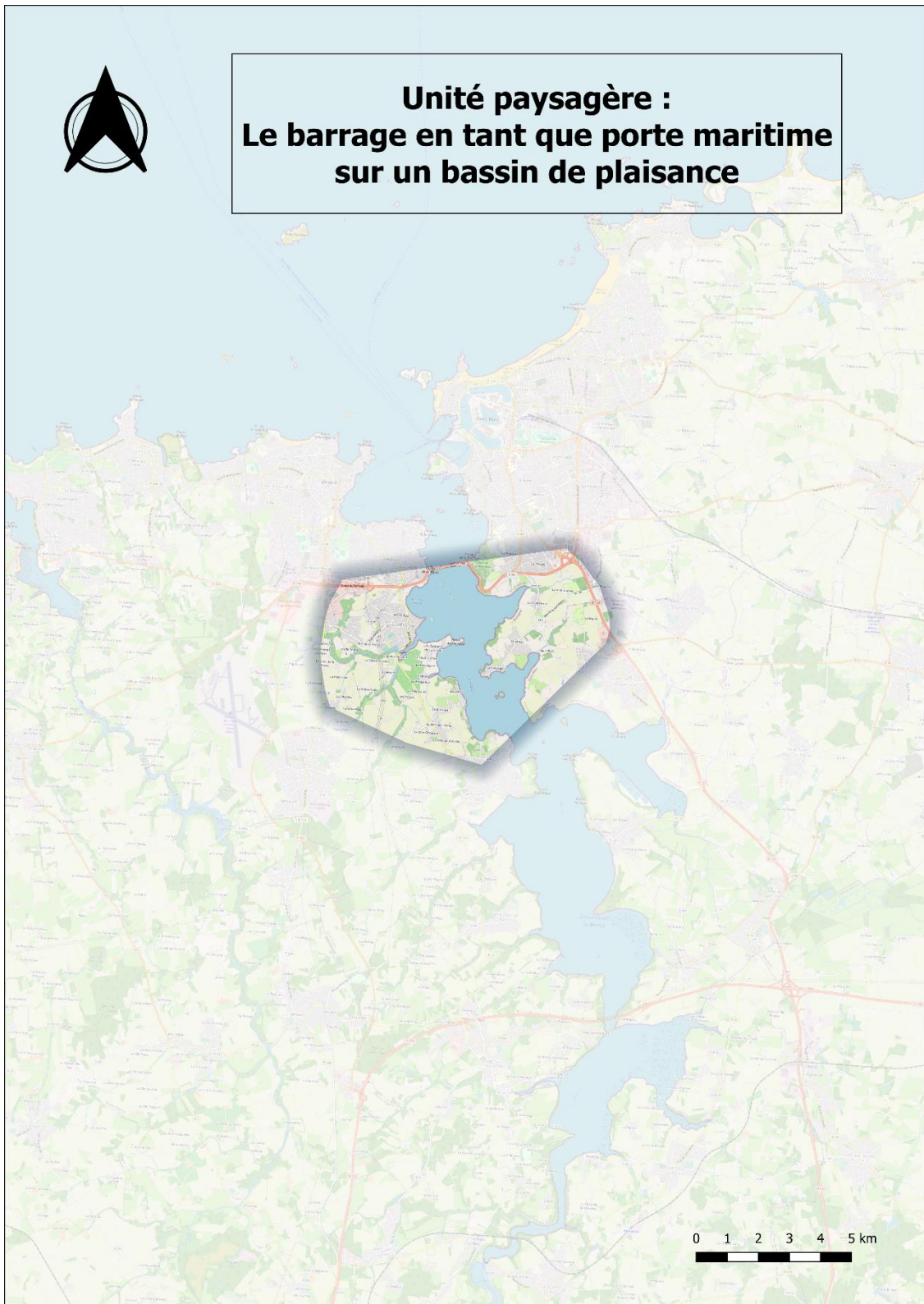
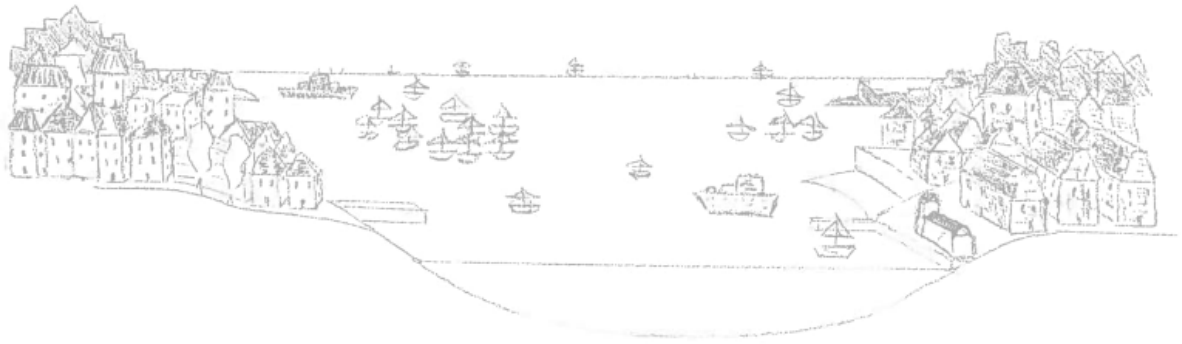


Figure 24 : Unité 6 : le barrage en tant que porte maritime sur un bassin de plaisance (Master ETP, 2020)

1.1.7 Unité 7 : la porte urbaine et balnéaire de l'estuaire



*Figure 25 : Coupe paysagère de la porte urbaine et paysagère
Réalisation : Master ETP, 2020*

L'aval de l'estuaire est une ouverture à la mer dont le barrage a participé à l'érosion du lit mineur par le fonctionnement des turbines. L'encaissement du fleuve qui s'élargit sur la mer montre l'érosion de ces côtes, où s'étend aujourd'hui une urbanisation multiforme, parfois dense, qui a progressé au fil des périodes historiques de différentes manières : Saint-Malo intra-muros, son port, quartiers réguliers reconstruits, grands ensembles, périurbanisation, hippodrome, quartiers industriels et commerciaux le long du littoral (Figure 25). Une tout autre ambiance habite ces paysages, où le relief a été vaincu par l'anthropisation et l'urbanisation. Sur cette unité paysagère (Figure 27), les activités portuaires sont significatives notamment sur le port de plaisance de Saint-Malo et de Dinard (Figure 26). Par ailleurs, le caractère rural et agricole a disparu au niveau de l'ouverture maritime sauf sur l'arrière-pays de Saint-Malo qui montre un paysage marqué par la culture maraîchère.



Figure 26 : Mouillage à Saint-Malo ; Photographie : M2 ETP, 10/2019

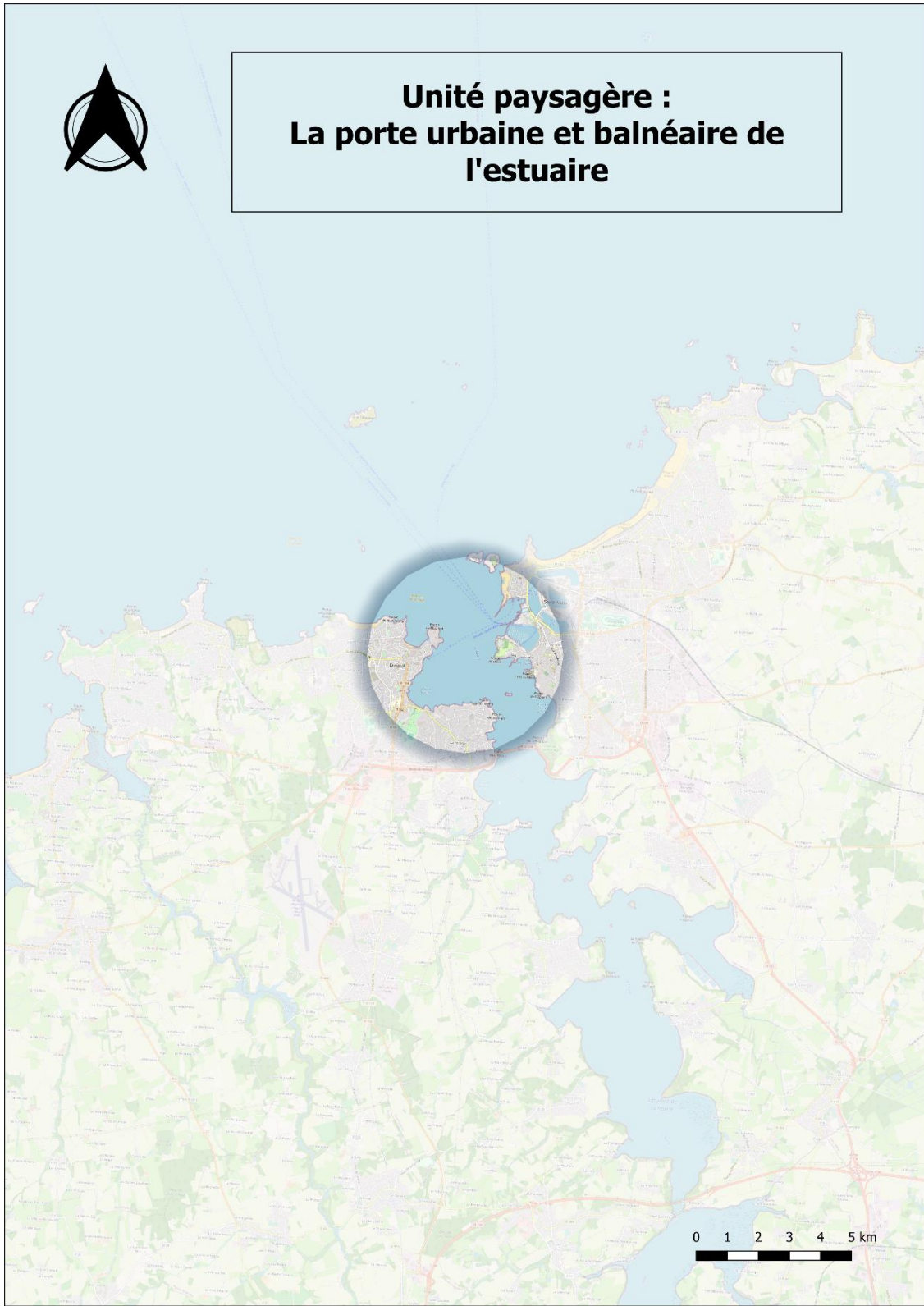


Figure 27 : Unité 7 : la porte urbaine et balnéaire de l'estuaire (Master ETP, 2020)

Conclusion

La première partie du diagnostic paysager s'est attachée à cerner le territoire à travers une analyse paysagère approfondie, fondée sur les observations de terrain et la lecture de la littérature scientifique sur les dynamiques écologiques de l'estuaire. Cette première partie a d'abord été travaillée afin de délimiter l'estuaire en unités paysagères distinctes, permettant de mieux comprendre les enjeux localisés du territoire. Il a été choisi de prendre en compte la partie fluviale de la Rance (de Dinan à l'écluse du Châtelier) ainsi que la partie maritime, jusqu'à l'embouchure de l'estuaire, allant ainsi au-delà du barrage marémoteur. Cette décision diffère légèrement d'autres documents paysagers qui analysent par exemple l'entité de l'estuaire de la Rance jusqu'au barrage (Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine). La délimitation en unité paysagère a permis de montrer que l'estuaire présente des enjeux parfois radicalement différents entre les unités étudiées. Le sud de l'estuaire et les anses sont marqués par un plus fort envasement (qui ne peut cependant pas être géré uniquement à une échelle localisée) ; l'embouchure de l'estuaire souligne les enjeux d'une densification urbaine toujours plus proche du littoral et des enjeux touristiques qui façonnent un paysage de plus en plus tourné vers des usages de plaisance. Le paysage varie entre coteaux abrupts abritant des chemins de halage (au sud de l'estuaire), à de vastes étendues de plages de sable (au centre et au nord de l'estuaire), ainsi qu'un patrimoine historique très présent (principalement sur les unités paysagères « une enclave hors du temps caractérisée par un paysage et un patrimoine à part » ainsi que « le barrage en tant que porte maritime sur un bassin de plaisance »), certaines unités proposent des vues dégagées sur l'estuaire (sur les extrémités), quand sur d'autre il y a une sensation de perte de sens (sur l'unité paysagère « un lac marin avec un usage de plaisance »), etc. Ces différents paysages, pourtant caractéristiques d'une seule et même entité qu'est l'estuaire de la Rance, témoignent des différents usages et dynamiques du territoire. Il n'y a donc pas un paysage de la Rance mais des paysages.

1.2 Une variété d'usages sur l'estuaire et leurs dynamiques

Les sept unités paysagères présentées ci-dessus ont montré une première réalité paysagère menée principalement à travers les observations de terrain. Ces paysages perçus témoignent d'évolutions sociétales qui ont transformé le territoire sur le plan paysager, mais également sur les usages. Trois dynamiques principales ont profondément marqué le paysage et ont fait évoluer les usages. Il s'agit des dynamiques urbanistiques avec un étalement péri-urbain fort, mais aussi un développement touristique grâce au plan d'eau généré par la présence du barrage et le pont-route qui relie Dinard à Saint-Malo, puis environnementales marquées notamment par les opérations de désenvasement depuis les années 1990. Pour cette partie, il apparaissait important d'analyser l'évolution du paysage en s'attachant à l'histoire du territoire. En effet, montrer les dynamiques sur l'estuaire avec un recul historique permet de mieux comprendre l'évolution du territoire en lien avec l'évolution des perceptions des habitants. Les dynamiques sont ainsi mises en perspectives avec une vision construite à travers la littérature en y associant les représentations paysagères caractérisées par les sept unités paysagères. L'hypothèse faite est que cette vision est individuellement appropriée par les acteurs locaux.

1.2.1 La dynamique urbanistique portée par l'usine marémotrice autour des trois pôles urbains

L'évolution paysagère est d'abord marquée par une forte dynamique urbanistique sur le territoire. L'évolution des politiques territoriales a en effet transformé le paysage, d'abord par la construction de l'usine marémotrice modifiant le fonctionnement de l'estuaire dans un contexte où la perception du territoire est en pleine évolution. Ensuite, par une modification de l'occupation de l'espace : l'urbanisation se concentre autour des trois grands pôles urbains que sont Saint-Malo, Dinard et Dinan et modifie la place de l'agriculture.

1.2.1.1 L'usine marémotrice : un ouvrage qui a induit des changements paysagers et urbanistiques

Historique de la construction de l'usine marémotrice

Vingt-cinq ans d'études au préalable ont été nécessaires pour comprendre comment se servir des marées bretonnes caractérisée par des marées de grande amplitude (avec un record enregistré à 13,5 mètres sur l'estuaire). La construction de l'usine marémotrice, de la pointe de la Briantais à la pointe de la Brebis, reposant sur l'îlot Chalibert a finalement débuté en janvier 1961 et les travaux se sont conclus en 1966 avec la mise en eau progressive de l'usine. Le 1er juillet 1967 est inauguré la route sur le barrage qui relie Dinard à Saint-Malo.

Les années qui ont suivi la construction de l'usine (Figure 28) correspondent au climat post Trente Glorieuses et à la crise sociale de mai 1968. Les années 1970 sont également touchées par le premier choc pétrolier et par un chômage de masse. Le climat politique, économique et les catastrophes naturelles à répétition modifient les visions et les tendances de la société industrielle qui se développe depuis le début du XX^e siècle. En 1971, Robert Poujade est alors nommé ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement. La volonté de défendre l'environnement est perçue à travers le milieu associatif et des mouvements contre l'essor de l'énergie nucléaire. Par exemple, en 1975 a eu lieu la marche de 15 000 manifestants bretons contre le nucléaire à Erdeven. Les années 1970 sont considérées comme étant le début de la prise de conscience environnementale. Cette époque est aussi celle du développement des villes et de l'étalement urbain tandis que les campagnes se vident.

D'un point de vue paysager, le barrage a d'abord modifié visuellement l'environnement de l'estuaire. Son caractère imposant et son aspect « bloc de béton » a fermé le paysage. Le fonctionnement du barrage a également eu un impact direct sur la biodiversité de l'estuaire et les courants puisque les marées naturelles enregistraient un étale de 4 à 5 minutes alors que l'étales dure désormais à peu près 1 heure.

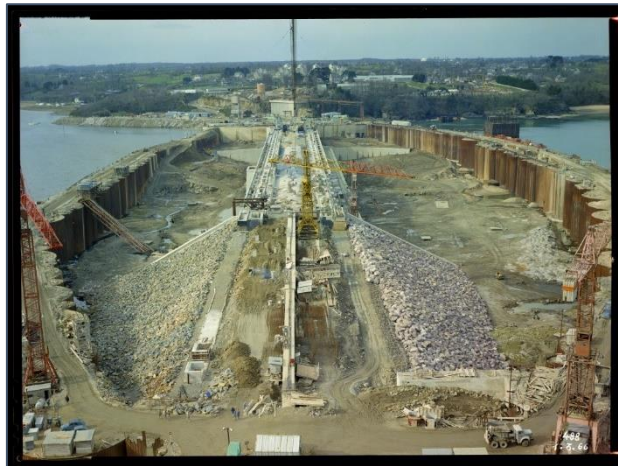


Figure 28 : Travaux du barrage

Source : Archives municipales de Saint-Malo

Dans les années 1970, Georges Bertrand évoque le paysage en tant que “produit d’interfaces” *“Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social. Il est une interprétation sociale de la nature”* (BERTRAND G., 1978). Cette notion de paysage devient un construit social, il est approprié par la population. Le paysage fait l’objet d’aménagements, et il est façonné, aménagé selon des impératifs économiques, sociaux, environnementaux, etc. Les années 1970 sont aussi la période où émerge la géographie des représentations où la géographie physique ne peut pas tout expliquer et qu’il y a une part de vécu, d’affect, qui lie les humains à leur territoire. La réalité du paysage dépend de ceux qui le perçoivent.

Depuis la création de l’usine marémotrice, la Rance a été largement urbanisée. Le lit de l’estuaire a été aménagé pour répondre aux besoins liés à la navigation, à l’urbanisation et à la

lutte contre les inondations. Deux dynamiques apparaissent en même temps : la protection environnementale et le développement urbain. Cependant, malgré l'apparition de la conscience environnementale et les protections de sites, la vision urbanistique peine à changer. L'ordre du jour est à l'urbanisation intensive et à l'étalement urbain. Le fait que l'usine marémotrice puisse enfin relier les deux villes principales de l'estuaire de la Rance, Saint-Malo et Dinard, favorise inexorablement le développement de l'urbanisation et la venue et l'installation de nouveaux arrivants. Ceux-ci sont attirés par le paysage de la Rance, sa proximité avec la mer et les nouveaux usages bénéfiques tirés de l'usine marémotrice, notamment la nouvelle route pour traverser la Rance. Les villes se développent, leurs usages aussi, elles se transforment peu à peu en villes balnéaires.

1.2.1.2 Les dynamiques liées à l'occupation du sol : une urbanisation marquée par le développement de trois pôles urbains

L'estuaire est transformé par le développement urbanistique. Cependant, il n'est pas général sur l'ensemble de l'estuaire. Les dynamiques urbaines sont concentrées autour des trois grands pôles : St-Malo, Dinard et Dinan, qui connaissent eux-mêmes des enjeux propres en matière d'étalement urbain et d'architecture.

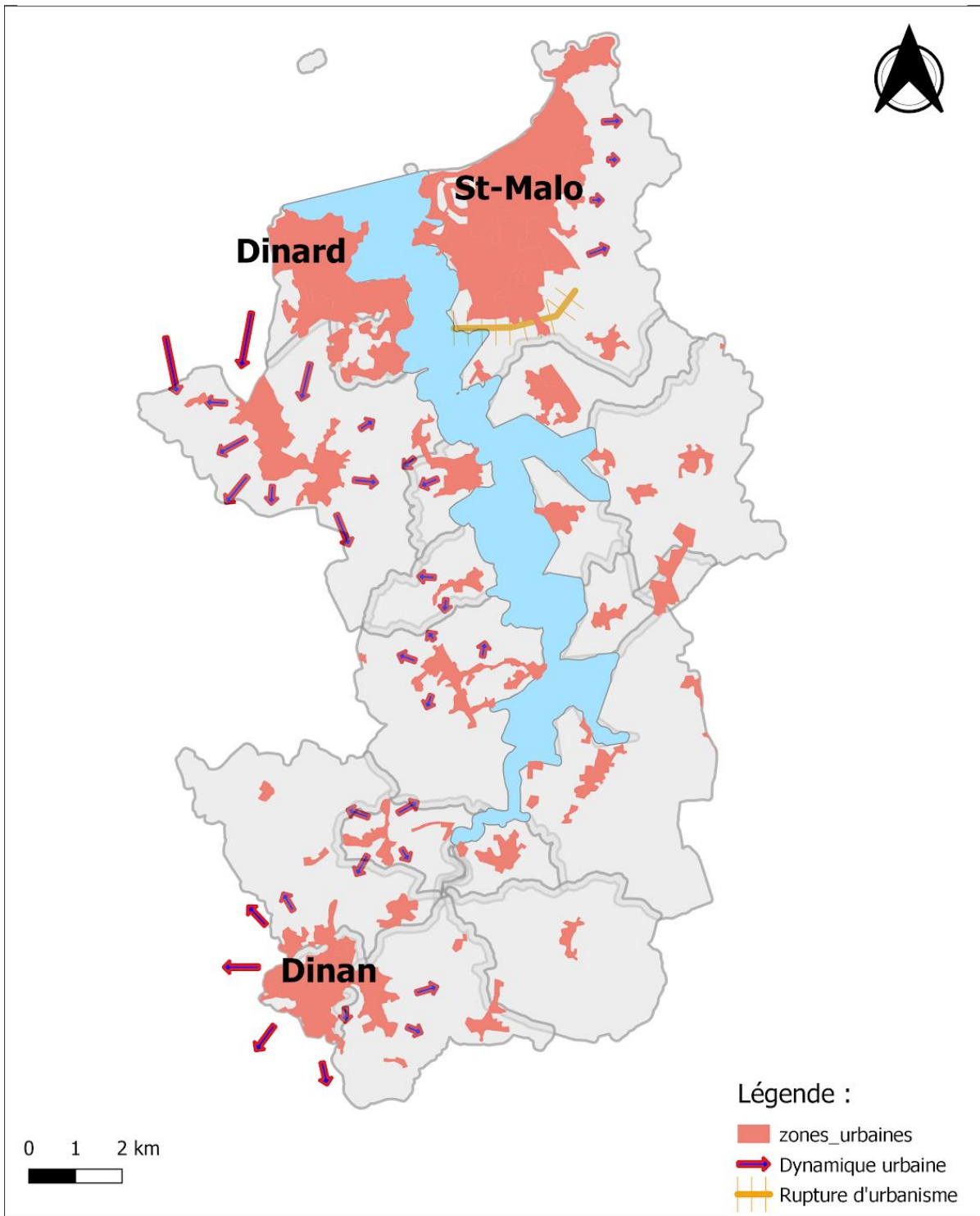


Figure 29 : Les dynamiques urbaines de l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

❖ *Une dynamique d'urbanisation plus marquée sur la rive gauche de l'estuaire*

Sur la carte ci-dessus (Figure 29), la dynamique d'urbanisation est différenciée entre la rive gauche et la rive droite de l'estuaire. Elle est en effet plus marquée sur la rive gauche de l'estuaire. À Dinard, un urbanisme balnéaire s'est développé, créant des paysages basés notamment sur l'architecture des villas et la végétation de leurs jardins (Figure 30). Sur la Côte d'Emeraude, très touristique, l'urbanisation est presque continue du pont de Lancieux à Saint-Briac-sur-Mer au barrage de la Rance à Dinard. L'urbanisation se poursuit au sud de Dinard sur le Minihic-sur-Rance, la Richardais, et surtout Pleurtuit, comme le confirme l'atlas des paysages réalisé en 2014 : « *Entre la côte et Pleurtuit, le territoire présente un caractère hésitant. Encore rural, mais sous la pression d'une agglomération de 15 000 habitants, il est marqué par les effets de « franges urbaines ». Zones commerciales, routes, zones d'activité, aérodrome... bois de Ponthual, RD 168 « rétro-littorale », aérodrome... estompent le sentiment de campagne propre à l'arrière-pays.* » (Atlas des Paysages d'Ille-et-Vilaine, 2014). En effet, une vaste zone de développement a été créée près du centre-ville de Pleurtuit en 2013, accueillant des commerces, des logements collectifs et des extensions pavillonnaires.



*Figure 30 : Dinard, lotissement de la malouine « les Villas de la mer » ;
Source : Atlas des Paysages d'Ille-et-Vilaine*

Au contraire, sur la rive droite, le phénomène d'urbanisation est plus limité. On remarque une rupture de l'urbanisation au sud de Saint-Malo où il y a de nouveaux lotissements, car elle est empêchée par les infrastructures routières (D168). La commune de Saint-Jouan-des-Guérets est la seule où une dynamique d'urbanisation a été observée sur la rive droite de l'estuaire. Cela se traduit par des constructions nouvelles qui contrastent avec le bâti ancien traditionnel de maisons en pierre (Figure 31).



*Figure 31 : Des maisons en construction à Saint-Jouan-des-Guérets ;
Photographie : M2 ETP, 10/2019*

L'analyse de deux images aériennes (Figure 32) confirme que l'étalement urbain entre 1980 et 2010 est très prononcé dans cette commune :



*Figure 32 : Images satellite de Saint-Jouan-des-Guérets en 1980 et 2010 ;
Source : Géoportail*

❖ *Dinard, une ville historiquement balnéaire*

Jusqu'au milieu du XIXe siècle Dinard est encore un petit village de pêcheurs dépendant de la paroisse voisine de Saint-Enogat. Son climat, ses paysages côtiers exceptionnels et ses plages commencent à attirer des touristes. Auparavant peu fréquentée par la population locale, la plage se transforme en un espace de divertissements et de loisirs. La ville devient une station balnéaire avec l'installation de son premier établissement de bain en 1858 sur la plage de

l'Écluse. Les anglais représentent la communauté touristique la plus importante, et ils imprègnent le mode de vie et le paysage de la ville. Cela se retrouve dans les activités pratiquées (chasse, courses hippiques, cricket...), et dans l'architecture avec des éléments typiques de l'architecture balnéaire comme les charpentes apparentes lambrissées, les vérandas, et des éléments qui permettent de faire entrer la lumière dans la maison et d'observer le paysage littoral.

À la Belle Époque, à la fin du fin XIXe siècle, la station balnéaire de Dinard est à la mode et vantée dans les guides touristiques, dans la presse et sur les affiches pour son climat doux et sa situation entre Rance et Manche et est surnommée "*la reine des plages*" ou "*la perle de la Côte d'Émeraude*". C'est à cette époque que l'urbanisation progresse, avec la construction de voies de circulation et de bâtiments emblématiques de la ville⁵ : des casinos, des établissements de bains, des hôtels, des villas extravagantes et des châteaux de bord de mer construits par l'aristocratie et des capitaines d'industrie (Figure 33). De plus, la ville répond aux exigences des touristes de la haute société nationale et internationale en renouvelant les édifices qui leur propose des services. Ainsi, à la fin du XIXe siècle, Dinard est une ville moderne, car elle est dotée d'un service d'eau courante, d'électricité, de téléphonie et d'un hôpital.



Figure 33 : La pointe de la Malouine ; ©CP Darzens ;
Source : <https://www.ville-dinard.fr/un-peu-dhistoire-3/>

⁵ Depuis 2000 une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) protège le patrimoine balnéaire de la ville, dont plus de 400 villas. Une AVAP est en cours de réalisation.

Après la Première Guerre mondiale, la haute société revient et la ville est à nouveau en effervescence avec la construction d'équipements modernes comme le casino Balnéum ou le Gallic Hôtel (Figure 34), et l'aménagement de promenades, de digues, de piscines et de nouveaux quartiers. Après la Seconde Guerre mondiale, la station connaît un déclin à cause de l'austérité. Puis, les congés payés contribuent à la démocratisation de la station avec le développement des pensions de famille et des camps de vacances.



Figure 34 : L'hôtel Le Gallic ; ©Archives municipales ;
Source : <https://www.ville-dinard.fr/un-peu-dhistoire-3/>

La ville continue à s'étendre et entre 2001 et 2013 la consommation d'espace s'élève à 50 hectares, dont 36,8 ha à vocation d'habitat avec la construction de nouveaux lotissements, d'un quartier pavillonnaire et un projet d'extension urbaine de 7 ha de 100 logements sur la zone du Moulin du Rocher. Cependant, l'enjeu du PLU (approuvé en 2018) est de limiter l'étalement urbain et de modérer la consommation d'espaces.

Dinard est donc une ville située à l'embouchure de l'estuaire de la Rance largement tournée vers la mer, grâce à un tourisme balnéaire qui a trouvé un nouvel élan avec la construction de l'usine marémotrice et du pont reliant Saint-Malo.

❖ *Saint-Malo, une dynamique urbaine différente de celle du reste de l'estuaire*

Sur le territoire du SCoT de Saint-Malo, la population est fortement concentrée sur la zone maritime, le nord et le centre de l'estuaire de la Rance, avec une densité de population élevée. Cependant on observe une croissance démographique faible (mais qui n'est pas négative) due à un vieillissement de la population. Saint-Malo a été détruite après les bombardements de 1945, puis reconstruite et est devenue une ville de villégiature. À partir des années 1980, la population diminue et l'économie est en difficulté. Dans les années 2000 il y a eu une prise de conscience, la politique d'urbanisme de la ville a été remise en question : des grandes structures telles que la caserne, les logements de gendarmerie, inoccupés, ont été réhabilités, et l'habitat a été redensifié.



Figure 35 : Cartographie des principales morphologies de Saint-Malo ;

Source : SCoT du Pays de Saint-Malo

La carte ci-dessus (Figure 35) montre les différentes phases de l'urbanisation de l'agglomération de Saint-Malo. Saint-Malo intra-muros et une zone autour du port de plaisance sont les zones qui remontent à avant le XIXe siècle, puis après la seconde moitié du XIXe siècle la ville a commencé à se développer, avec des lotissements balnéaires qui « *répondent tous au même modèle : des parcelles de tailles similaires alignées le long de boulevards parallèles ou perpendiculaires à la mer et convergent vers des édifices phares, un grand hôtel ou un casino.* » (SCoT du Pays de Saint-Malo). Des parcelles de grande taille accueillant de grandes demeures en front de mer viennent s'insérer dans ces lotissements. Après la Seconde Guerre mondiale, la ville a connu un accroissement démographique et économique conduisant à une extension urbaine, et au développement des activités portuaires. Dans les années 1970 à 1990 l'urbanisation commence vers le Clos Poulet, auparavant limitée par les RD168 et 301, et s'ouvre vers l'extérieur avec l'implantation de ZAC, de zones industrielles et d'activités. Ces dernières années le phénomène s'accroît avec de nombreux projets vers l'est de l'agglomération, remplaçant des espaces agricoles, par exemple dans le secteur du Petit Paramé.

❖ *L'urbanisation du Pays de Dinan, au détriment des terres agricoles*

De la Révolution à 1860, l'activité économique de Dinan est fondée sur la manufacture de toiles et le port. À ce moment-là, Dinan est « *une cité qui commence à se sentir à l'étroit dans ses remparts devenus inutiles* »⁶. En effet, « *Dès 1781, l'aménagement du Grand-Chemin, l'actuelle rue du Général de Gaulle, déplace une partie de la circulation vers le sud de la ville et entraîne les premiers démantèlements de la muraille* »⁷. La ville subit aussi des transformations, avec l'inauguration du Viaduc en 1852 qui marginalise définitivement l'antique rue du Jerzual, et l'arrivée du chemin de fer, en 1879, qui intègre Dinan dans les communications modernes. C'est au XXe siècle que la ville croît et acquiert sa physionomie actuelle, et le caractère touristique de la ville s'affirme. La ville a connu une forte croissance démographique après la Seconde Guerre mondiale, accompagnée de l'apparition de nouveaux quartiers au nord-est de la ville, « *urbanisant progressivement les fermes et les champs, mais tout en respectant une dimension humaine et paysagère, avant-gardiste pour les années 1960* »⁸.

⁶ Source : <https://www.dinan.fr/34/histoire-dinan>

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

Le Pays de Dinan a accueilli environ 12 600 habitants en vingt ans. Les élus du SCoT du Pays de Dinan souhaitent conforter un territoire d'accueil en retenant une ambition haute de croissance démographique de l'ordre de +0,75% /an. Toutefois, le Pays connaît chaque minute, la disparition de 4 m² de terres agricoles ou naturelles sous l'effet du développement urbain. D'après l'analyse des évolutions du bâti liées au développement de l'habitat, le rapport entre les logements produits et l'espace consommé est peu efficient. Ainsi, la réduction des terres agricoles est en partie liée à la consommation foncière à vocation d'habitat. En effet, les logements récents sont construits sur le modèle des lotissements de maisons individuelles, très consommatrices d'espace. Enfin, *« est également observé sur le territoire, le phénomène d'étirement des tissus urbains, dû à une urbanisation le long des axes de communication, et en discontinuité du tissu bâti existant »* (SCoT du Pays de Dinan). L'extension de Dinan est limitée à l'ouest par la RN 175.

Selon le PLUi de Dinan agglomération, *« les développements urbains récents ont formé de nouvelles franges urbaines, des secteurs de conurbation et des « enclaves » naturelles ou agricoles au sein du tissu urbanisé »*. Par conséquent, *« les interfaces ville/campagne matérialisées par les franges urbaines et entrées de ville portent de forts enjeux liés au paysage et à l'attractivité, véritables vitrines de l'image et de l'accueil du territoire »* (PLUi de Dinan Agglomération).

L'urbanisation se poursuit sur l'ensemble de l'estuaire et en particulier autour des trois pôles urbains que sont Dinard, Saint-Malo et Dinan qui sont en expansion, induisant des changements d'occupation du sol avec la réduction des espaces agricoles et l'apparition de nouveaux quartiers. Le territoire attire donc de nouveaux habitants qui peuvent avoir une vision des changements paysagers différente de celle des anciens habitants (voir analyse du questionnaire dans la partie 2).

1.2.1.3 Une agriculture diversifiée du sud au nord de l'estuaire

Comme dans toute la Bretagne, les paysages agricoles de l'estuaire sont historiquement bocagers, composés de haies, talus et vergers. Dans le sud du territoire autour de Dinan, le bocage est caractérisé par les arbres étêtés appelés ragosses, tandis qu'au nord les cultures

légumières sont entourées de haies arbustives et de talus enherbés⁹. Les haies bocagères constituent un élément de continuité écologique et abritent une importante biodiversité, et sont un allié de l'agriculteur en abritant des auxiliaires des cultures.

Lorsque l'on observe la carte ci-dessous (Figure 36) de la répartition agricole le long de l'estuaire, un gradient de culture est visible de l'amont à l'aval. En effet, plus on va vers l'embouchure et plus l'agriculture est diversifiée.

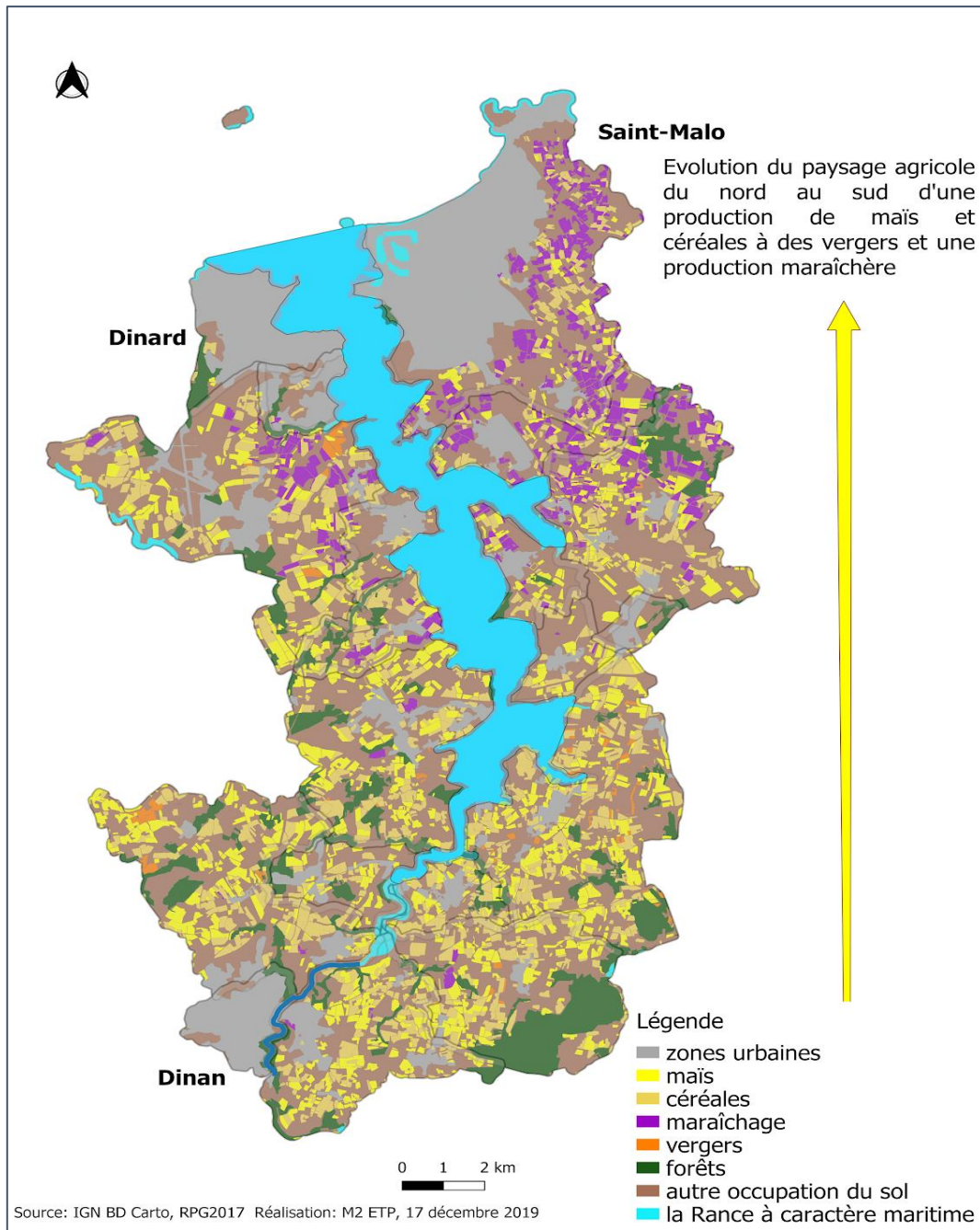


Figure 36 : Carte des dynamiques agricoles. Réalisation : Master ETP, 2020

⁹ Source : <https://pnr-rance-emmaude.fr/bocage/>

Ce sont essentiellement des cultures de maïs qui ont été observées sur le terrain notamment sur l'arrière-pays vers Dinan, à la différence des autres unités paysagères sur l'estuaire. L'apparition d'autres cultures s'aperçoit dès la seconde unité paysagère avec un peu de vergers et quelques cultures maraîchères. Ensuite, il y a de plus en plus de cultures diversifiées avec des céréales, du maïs, des cultures maraîchères (poireaux, carottes, choux, etc..) et de vergers notamment conservatoires à Pleudihen-sur-Rance par exemple, où l'on trouve une coopérative cidricole. Au niveau de l'embouchure, il y a des cultures pratiquées sur des champs ouverts dans les zones à faibles pentes. Des cultures maraîchères ont été observées qui sont, selon le DOCOB Natura 2000¹⁰, « *une spécificité des communes proches de Saint-Malo (Saint-Jouandes-Guérets, Saint-Père, Saint-Suliac...)* » avec 175 agriculteurs sur les terres de Saint-Malo.

Une régression du bocage a été générée par l'évolution des pratiques agricoles et le remembrement. Pour y remédier, un programme « Breizh bocage » est mis en place dans le but de reconstituer le maillage bocager. Un contrat territorial a été mis en place par l'association Cœur Émeraude afin d'informer et de sensibiliser les exploitants agricoles du secteur sur les mesures favorables à la reconquête de la qualité de l'eau (reliquats azotés, cultures fourragères économes en intrants, reconstitution du bocage, agriculture biologique...). Un projet de conservatoire des fruitiers bretons est également en cours.

De la même manière que l'urbanisation est différenciée entre les rives de l'estuaire et entre les trois pôles, les cultures agricoles se diversifient du sud au nord de l'estuaire et représentent un usage très présent et caractéristique dans le paysage. Mais comme expliqué dans la sous-partie précédente, le phénomène d'urbanisation se fait au détriment des terres agricoles, et conduit donc à des changements paysagers importants. Les espaces agricoles concentrent donc deux enjeux : limiter leur décroissance due à l'étalement urbain, et reconstituer le maillage bocager.

¹⁰ DOCOB – Sites Natura 2000 FR5300061 « Estuaire de la Rance » et FR5312002 « Ilots Notre Dame et Chevret » – Document validé en Comité de pilotage le 27/06/12

1.2.3 La dynamique touristique : un tourisme balnéaire qui remplace les usages liés à la navigation et à la pêche professionnelle

L'estuaire de la Rance a la particularité de regrouper plusieurs types de tourisms : un tourisme balnéaire, en particulier à Dinard (voir la partie urbanisation de Dinard) ; un tourisme fluvial avec le développement de la navigation de plaisance sur la Rance après la construction de l'usine marémotrice ; le tourisme pédestre avec la présence du GR34 ; et le tourisme patrimonial lié au patrimoine bâti spécifique au territoire, notamment les moulins à marée et les malouinières.

1.2.3.1 Des anciens usages liés à la navigation et à la pêche professionnelles qui se sont transformés en usage de plaisance

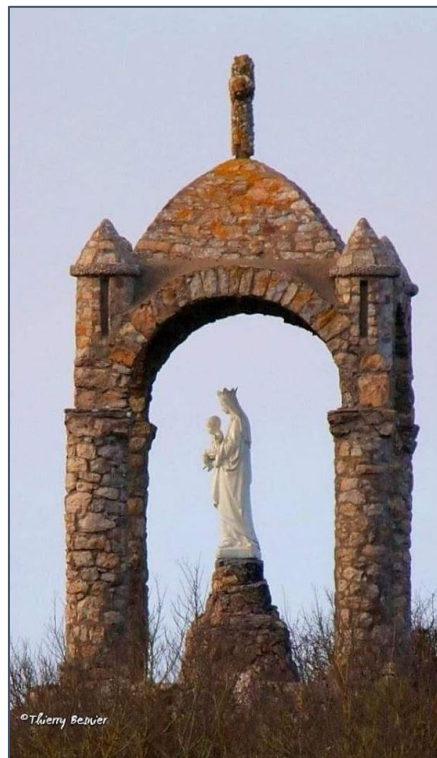
Les usages présents tout au long de l'estuaire varient entre terre et mer. L'estuaire appartient au domaine maritime de l'embouchure à l'écluse du Châtelier¹¹ et de nombreux usages présents sont liés à la mer.

Les pratiques locales ont historiquement puisé dans les ressources que l'estuaire apportaient. L'existence, encore aujourd'hui, de nombreux ports et d'écluses ainsi que d'anciens villages de pêcheurs plantés sur les bords de Rance ; la présence de carrelet, de cales, de l'ancien chantier naval et de figures religieuses de protection des marins, témoignent d'une dynamique littorale quotidienne pour les habitants de l'estuaire.

¹¹ Le décret du 11 décembre 1899 fixe la limite transversale de la mer (LTM) dans la rivière de la Rance à l'écluse du Châtelier.



Figure 37 : Le Pont roulant ; carte postale L.Tremaudan



*Figure 38 : L'oratoire de Grainfolet ;
Photographie T. Besnier, 2019*



*Figure 39 : Bateau à la Passagère ;
Photographie : Philippe Beckamm*



*Figure 40 : Doris à la Villegé ;
Photographie : N. Merdrignac, 2018*

Les activités économiques liées à la mer comme la pêche professionnelle ou l'exploitation de moulins à marée ont laissé la place à des usages majoritairement centrés sur la plaisance. La volonté de conserver l'héritage maritime se fait néanmoins sentir à travers des mesures de restauration des moulins à marée comme le moulin de Beauchet ou encore les fêtes locales comme celle des doris (Figure 40).

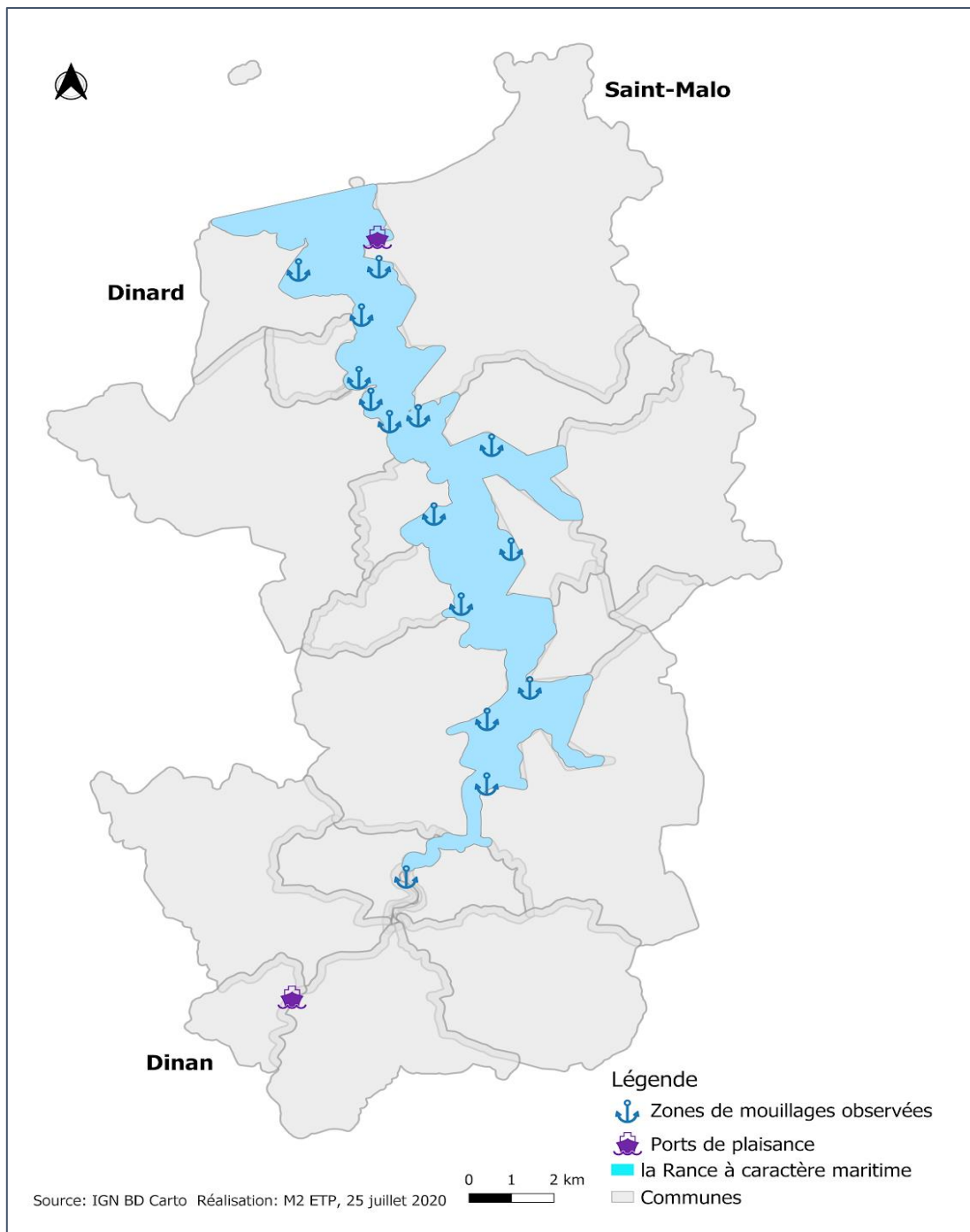


Figure 41 : Carte des mouillages sur l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

L'estuaire représente un lieu très attractif pour les propriétaires de bateau. Les nombreux mouillages présents sur l'estuaire (Figure 41) traduisent une nouvelle dynamique plus axée sur la plaisance. Ainsi, la navigation de loisir reste un des usages principaux de cet estuaire avec une dynamique exponentielle permise par la hauteur d'eau de 4 mètres minimum depuis la

création de l'usine. Pas moins de 20 000 bateaux empruntent l'écluse chaque année et l'on retrouve environ 2 000 mouillages sur le plan d'eau de la Rance.

La présence de mouillages est assez inégale dans l'estuaire. Dès lors, la navigation sur la Rance est marquée par deux parties distinctes qui traduisent un gradient nord-sud. L'embouchure de l'estuaire jusqu'à l'écluse du Châtelier connaît une capacité d'accueil qui atteint plus de 2 000 bateaux, principalement sur des mouillages, mais aussi sur des pontons. *A contrario*, plus l'on se dirige vers le sud de l'estuaire et plus le nombre de mouillages diminue, atteignant un chiffre d'environ 100 mouillages seulement au port de Dinan.

D'autres activités sportives et de loisirs liés à l'eau se sont développées sur l'estuaire. Elles sont multiples et variées en bordure de l'estuaire de la Rance. On note, entre autres : la plongée, la baignade, la plaisance, la pêche récréative, le canoë-kayak, la planche à voile, le kitesurf, le char à voile. La plongée dans la Rance est facilitée par le fait que l'on se trouve dans une zone fermée. Les plongées ont lieu lorsque les turbines de l'usine marémotrice sont fermées, à la renverse des marées pour ne pas subir de trop forts courants qui constituent une contrainte importante pour la pratique de la plongée en Rance. Il existe plusieurs sites de plongée, cependant, certaines réglementations locales s'imposent au niveau de certaines communes où par exemple la plongée est interdite depuis la côte. On note l'existence de quelques clubs de plongée qui organisent ponctuellement des séances dans la Rance maritime, notamment depuis la cale de Jouvente. Rappelons qu'une « charte du plongeur responsable » a été élaborée par la commune de Pleurtuit afin d'encadrer l'utilisation de la cale de Jouvente par les plongeurs (stationnement, sécurité...) ; l'attrait de ce site réside notamment dans la richesse écologique qui peut être observée à des profondeurs relativement faibles. D'autres activités de sensibilisation longent l'estuaire. Sur Dinan-Evran, un « Atelier Pêche et Nature » (anciennement école de pêche) accueille les enfants de 8 à 16 ans pour leur faire découvrir la pêche avec l'aide de bénévoles. Un moniteur-guide de pêche propose des sorties sur la Rance fluviale pour la pêche des poissons carnassiers.

Paradoxalement, le barrage a, à la fois permis plus de navigation grâce à son plan d'eau et a contraint la navigation par la présence du pont qui ferme l'intérieur de l'estuaire à l'embouchure malgré l'écluse, et par l'envasement accéléré de l'estuaire sur le chenal de navigation. De plus, la navigation de plaisance dans le bassin d'eau de la Rance est contrainte par le changement de fonctionnement des marées et l'écluse du Châtelier depuis la construction de l'usine marémotrice. Dès lors, selon de DOCOB de Natura 2000, « *le barrage a provoqué une*

aggravation sensible du phénomène naturel de sédimentation qui affecte partiellement la navigation et l'accès aux mouillages, la baignade dans des zones envasées et pourrait déboucher sur des modifications plus profondes de la surface des herbues si elle se poursuivait » (DOCOB p.6, 2012). Il serait exagéré de dire que l'usage de la navigation de plaisance est menacé. Au regard du nombre de mouillages et au vu des nombreuses activités de loisirs qui se sont développées tout au long de l'estuaire, les usages maritimes restent très présents sur l'ensemble du littoral et évoluent en fonction des dynamiques urbaines, touristiques et environnementales, avec néanmoins une perte au sud après l'écluse du Châtelier.

1.2.3.2 Une dynamique de tourisme balnéaire en lien avec le développement urbanistique tourné autour du barrage et des pôles urbains

❖ *L'usine marémotrice comme pont de liaison les deux rives : une nouvelle dynamique touristique plus cohérente entre les deux rives qui a métamorphosé le paysage*

Les usages liés à la navigation et le fonctionnement des marées permettaient de franchir les deux rives et il n'a pas fallu attendre la construction de l'usine marémotrice pour trouver des moyens de traverser l'estuaire de la Rance. En effet, le vieux pont de Dinan daterait de l'époque gallo-romaine et le passage est affirmé par le prieuré Saint-Magloire au IXe siècle ; les moines passeurs des abbayes médiévales naviguaient aussi sur la Rance notamment au niveau de l'abbaye de Léhon pour aller vers La Moinerie (entre Plouër-sur-Rance et Taden). De plus, différentes constructions de ponts ont lieu au XIXe siècle : l'écluse du Châtelier en 1832, le viaduc à Dinan en 1852 et le pont ferroviaire de Lessard en 1879. On compte aujourd'hui sept points de passage de Léhon à Dinard, traduisant différents franchissements possibles de l'estuaire (Février, 2012). Cependant, la construction du barrage comme moyen de liaison entre Saint-Malo et Dinard a rendu l'accès d'une rive à l'autre beaucoup plus simple qu'avant, vers l'embouchure de l'estuaire, ce qui a favorisé la venue de touristes. En effet, vers les années 1980, l'estuaire était considéré comme un espace peu dynamisé et peu attrayant qui connaissait une baisse préoccupante de la population. La disparition de nombreux services comme les commerces ou la caserne des pompiers tout comme des touristes qui venaient à Saint-Malo et qui avaient tendance à continuer leurs visites vers le Mont-Saint-Michel sans passer sur l'autre rive, avait un impact sur la dynamique du territoire.

Le pont, matérialisé par l'usine qui relie les deux rives de la Rance est très empruntée. Actuellement, environ 30 000 véhicules passent quotidiennement d'une rive à une autre pour 60 000 en été (site EDF consulté en 2020). Le barrage en lui-même est un site touristique puisqu' il accueille 70 000 visiteurs par an (site EDF consulté en 2020).

La carte sur les infrastructures routières et ferroviaires ci-dessous (Figure 42) permet de mieux comprendre le développement des différentes infrastructures routières et ferroviaires présentes le long de l'estuaire de la Rance et qui marquent le territoire. D'une part, elle permet de prendre conscience que l'usine marémotrice est le seul pont sur toute la moitié nord de l'estuaire. D'autre part, que les ponts sont d'importants flux routiers. Enfin, l'importance de l'axe Rennes/Saint-Malo qui est particulièrement prisé et qui permet à Dinard de ne pas se retrouver isolé.

Infrastructures routières et ferroviaires sur l'estuaire de la Rance

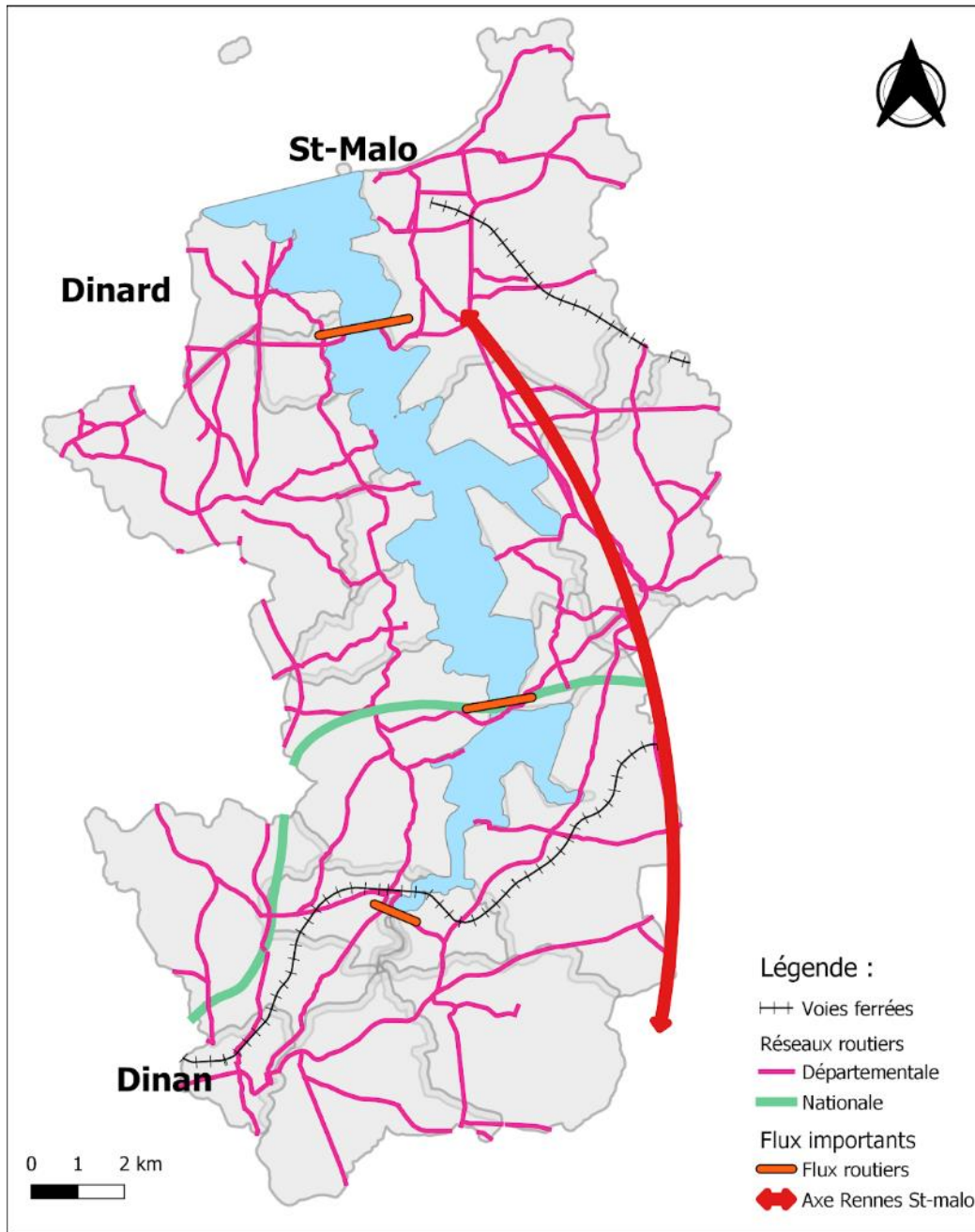


Figure 42 : Les infrastructures routières et ferroviaires sur l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

❖ *Une dynamique touristique concentrée autour des grands pôles urbains*

Le volet touristique se retrouve dans tous les documents d'urbanisme et de planification territoriale. L'estuaire de la Rance est le 2^e pôle d'attraction touristique du pays de Dinan (SCoT du pays de Dinan, p 33). Le SCoT du pays de Saint-Malo confirme également la tendance avec une population qui est fortement concentrée sur la zone maritime et le nord et le centre de l'estuaire de la Rance avec une forte activité touristique. Le DOCOB de Natura 2000 a lui aussi une fiche dédiée à la dynamique touristique (Fiche sur la réhabilitation du patrimoine et le tourisme culturel p 188-189). De Dinan à Saint-Malo, on dénombre 1 à 2 millions de visiteurs par an (Rapport de la gestion sédimentaire EGIS, IDRA, EPTB, 2019, p21).

Le tourisme balnéaire est cependant concentré autour des grands pôles urbains. Sur la Côte d'Emeraude, d'après l'étude de Saint-Malo Agglomération, le nombre de nuitées touristiques en 2012 est de 7 592 917 avec 68% de l'hébergement touristique de la Côte d'Emeraude concentré sur Saint-Malo, Dinard, et Cancale (Guide tourisme Saint-Malo, p.99, 2012). En 2012, 27% des nuitées hôtelières ont été effectuées par une clientèle étrangère (Guide tourisme Saint-Malo, p103, 2012).

1.2.3.3 Un estuaire intérieur moins valorisé que l'embouchure alors qu'il offre une histoire et un paysage riches tout au long de l'estuaire

❖ *La pratique de la randonnée le long de l'estuaire de la Rance*

Les berges de la Rance accueillent des chemins de randonnée tout le long du territoire des communes, avec quelques passages où il est nécessaire de remonter à l'intérieur des terres. Ces chemins sont empruntés par la plupart des touristes surtout en période estivale pour visiter les sites touristiques les plus remarquables de la Rance que sont : les Jardins du château de Montmarin à Pleurtuit, l'Atelier Manoli Musée et jardin de sculptures à La Richardais, l'Usine marémotrice de la Rance, les Croisières Chateaubriand en Rance Gare maritime, le Barrage de La Rance, le Musée de la pomme et du cidre La Ville Hervy à Pleudihen-sur-Rance (DOCOB Natura 2000). La rive gauche de l'estuaire sur laquelle se trouve le GR 34 est plus empruntée que la rive droite (Figure 43). Cette dissymétrie entre les deux rives s'explique par la différence de topographie et de végétation entre celles-ci.

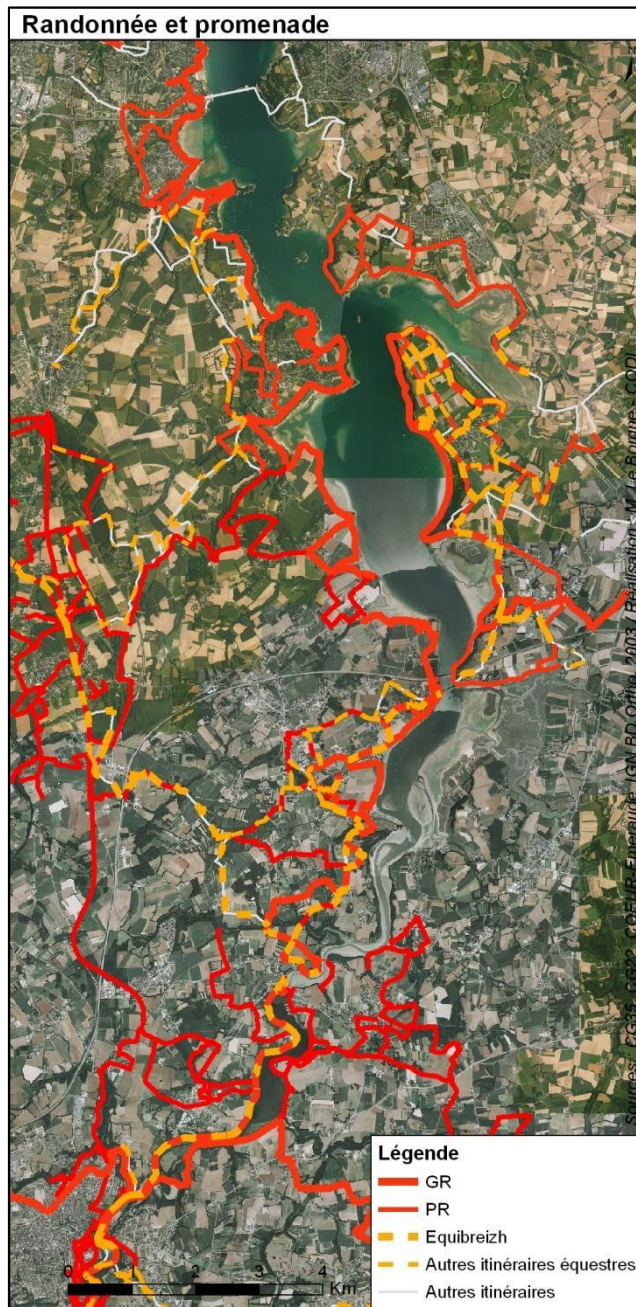


Figure 43 : Les chemins de randonnée le long de l'estuaire de la Rance ;

Source : DOCOB Natura 2000

❖ *Un tourisme autour du patrimoine bâti se développe*

Hormis les chemins de randonnée, les bords de Rance offrent un patrimoine bâti riche. Cette richesse est visible notamment par la présence d'anciens moulins à marée (Figure 44). Ils font aujourd'hui partie du patrimoine historique du territoire favorable à l'activité touristique, avec notamment le moulin de Bauchet classé en 1986 aux monuments historiques. Le long de l'estuaire de la Rance, on note l'existence d'un patrimoine défensif avec des constructions telles que les châteaux forts et les forts, comme la Tour Solidor à Saint-Malo. Un patrimoine lié aux anciennes constructions résidentielles comme les domaines, châteaux et manoirs, mais également les Malouinières qui sont emblématiques de la région. Ces constructions sont représentatives des richesses et de la prospérité passée du territoire. Les Malouinières sont perçues comme un héritage architectural. Ce sont de grandes bâtisses construites aux alentours de Saint-Malo sur les bords de l'estuaire, pour la plupart entre le XVII^e XVIII^e siècle, par certains armateurs notables de Saint-Malo. De nos jours ces anciennes constructions à vocation résidentielle représentent un attrait pour la dynamique touristique du territoire :

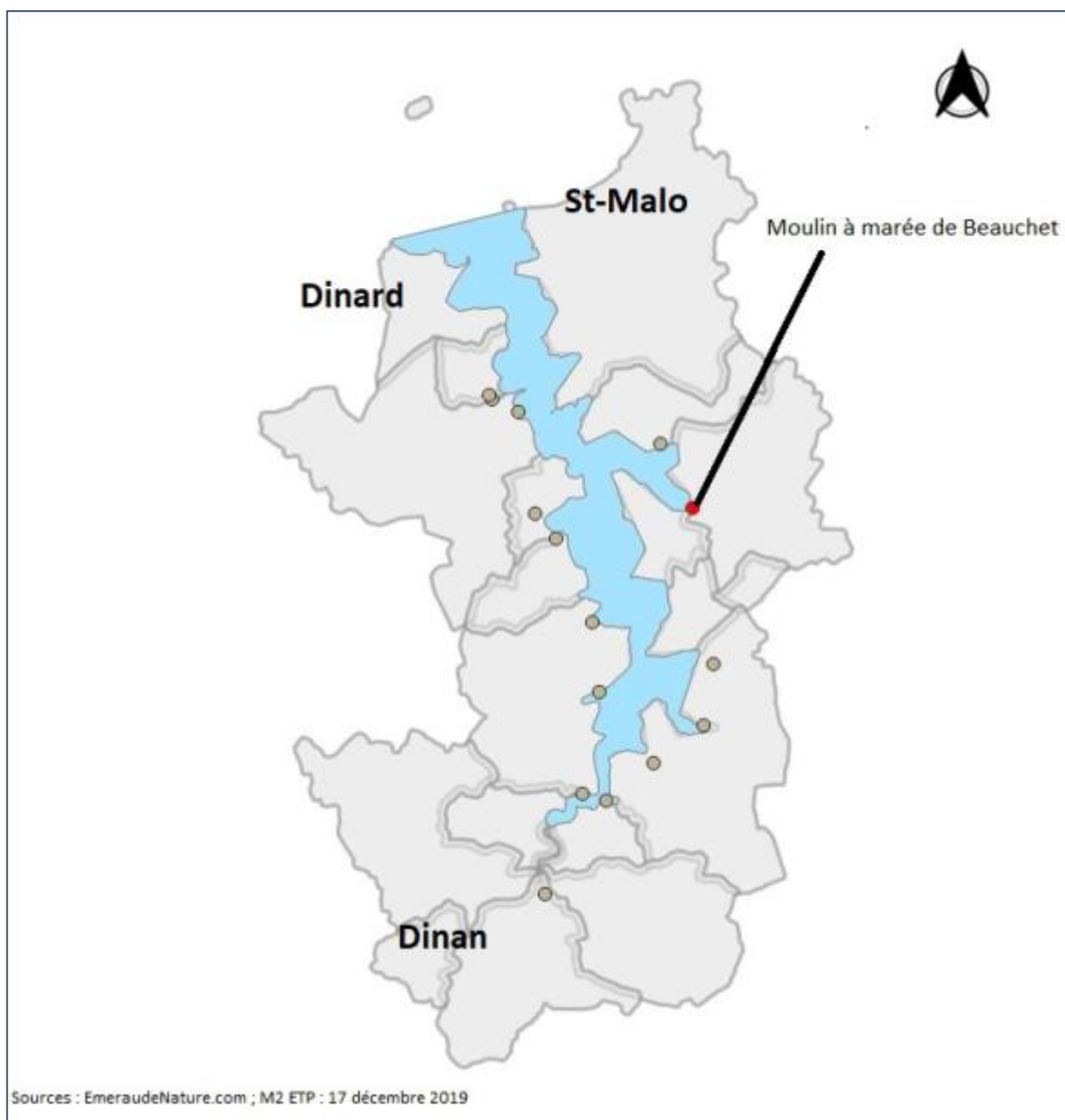


Figure 44 : Les moulins à marée présents le long de l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2019

1.2.3.4 Une dynamique touristique qui valorise ou qui détruit le paysage ?

L'arrivée du tourisme de masse sur les bords de l'estuaire a modifié les usages et l'impact sur le territoire. D'un point de vue paysager, cela s'est traduit, entre autres, par l'augmentation du nombre de mouillages, de touristes, de services proposés notamment concernant l'hébergement et la restauration.

De nombreuses communes se trouvant autour de la Rance fonctionnent grâce au tourisme. Saint-Suliac par exemple est un village typique breton qui est classé parmi les plus beaux villages de France depuis 1999. Des « aménagements » ont donc été réalisés pour promouvoir et développer le tourisme autour de l'estuaire. La réhabilitation de sites touristiques, la classification de certains de ses sites en « sites classés », l'implantation d'aires de pique-nique, l'entretien du chemin de halage et du chenal de navigation, etc. sont autant d'aménagements qui contribuent à stimuler la venue des touristes.

Pour autant, une augmentation du nombre de touristes n'est pas toujours corrélée à une plus forte augmentation de la protection des sites. En effet, il faut construire plus d'hébergements, de services de restauration ou de loisirs pour répondre à la demande croissante des touristes, à un point où il devient difficile de trouver de la place sur les plages et que les activités de loisirs se sont transformées. On retrouve par exemple sur les bords de Rance tous les types de nouvelles activités comme le montrent les photos ci-après (Figures 45 à 47) :



*Figure 45 : Activité sportive de la voile ;
Photographie : Thierry Besnier, mars 2020*



Figure 46 : Activité de canoës, photographie tirée du journal, Ouest France, Dinan, la Rance se découvre aussi en canoës-kayak 24/06/2016



Figure 47 : Montgolfière à Plouër-sur-Rance

Source : Photographie fournie par Rance Environnement

L'évolution des usages dans l'estuaire de la Rance

- L'extension urbaine de Saint-Suliac entre 1946 et aujourd'hui (Figures 48 et 49) :

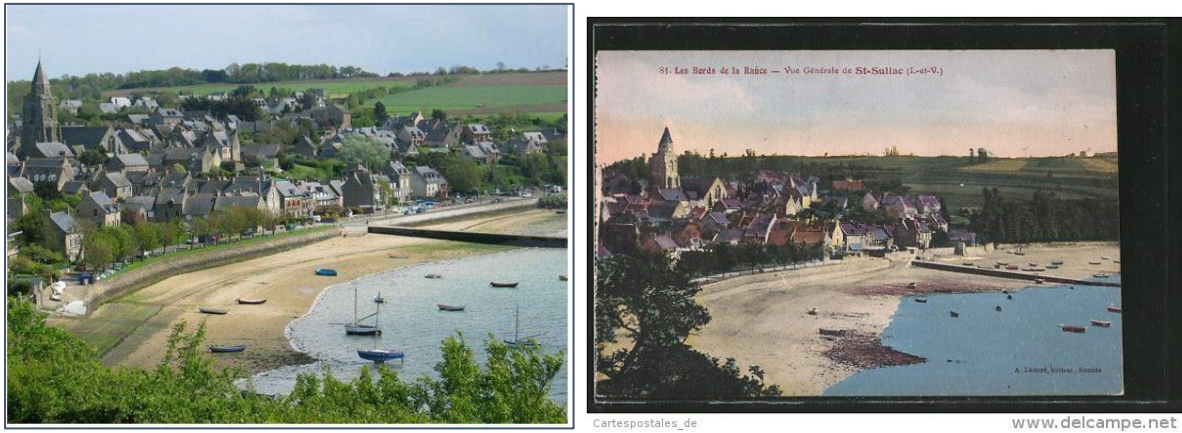


Figure 48 : Cartes postales de Saint-Suliac ; source : delcampe.fr

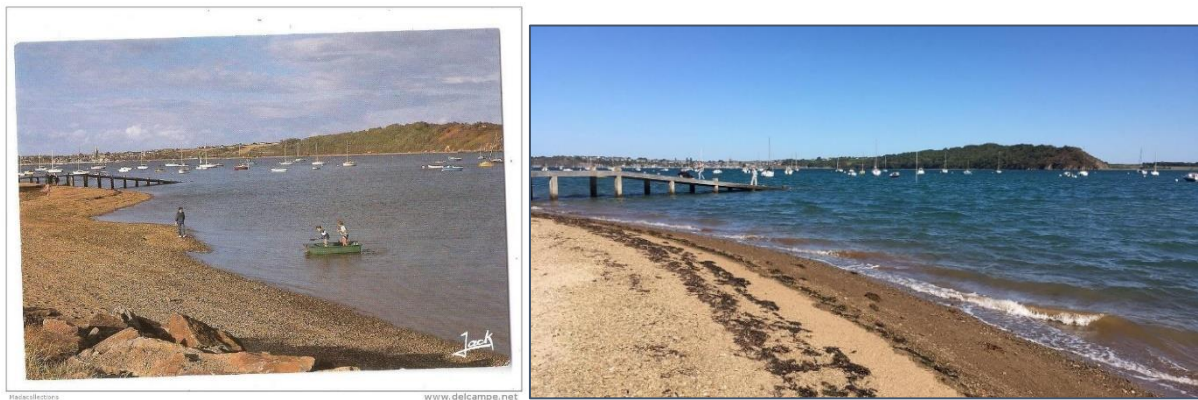


Figure 49 : La plage du Roué à Langrolay-sur-Rance en 1994 et 2019 ; sources : delcampe.fr (1994), M2 ETP (2019)

-Témoignages d'anciens usages en bord de Rance : pêche à la crevette à Plouër-sur-Rance dans les années 1910-1920, et balade en barque à St-Servan, plage du Rosais en 1923 (Figure 50)

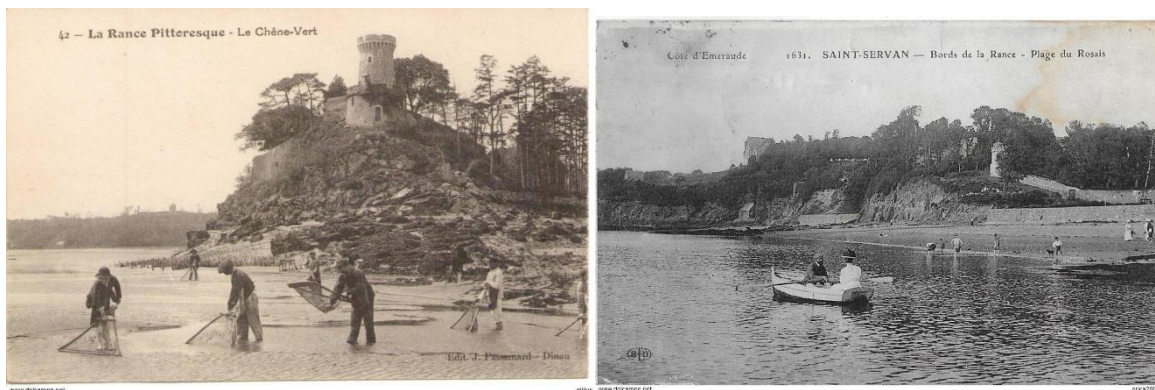


Figure 50 : cartes postales ; source : delcampe.fr

1.2.4 La dynamique environnementale liée au désenvasement et à la valorisation des sédiments

L'envasement de l'estuaire de la Rance a un impact sur les usages, en particulier la navigation. Le souhait de favoriser la navigation a conduit à mener des travaux de désenvasement et à chercher des débouchés pour les sédiments extraits, dont l'épandage sur des terres agricoles.

1.2.4.1 Le désenvasement de l'estuaire de la Rance de 1990 à aujourd'hui : une réponse aux conflits d'usages

Le désenvasement, qui est géré de manière différente sur l'amont et l'aval de l'estuaire de la Rance, a pour objectif d'extraire un certain volume de sédiments jugé excédentaire, afin de maintenir des usages liés à l'eau, notamment la navigation. Le désenvasement est un terme général qui désigne le fait d'extraire de la vase ou des sédiments, tandis que le curage (ou dragage) est la technique utilisée pour le faire.

❖ Le désenvasement de la Rance maritime : de 1990 à l'opération Lyvet 1

Le désenvasement de la Rance a débuté en aval de l'écluse du Châtelier, car ce secteur est particulièrement marqué par l'envasement, avec des dragages de 6 000 m³ en 1990, et de 20 000 m³ réalisés par EDF en 1991 et 1992 dans le cadre de ses obligations d'entretien du chenal de navigation liées à la convention de l'usine marémotrice. Puis, le piège de Lyvet (commune de la Vicomté-sur-Rance, voir figure 29) a été créé en 1996 et 10 000 m³ ont été extraits à la pelle mécanique.

Un Contrat de Baie¹² a été signé en 1998 pour cinq ans, et prolongé de deux ans jusqu'en 2005, dont l'association Coeur Émeraude avait pour mission le contrôle, le suivi et l'évaluation. Le contrat avait pour but d'améliorer la qualité de l'eau du fleuve, avec trois volets d'actions¹³ : assainissement, gestion des berges et ouvrages, gestion/valorisation des sédiments sur la Rance fluviale et maritime. C'est dans le cadre de ce troisième volet que les opérations de

¹² Le contrat de baie a été signé par les 23 communes riveraines du fleuve, le District de Dinan, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, EDF, les départements des côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, l'Etat, la fédération des associations d'usagers et les chambres consulaires.

¹³ Henri Thébault, " Estuaire Rance, Gestion des sédiments, propositions 2015", Commission Estuaire Rance

désenvasement ont été menées, avec un objectif de 1 000 000 m³ de sédiments à extraire, mais seuls 190 000 m³ au total ont été extraits. En effet, l'opération Lyvet 1 en 2000 a permis l'extraction de 90 000 m³ avec une drague suceuse, et pompage vers les bassins de décantation, dans le but d'agrandir le piège. Ensuite, l'opération à Mordreuc (commune de Pleudihen-sur-Rance) en 2005, financée par l'État et EDF, a extrait 100 000 m³ de sédiments, sur trois zones de part et d'autre de la cale. Jusqu'en 2007¹⁴, EDF était le maître d'ouvrage des programmes de désenvasement en partenariat avec Cœur Émeraude, puis l'association a repris la maîtrise d'ouvrage avec le soutien financier d'EDF.

De plus, Cœur Émeraude effectue des chasses hydrauliques plusieurs fois par an au niveau de l'écluse du Châtelier afin de désenvaser le chenal, le port de Plouër-sur-Rance est désenvasé tous les sept ans et le chenal d'accès a été curé en 2010.

❖ *Les sédiments extraits considérés comme des déchets*

Les sédiments extraits d'un cours d'eau sont considérés en France comme des déchets. Afin de pouvoir valoriser ces matériaux et les exploiter pour un nouvel usage, ils doivent être classés déchets « non dangereux/non inertes » et respecter la loi sur la gestion de ce déchet.

Juridiquement, les sédiments sont considérés comme des déchets jugés admissibles. Dans le cas de la plateforme de Lyvet les sédiments sont principalement classés « Non Dangereux Non Inertes ». Ponctuellement, elle accueille des apports inertes et/ou non inertes non dangereux provenant des curages fluviaux et/ou lacustres et d'autres sites portuaires de l'estuaire de la Rance. Afin d'extraire les déchets, un Certificat d'Acceptation Préalable est octroyé, il précise notamment les résultats d'analyses effectués à partir d'un ou plusieurs échantillons d'analyse des sédiments.

❖ *Lyvet 2 et Lyvet 3 : deux opérations de désenvasement d'envergure*

L'opération Lyvet 2 a été menée par Cœur Émeraude de novembre 2014 à février 2015. Elle a permis l'extraction de 63 000 m³ de sédiments par aspiro-dragage (Figure 51) du piège de Lyvet qui était rempli depuis 2005. Le cycle de curage/traitement des sédiments dure 3 ans, en trois

¹⁴ DOCOB – Sites Natura 2000 FR5300061 « Estuaire de la Rance » et FR5312002 « Ilots Notre Dame et Chevret » – Document validé en Comité de pilotage le 27/06/12

phases : l'extraction des sédiments et leur transfert vers le centre de transit de 8 ha créé à la Hisse (commune de Saint-Samson-sur-Rance, voir figure 44), le ressuyage des sédiments dans les lagunes pendant deux ans et demi, et de septembre à novembre 2017 le vidage des lagunes et la valorisation des sédiments sur des terres agricoles. L'opération d'un montant total de 1,5 million d'euros a été financée à 80 % par EDF.

L'opération Lyvet 3, de septembre 2018 à mars 2019, a permis le transfert de 80 000 m³ de sédiments du piège de Lyvet vers le centre de transit de la Hisse. Menée dans le cadre du plan de gestion des sédiments 2018-2023 de l'EPTB Rance-Frémur-Baie de Beussais, elle avait été préconisée en 2017 par le rapport ministériel "Gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance" du Conseil Général de l'Économie (CGE) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). L'opération s'est élevée à un total de 1 065 000 € financés à 14 % par la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Dinan Agglo et Saint-Malo Agglo (150 000 €), l'État (200 000 €), la Région (200 000 €) et EDF (515 000 €).



Figure 51 : La vase du piège de Lyvet a été extraite par une barge équipée d'un système d'aspiro-dragage,

Source : Le petit Bleu des Côtes d'Armor

❖ *Le fonctionnement de la plateforme de traitement des sédiments de La Hisse*

La plateforme de transit des sédiments du Petit-Châtelier a une capacité maximale de 100 000 m³, les sédiments y sont amenés par des conduites hydrauliques (Figure 52). Les enjeux principaux de la décantation sont de séparer les phases liquides et solides des sédiments et de restituer au milieu récepteur, la Rance, une eau clarifiée de qualité contenant le moins de matière en suspension possible. La plateforme est constituée de cinq lagunes d'égouttage des sédiments réparties sur deux parcelles, et d'un bassin de clarification des eaux. Des éclusettes situées entre les lagunes permettent l'écoulement des eaux vers le bassin final de clarification, avant leur rejet dans la Rance par des conduites hydrauliques. À la sortie, les sédiments sont évacués en camions étanches.

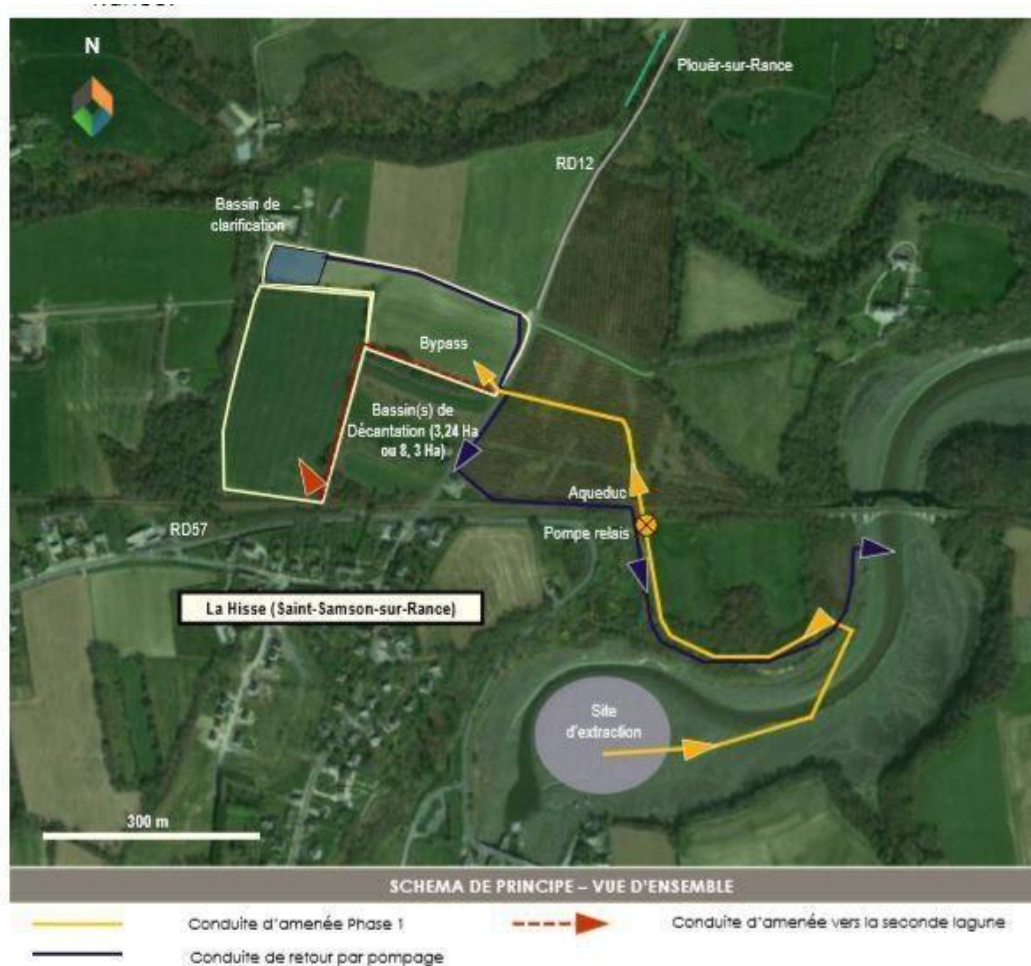


Figure 52 : Les aménagements de la plateforme de gestion des sédiments du Petit-Chatelier (La Hisse),

Source : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE : Plateforme de gestion des sédiments de la Rance (Avril 2014)

❖ *Le désenvasement de la Rance fluviale nécessaire pour assurer la navigation jusqu'à Dinan*

Sur la partie fluviale de l'estuaire, en amont de l'écluse du Châtelier, le désenvasement s'est effectué dans le cadre du Contrat de Baie avec l'Institution du Canal d'Ille et Rance Manche Océan Nord (ICIRMON) comme maître d'ouvrage, accompagné par Cœur Émeraude. Ainsi, 5 000 m³ ont été extraits de la plaine de Taden en 1996, puis 140 000 m³ en 2000, et 50 000 en 2002. Cela a été effectué par aspiro-dragage et refoulement sur des parcelles de décantation. Des sédiments ont été déposés sur le marais de Chantoiseau (commune de Lanvallay, au nord de Dinan). De plus, l'ICIRMON fait un désenvasement régulier du chenal de navigation au moyen d'une pelle mécanique placée sur un ponton.

❖ *Les opérations de curage du chenal de navigation*

Dans le cadre de ses obligations d'entretien du chenal de navigation liées à la concession de l'usine marémotrice, EDF finance régulièrement des curages. La dernière opération, d'un montant de 180 000 €, entre le 12 avril et le 4 mai 2018 en aval de l'écluse du Châtelier, et a permis d'extraire 7 100 m³ de sédiments à l'aide d'une drague, puis dirigés vers le site de La Hisse grâce à un tuyau (*Le Petit Bleu*, 29/06/2018). Puis, un dragage d'urgence a eu lieu en juillet 2018 afin d'améliorer les conditions de navigation. Avant cette période, la technique de la « chasse », une vidange soudaine de l'écluse pour repousser les sédiments, était utilisée pour curer le chenal.

De plus, en juin 2017 le service des voies navigables de la Région Bretagne, en charge de la partie fluviale de la Rance, a extrait 600 m³ de sédiments au cours d'une opération d'urgence en amont de l'écluse du Châtelier pour rétablir des conditions de navigabilité satisfaisantes.

1.2.4.2 La valorisation des sédiments sur l'estuaire de la Rance principalement par épandage agricole

La question de la valorisation des sédiments (Figure 53) n'est pas aussi récente que l'on pourrait le croire, car, dès la fin des années 90 jusqu'au début des années 2000, avec l'émergence de tous les problèmes liés au barrage et à l'estuaire de la Rance, elle est abordée dans la presse (Ouest France, 02/03/2015). En effet, plusieurs projets de valorisation des sédiments ont été étudiés, comme la réalisation de matériaux d'isolation, de construction de type béton ou briques, mais c'est en tant que fertilisant agronomique que la vase extraite est aujourd'hui utilisée. DAWID Bénédicte a évoqué dans sa thèse le concept de valorisation des sédiments (2017), alors les sédiments étaient historiquement exploités aux XIXe et XXe siècles pour l'amendement et la fertilisation des terres agricoles. Ces pratiques ont totalement disparu, puis sont réapparues dans les années 1990, les premiers essais ayant eu lieu à partir de 1993, avec des vases fraîches directement épandues dans les champs. C'est donc un ancien usage qui revient aujourd'hui de manière organisée dans le contexte du désenvasement. Puis cette question de l'épandage des sédiments extraient de l'estuaire de la Rance sur les terres agricoles est abordée dans l'article¹⁵, le président de l'association Cœur Émeraude s'exprime sur cette opération de désenvasement de l'estuaire de la Rance qui vise à extraire 91 000 m³ de sédiments à Mordreuc. À ce titre, le maire Michel Vaspert s'est exprimé sur le déroulement des opérations de désenvasement comme suit : « *la séparation du sable et de la vase se fera à la cale de Mordreuc. Le sable sera ensuite déposé "sur les zones initialement sableuses" selon l'expression de Pascale Lyaudet, d'EDF, à savoir les grèves de Mordreuc, la Ville-Ger, Portsaint-Jean et "peut-être Plouër-sur-Rance". De leur côté, les vases, d'abord stockées au large, seront ensuite épandues sur des terrains agricoles à la Ville-Ger "Si besoin, la commune de Pleudihen mettra à disposition un terrain près de la gare" » (Ouest France, 10/12/2003), il a indiqué aussi que tous les éléments constituant la vase sont réutilisés et mis en valeur.*

Depuis 2015 l'épandage de sédiments sur terre agricole est réapparu sous une nouvelle forme (décantation). Cela est évoqué dans l'article de presse¹⁶, que le directeur de Cœur Émeraude s'est exprimé à cet effet sur le piège à sédiments de Lyvet 1, installé fin des années 90 et leurs procédures à des curages chaque 3 ans. Il s'est aussi prononcé sur les 20 agriculteurs riverains de l'estuaire qui ont donné leurs accords pour épandre les sédiments retravaillés sur les champs

¹⁵ Article Ouest France intitulé « Le désenvasement de la Rance reprend » publié le 10/12/2003

¹⁶ Journal de L'Environnement intitulé « Désenvasement de la Rance : un nouvel avenir pour les sédiments » publié le 02/03/2015

agricoles. Du fait de son statut « expérimental », la valorisation des sédiments par l'épandage agricole ne demande pas de contrepartie financière aux agriculteurs volontaires bénéficiant de la vase comme fertilisant. La fourniture des matériaux auprès des différents exploitants agricoles s'effectue sur la base d'inscriptions volontaires au « don de marnes ». L'expérimentation est favorablement accueillie par les agriculteurs, puisque et leurs besoins en sédiments ont été quantifiés à près de 380 000 m³, et comme cela est souligné dans l'article de presse (2/3/2015 JDE) le souligne « *les vases argilo limoneuses sont riches en carbonate (environ 20%), en silice et en oligo-éléments. Des fertilisants appréciables pour les terres agricoles* » (JDE, 02/03/2015). À ce titre, un constat s'est fait sur la considération de la vase comme une ressource par Cœur Émeraude et les agriculteurs au bord de la Rance, pour le développement de plusieurs produits durables et propres comme des semences pour les terres agricoles. Si au terme des trois ans de transit, l'ensemble des matériaux ne sont pas évacués, des solutions alternatives pourront être mises en œuvre : réalisation en modelés paysagers, remblais divers, matériaux de couverture, élimination des sédiments en installation de stockage définitif en dernier recours.

Si le processus de valorisation des sédiments par épandage agricole apparaît comme une solution idéale et acceptée par tous pour répondre à la problématique de sursédimentation, cette pratique a des impacts sur les paysages. En effet, sur les vingtaines articles traités, sept d'entre eux soulignent le fait que les usages existant sur l'estuaire de la Rance comme la navigation et même le paysage sont perturbés par la vase qui se développe de plus en plus. Dans cette même lancée, l'article de presse¹⁷ a mis en avant les problèmes de la vase sur les usages, en ces termes « *Les sédiments s'accumulent dans le fleuve, menaçant la navigation et l'environnement. Les élus croient avoir trouvé une solution pour les années à venir. Du coup, ces dernières années, par endroits, il est de plus en plus difficile de naviguer. Sans parler des conséquences sur la flore et la faune ou le paysage, devenu presque lunaire* » (Ouest France, 02/03/2015). En effet, la difficulté réside également dans le fait que les sédiments sont considérés aux yeux de la réglementation française comme des déchets et une nuisance pour l'environnement, le paysage, la biodiversité et les usages de la Rance, ce qui fait peser sur elle un certain nombre de normes contraignantes, les travaux, transports, installations, etc. reconfigurent les territoires, et l'épandage de sédiments sur des terres agricoles modifie la couleur des terres. Ces modifications des paysages sont parfois contestées localement par les habitants et les maires. Un effet NIMBY est constaté de la part de certains maires des communes des bords de Rance, qui sont nombreux

¹⁷ Ouest France intitulé « *Des pièges durables pour désenvaser la Rance* » de 02/03/2015

à vouloir et soutenir le désenvasement de la Rance, mais très peu à accepter une plateforme de stockage sur leur territoire. Du côté des habitants, les démarches concernant l'implantation de la plateforme de stockage de La Hisse ont montré que les riverains ont été affectés par ces infrastructures, installées à côté d'une chambre d'hôte. En effet, les propriétaires craignent que cela ait des conséquences sur l'attractivité touristique de leur chambre d'hôte. De plus, d'un point de vue plus affectif, ils avaient également le sentiment de perdre les paysages à côté de chez eux auxquels ils étaient attachés. Cependant, avec du recul et le retour d'expérience, l'implantation du site fut globalement satisfaisante, les nuisances visuelles et sonores étant moindres pour le voisinage.

Le site de stockage et de traitement des sédiments de la Hisse s'avère insuffisant pour accueillir toute la vase à extraire à l'avenir, d'autres sites sont donc à l'étude. Un nouveau site de stockage d'une capacité de 7 000 m³ est prévu pour 2019 à Saint-Jouan-des-Guérets pour accueillir des sédiments issus d'un dragage de la Rance au premier semestre 2020. Les besoins et attentes de la population ont aussi été recueillis grâce aux entretiens et au questionnaire, où il leur était demandé, où ils envisageaient l'implantation d'un nouveau site de stockage et quel impact il aurait sur le paysage. Car si les élus pro désenvasement souhaitent que les sédiments soient extraits, ils ne se portent pas volontaires pour accueillir un centre comme celui de la Hisse sur le territoire de leur commune. Des craintes de nuisances paysagères ou liées aux odeurs des sédiments font que ces élus sont réticents, ces mesures peuvent être impopulaires aux yeux de leurs électeurs. D'autres pistes de valorisation existent comme celle de l'utilisation comme matériau dans le BTP, notamment les aménagements routiers, reste l'inconvénient de la difficulté de faire un stock de sédiments disponible rapidement (2 ans de traitement pour sécher les sédiments extraits), et pérenne tout au long de l'année, car les extractions ne sont que ponctuelles. La piste de la valorisation des sédiments extraits sera indissociable du nouveau plan de gestion en cours d'élaboration afin de générer une gestion durable de l'envasement de l'estuaire. Les acteurs interrogés semblent tous conscients de l'enjeu, mais cela exige d'eux une certaine implication et de concessions qui ne sont pas encore effectives.

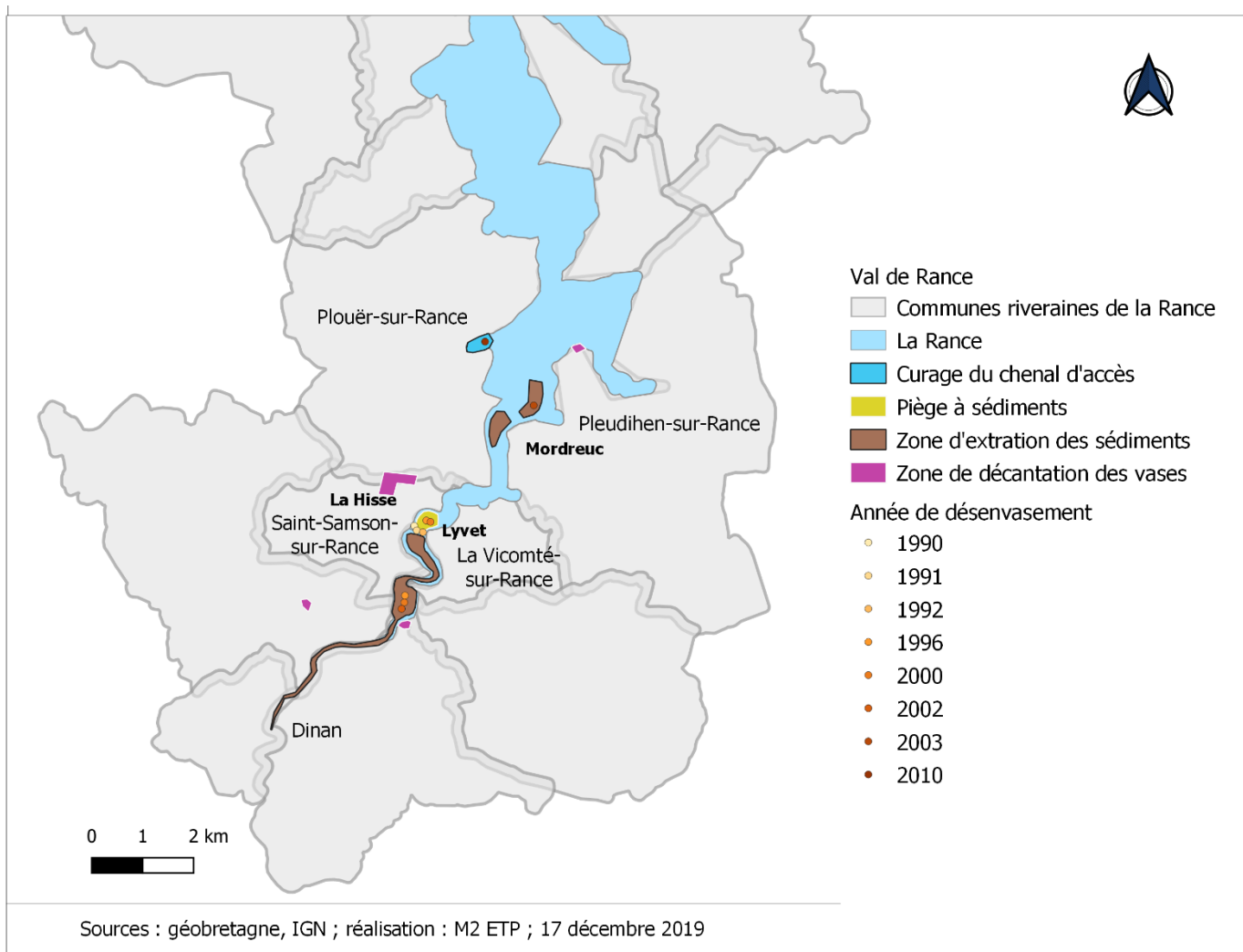


Figure 53 : Carte de synthèse du désenvasement et de la valorisation des sédiments de l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2019

L'objectif de cette partie a été de présenter l'ensemble des usages sur l'estuaire et leurs dynamiques observés sur le terrain et qui font partie du paysage, et qui ont tous un rôle particulier pour le territoire. Les activités sur l'estuaire sont historiquement tournées vers la mer, que ce soit par la pêche professionnelle, la pêche à pied, les chantiers navals ou les moulins à marée. La construction de l'usine marémotrice a favorisé le développement de l'utilisation du plan d'eau pour la plaisance, qui est devenu l'un des usages principaux avec aujourd'hui 2000 mouillages sur l'ensemble de l'estuaire. Cette activité de navigation peut être directement perturbée par la sédimentation, en augmentation suite à la construction du barrage, et ainsi influencer la perception des usagers sur ce phénomène. Le barrage a également eu une influence sur l'urbanisation des trois communes principales de l'estuaire, Dinard, Saint-Malo et Dinan, grâce à l'ouverture d'une route sur le barrage reliant Dinard à Saint-Malo. Cela a permis de redynamiser la démographie et d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire, et les touristes sont ainsi plus nombreux à se rendre sur la rive gauche de l'estuaire. Dinard qui était une station balnéaire assez bourgeoise accueille aussi aujourd'hui un tourisme de masse. La dynamique touristique est principalement axée autour de la randonnée avec notamment le GR34, et le patrimoine bâti typique du territoire comme les malouinières ou les moulins. Une autre dynamique a émergé ces trente dernières années avec les opérations de désenvasement de l'estuaire menées par EDF dans le cadre de la convention liée à l'exploitation du barrage, en particulier au niveau de l'écluse du Châtelier, mais aussi sur la partie fluviale par l'ICIRMON. Le but est de retirer une partie de l'excédent de sédiments retenus par le barrage et de permettre de bonnes conditions de navigation. Un site de traitement des sédiments extraits a été créé à La Hisse en 2014. Actuellement les sédiments sont principalement utilisés pour l'épandage agricole. Ces questions liées au désenvasement et à la valorisation demandent une concertation entre différents acteurs et de prendre en compte des paramètres comme les dispositifs de protections environnementales type Natura 2000 présents sur l'estuaire.

1.3 Les différents dispositifs juridiques présents sur l'estuaire

Sept unités paysagères ont été distinguées, ainsi que de multiples usages liés aux dynamiques urbaine, touristique et environnementale. L'estuaire de la Rance, comme tout territoire, s'inscrit dans un contexte réglementaire qui façonne le paysage à travers une législation urbanistique et environnementale. La délimitation d'unités paysagères a permis une approche centrée sur le paysage, les usages et les dynamiques territoriales dans les dimensions spatiales et temporelles du territoire. L'analyse juridique, quant à elle, nous aide à préciser les problématiques administratives et politiques de l'estuaire influençant la gestion environnementale et urbanistique.

1.3.1 L'estuaire, une zone naturelle protégée cohérente ?

D'un point de vue environnemental, **l'estuaire de la Rance est bordé de zones naturelles protégées**. Zone Natura 2000, projet de PNR, ZNIEFF, sites classés et inscrits qui traduisent des **intérêts écologiques et paysagers de l'estuaire** et lui donnent une cohérence environnementale (Figure 54).

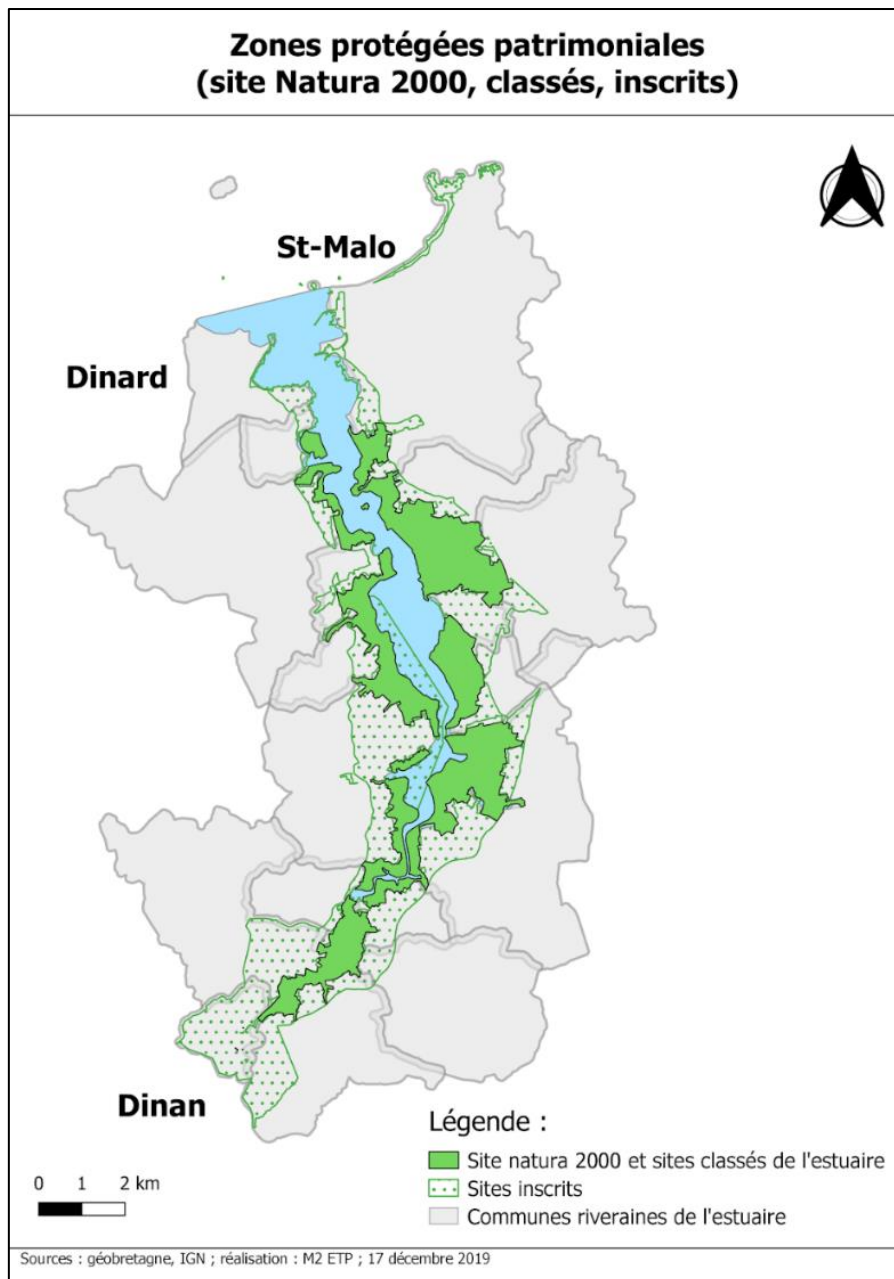


Figure 54 : Les différents espaces naturels protégés sur et autour de l'estuaire de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

Les sites classés se trouvent sur la zone de protection Natura 2000, qui crée ainsi une superposition de protection juridique. Ainsi, sur l'estuaire de la Rance coexistent des protections englobant l'ensemble de l'estuaire et des protections localisées et précises.

❖ *Des zones naturelles englobant l'ensemble de l'estuaire*

Les Zones Natura 2000

Le site Natura 2000 « Estuaires de la Rance » s'étend sur 17 communes, sur 4 communautés de communes des départements Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine. Elle regroupe une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Rance et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) îlot. Il convient de rappeler qu'un site Natura 2000 désigne un site ayant pour objectif de préserver la diversité biologique afin de parvenir à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones : les ZPS et ZSC (data.gouv.fr). Les ZPS visent la conservation des oiseaux sauvages figurant en annexe de la directive européenne "Oiseaux Sauvages". Les ZSC visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive européenne "Habitat naturels-faune-flore du 21/05/1992". Néanmoins, la désignation d'un site en Natura 2000 ne lui confère pas une forme de protection réglementaire, cependant la destruction d'espèces protégées peut dans certaines proportions porter atteinte aux sites Natura 2000 au vu de leurs objectifs de conservation. Dès lors les outils de protection de Natura 2000 s'activent.

Sur la carte ci-dessus (Figure 54), il est possible de voir que la zone Natura 2000 s'étend sur l'ensemble de l'estuaire de la Rance, du moins, jusqu'au barrage marémoteur. La zone montre d'une part que l'ensemble de l'estuaire fait sens dans une logique de développement durable, et d'autre part qu'il est un milieu fragile qui nécessite une protection à l'échelle européenne.

Le Parc Naturel Régional

« Les Parcs Naturels Régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel » (art. L333-1 du Code de l'Environnement). Ainsi, un PNR a des vocations multiples de développement durable en agissant à la fois sur la protection du patrimoine naturel et sur le développement économique et social du territoire. Si un PNR n'est pas juridiquement contraignant, la charte du parc doit être dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme (Art. L333-1 du Code de l'Environnement et l'Art. L123-1 du Code de

l'Urbanisme), ce qui lui permet d'être opposable à certains projets puisqu'il y a des objectifs communs à respecter, mais il n'y a pas de mise en conformité qui rendrait le document juridiquement contraignant.

Sur l'estuaire de la Rance, le projet du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude est en cours depuis 2008. Il pourrait permettre d'unifier le territoire autour de projets de développement local et pourrait être un levier économique important dans le processus de maintien et sauvegarde de la biodiversité existante. En effet, dans un de ses trois axes principaux, le PNR souhaite « *Agir pour sauvegarder, restaurer et conforter les patrimoines et les fonctionnalités écologiques du territoire, pour un cadre de vie préservé et attractif* »¹⁸. Cependant, le projet est freiné par le fait que Saint-Malo n'a pas les mêmes enjeux que Dinan en matière d'urbanisation et de ce fait, il lui est difficile d'harmoniser son PLUi avec celui de Dinan¹⁹.

Le projet du Parc naturel régional engloberait un territoire suffisamment large pour intégrer l'intégralité de l'estuaire de la Rance. Le projet est actuellement géré par l'association Coeur Émeraude. C'est cette association qui s'occupait initialement de la gestion de la sédimentation sur l'estuaire. Pourtant, le PNR ne s'occuperait pas de la sédimentation de l'estuaire (c'est en effet l'EPTB qui en a la charge depuis la décision du Ministère de l'Environnement dans le rapport du CGEDD en 2007). Ainsi, **le PNR n'apporterait pas de projet/solution à ce qui fait aujourd'hui conflit sur l'estuaire : la sédimentation.**

Concernant la cohésion paysagère, le PNR va au-delà de l'estuaire et ne permet pas de penser l'estuaire en tant qu'entité. Cependant, avec la volonté d'unifier ce territoire, le projet montre que le territoire dans lequel fait partie de l'estuaire est remarquable d'un point de vue de la biodiversité et du paysage.

¹⁸ <https://pnr-rance-meraude.fr/charte/>

¹⁹ Chargé de mission à la sous-préfecture de Dinan

❖ *Un patrimoine remarquable parsemée sur tout le territoire*

Les Zones Naturelles d'Intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) traduisent un intérêt écologique, mais ne sont pas juridiquement contraignantes. Les ZNIEFF sont des inventaires faunistiques et floristiques présentant des intérêts écologiques par leur équilibre ou par la richesse de leur écosystème où peuvent nicher des espèces rares ou menacées. Lancées en 1982 par le Ministère de l'Environnement, elles sont validées par le Muséum national d'histoire naturelle (circulaire 1991) qui précise 2 types de ZNIEFF :

« - les zones de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées ;

- les zones de type II, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. » (Circulaire 1991)

Les ZNIEFF sont des inventaires, elles ne sont pas juridiquement contraignantes. Cependant des cas de jurisprudence ont sanctionné la non-prise en compte d'une ZNIEFF dans un document d'urbanisme (exemple : TA Orléans, 29 mars 1988, M. Rommel et autres). La circulaire précise en effet qu'un recours est possible, car la non-prise en compte d'une ZNIEFF relève d'une « erreur manifeste d'appréciation ».

Une zone ZNIEFF de type II recouvre tout le territoire de l'estuaire ainsi que ses abords (de Saint-Malo à La Vicomté-sur-Rance). Cette zone représente une superficie de 3 700 hectares.

On peut donc noter que **l'estuaire présente une biodiversité faunistique et floristique riche** sur l'ensemble de son territoire. Celle-ci fait l'objet d'une protection spécifique face aux activités humaines (pêche, chasse, tourisme, navigation). Ce degré de préservation s'explique par le fait que l'estuaire constitue un lieu de nourricerie pour certaines espèces de poissons. L'intérêt pour l'avifaune est encore plus important, car ce territoire abrite de nombreuses espèces en période de nidification et d'hivernage. Parmi les espèces les plus emblématiques sur la Rance, on peut citer l'Aigrette gazette ou bien la Sterne pierregarin.

❖ *Des sites classés et inscrits traduisent l'intérêt paysager des sites*

Les sites inscrits et classés protègent le paysage. Les sites inscrits et classés ont été créés par la loi du 2 mai 1930 et sont codifiés aux articles L 341-1 à L 342-22 du Code de l'environnement. Cette loi prévoit la protection des monuments naturels ou les sites « *de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général* ». Elle prévoit deux niveaux de protection : les sites classés et les sites inscrits. Les sites classés représentent le plus haut niveau de protection et visent à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable. Pour les sites classés, les travaux sont soumis à autorisation du ministre chargé des sites ou par le préfet du département selon les travaux ; pour les sites inscrits, les projets de travaux doivent être soumis à l'Architecte des bâtiments de France (ABF) qui émet un avis simple pour l'autorisation de travaux (mais un avis conforme pour les permis de démolition). Ils ont également des dispositions particulières concernant la publicité ou pré-enseigne qui est interdite sans dérogation (L.581-4 et L.581-11 du Code de l'Environnement).

Le périmètre des sites classés borde de façon continue l'ensemble des abords de l'estuaire, tout comme les sites Natura 2000 caractérisés par un « *Ensemble de côtes rocheuses et de coteaux boisés bordant une ancienne ria très large et découpée, avec présence d'importantes vasières localement colonisées par des schorres parcourus de nombreux chenaux.* »

Le site classé est intégré dans le site inscrit, mais recouvre un territoire plus réduit, concentré autour des abords de l'estuaire. C'est à partir de 1983 que différentes parties du territoire ont été progressivement classées. Quelques années plus tard, le 6 mai 1995, l'ensemble de l'estuaire est rassemblé en un seul site classé via décret. Le classement correspond à un niveau plus fort de protection que l'inscription et permet ainsi de mieux protéger la biodiversité de l'estuaire face au développement du tourisme et à l'impact des activités humaines sur les milieux naturels.

D'un point de vue réglementaire et bien que l'estuaire présente des caractéristiques différentes, l'estuaire reste une entité environnementale reconnue par la zone Natura 2000 et le PNR qui l'englobe dans son ensemble. Par de nombreuses ZNIEFF, des sites classés/inscrits et des ZSC présentes sur son territoire, l'estuaire possède une richesse écologique, bien que cependant très limitée en protection juridique. En effet, les réglementations concernant les différents statuts environnementaux ne sont pas contraignantes. C'est ainsi plus **le Code de**

l'Urbanisme qui encadre le contexte politique de l'estuaire et les impacts possibles des décisions prises sur le paysage.

1.3.2 Une réglementation urbanistique différenciée sur les territoires mais qui façonne le paysage

❖ *Une loi littorale qui permet une application juridique unique sur l'ensemble de l'estuaire...*

L'estuaire présente la particularité d'être un paysage habité avec la présence notable de maisons le long des côtes et qui nécessite d'être préservée. Ainsi de nombreuses mesures ont été mises en place afin de réglementer la constructibilité sur ce territoire. Parmi ces mesures, la loi littoral constitue l'une des réglementations les plus importantes sur le territoire. La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite loi littoral a été promulguée le 3 janvier 1986 et concerne plus de 1200 communes riveraines de la mer, mais aussi des grands lacs, d'estuaires ou encore des deltas.

Cette loi possède plusieurs objectifs à l'échelle d'un territoire :

- Préserver les espaces naturels, les sites, les paysages et l'équilibre écologique du littoral;
- Développer les activités économiques liées à la proximité de l'eau ;
- Mettre en place une protection graduée en fonction de la proximité avec le rivage ;
- Donner aux décideurs locaux les moyens de parvenir à un aménagement durable des territoires littoraux ;
- Permettre la réalisation de projets proportionnés et adaptés aux enjeux économiques et environnementaux ;
- Laisser aux décideurs locaux la possibilité d'adapter la loi au territoire pour s'adapter aux spécificités locales ;
- Renforcer la recherche et l'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.

Au-delà de ces objectifs, la loi littoral se caractérise également par des mesures phares à savoir l'adaptation aux spécificités de chaque littoral ou encore la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le principe d'opposabilité. En effet, à l'échelle de la planification territoriale,

les documents d'urbanisme à savoir les SCoT ou encore les PLU(i) et également les cartes communales doivent être compatibles avec les dispositions de la loi littoral.

Cette loi est définie selon des critères mesurables :

1. **La règle des 100 m du rivage** : L'article L. 121-16 du code de l'urbanisme dispose qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares. L'objectif est de préserver de l'urbanisation cette zone particulièrement sensible dans laquelle le principe de protection de l'environnement doit primer sur le principe d'aménagement.
2. **Les espaces proches du rivage** : L'article L. 121-13 du code de l'urbanisme dispose que dans les espaces proches du rivage ou des rives des plans d'eau intérieurs, l'extension de l'urbanisation doit être limitée, et être justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. L'objectif est d'éviter une urbanisation linéaire le long du littoral et d'inciter à réaliser l'urbanisation nouvelle en zone rétro-littorale.
3. **Les espaces remarquables et caractéristiques du littoral** : L'article L. 121-23 du code de l'urbanisme dispose que les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Ces espaces sont définis par les articles L. 121-23 et R. 121-4, qui indiquent qu'un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral sont des sites nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique.

Ainsi, la loi littoral entraîne de nombreuses contraintes notamment urbanistiques. Par la suite, la loi ELAN du 23 novembre 2018 est venue assouplir le régime de la loi littoral.

La loi ELAN a été proposée pour faciliter la construction de nouveaux logements et également de protéger les plus fragiles. Cette loi a été définitivement adoptée le 23 novembre 2018.

Cette loi possède deux objectifs majeurs :

- D'une part, faciliter la démarche de construction tout en responsabilisant les acteurs sur les objectifs à atteindre, pour construire et rénover plus de bâtiments.
- D'autre part, renforcer le modèle du logement social, favoriser la mobilité dans le parc social et rendre les attributions plus transparentes, lutter contre l'habitat indigne, mais aussi créer de nouvelles solidarités et réduire la fracture territoriale.

Cette loi est venue assouplir la portée des actes de la loi littoral. Il est important de rappeler qu'elle est particulièrement axée sur l'urbanisation, notamment à la vue de l'article L.121-2 du Code de l'urbanisme qui stipule que « *l'extension de l'urbanisation se réalise soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement* ». En effet, l'extension de l'urbanisation ne peut s'effectuer qu'en continuité de zones d'urbanisation denses.

Selon l'article L.121-3 du Code de l'urbanisme, cette loi permet aux rédacteurs des SCoT d'identifier eux-mêmes les zones pouvant faire l'objet d'une extension de l'urbanisation. L'objectif de la réforme est d'intercaler le SCoT entre la loi Littoral d'une part, les documents d'urbanisme et les autorisations d'autre part, et de renforcer le pouvoir des autorités décentralisées sur l'aménagement du littoral.

De plus, l'article 42 de la loi ELAN précise que « *dans les secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages identifiés par le schéma de cohérence territoriale et délimités par le plan local d'urbanisme, des constructions et installations peuvent être autorisées lorsqu'elles n'ont pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant ni de modifier de manière significative les caractéristiques de ce bâti. Ces secteurs se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par leur densité et leur caractère structuré.* » Il convient de notifier que le comblement d'une dent creuse constitue une extension de l'urbanisation et a pour but de créer un régime particulier pour les zones d'urbanisation. De plus, l'extension de l'urbanisation pourrait se faire uniquement si elle n'a pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant.

Ainsi, nous pouvons constater que la loi ELAN crée une certaine distorsion avec la loi littorale par le biais des amendements, en facilitant notamment l'urbanisation et pouvant aboutir dès lors à la dégradation des côtes voire tout simplement du littoral. En l'espèce, la loi littorale s'applique à l'ensemble des communes situées aux alentours de l'estuaire de la Rance. Selon

l'article L. 321-2 du code de l'environnement, les communes concernées par l'application de la "loi Littoral" sont :

- Riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares.
- Riveraines des estuaires et des deltas, lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

Dès lors, nous pouvons constater que **les enjeux sont beaucoup plus importants au niveau du nord de l'estuaire**, notamment au niveau des communes de Saint-Malo Dinard dû au fait que ces communes fassent l'objet d'une forte fréquentation touristique et ainsi nécessitent des installations adéquates afin de répondre à la demande.

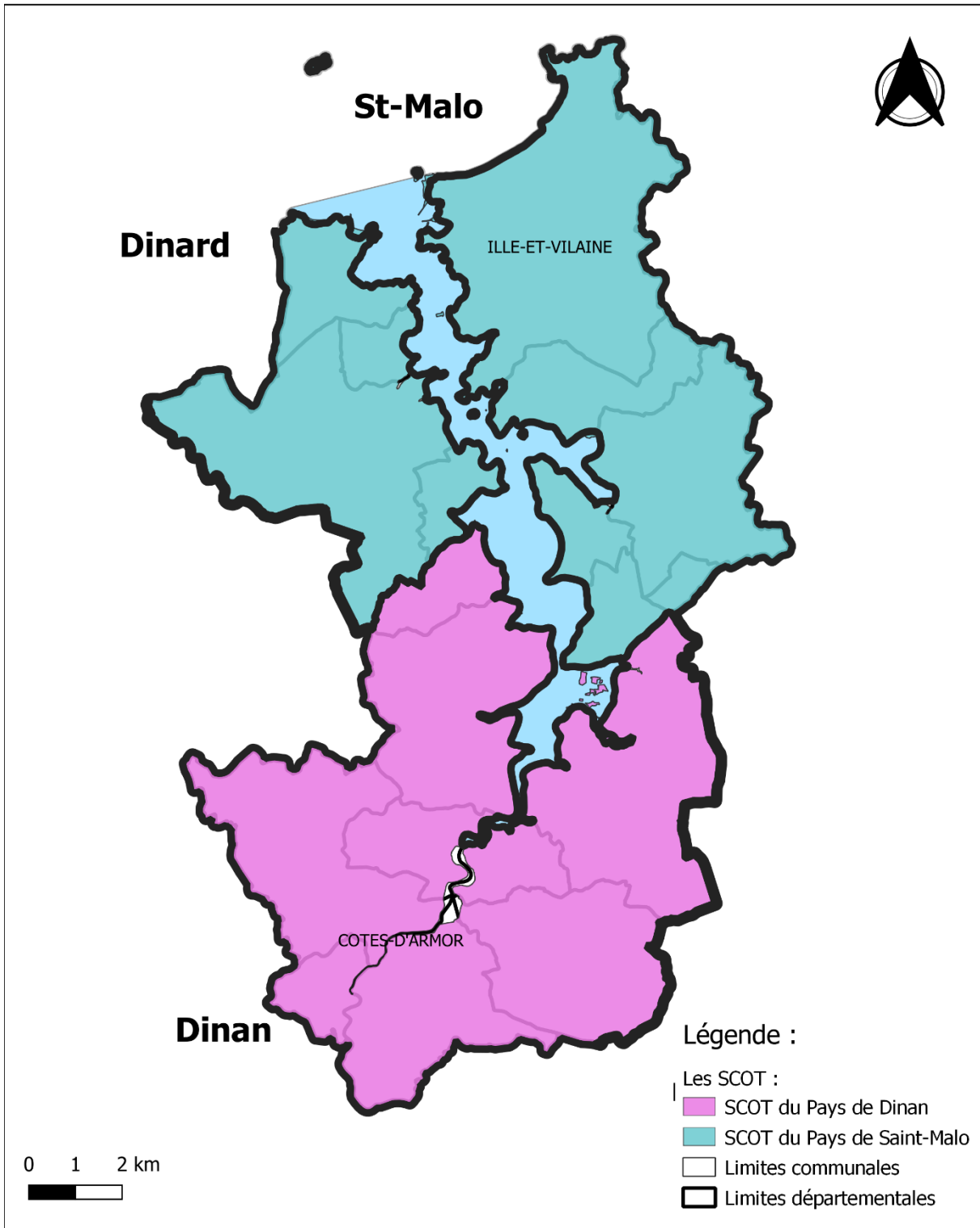
Le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification émanant de volontés locales et qui décline au niveau d'un sous bassin des objectifs et actions qui s'inscrivent dans le plan de gestion à l'échelle du district hydrographique. Le SDAGE permet ainsi de fixer les priorités d'actions et des règles particulières d'usage de l'eau et des plans d'eau. De même que la loi littoral, le SAGE s'applique ici sur l'ensemble de l'estuaire de la Rance. Il est un document intéressant de cohérence sur l'ensemble de l'estuaire bien qu'il s'étende au-delà.

❖ *... Mais une administration morcelée*

Le territoire administratif sur lequel se trouve l'estuaire de la Rance est divisé en plusieurs organes politiques. Il est d'abord divisé en 23 communes concentrées dans deux départements. Il est ensuite soumis à deux SCoT (Figure 55). Ce point est important dans la mesure où **l'estuaire est administrativement et politiquement coupé en deux visions territoriales** avec potentiellement des représentations différentes de l'évolution de l'estuaire et surtout une difficulté de vision globale.

Schémas de Cohérence Territoriale sur le territoire de la Rance



Sources : géobretagne, IGN ; réalisation : M2 ETP ; 18 décembre 2019

Figure 55: Les SCOT sur le territoire de la Rance, M2 ETP 2019/2020

Réalisation : Master ETP, 2019

Le SCoT de Dinan :

L'agglomération de Dinan est composée de 64 communes aux spécificités complémentaires et d'une ville-centre de plus de 10 000 habitants. Le territoire propose un maillage dense de services et de commerces. Le tissu économique local s'appuie sur des marqueurs économiques forts et bien présents (agriculture et filière agroalimentaire, tourisme, économie portuaire et maritime). En 2014, Dinan Agglomération comptait 95 496 habitants, soit le 3^e EPCI le plus peuplé des Côtes-d'Armor. Le territoire enregistre, depuis 2008, une croissance démographique de +3,5 % par an, plus élevée que celle du département. Le secteur maritime de Dinan est celui ayant consommé le plus de surfaces, environ 40 % de la totalité de surfaces consommées. Le territoire du SCoT est à dominante agricole pour 79 % de sa superficie totale en 2005. En une vingtaine d'années, depuis 1985, cette surface a diminué d'environ 6 %, soit 6930 hectares ; et cela au profit de terres artificialisées pour plus de la moitié (56,4 %), et à la suite de la formation de friches agricoles devenues boisées pour 42,7 %. L'artificialisation des sols s'est donc accélérée à partir des années 80 sur le territoire.

Le SCoT démontre aussi que les secteurs littoraux, estuariens et les vallées principales de la Rance, du Frémur et de l'Arguenon concentrent la majorité des risques majeurs liés à la présence de l'eau : inondation par submersion marine, érosion littorale et inondation de plaine. Les secteurs vallonnés de la Rance, en aval de Dinan, sont particulièrement exposés du fait de la topographie et de la plus grande proximité entre les villes et cours d'eau (exemple d'Evran).

Le SCoT de Saint-Malo

Le périmètre du SCoT se confond avec celui du Pays de Saint-Malo. Il comprend 73 communes et plus de 166 000 habitants en 2013, répartis sur une communauté d'agglomération, Saint-Malo Agglomération, et trois communautés de communes que sont la Communauté de Communes Bretagne Romantique, La Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et la Communauté de Communes du Pays de Dol — Baie du Mont-Saint-Michel (issue de la fusion des anciennes Communautés de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne d'une part et de la Baie du Mont-Saint-Michel, d'autre part). Dans cette étude, Saint-Malo Agglomération, située au Nord-Ouest avec 21 communes composant la façade littorale est celle qui est la plus concernée. Sa population est vieillissante avec des maisons individuelles et une forte demande de logements pour les jeunes.

Le document de présentation du SCoT de Saint-Malo divise le territoire en 3 secteurs :

- **Le littoral rocheux de la pointe du Grouin à l'estuaire de la Rance** : un territoire très polarisant caractérisé par une extrême mixité fonctionnelle (économique, résidentielle, touristique, portuaire).
- **La Rance campagnarde** : un littoral à faible mixité fonctionnelle caractérisé par un équilibre subtil entre paysages agricoles, économie résidentielle, activités de plaisance.
- **La côte touristique de Dinard à Trégon** : un littoral très urbanisé où l'activité touristique est dominante.

À travers l'analyse des deux SCoT, on constate une forte différence de gestion du territoire par rapport à l'estuaire. En effet, **les deux schémas n'ont pas les mêmes priorités face aux enjeux**. Saint-Malo ne fait pas de l'estuaire son principal moteur de développement, il cherche au contraire à freiner l'étalement urbain et à préserver ses zones agricoles considérées comme un élément propre du paysage, mais reste conscient du fait que le barrage permet un certain nombre d'usages. De plus, le SCoT de Saint-Malo n'évoque à aucun moment l'envasement alors que dans celui de Dinan il est clairement mentionné que « *L'objectif propre au Sage Rance Frémur Baie de Beausais est de contrôler l'envasement dans le bassin maritime de la Rance.* ». Les deux SCoT n'ont ainsi pas les mêmes objectifs sur l'estuaire de la Rance et en effet, l'envasement de la Rance et les problématiques associées n'est pas le même à l'embouchure que dans la Rance fluviale.

L'estuaire de la Rance est soumis à des dispositifs juridiques urbanistiques et environnementaux. Du point de vue environnemental, les nombreuses protections présentes tout au long de l'estuaire (site Natura 2000, ZNIEFF, sites classés/inscrits, futur PNR), témoignent du fait que le territoire est un milieu fragile, à protéger. Ces dispositifs juridiques montrent également une cohérence paysagère qui est nécessaire afin de faire face aux défis environnementaux auxquels l'estuaire est confronté (sédimentation, changement climatique) et qui provoquent des conflits dans la gestion du site. Alors même que le territoire est complexe, sa gestion est morcelée en différentes structures publiques (réglementation nationale mais également gestion communale et départementale distincte). L'estuaire se retrouve notamment sur deux Schémas de Cohérence Territoire qui ont chacun des priorités et des objectifs politiques différents, ce qui ne permet pas au territoire d'être géré de manière cohérente, à l'image de la difficulté de mettre en place un Parc Naturel Régional.

Les unités paysagères développées au début de cette première partie, révèlent l'intérêt du territoire dans sa diversité de paysages. Chaque unité paysagère présente des caractéristiques propres tout en faisant partie d'une seule et même entité paysagère qui est l'estuaire de la Rance. Ces unités soulignent des dynamiques, qui démontrent de l'évolution des usages et des pratiques du territoire. Par exemple, la construction de l'usine marémotrice a provoqué une artificialisation de l'estuaire modifiant à la fois la biodiversité aquatique mais aussi les usages avec notamment la disparition du fonctionnement des moulins à marée. Ces changements d'usages sur le fleuve laissent aujourd'hui apparaître un estuaire principalement tourné vers un tourisme balnéaire, soumis pourtant à différentes réglementations. Ces dispositifs juridiques, cohérents sur le plan environnemental mais morcelés sur le plan administratif, soulignent la difficulté de gestion de l'estuaire en tant qu'entité paysagère, témoignant ainsi de nombreux conflits sur sa gestion. Cet état des lieux approfondi de l'estuaire a permis d'avoir un support solide pour recueillir, à présent, les représentations paysagères des différents acteurs vivants sur l'estuaire de la Rance. L'analyse de leurs représentations paysagères permet d'étudier le territoire dans la façon dont les acteurs perçoivent le territoire sur lequel ils vivent et ainsi confronter leurs différents discours.

PARTIE 2 – Les représentations paysagères de la Rance : des positions disparates quant au devenir de l'estuaire



PARTIE 2 - Les représentations paysagères de la Rance : des positions disparates quant au devenir de l'estuaire

Dans cette seconde partie, une importance forte est une nouvelle fois donnée à la dimension paysagère de l'estuaire de la Rance. La notion de paysage et ce qu'elle suscite auprès des individus interrogés sont le point de départ des analyses qui seront exposées. L'ensemble des témoignages recueillis ont permis de mettre en évidence différentes interprétations et formes d'appropriations du territoire de la Rance. Ainsi, les résultats obtenus traduisent de grandes représentations paysagères, identifiées dans leur pluralité.

Sur le territoire, plusieurs types de représentations paysagères coexistent : d'une part celles qui forment un consensus auprès de tous les individus interrogés, d'autre part des représentations paysagères distinctes et parfois même clivantes entre les acteurs. Pour cette raison nous estimons qu'il n'existe pas un paysage, mais bien une diversité de paysages de la Rance.

La coexistence d'une pluralité de représentations paysagères s'explique par différents facteurs. Des années d'histoires ont façonné ce territoire atypique, qui est aujourd'hui le produit de différentes interfaces : terres et mer, arrière-pays et littoral. Les usagers de l'estuaire se sont appropriés de différentes manières ces paysages, principalement selon leurs pratiques, également selon des paramètres propres à chacun : l'origine culturelle, socio-spatiale des individus, leur histoire personnelle et leurs affects.

L'estuaire de la Rance se définit par conséquent par des caractéristiques naturelles et anthropiques. Cette particularité a guidé le présent travail et a conduit à considérer les représentations paysagères à travers le prisme de l'existence de différentes **mémoires collectives** des paysages de l'estuaire. La notion de mémoire collective renvoie à un système de représentation qu'un groupe d'individus partage de son passé. Sur ce territoire unique, théâtre d'interactions spatio-temporelles, la notion de mémoire collective a contribué à cerner et à comprendre les différentes représentations paysagères qui coexistent.

Avant de présenter la méthodologie de cette partie, il convient d'évoquer plusieurs éléments qui ont motivé et aiguillé les enquêtes. L'entrée sur le territoire à travers l'appréhension des paysages a d'emblée été marquée par des représentations paysagères très audibles sur le territoire, ce qui signifie qu'elles étaient largement diffusées et relayées. La première phase de l'étude a confirmé ces « grandes » représentations. À savoir, d'une part un point de vue "conservateur" des paysages et d'autre part un point de vue "évolutif" des paysages, moins représenté, mais tout aussi présent dans les discours. Les conservateurs défendent notamment ce qu'ils appellent le "caractère maritime" de l'estuaire, menacé par son envasement. Les évolutifs acceptent les changements paysagers, et remettent en cause les interventions susceptibles de modifier les paysages actuels de la Rance. Ces représentations paysagères seront davantage détaillées par la suite.

Ces éléments de contexte sur le territoire, qui laissent transparaître des tensions et un clivage fort, ont suscité des interrogations : quelle part des acteurs du territoire adhère aux représentations conservatrices et évolutives des paysages ? Pour quelles raisons ? Qui sont-ils ? Y a-t-il d'autres représentations paysagères de l'estuaire ? Sont-elles connues sur le territoire et si non pour quelles raisons ?

Autrement dit, le questionnement a porté sur la représentativité et l'audibilité des représentations paysagères de la Rance.

À partir des premiers éléments de contexte évoqués, une série de pistes d'analyse a été formulée :

- Le principal changement paysager sur l'estuaire identifié par les usagers de la Rance est lié à l'envasement ;

- La vase est considérée par la majorité des usagers de la Rance comme une nuisance paysagère, en particulier en amont de l'estuaire ;
- L'ancienneté de présence sur le territoire des individus influence les représentations paysagères : plus l'individu fréquente le territoire depuis longtemps, moins il sera enclin à accepter les changements paysagers et l'envasement ;
- Les usages ont une influence sur les représentations paysagères, les navigateurs sont ceux qui souhaitent le plus que la Rance soit désenvasée ;

Ces pistes de travail sont examinées dans cette partie au regard des résultats de cette étude.

2.1 Méthodologie générale : point de départ de l'étude des représentations paysagères

La méthodologie déployée a nécessité la production d'une base de données à la fois qualitative et quantitative.

Afin d'identifier et de construire une analyse des représentations paysagères de l'estuaire, un travail qualitatif a été effectué à travers une série d'entretiens réalisés lors de trois visites sur le terrain (septembre et novembre 2019, janvier 2020). Au cours de ces trois périodes, des entretiens ont été réalisés auprès de 44 personnes. La carte ci-dessous (Figure 56), localise les personnes interrogées, classées selon leur rôle principal sur le territoire.

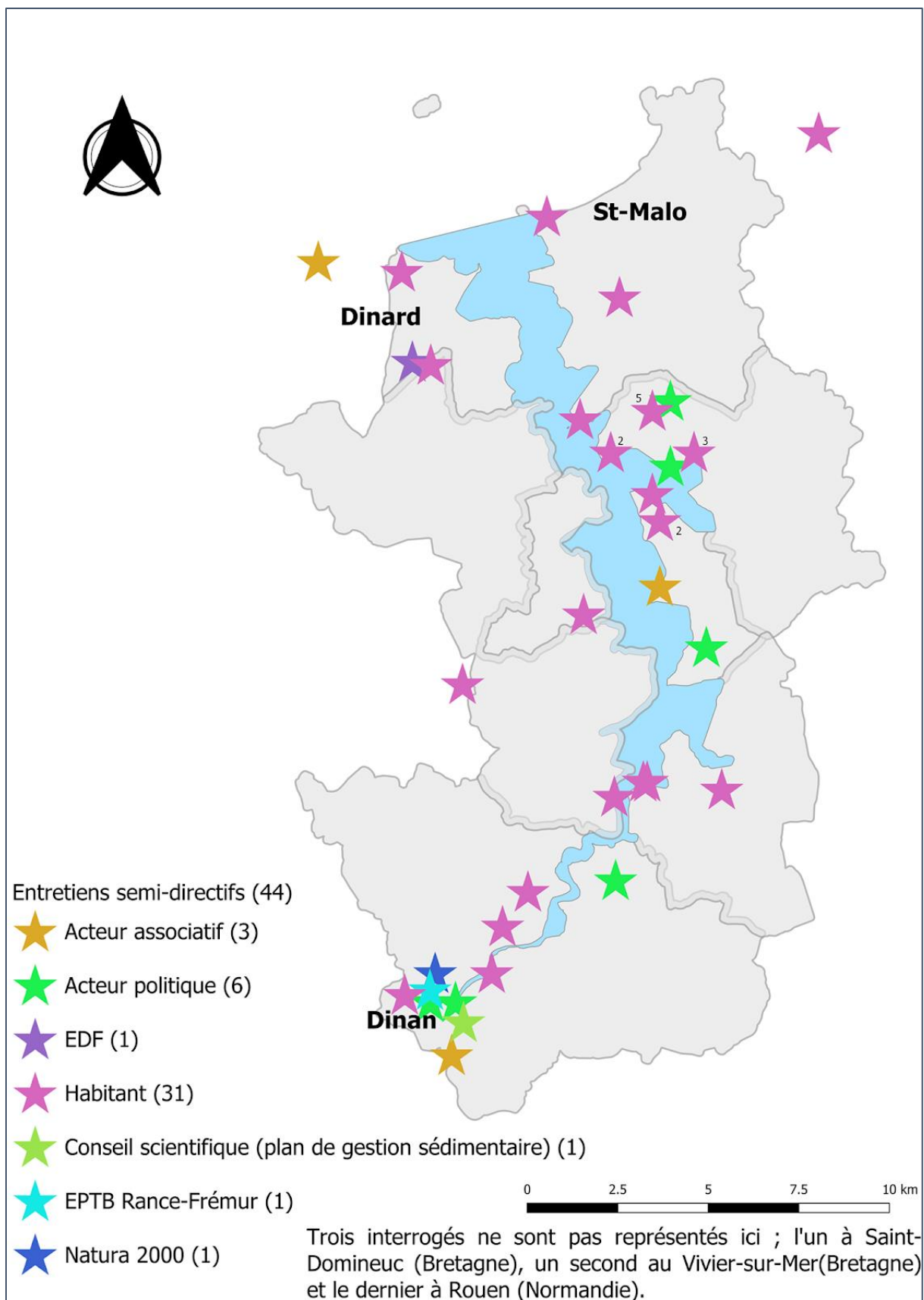


Figure 56 : Localisation des personnes interrogées

Réalisation : Master ETP, 2020

Les entretiens effectués lors de la première sortie sur le terrain au mois de septembre 2019 ont été réalisés auprès d'acteurs politiques et associatifs du territoire. Les échanges ont principalement porté sur les représentations paysagères de la Rance et sur ce que les évolutions paysagères suscitent. Ces entretiens ont permis de prendre connaissance finement du contexte du territoire. Une première analyse des entretiens a permis de cibler les principaux thèmes à évoquer lors des futures investigations du terrain. Une trame d'analyse a été élaborée selon les thématiques suivantes :

- Les paysages de la Rance, caractérisation, évolution(s) ;
- Vision des enjeux environnementaux de l'estuaire (caractérisation de la biodiversité, du processus sédimentaire et de l'envasement) ;
- Représentations liées au barrage ;
- Usages et pratiques autour de la Rance (usages passés et présents, représentations des évolutions) ;
- Sédimentation et envasement (représentations et estimations du phénomène sur l'estuaire et les solutions envisagées) ;
- Interactions entre acteurs (positions partagées, désaccords, attentes, représentations du projet de Parc Naturel Régional) ;
- Désenvasement et gestion des sédiments.

À partir de ces axes d'analyse, un guide d'entretien a été élaboré pour les visites de terrain de novembre 2019 et janvier 2020²⁰.

Lors des dernières périodes de terrain, les discours d'acteurs politiques locaux, d'acteurs associatifs, mais également de nombreux témoignages de la part d'habitants du territoire ont été recueillis et analysés.

Afin de valoriser la parole de la population des bords de Rance, un questionnaire reprenant les thématiques du guide d'entretien évoquées précédemment²¹ a été mis en place. La diffusion du questionnaire a également apporté un aspect quantitatif à l'enquête de terrain et il a été conçu dans le but de laisser l'opportunité au plus grand nombre d'utilisateurs de s'exprimer sur les paysages de la Rance. Ce sont **294 personnes qui ont choisi de faire porter leur voix à travers ce questionnaire.**

²⁰ Annexe n° 1 : Guide d'entretien

²¹ Annexe n° 2 : Questionnaire

Une grande importance a été accordée à la formulation des questions afin de laisser libres les répondants d'exprimer leurs propres représentations paysagères. Grâce aux questions à choix multiples, les préférences des individus ainsi que les sujets et les thématiques les moins sélectionnées ont pu être identifiés.

Parmi les 294 personnes ayant répondu au questionnaire, 14 habitants du territoire ont accepté un entretien complémentaire, réalisé lors de la visite de terrain n°3 en janvier 2020.

Une fiche de présentation de l'effectif du questionnaire est proposée (Figures 57 et 58), ainsi qu'une analyse générale des réponses en annexe de cette étude.

PROFIL SOCIOLOGIQUE DES 294 RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE

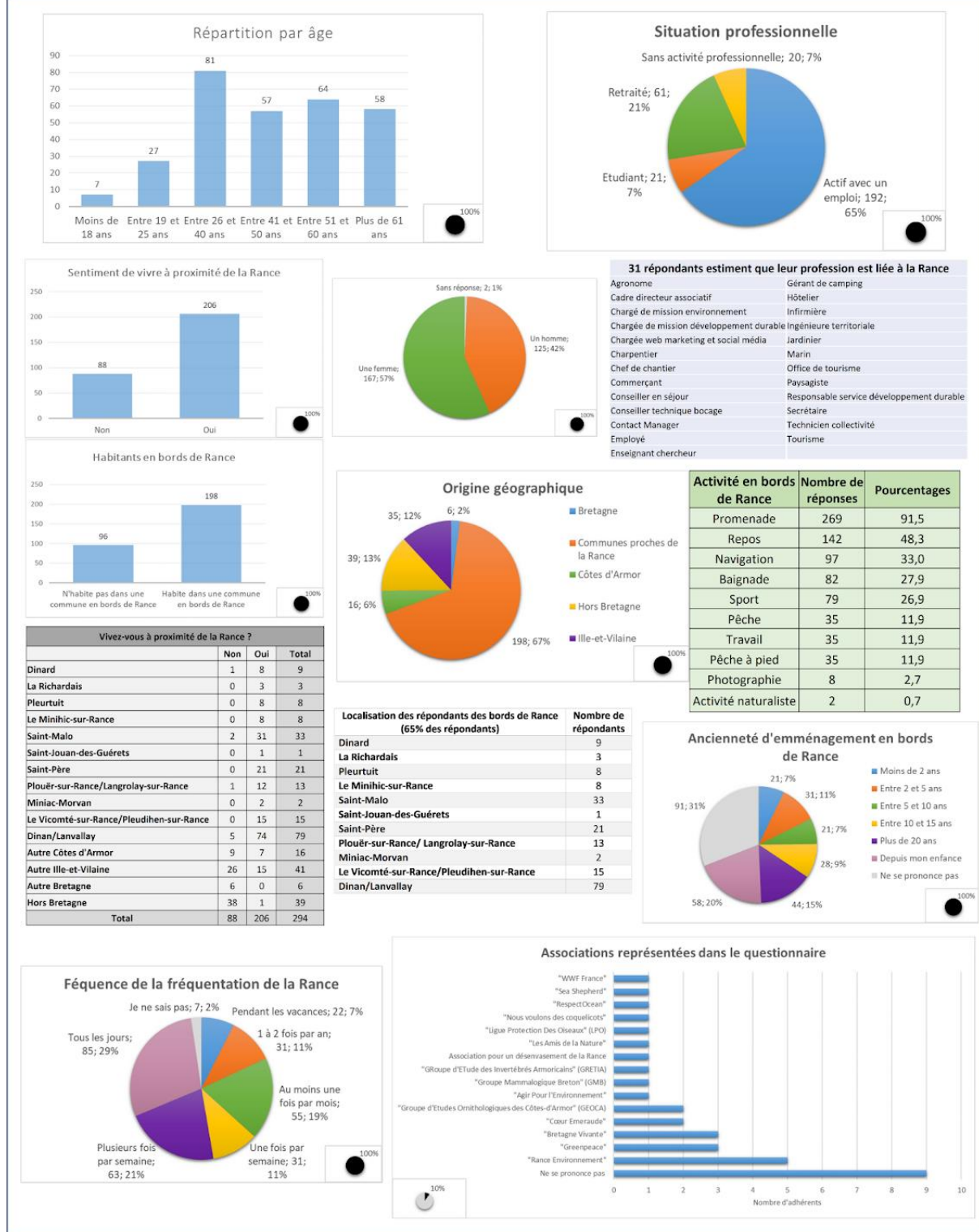


Figure 57 : Profil sociologiques des 294 répondants au questionnaire

Réalisation : Master ETP, 2020

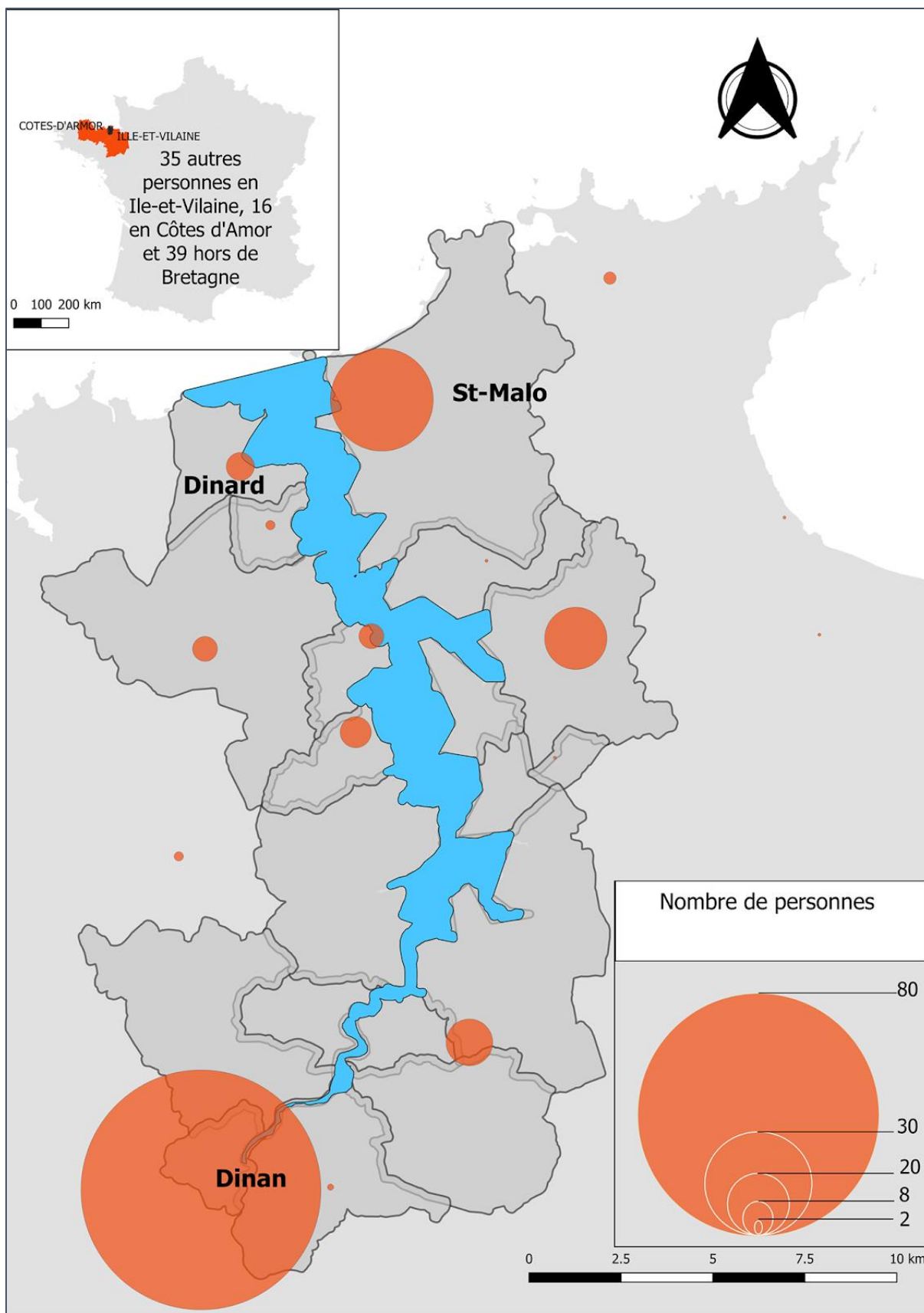


Figure 58 : Carte de localisation des profils répondants au questionnaire

Réalisation : Master ETP, 2020

Malgré le nombre important de répondants, l'échantillon du questionnaire ne peut être considéré comme représentatif de l'ensemble de la population des bords de Rance. Cependant, il convient de noter que de grandes convergences de représentations paysagères ressortent de l'analyse.

Dans un premier temps, nous avons croisé nos données avec les connaissances issues d'une lecture de différentes sources : documents juridiques, de planification, rapports sur la question sédimentaire et l'hydrologie, thèses, documents associatifs, articles de presse, reportages et photographies de l'estuaire. En particulier, l'étude de l'histoire du territoire, autant que sa géographie, a apporté un éclairage sur les dynamiques actuelles des paysages de la Rance.

Plusieurs axes d'analyse ont émergé :

- Une convergence de représentations paysagères ;
- Des divergences de représentations paysagères tenant au degré d'acceptabilité des changements paysagers.

Ces différents points seront abordés et exploités dans cette seconde partie. Le second point mérite cependant quelques clarifications dès à présent.

Il a été choisi de traiter les données à travers le prisme du **degré d'acceptabilité des changements paysagers**, car il permettait de rendre intelligible une grande majorité des représentations paysagères de l'estuaire. Cet axe d'analyse correspond à la relation que l'échantillon d'individus entretient avec le phénomène de sédimentation de l'estuaire. La question de l'envasement ne pouvait être éludée tant elle est explicative du positionnement de chaque individu par rapport aux paysages de la Rance.

Une typologie de 8 profils d'individus est issue des résultats du questionnaire. Le classement des individus dans chaque profil s'est effectué à partir de leurs réponses à deux questions :

Question 1 : « *Faut-il désenvaser l'estuaire de la Rance ?* »

Réponses possibles : « Oui rapidement c'est urgent » ; « Oui il faut y réfléchir » ; « Non pas nécessairement » ; « Surtout pas ! » ; « Je ne sais pas ».

Question 2 : « *Selon vous, où faut-il désenvaser en priorité ?* »

Réponses possibles : « Autour de Dinan » ; « Autour de Plouër-sur-Rance » ; « Autour de Pleudihen-sur-Rance (Mordreuc) » ; « Autour de Saint-Suliac » ; « Autour de Langrolay-sur-Rance » ; « Autour de Saint-Jouan-des-Guérets » ; « Autour de Saint-Malo » ; « Autour de Dinard » ; « Sur l'ensemble de l'estuaire » ; « Je ne sais pas ».

Les personnes interrogées lors des entretiens semi-directifs ont également été classées dans chaque profil selon les mêmes questions. **L'effectif total de la typologie est de 324 individus** (294 répondants au questionnaire et 44 personnes rencontrées). Afin d'obtenir un échantillon exact, nous avons soustrait 14 personnes à la somme des participants au questionnaire et aux entretiens afin de ne pas les comptabiliser à deux reprises. Ces 14 individus ont répondu dans un premier temps au questionnaire et ont accepté par la suite de nous rencontrer lors d'un entretien.

Le croisement des réponses à ces deux questions permet d'obtenir **un gradient de l'acceptabilité des changements paysagers**. Les premiers profils tendent vers une posture conservatrice des paysages, souhaitant limiter l'envasement. Les derniers profils témoignent d'une représentation plus évolutive des paysages, moins tranchée sur la question du désenvasement. La typologie a le bénéfice de rendre compte de deux paramètres importants : **la représentativité** (nombre de personnes par profil) et **l'audibilité** sur le territoire (faible : 1, moyenne : 2, forte : 3). L'audibilité attribuée à chaque profil est issue de l'analyse des discours des individus du questionnaire, des entretiens et de l'analyse d'autres types de documents (par exemple les articles de presse).

Des fiches synthétiques de chaque profil sont présentées ci-après (Figures 59 à 74). Sur ces fiches se trouve : une présentation sociologique des individus, leurs usages sur la Rance, leur localisation ainsi qu'une description statistique uniquement issue de l'analyse du questionnaire. Les diagrammes et questions sélectionnées dans le détail statistique ont été choisis en raison de leur pertinence : ces données ont la particularité de mettre en évidence les différences de points de vue entre chaque profil. En bas à droite de chaque diagramme, un croissant noir indique la représentativité de ce profil par rapport au reste de l'effectif du questionnaire. Chaque profil correspond à une vision des paysages de la Rance et témoigne d'une acceptabilité des changements paysagers. La description statistique complète de chaque profil est disponible en annexe.

PROFIL 1

La Rance doit urgemment être desenvasée sur l'ensemble de l'estuaire.

Le Profil 1 regroupe 57 individus issus du questionnaire (le point de vue de l'une de ces personnes a été approfondi lors d'un entretien).

Il s'agit du profil le moins enclin à accepter les modifications paysagères de la Rance.

Cet échantillon comporte :

- 6 acteurs associatifs appartenant notamment à : Rance Environnement (4) et Cœur Émeraude (1);
- 23 retraités, 40% d'entre eux ont plus de 61 ans.

La moyenne d'âge est de 56 ans.

Le Profil 1 est très audible sur le territoire de la Rance. 

LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

Le Profil 1 associe en premier lieu la Rance à un paysage maritime (76%), puis naturel (67%) et fluvial (57%). Les caractéristiques forestières (22%) et agricoles (10%) sont très peu mise en avant par ce profil, et aucune personne ne considère la Rance comme un paysage urbanisé.

Les mots les plus employés pour définir le paysage sont : vase (41%), beau et calme. Ils estiment tous que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader, et 41% d'entre eux dénoncent l'envasement comme la principale source de dégradation.

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance anthropique, maritime, fluviale, boisée, naturelle et envasée.



Les photos les moins appréciées sont celles des herbues et du paysage forestier. Parmi les 44 personnes qui disent avoir remarqué des changements paysagers, 41 parlent de l'envasement et seulement 3 ne se prononce pas. 42 individus considèrent ces changements comme étant négatifs ou inquiétants.

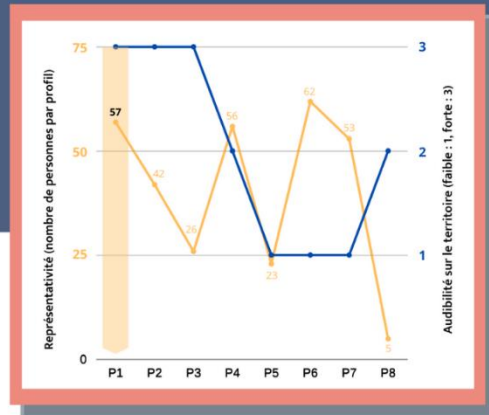


57% des individus du Profil 1 disposent de connaissances relatives aux mesures de protections sur la Rance contre 46% dans l'ensemble. Les principales mesures citées sont les actions des associations locales de protection de l'environnement (Cœur Émeraude et Rance environnement), le PNR et le site

Natura 2000. 67% des individus estiment que ces mesures de protection ne sont pas suffisantes.

Les principaux souhaits de ces individus quant à la Rance sont qu'elle soit desenvasée ou du moins que l'envasement soit limité (22%), et que le barrage soit supprimé (4 pers.), ou alors que sa politique de fonctionnement soit revue, pour retrouver une Rance d'avant barrage (10%).

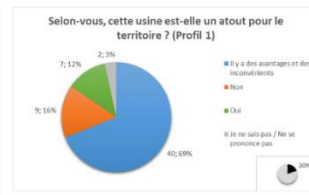
Par rapport à l'ensemble des répondants, les individus du Profil 1 sont deux fois plus nombreux à considérer que le barrage n'apporte aucun intérêt pour le territoire (16% contre 8% dans l'ensemble). 95% estiment que l'usine marémotrice peut avoir des conséquences sur l'environnement (contre 76% sur l'ensemble des répondants).



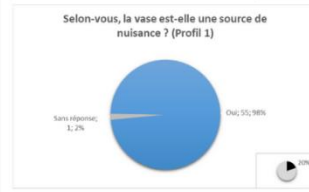
DESCRIPTION

84% des individus du Profil 1 résident en bords de Rance, parmi lesquels 25 personnes y vivent depuis leur enfance et/ou depuis plus de 20 ans. 45% des individus de ce profil fréquentent l'estuaire tous les jours et 74% au moins une fois par semaine.

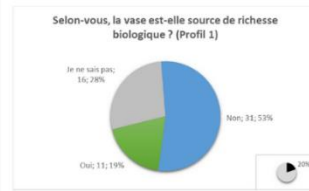
Par rapport à l'ensemble des enquêtés, nous retrouvons dans ce profil une légère surreprésentation de pêcheurs, navigateurs, baigneurs et d'individus ayant une activité professionnelle aux bords de la Rance.



Le principal avantage de l'usine marémotrice citée est la production d'énergie verte, et le principal inconvénient nommé est sa responsabilité dans l'envasement de l'estuaire.



La quasi-totalité des individus de ce profil considère la vase comme une nuisance, principalement pour la navigation (31%) et les écosystèmes (20%). De fait 53% considèrent que la vase n'est pas source de richesse biologique (contre 24% de l'ensemble des répondants). Aussi, 68% des individus du Profil 1 pensent que l'origine de la vase est uniquement humaine (contre 37% pour l'ensemble des répondants).



Les % des individus du Profil 1 pensent que la vase peut être recyclée. Pour plus de 80% d'entre eux, l'Etat et/ou EDF devrait prendre en charge le financement du désenvasement.

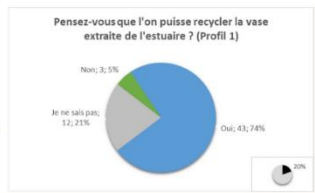


Figure 59: Fiche descriptive du Profil 1 « La Rance doit urgemment être desenvasée sur l'ensemble de l'estuaire », Réalisation : Master ETP, 2020

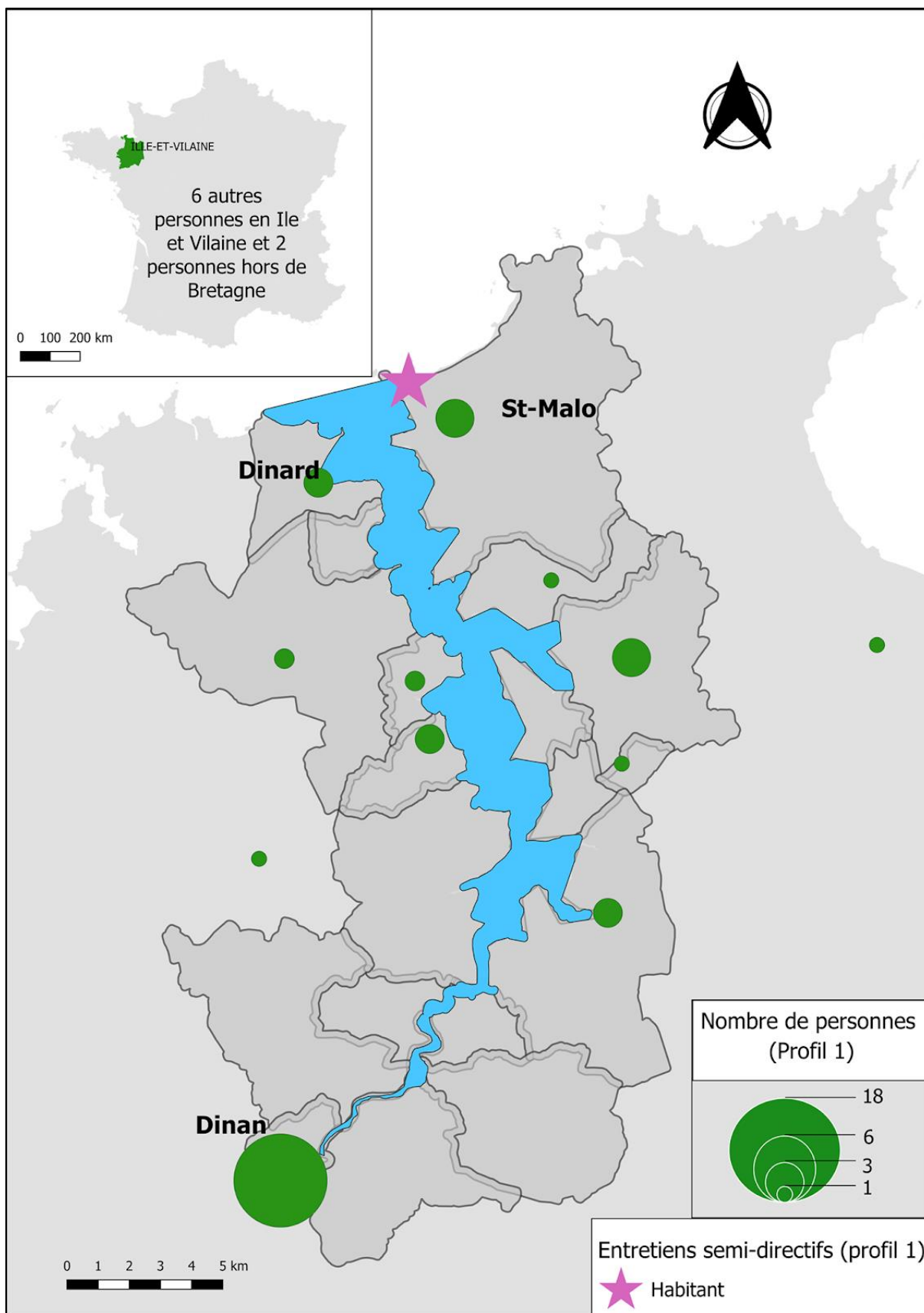


Figure 60 : Carte de localisation du Profil 1

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 2

Il est urgent de désenvaser la Rance, à des endroits localisés de l'estuaire.

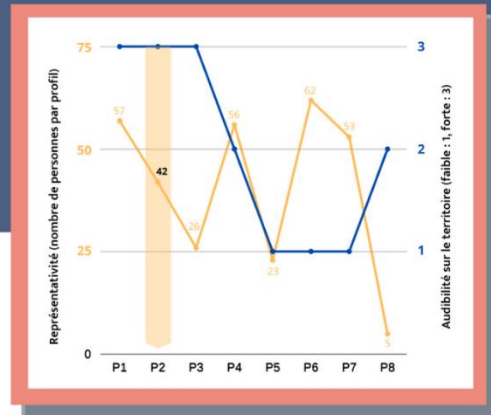
Le Profil 2 regroupe 42 personnes :

- 35 personnes interrogées par le questionnaire (dont 3 personnes interrogées par la suite lors d'un entretien) ;
- 10 personnes interrogées lors d'entretiens semi-directifs.

Cet échantillon comporte :

- 6 **acteurs associatifs** appartenant notamment à : Coeur Émeraude (1), Rance Environnement (1), Les Amis de la Nature (1) ;
- 5 **acteurs politiques** : élus locaux (2), maires (2), sénateur (1) ;

Le Profil 2 est très audible sur le territoire de la Rance. 



LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

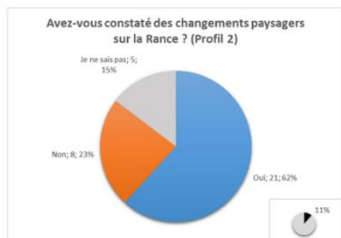
Le Profil 2 associe la Rance à un **paysage naturel** (79%), **maritime** (53%), **fluvial** (44%), **forestier** (24%), en revanche peu agricole (3%) et urbanisé (0%).

Les mots les plus employés pour définir le paysage sont : **sauvage**, **calme** et **vase**. Ils estiment que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader.

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance anthropique, maritime, fluviale, boisée, naturelle et envasée.

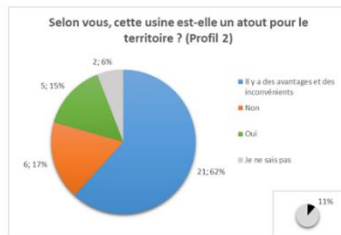


Une majorité constate des changements paysagers sur la Rance, principalement perçus de manière négative. La principale cause de dégradation citée est l'envasement.



68% des individus du Profil 2 disposent de connaissances relatives aux mesures de protection sur la Rance (moyenne de tous les profils : 46%). Ils citent Natura 2000, les associations locales de protection de l'environnement (Coeur Émeraude et Rance Environnement), les actions de curage et de désenvasement et la

Loi Littoral. Plus de la moitié des individus estiment que ces mesures sont insuffisantes. Certains souhaitent retrouver la "Rance d'avant barrage" (11%) ou limiter l'envasement/ poursuivre le désenvasement (5%).



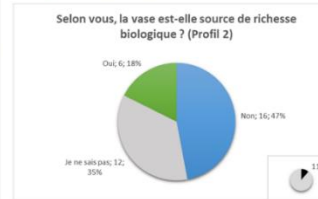
La photographie la moins appréciée par le Profil 2 est celle du barrage de la Rance. A 91%, les individus considèrent que l'usine peut avoir des conséquences sur l'environnement. Les deux principales conséquences citées sont l'envasement et les modifications/ dégradations de la biodiversité.

DESCRIPTION

La majorité des individus est âgée de plus de 50 ans, est active avec un emploi, et vit à proximité de la Rance depuis plus de 20 ans ou depuis son enfance. 2/3 des individus côtoient la Rance plusieurs fois par semaine et/ou tous les jours de la semaine.

85% des personnes sont des promeneurs et moins de 50% sont des navigateurs. Une minorité des individus consacre leur temps sur la Rance à la baignade (14%) et au sport (10%).

Le Profil 2 considère que la vase est principalement d'origine humaine. La vase est associée à une source de nuisance pour les écosystèmes (19%) et pour la navigation (14%).



Pourtant, 6 personnes considèrent que la vase est une ressource biologique et 12 personnes ne se prononcent pas. 16 individus n'associent pas la vase à une ressource biologique.

Pour une grande majorité des individus du Profil 2, EDF et l'Etat français doivent prendre en charge le désenvasement (à 88% et 76%). 56% des individus estiment que la Région Bretagne doit également prendre en charge le désenvasement.



Un tiers des individus qui pense que la vase est une ressource recyclable, estime que l'impact paysager d'une zone de stockage est acceptable (57% ne se prononcent pas et

14% jugent son impact négatif pour les paysages de la Rance).

Figure 61 : Fiche descriptive Profil 2 « Il est urgent de désenvaser la Rance, à des endroits localisés de l'estuaire »

Réalisation : Master ETP, 2020

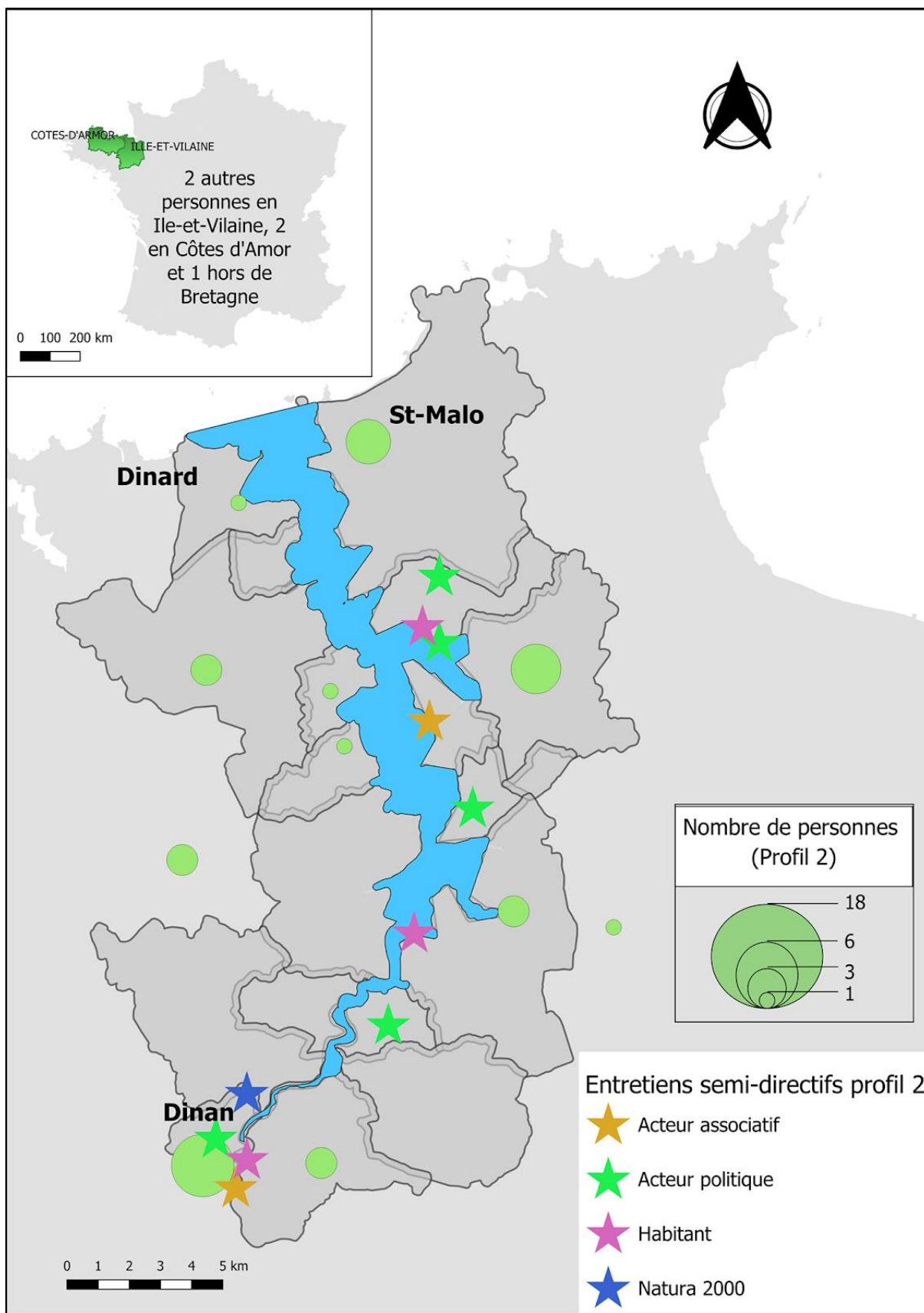


Figure 62 : Localisation du Profil 2

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 3

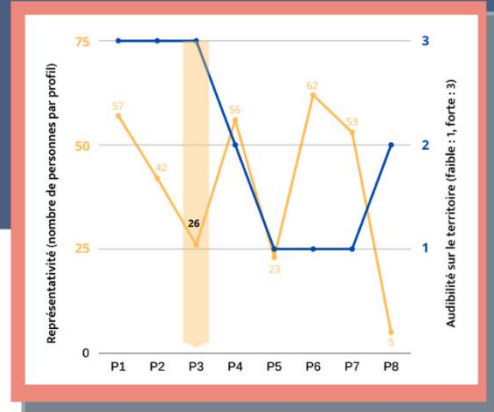
Il faut réfléchir à désenvaser la Rance sur l'ensemble de l'estuaire.

Le Profil 3 regroupe 26 personnes ayant répondu au questionnaire, dont une habitante interrogée en entretien.

Cet échantillon comporte :

- 1 personne appartenant à l'association Rance environnement ;
- 1 urbaniste.

Le Profil 3 est très audible sur le territoire de la Rance. 



LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

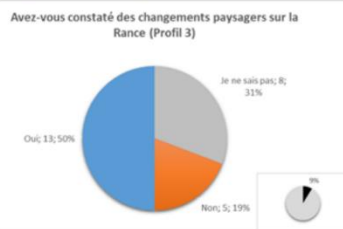
Le profil 3 associe la Rance à des paysages maritime (86%), naturel (76%) et fluviaux (57%). Les caractéristiques agricoles (10%) et forestières (7%) sont très peu mises en avant par ce profil, et aucune personne ne considère la Rance comme un paysage urbanisé.

Les mots les plus employés pour définir le paysage sont : Beau (45%), Calme et Estuaire. Ils estiment tous que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader, et 37% d'entre eux dénoncent l'envasement comme la principale source de dégradation.

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance anthropique, maritime, fluviale, boisée, naturelle et envasée.



Les 13 personnes ayant remarqué des changements paysagers font références à l'envasement, la pollution, l'érosion et la disparition de plages et de bocages.



41% des individus du profil 3 disent avoir connaissance de mesures de protections sur la Rance. Mais ces individus ne font référence qu'aux mesures de désenvasement. 17% d'entre eux considèrent que ces mesures de protection sont suffisantes, et 25% considèrent qu'elles ne le sont pas.

Les principaux avantages cités envers l'usine marémotrice sont sa production d'énergie verte, sa liaison entre les deux rives et son attrait touristique.



Ses principaux inconvénients concernent l'envasement de l'estuaire et sa dégradation de l'environnement. En effet, 86% des individus du Profil 3 pensent que l'usine marémotrice peut avoir des conséquences sur l'environnement.

DESCRIPTION

La moyenne d'âge des individus de ce profil est de 55 ans.

69% des individus du Profil 3 résident en bords de Rance, dont 45% d'entre eux depuis leur enfance et/ou plus de 20 ans. 35% des individus du profil 3 fréquentent la Rance tous les jours.

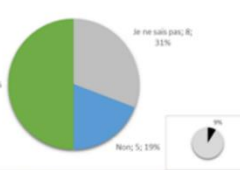
On y retrouve majoritairement des promeneurs, navigateurs et baigneurs.

Selon-vous, la vase est-elle une source de nuisance ? (Profil 3)



85% des individus du profil 3 considèrent la vase une nuisance, principalement pour la navigation et l'environnement.

Selon-vous, la vase est-elle source de richesse biologique ? (Profil 3)



Néanmoins la moitié des individus de ce profil considère également la vase comme une source de richesse biologique.

72% des individus du profil 3 pensent que la vase est d'origine humaine et naturelle.

Seulement 4% pensent que la vase est uniquement d'origine naturelle.

Plus de la moitié des individus du profil 3 pensent qu'EDF, l'Etat, et la région Bretagne devraient prendre en charge le financement du désenvasement.

21 personnes estiment que la vase est une ressource recyclable. La grande majorité du Profil 3 ne se prononce pas sur l'impact paysager d'une zone de stockage de la vase.

Pensez-vous que l'on puisse recycler la vase extraite de l'estuaire ? (Profil 3)

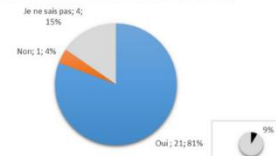


Figure 63: Fiche descriptive Profil 3 « Il faut réfléchir à désenvaser la Rance sur l'ensemble de l'estuaire »

Réalisation : Master ETP, 2020

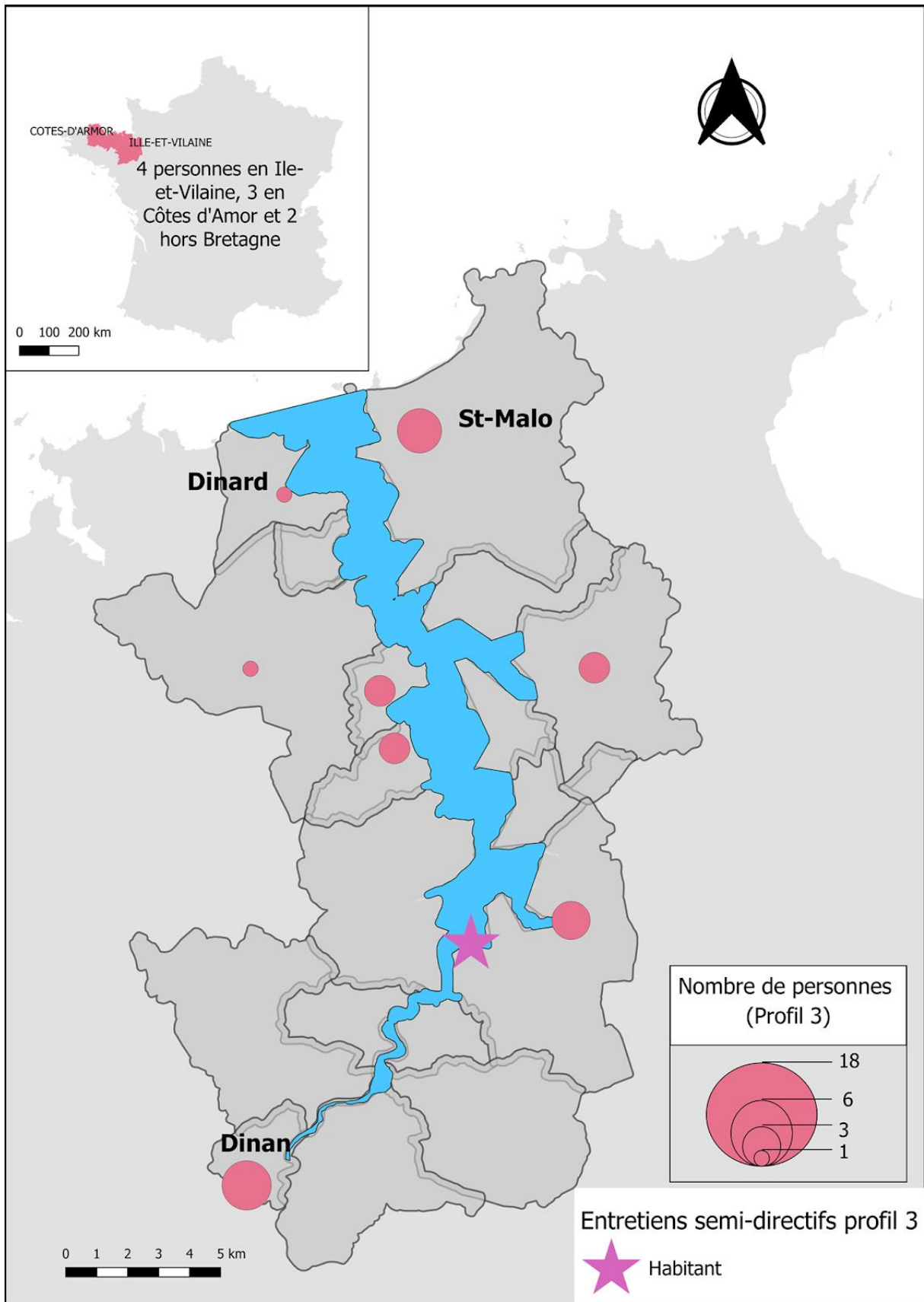


Figure 64 : Localisation du Profil 3

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 4

Il faut réfléchir à désenvaser la Rance, à des endroits localisés de l'estuaire.

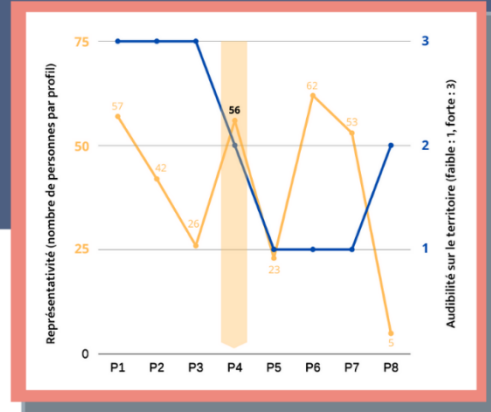
Le Profil 4 regroupe 56 personnes :

- 45 personnes interrogées par le questionnaire (dont 6 personnes interrogées lors d'un entretien) ;
- 17 personnes interrogées lors d'entretiens semi-directifs.

Cet échantillon comporte :

- 12 acteurs associatifs appartenant notamment à : Agir pour l'environnement (1), Greenpeace (1), WWF (1), LPO/ GEOCA/ Cœur Emeraude (1), Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor/ Cœur Emeraude (1), Association en faveur du désenvasement (1)
- 1 élu local/ paysagiste
- 1 acteur privé : EDF
- 1 acteur public : l'EPTB Rance-Frémur
- 1 animateur Natura 2000
- 3 agriculteurs
- 1 acteur public du développement durable

Le Profil 4 est relativement audible sur le territoire de la Rance.



DESCRIPTION

La majorité des individus a entre 50 et 60 ans, est active avec un emploi. 74 % d'entre eux vivent à proximité de la Rance depuis plus de 20 ans ou depuis son enfance. Ils côtoient la Rance tous les jours, plusieurs fois par semaine, et au moins une fois par mois.

Plus de 95% des personnes se promènent sur le territoire et moins d'1/3 naviguent sur l'estuaire. Une minorité des individus interrogés pratique la pêche à pied (12%) et se déplace sur les bords de Rance pour des raisons professionnelles (10%).

LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

Le Profil 4 associe la Rance à un paysage naturel (85 %), fluvial (78 %) et maritime (70 %). En revanche, peu l'associe à un paysage agricole (12 %) et urbanisé (0 %).

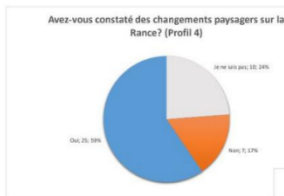
Les mots les plus employés pour définir le paysage sont : calme et beau. Ils estiment que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader.

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance à la fois naturelle, boisée, maritime, anthropique et agricole.



Les photos de la Rance forestière, boisée, urbanisée ou avec des herbues, sont les photos les moins appréciées par le Profil 4.

Une majorité constate des changements paysagers sur la Rance, principalement perçus de manière négative. La principale cause de dégradation du paysage citée est la pollution.



50% des individus du Profil 4 disposent de connaissances relatives aux mesures de protection de la Rance (moyenne de tous les profils : 46 %). Ils citent Natura 2000, le Projet PNR et la lutte contre l'envasement. 29% des personnes estiment que ces mesures sont insuffisantes.

64% des individus ne se prononcent pas. La majorité des interrogés n'a pas d'opinion sur ce qui devrait être changé ou amélioré sur les bords de la Rance.



62% des interrogés ont répondu que l'usine marémotrice est à la fois un atout et un inconvénient pour le territoire. Cependant, 76% affirment qu'il peut avoir des conséquences sur l'environnement, la principale source de dégradation de l'environnement citée est l'envasement.



Une grande majorité des répondants du Profil 4 considère que l'origine de la vase est humaine et naturelle. La vase est associée à une source de nuisance pour la navigation (22%) et les écosystèmes (19%).

Cependant, 1/3 des individus ne se prononce pas sur l'objet de la nuisance de la vase.



1/3 du Profil 4 considère la vase comme une richesse biologique. La moitié des individus ne se prononce pas sur cette question.

Pour presque 70% des individus du Profil 4, la Région Bretagne doit prendre en charge le désenvasement, 67% estiment que cette responsabilité incombe à EDF et 58% à l'État.

La grande majorité des individus qui estime que la vase peut être une ressource recyclable, ne se prononce pas quant à l'impact paysager d'une zone de stockage (14% le juge acceptable et 11% pense qu'il n'y aura aucun impact).



Figure 65 : Fiche descriptive du Profil 4 « Il faut réfléchir à désenvaser la Rance à des endroits localisés de l'estuaire »

Réalisation : Master ETP, 2020

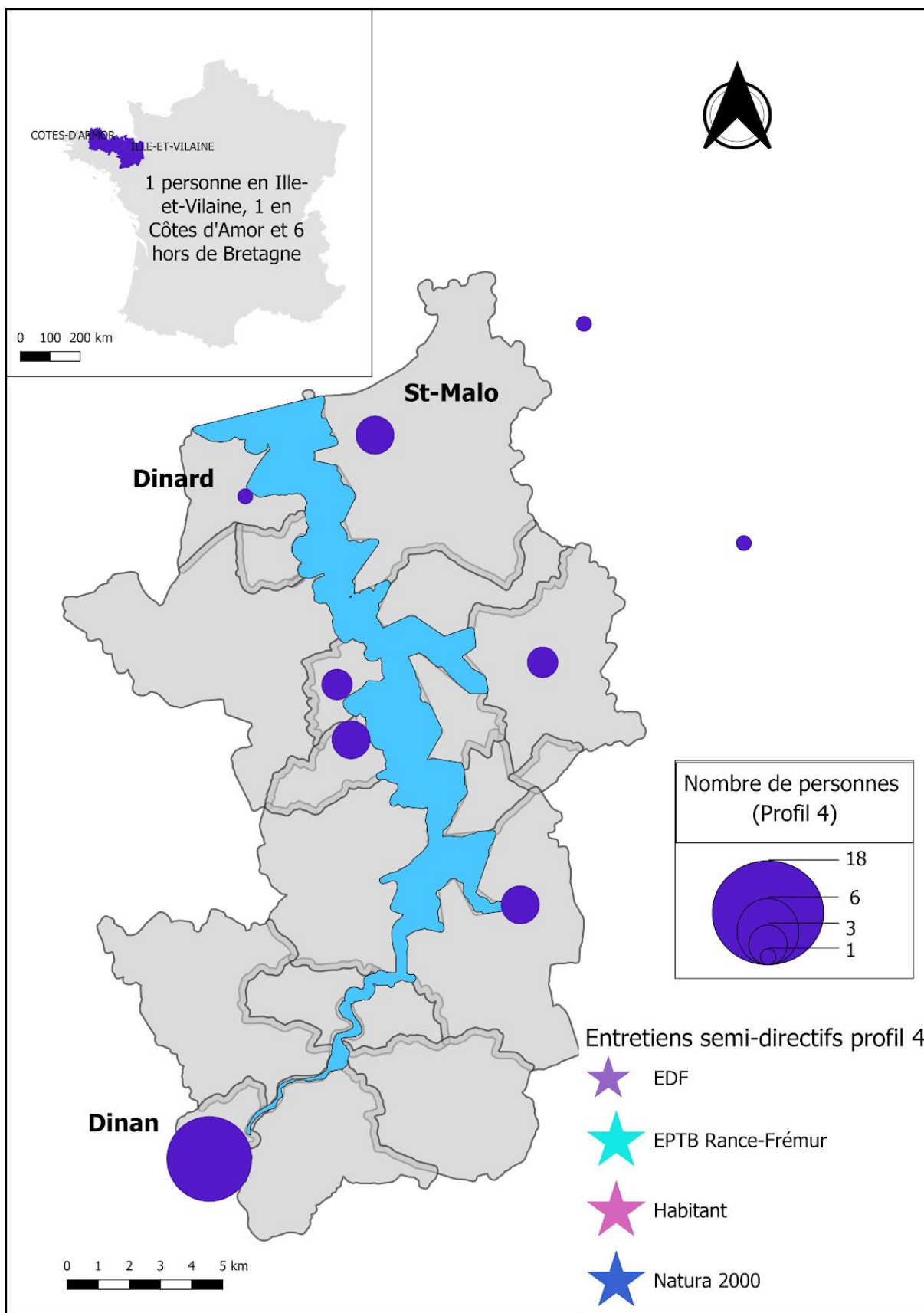


Figure 66 : Localisation du Profil 4

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 5

Il faut réfléchir à désenvaser la Rance (ne se prononce pas sur la localisation des espaces à désenvaser)

Le Profil 5 regroupe 23 personnes :

- 22 personnes interrogées par le questionnaire ;
- 1 personne interrogée lors d'un entretien semi-directif.

Cet échantillon comporte :

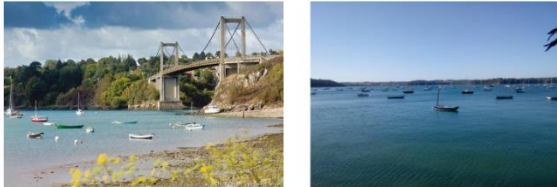
- 2 acteurs associatifs : Sea Sheperd (1) et Bretagne Vivante (1) ;
- 1 patron de chantier naval sur la Rance.

Le Profil 5 est peu audible sur le territoire de la Rance. :)

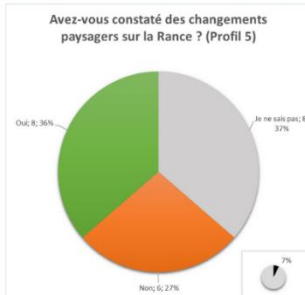
LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

Le Profil 5 associe la Rance à un **paysage qualifié d'« estuaire »** (36 %) et secondairement comme un paysage beau, calme ou de rivière (17%). Les mots les plus employés pour définir le paysage sont : **fluvial** (68%), **naturel** (64 %) et **maritime** (55 %) ; le Profil 5 n'oppose pas les mots fluvial et maritime.

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance anthropique, maritime, navigable, naturelle et boisée.



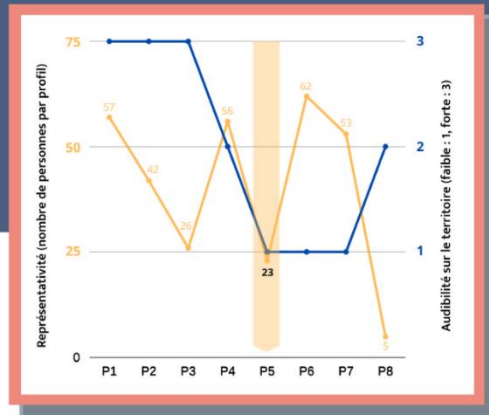
Les changements paysagers sont perçus de manière disparate : 36% reconnaissent l'apparition de changements, 27% disent ne pas en avoir constaté et 37% ne se prononcent pas. Il s'agit donc pour ce profil d'une notion difficilement appréhendable.



Parmi ceux qui ont vu des changements, 37% y voient quelque chose de **dommageable et d'origine humaine**. Ce constat contraste avec les résultats généraux du questionnaire : en moyenne les interrogés estiment à 80% que les changements paysagers ont des conséquences négatives pour l'estuaire. Ils considèrent que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader.

Parmi eux, 38% pensent que la dégradation vient de **pollutions anthropiques** et 29 % d'un **envasement de l'estuaire**. 36 % des individus du Profil 5 disposent de connaissances relatives aux mesures de protections sur la Rance (inférieur à la moyenne du questionnaire de 46%). La seule mesure citée est la loi littoral (5%). Ils ne savent pas si ces mesures sont suffisantes (1% estime que non).

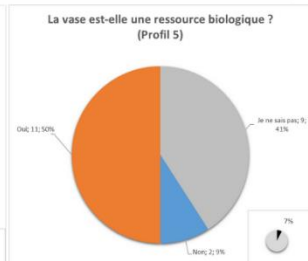
La majorité du profil (81%) pense que la présence du barrage constitue un atout pour le territoire, parmi eux 36% y reconnaissent également des inconvénients.



DESCRIPTION

Les individus se répartissent dans toutes les classes d'âge, même si les plus jeunes (-18 ans) et les plus âgés (plus de 61 ans) sont minoritaires. 64% des interrogés sont des femmes. La majorité d'entre eux sont des actifs (77%). Plus de la moitié du Profil 5 habite en bords de Rance, 2 habitent en Ile-et-Vilaine, 6 résident en dehors de la Bretagne.

L'activité majoritaire effectuée par les interrogés est la promenade (91%), suivie du sport et du repos à 36% chacun. Il s'agit de trois activités prioritairement effectuées lorsqu'ils vont sur la Rance. Ce profil n'est composé que d'usagers de la Rance, l'absence d'acteurs politiques et d'experts est remarquée.



82% soit 18 personnes ont conscience d'un possible impact du barrage en lui-même sur l'environnement (moyenne générale : 76%). Le principal inconvénient évoqué est l'**envasement**.

La vase est perçue principalement comme une nuisance (88 %) principalement pour l'**écosystème** (28%) et la **navigation** (14%). 50% considère la vase comme une ressource biologique (moyenne du questionnaire : 39%) et 41% n'ont pas la réponse à cette question. 50% des personnes estiment que la vase peut être recyclée, parmi elles 8 individus ne se prononcent pas sur l'impact d'une zone de stockage, 3 personnes considèrent l'impact nul si maîtrisé.

La prise en charge du désenvasement revient à l'État (55%), à EDF (55 %) ou à la région Bretagne (22 %).

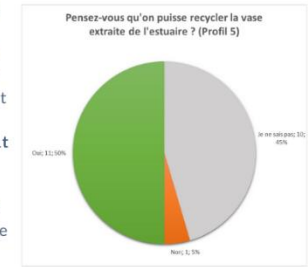


Figure 67 : Fiche descriptive du Profil 5 « Il faut réfléchir à désenvaser la Rance (se ne prononce pas sur la localisation des espaces à désenvaser) »

Réalisation : Master ETP, 2020

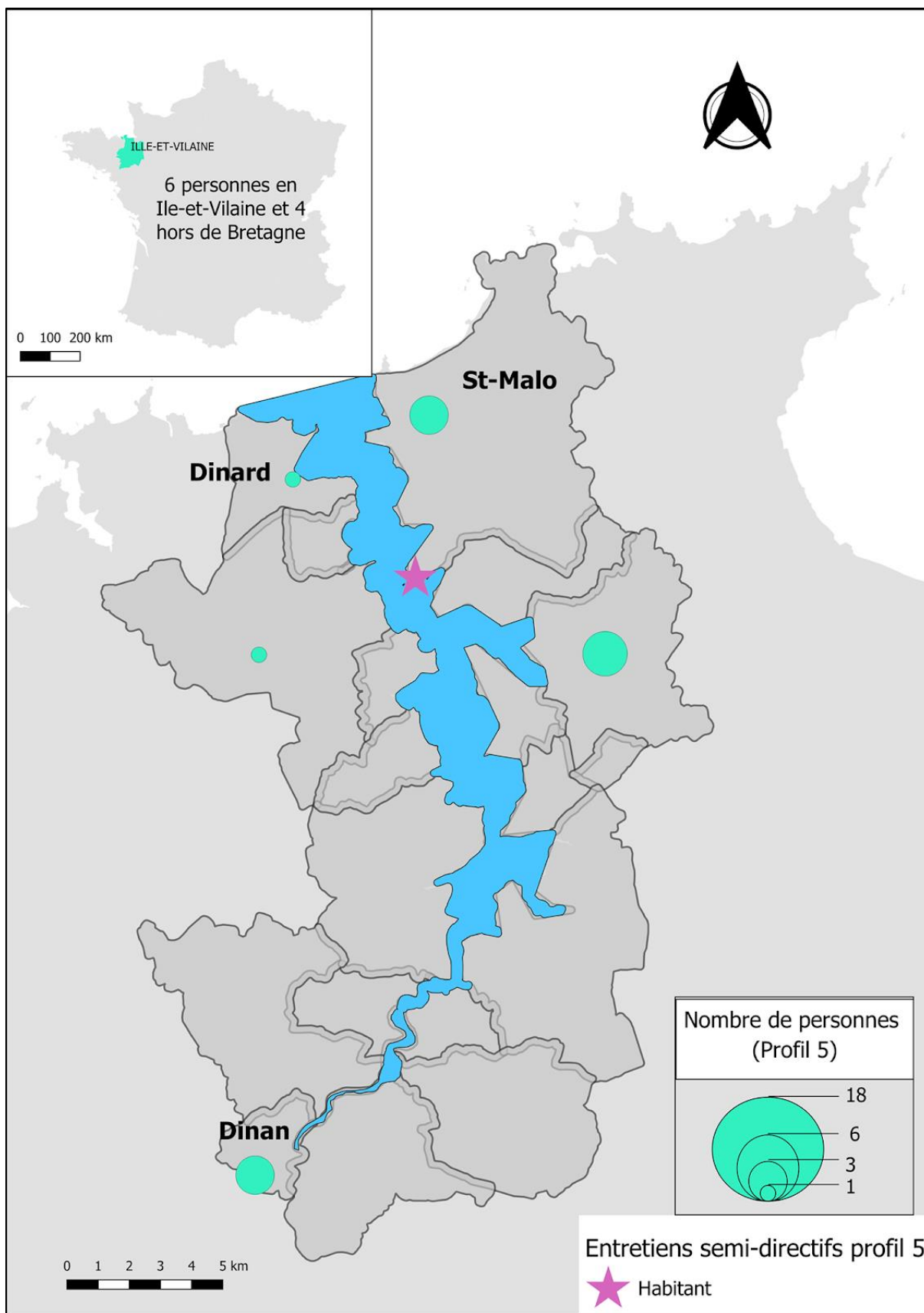


Figure 68 : Localisation du Profil 5

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 6

Je ne sais pas si la Rance doit être désenvasée

Le Profil 6 regroupe 62 personnes :

- 59 personnes interrogées par le questionnaire ;
- 3 personnes interrogées lors d'un entretien semi-directif.

Cet échantillon comporte :

- 4 acteurs associatifs appartenant notamment à Greenpeace (2) ;
- le Conseil scientifique (plan de gestion sédimentaire) ;
- 1 chargé de mission plan de gestion sédimentaire ;
- 1 chargé de mission développement durable ;
- 1 chargé de mission patrimoine ;
- 1 conseiller technique bocage ;
- 1 paysagiste et 1 urbaniste ;
- 1 élu local ;

Le Profil 6 est peu audible sur le territoire de la Rance. :))

LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

Le profil 6 associe la Rance à un **paysage naturel** (75%), **maritime** (64%), **fluvial** (53%), en revanche peu forestier (20%), agricole (14%) et urbanisé (7%). Les mots les plus employés pour définir le paysage de la Rance sont : **calme, beau, faune et flore.**

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance :
Une Rance anthropique, maritime, fluviale, boisée, naturelle et envasée.



Le Profil 6 pense que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader. 4 principaux facteurs sont susceptibles de la dégrader : la pollution (18 pers.), les activités humaines (tourisme, surpopulation) (10 pers.), l'irrespect de l'Homme (7 pers.), l'envasement (5 pers.). Les photos moins appréciées par le Profil 6 sont celles de la Rance agricole, du barrage et d'une plage en bords de Rance.

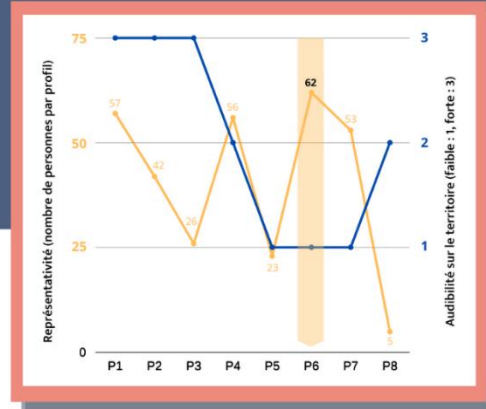


Une majorité ne sait pas s'il y a eu des changements paysagers sur la Rance, seule une minorité a constaté des changements (principalement perçus comme négatifs et inquiétants). La principale cause de dégradation du paysage citée est la pollution issue des activités humaines.

68% des individus du Profil 6 ne disposent pas de connaissances relatives aux mesures de protection de la Rance (moyenne de tous les profils 46%). Cependant celles les plus citées sont Natura 2000, le projet de PNR et des mesures de lutte contre la pollution en général. Une majorité d'individus estiment ne pas savoir si elles sont actuellement suffisantes. Egalement la majorité des interrogés n'ont pas d'opinion sur ce qui devrait être changé ou amélioré sur les bords de Rance.

Mais selon certains, davantage d'activités pour découvrir la Rance devraient être proposées.

Selon 39% des individus, l'usine marémotrice possède des avantages et des inconvénients pour le territoire et pour 29% d'entre eux elle est également un atout.



DESCRIPTION

Parmi tous les profils, le Profil 6 rassemble le plus d'individus (presque 20% de l'effectif total). Il est composé à 75% de femmes. Parmi l'effectif du profil, 36 individus habitent dans une commune en bords de Rance. 7 personnes y vivent depuis leur enfance, 5 personnes y sont installées depuis 10 à plus de 20 ans et 14 individus depuis 2 à 5 ans. Plus de la moitié des individus a entre 26 et 40 ans et est active avec un emploi. Plus de la moitié des individus côtoie la Rance plusieurs fois par semaine.

Les lieux fréquentés par les individus sont davantage proches des pôles urbains tels que Saint-Malo, Dinan et Dinard essentiellement pour des activités de promenade et de repos.

Pour les individus du Profil 6 l'usine peut avoir des impacts sur l'environnement (56%), 34% ne se prononcent pas. Des impacts comme des modifications et dégradations de la biodiversité, de l'envasement et de la sédimentation, de la pollution. Cependant, une majorité d'individus reste silencieux quant aux effets du barrage sur l'environnement.



Concernant la vase et son aspect nuisible, les positionnements du Profil 6 sont partagés. Parmi les nuisances évoquées on compte des effets indésirables pour la navigation et en raison des gaz et odeurs qu'elle dégage.



La majorité des individus ne dispose pas de connaissances suffisantes pour s'exprimer sur la richesse biologique de la vase. 1/3 reconnaît néanmoins sa richesse biologique.



Le Profil 6 ne s'exprime pas sur la nécessité de désenvaser la Rance. 71% des individus ne pensent pas que l'on puisse recycler la vase extraite de la Rance. A plus de 90% ils ne se prononcent pas sur l'impact paysager éventuel d'une zone de stockage.

Figure 69: Fiche descriptive du Profil 6 « je ne sais pas si la Rance doit être désenvasée »

Réalisation : Master ETP, 2020

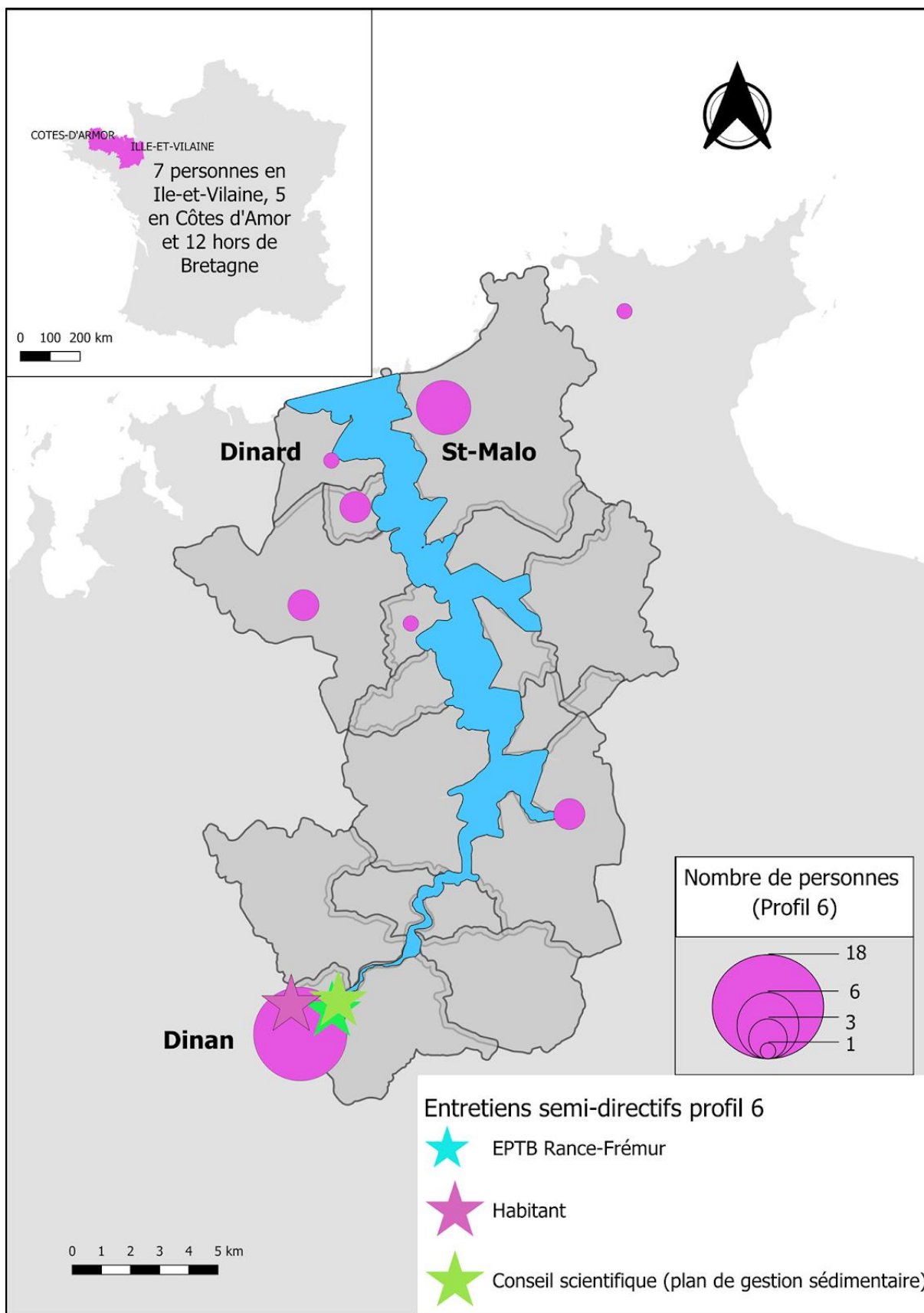


Figure 70 : Localisation du Profil 6

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 7

Il ne faut pas nécessairement désenvaser la Rance

Le Profil 7 regroupe 53 personnes :

- 47 personnes interrogées par le questionnaire (dont 3 personnes interrogées lors d'un entretien) ;
- 9 personnes interrogées lors d'un entretien semi-directif.

Cet échantillon comporte :

- 5 acteurs associatifs : Bretagne vivante (2), Groupe mammalogique Breton (1), GRETIA (1), et Nous voulons des coquillots (1) ;
- 1 ostréicultrice ;
- 2 chercheurs en biologie marine ;
- 1 chargé de mission environnement ;
- 1 chargé de mission espaces naturels et paysages.

Le Profil 7 est peu audible sur le territoire de la Rance. ☺)

LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

Le Profil 7 associe la Rance à un **paysage maritime** (79%), puis **naturel** (66%) et **fluvial** (51%). Les caractéristiques forestières (26%) et agricoles (15%) sont très peu mises en avant par ce profil, et seuls 5% de ces personnes considèrent la Rance comme un paysage urbanisé.

Les mots les plus employés pour définir le paysage sont : **calme** (36%), **marée** (32%) et **beau** (28%).

Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance fluviale, naturelle, envasée, boisée et forestière.



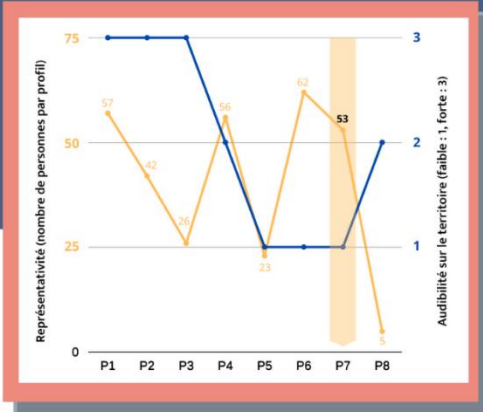
Les photos les moins appréciées sont celles de la Rance agricole et du paysage forestier. Ils estiment tous que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader, et 22% d'entre eux dénoncent les activités anthropiques comme la principale source de dégradation. L'envasement, en tant que facteur de dégradation de l'estuaire, n'est abordé que par 5% des interrogés.

La majorité des individus de ce profil n'a pas perçu de changement paysager. Parmi les 9 personnes qui disent avoir remarqué des changements paysagers, seul 2 interrogés évoquent indirectement l'envasement. Plus de la moitié des interrogés trouvent que les bords de Rance sont bien entretenus (64%).

Plus de la moitié de ne sait pas s'il existe

des mesures de protection de la Rance (64%, moyenne générale : 46%). 47% estiment qu'elles sont insuffisantes, 29% ne savent pas répondre et 24% pensent qu'elles sont suffisantes. Mis à part la réduction de la navigation motorisée (9%), les interrogés se prononcent peu sur ce qui pourrait être amélioré en Rance.

60% d'entre eux pensent que le barrage peut avoir des conséquences sur l'environnement (contre 76% sur l'ensemble des répondants), 23% ne se prononcent pas, 17% estiment que le barrage n'a aucune influence sur l'environnement. Les conséquences évoquées sont les suivantes : l'envasement (8 personnes), la modification ou la dégradation de la biodiversité (7 personnes) et 8 personnes ne se prononcent pas.

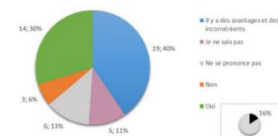


DESCRIPTION

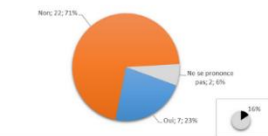
20 individus du Profil 7 résident en bords de Rance, parmi lesquels 5 personnes y vivent depuis leur enfance et 10 personnes entre 5 et plus de 20 ans. Il sont également 20 à fréquenter l'estuaire au moins une fois par semaine (9 personnes tous les jours). 27 personnes se rendent plus rarement sur l'estuaire. La proportion de personnes ne vivant pas à l'année sur l'estuaire est donc plus importante.

Le Profil 7 pratique la promenade à 94%, des activités liées au repos (43%) et au sport (28%). Il faut noter que 28% d'entre eux pratiquent une activité de plaisance sur l'estuaire, sans pour autant souhaiter des opérations de désenvasement (moyenne du questionnaire : 32% de navigateurs par profil).

Selon vous, cette usine est-elle un atout pour le territoire ? (Profil 7)



Selon vous, la vase est-elle une source de nuisance ? (Profil 7)

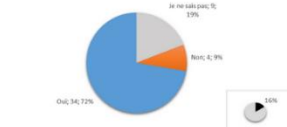


Seuls 66% des interrogés du profil ont constaté de la vase sur l'estuaire contre 82% sur l'ensemble des interrogés. Selon le Profil 7, l'origine de la vase est majoritairement d'origine anthropique et naturelle (58%), uniquement naturelle (32%) et uniquement humaine (7%, moyenne générale : 37%).

23% considèrent que la vase est une nuisance (contre 77% de l'ensemble des répondants). 72% considèrent la vase comme une ressource biologique. Pour les 23% qui la considèrent comme une nuisance, ils l'expliquent par l'impact de la vase sur les écosystèmes et par les changements paysagers qu'elle engendre.

1/2 des individus estime que la vase peut être recyclée. Cependant le Profil 7 estime qu'il n'est pas nécessaire de désenvaser l'estuaire (53 personnes).

Selon vous, la vase est-elle source de richesse biologique ? (Profil 7)



Pensez-vous que l'on puisse recycler la vase extraite de l'estuaire ? (Profil 7)

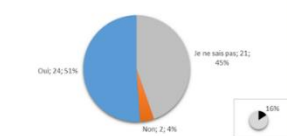


Figure 71 : Fiche descriptive du Profil 7 « Il ne faut pas nécessairement désenvaser la Rance »

Réalisation : Master ETP, 2020

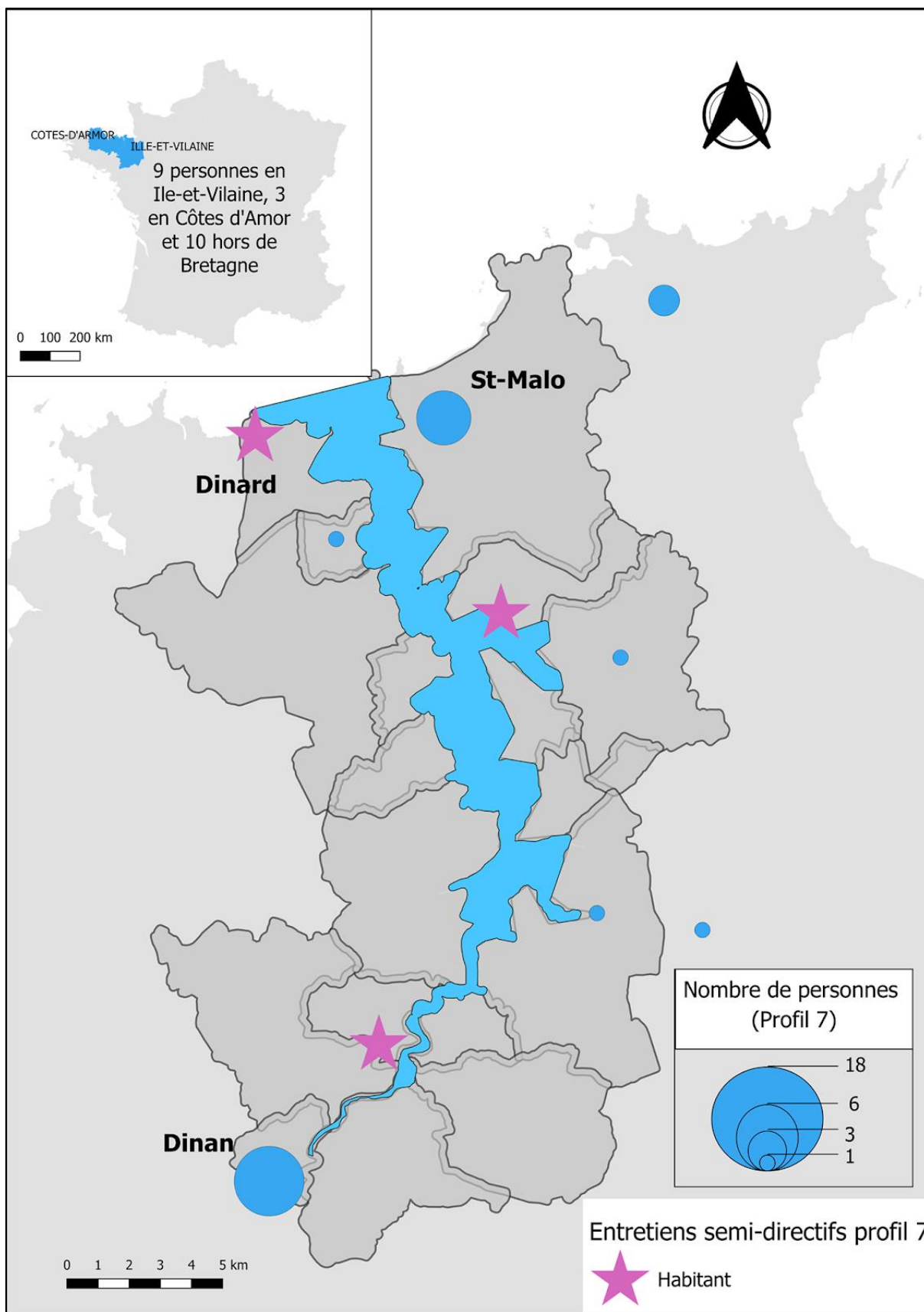


Figure 72 : Localisation du Profil 7

Réalisation : Master ETP, 2020

PROFIL 8

La Rance ne doit surtout pas être désenvasée

Malgré le fait que la position des individus du Profil 8 soit souvent ressortie des discours de nos enquêtés, les rendant plutôt audibles sur le territoire, ce profil regroupe seulement 5 individus :

- 3 personnes interrogées par le questionnaire (2 étudiants de moins de 18 ans et 1 retraité) ;
- 2 personnes rencontrées lors des entretiens (1 adhérent de l'association Bretagne Vivante et 1 habitant de Saint-Malo).

LES STATISTIQUES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

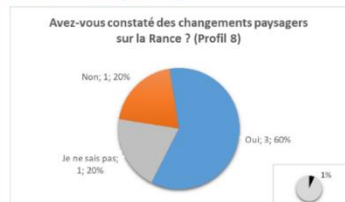
Le Profil 8 associe la Rance à un **paysage maritime et fluvial**, mais aussi naturel et agricole, le paysage forestier n'est pas cité. Les principaux mots choisis pour définir la Rance sont « sauvage », « vase », « calme et paisible ».

Les 5 individus sont d'accord pour dire que la Rance est un milieu fragile qui peut se dégrader. Selon eux, les **activités humaines comme le tourisme et l'urbanisation**, ainsi que la pollution sont les principales sources de dégradation de la Rance.

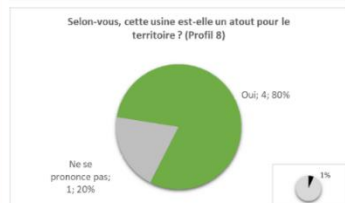
Photographies caractérisant le mieux les paysages de la Rance : Une Rance naturelle, envasée, ensablée, boisée et forestière.



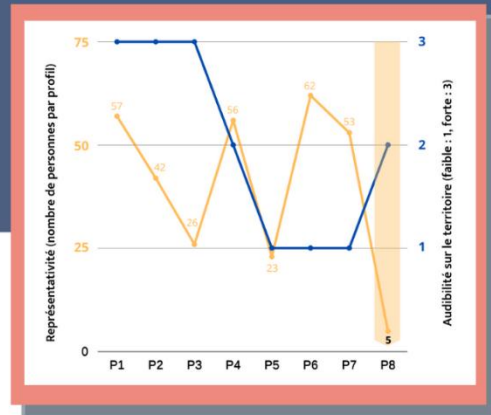
3 personnes disent avoir constaté des **changements paysagers** sur la Rance, deux font référence à l'envasement et une à la création de nouveaux parkings.



3 personnes ont connaissance de **mesures de protection** sur le paysage telles que le projet de PNR, Natura 2000, ou encore les PLU. 1 personne estime que les bords de Rance devrait être mieux entretenus, 2 personnes pensent qu'ils n'ont pas à être entretenus.



4 individus du Profil 8 considèrent que l'usine marémotrice est un **atout pour le territoire**, principalement pour sa **production d'énergie verte**. Néanmoins, 3 de ces individus ont également conscience que cette usine peut avoir des **conséquences sur l'environnement**, notamment par rapport à sa perturbation des écosystèmes.



DESCRIPTION

Parmi ces 5 individus qui ne souhaitent pas que la Rance soit désenvasée, nous retrouvons des profils hétérogènes : des individus plus ou moins âgés, 3 habitent en bords de Rance, les 2 autres ne vivent pas Bretagne. Une personne ne vient en Rance qu'une ou deux fois par an.

Ils ont pour point commun de pratiquer des activités de navigation sur l'estuaire, et deux d'entre eux évoque la pratique de la pêche à pied.



Bien qu'une personne considère la vase comme une nuisance à cause de son aspect « sale », tous les individus du Profil 8 ayant pu remarquer de la vase estiment qu'elle est une source de richesse biologique.



La moitié d'entre eux présume que la vase est d'origine naturelle, l'autre moitié pense qu'elle est à la fois d'origine humaine et naturelle.

La Rance ne doit surtout pas être désenvasée car c'est un habitat naturel (3), car la vase est bénéfique à l'estuaire (1), car le coût du désenvasement est trop élevé (1).

1 personne considère que l'impact paysager d'une zone de stockage de la vase est acceptable, 4 personnes ne se prononcent pas. 2 individus estiment que la vase est une ressource recyclable, 1 personne considère que non, 2 personnes ne s'expriment pas.



Figure 73 : Fiche descriptive du Profil 8 « La Rance ne doit surtout pas être désenvasée »

Réalisation : Master ETP, 2020

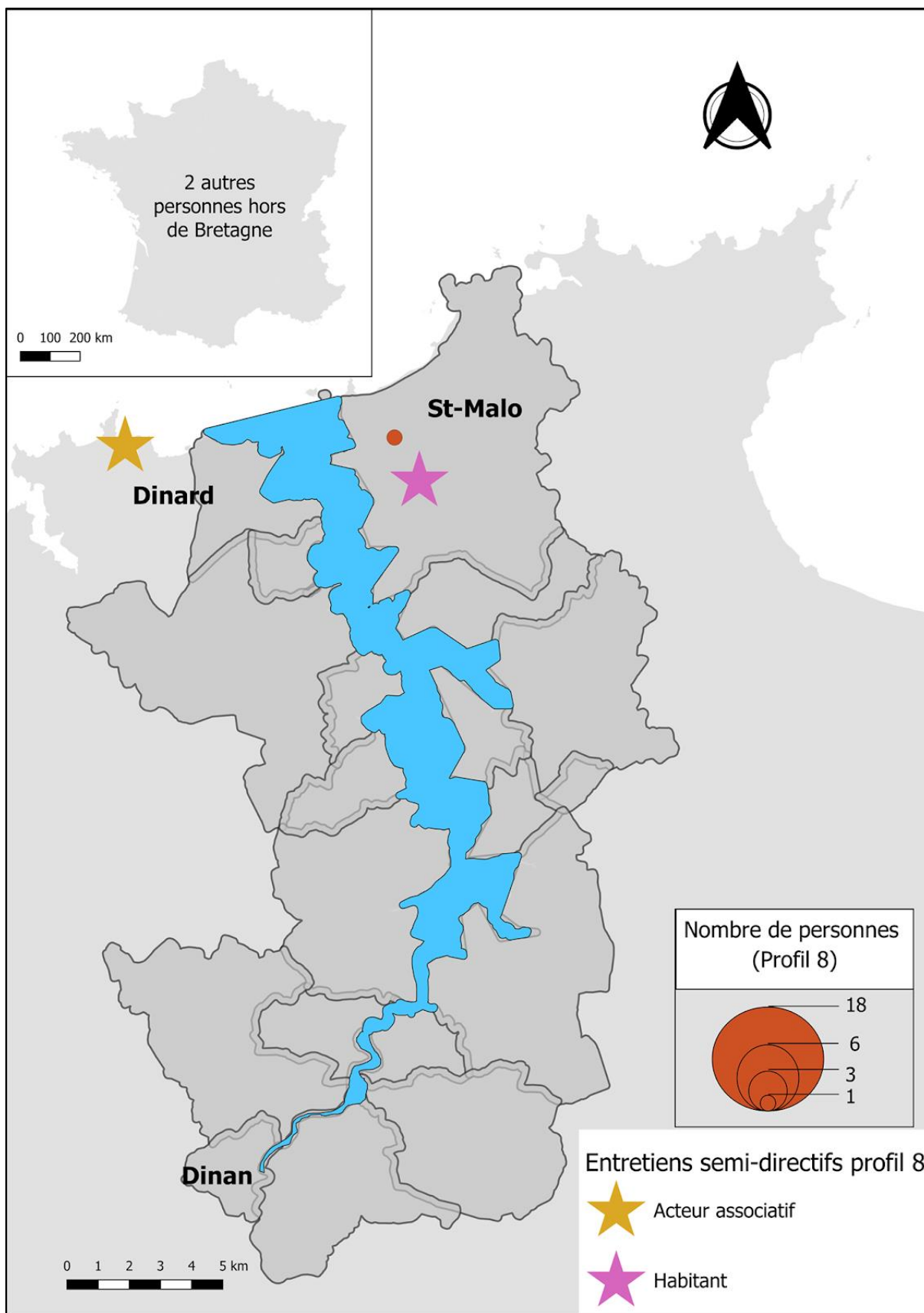


Figure 74 : Localisation du Profil 8

Réalisation : Master ETP, 2020

La finalité de cette typologie permet de mettre en évidence :

- Une diversité de représentations paysagères, y compris les moins répandues sur le territoire ;
- Une estimation de la représentativité de chaque vision paysagère ;
- Les représentations paysagères plus ou moins audibles sur le territoire ;
- Différentes acceptabilités des changements paysagers, traduisant une hiérarchisation des mémoires collectives des paysages de la part des individus.

Le graphique suivant (Figure 75) estime la représentativité et l’audibilité sur le territoire de chaque profil.

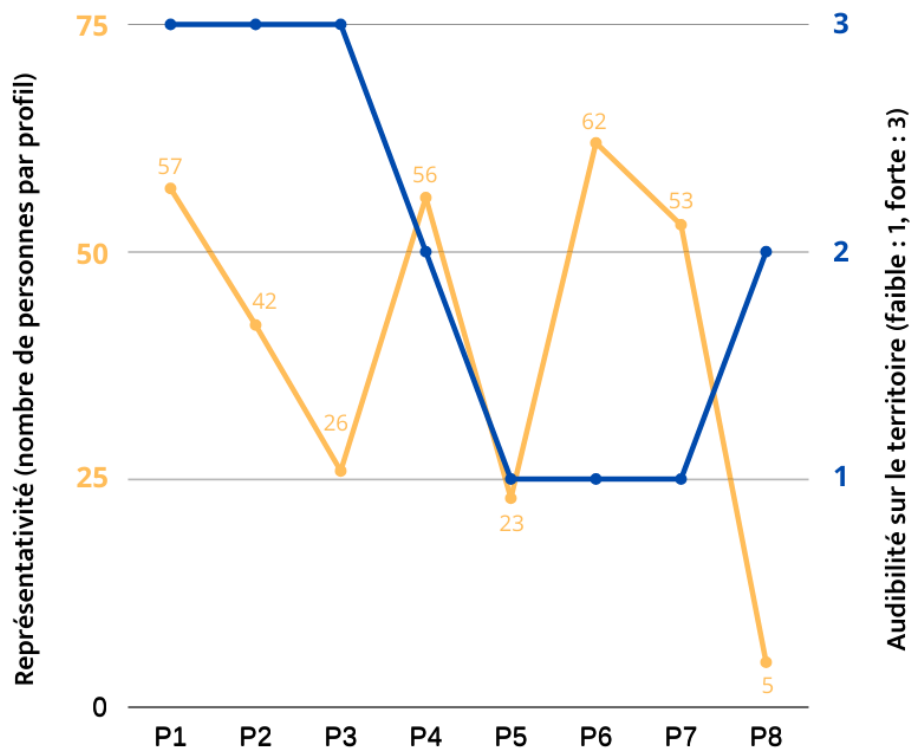


Figure 75 : Graphique de la représentativité et de l’audibilité de chaque profil issu de la typologie d’acceptabilité des changements paysagers.

Réalisation : Master ETP, 2020

La typologie a vocation à mettre en évidence la manière de concevoir le paysage de la Rance, son évolution et l'acceptabilité des paysages actuels. Elle rend compte également des convergences de point de vue, des divergences, des conflits et des jeux d'acteurs qui opèrent sur le territoire.

La réalisation de la typologie a permis d'emblée de valider l'une de nos pistes d'analyse :

- L'ancienneté de présence sur le territoire des individus influence les représentations paysagères, plus l'individu fréquente le territoire depuis longtemps, moins il sera enclin à accepter les changements paysagers et l'envasement ;

Une seconde piste de travail peut quant à elle être infirmée :

- Les usages ont une influence sur les représentations paysagères, les navigateurs sont ceux qui souhaitent le plus que la Rance soit désenvasée ;

Une analyse plus poussée des résultats est proposée à la suite de ce propos, dans cette seconde partie de l'étude. Toutefois, elle comporte des limites, car des facteurs autres que l'acceptabilité des changements paysagers peuvent influencer les représentations, et cette typologie n'en tient pas compte. Par exemple les enjeux financiers ou privés liés à la propriété peuvent interférer avec les représentations paysagères. Dans cette étude, un échantillon de personnes ayant majoritairement connaissance de la question de l'envasement a été mobilisé, c'est pourquoi il est apparu plus pertinent d'orienter notre analyse dans cette direction.

2.2 L'analyse de la presse depuis les années 1950 jusqu'à nos jours : témoignage de la construction d'un discours politique porté par des acteurs locaux (élus, associations) en faveur d'un désenvasement de l'estuaire

Dans cette sous-partie, l'objectif est d'explicitier comment s'est construit le conflit autour du phénomène de sédimentation de l'estuaire et l'urgence du désenvasement, à partir d'une analyse d'articles de presse fournis par la sous-préfecture de Dinan, pour la période allant de la construction du barrage à 2005, et par l'EPTB Rance Frémur pour les articles de 2005 à nos jours. Dans quelle mesure ce discours en faveur du désenvasement de la Rance, est partagé par une partie de la population, à travers l'analyse des résultats de notre questionnaire d'enquête ? L'hypothèse peut être faite que l'historique de la presse illustre le discours des acteurs les plus engagés et souvent les plus audibles dans les questions que soulèvent les mutations paysagères de l'estuaire de la Rance en lien avec le phénomène d'envasement de l'estuaire. De fait, les discours sur les représentations paysagères présentées ici sont largement déterminés et influencés par les conflits actuels et passés. L'enjeu est de comprendre comment le conflit autour de l'envasement de l'estuaire s'est construit et a pris de l'ampleur depuis la construction du barrage jusqu'à nos jours.

2.2.1 Les années 1960, l'émergence d'une technologie innovante sur le territoire au détriment des usages et activités traditionnelles sur l'estuaire

La presse antérieure à la construction du barrage, de 1950 à 1966, présente le projet comme une prouesse technique qui propulsera le développement territorial dans un environnement paysager magnifique (source Europresse). Ces articles de presse ne font pas d'opposition entre la construction du barrage et la préservation d'un site remarquable. Les journalistes relatent qu'une prouesse technique comme l'usine marémotrice s'implante dans un lieu aussi beau que l'estuaire de la Rance. « *Les ingénieurs ont choisi ce site, l'un des plus beaux de la Haute-Bretagne* » (Sud-Ouest, P comme Plan, 1/01/1956 ; « *La merveilleuse baie de la Rance est fermée !* » (Sud-Ouest, l'énergie des mers domptée par la France, 15/03/1966). La transformation du paysage par l'arrivée de l'usine marémotrice y est vue comme **un atout pour le territoire**, ce qui est en contradiction avec la vision actuelle du paysage et de la protection de l'environnement. L'article du Sud-Ouest, St-Malo, « *promenons-nous sur les*

remparts » du 9/07/1956, décrit St-Malo, son histoire et ses paysages en considérant que l'usine permettra de ne plus tourner son regard uniquement vers le large, mais de regarder à l'intérieur de l'estuaire. Le barrage devenant même une partie intégrante de l'histoire de Saint-Malo. Le **caractère esthétique du paysage** est peu abordé dans la presse, mais n'est probablement pas une source d'inquiétude au regard des journaux qui vantent l'usine comme élément intégrateur et valorisant du territoire et par une mention spéciale du ministre : « *Le ministre indique enfin que l'aspect extérieur et les dimensions des ouvrages sont déterminés avec le souci constant de respecter au maximum la beauté du site* » (Sud-Ouest, 17/01/1950).

S'il est question de vanter l'impact paysager de l'usine sur la Rance, c'est parce qu'elle permettra au territoire de gagner une plus grande **attractivité touristique**. D'une part, la fermeture de l'estuaire et la création d'un plan d'eau participent à l'attractivité du lieu (Sud-Ouest, 21/07/1963). D'autre part, la construction de l'usine permet un pont reliant les deux rives. « *Ce véritable pont-route améliorera énormément les communications entre les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine* » (Sud-Ouest, P comme Plan, 1/01/1956). Ainsi, à ses débuts, l'implantation du barrage est décrite comme une avancée technologique positive pour l'estuaire et le territoire à proximité de la Rance.

À partir de **1966**, les inquiétudes vis-à-vis des conséquences que l'usine marémotrice pourrait avoir sur les usages et les riverains de l'estuaire sont de plus en plus présentes dans les journaux locaux. Une analyse des archives de la sous-préfecture de Dinan entre 1966 (date de la plus ancienne publication sur la Rance concernant le barrage dans les archives de la Sous-préfecture) et 1986 (20 ans après la mise en place de l'usine marémotrice) a fait ressortir qu'une année a été particulièrement prolifique sur le sujet du barrage de la Rance : l'année 1966. Puis, un article sur Ouest France est paru en 1968 pour se féliciter de la mise en service de l'usine marémotrice, suivi d'une absence de publication sur le sujet pendant 10 ans, avant de reprendre avec des contestations en 1977 avec le Comité de développement du Pays de Rance (CODEPRAN). Il faudra attendre les années 1990 avec le contrat de baie pour avoir de nouveau une médiatisation de la presse sur la Rance.

Sur l'année 1966, il y a eu neuf articles de journaux locaux rédigés qui traduisent des communications du **Syndicat des usagers et des riverains de la Rance** ou des bilans de réunions organisées entre les différents acteurs (mairie, EDF, Conseil général, Syndicat, voir autre). En 1966, l'usine marémotrice est encore en construction et l'estuaire est fermé, les articles de presse publiés à cette époque concernent les **inquiétudes sur les conséquences**

futures de l'usine. En effet, les articles parlent déjà de la pollution de l'estuaire (Ouest France, "La pêche en Rance et la pollution des eaux, 05/02/1966), de la suppression des plages et des plans d'eau que l'usine engendre (Ouest-France, "Le barrage de la Rance et le problème des plages et des plans d'eau", 25/04/1966), ou encore des difficultés de navigation (Ouest-France, Les difficultés de la navigation sur la Rance, 23/05/1966).

Concernant les acteurs présents dans les médias, il faut noter que 6 publications sur 10 relatent les revendications du Syndicat des usagers et des riverains de la Rance. Il émet de nombreuses inquiétudes quant aux conséquences sur les usages par l'impact du faible renouvellement de l'eau. Il revendique des mesures compensatoires, évoque le manque de prévention d'EDF, voire son illégalité (utilisation des vannes de nuit) qui affectent les usages et les travailleurs. Il demande aussi la définition d'un calendrier de niveau d'eau ainsi que des indemnités. Il incite en effet les usagers à faire constater par huissiers les dégâts provoqués par l'usine (Ouest France, « Le syndicat des riverains et des usagers de l'estuaire de la Rance communiquent », 14/10/1966). Sur le plan médiatique, le Syndicat est, en 1966, le seul représentant des usagers et des riverains de l'estuaire de la Rance. Par ses actions de sensibilisation, sa participation aux réunions officielles et sa présence médiatique, le Syndicat a fait partie des acteurs dominants, comme on peut le retrouver aujourd'hui à travers l'association Rance environnement.

De leur côté, les décideurs publics forment une catégorie à part dans les articles de presse : « *l'action des maires avait pour objet la défense des intérêts communaux, tandis que le Syndicat des riverains et usagers de l'estuaire de la Rance représentait plus spécialement les intérêts des propriétaires et particuliers* » (Le Petit Bleu, « Réunion des maires riverains de la Rance maritime » 17/09/1966). M. Jacques R. Gay, président du Syndicat des usagers et des riverains de la Rance dans une réunion avec différents maires le 7/09/1966 précise qu'[il ne faut pas dissocier [leurs] intérêts réciproques : ceux des municipalités et ceux du syndicat (Ouest France, « Après la réunion des maires concernés par la mise en service de l'usine marémotrice de la Rance à Plouër-sur-Rance » 07/09/1966). Les relations entre les deux représentants semblent être tendues et la communication difficile malgré la présence du syndicat dans les réunions officielles (volonté de créer des instances de dialogues, présence d'un avocat lors des réunions, demande de présence d'un représentant pour les photos d'ouvrages et de digues qu'EDF devait prendre lors de la concession). Pourtant, nous pouvons remarquer que le Syndicat, à travers la presse, joue un rôle d'information essentiel pour les riverains de l'estuaire en rapportant les bilans de réunions. Ainsi, le discours quant à l'impact du barrage sur les activités des particuliers a commencé à prendre un caractère politique durant cette période, avec un

rapprochement progressif du syndicat avec les élus des communes de l'estuaire. La **revendication du "caractère maritime"** de l'estuaire de la Rance commence à prendre forme à partir de cette période, et est toujours reprise actuellement par les acteurs engagés pour le désenvasement de la Rance.

Concernant les autres acteurs, EDF semble aussi être un acteur à part entière, sous le feu des critiques des différents acteurs « unir les efforts des municipalités pour obtenir d'EDF des travaux » (Le Petit Bleu, « Réunion des maires riverains de la Rance maritime » 17/09/1966). Les Conseils Généraux (Conseils départementaux) étaient à l'époque présents aux réunions, alors que les Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine sont aujourd'hui très peu présents dans les débats. Les riverains, représentés par le syndicat et les élus locaux, semblent être préoccupés par l'impact de l'usine sur l'estuaire. En effet, lors de la réunion avec le maire de Plouër-sur-Rance, le syndicat et ses élus soulignent qu'il y avait « une nombreuse assistance dans la salle » (Ouest France, « Réunion du syndicat de défense des riverains de la Rance », 02/07/1966).

L'article du 17/09/1966 du Petit Bleu consacre toute une partie de la publication sur le thème suivant « Le barrage de la Rance vu par les riverains » et mentionne plusieurs points intéressants : d'abord il précise que les conséquences négatives de la création de l'usine n'empêchent pas les riverains de la considérer comme un signe de progrès technologique qui permet d'accroître la production énergétique de la Bretagne « *nous ne sommes pas ennemi du progrès bien au contraire* ». Or, les riverains indiquent qu'il y a un **impact sur les usages traditionnels de l'estuaire**. Ils dénoncent notamment une perte de profits pour les activités de pêche, qu'ils expliquent par les marées artificielles qui n'apportent plus les avantages des marées naturelles (coquillages, pêche à la ligne, sable, etc.) « *rien de tout cela n'existe plus puisque les marées sont supprimées en amont du barrage* ». Les pêcheurs sont décrits comme les grands perdants de l'implantation du barrage « *ceci constitue peut-être un avantage touristique, mais est plutôt mal vu par le pêcheur qui ne pourra même plus mouiller un filet* ». Il y a ici une critique de l'utilité de l'usine (en dehors de l'énergie) qui fait qu'elle profiterait plus au développement du tourisme et d'une économie de service au détriment de l'emploi local tourné autour de la pêche. Ce qui n'empêche pas les plaisanciers de se plaindre de leur « *perte de leur liberté* » causée par l'imposition d'heures fixes pour l'ouverture de l'écluse. Les articles de presse informent également de l'impact sur des anciens usages traditionnels comme celui des mareyeurs. Les mareyeurs étaient des marchands grossistes qui achetaient les produits frais de la pêche à pied. Le risque pour les travailleurs de nuit est évoqué « *cela renverse les viviers, emporte le matériel*

déposé et risque de faire tomber à l'eau les travailleurs de nuit » (Ouest France, « Les difficultés de la navigation sur la Rance » 23/05/1966).

Le principal sujet de ces articles concerne donc les inquiétudes sur le niveau d'eau qui impacte les usages et les habitants. Le syndicat, après conversation avec l'Ingénieur Chef d'Aménagement de la Région marémotrice de la Rance, explique que l'eau va monter jusqu'à 14 mètres et 13m38 pendant plus de 24 heures sous de bonnes conditions (Ouest France, « Au Syndicat des riverains et usagers de la Rance », 01/06/1966). Ceci est particulièrement haut puisque la marée naturelle ne permet le maintien de cette hauteur d'eau que quelques minutes. « [les niveaux d'eau] jusqu'à 13.48m n'arrivaient que 2 fois par an et pas plus de quelques minutes » (Le Petit Bleu, « Réunion des maires riverains de la Rance maritime » 17/09/1966). Un avocat de la cour d'appel de Rennes explique que la côte de la retenue d'eau sera probablement de 13m50 avec une trentaine de marées artificielles équivalentes aux marées d'équinoxe. (Ouest France, « Après la réunion des maires concernés par la mise en service de l'usine marémotrice de la Rance à Plouër-sur-Rance » 07/09/1966).

Outre les niveaux d'eau, les inquiétudes se concentrent également sur le renouvellement de l'eau dans l'estuaire. « *Il est certain que depuis la fermeture de la Rance dans l'été 1963, le renouvellement s'y effectue dans des conditions très médiocres* ». (Ouest France, « La pêche en Rance et la pollution des eaux », 05/02/1966). Un article seulement mentionne la biodiversité, mais toujours à cause des conséquences sur les riverains en expliquant que : « *l'abaissement du plan d'eau de la côte de + 8m50 a entraîné la mort des organismes marins vivants dans les vasières asséchées et la fermentation qui en résulte a donné à la longue cette odeur nauséabonde* ». (Le Petit Bleu des Côtes du Nord n°926, « Les conséquences de la fermeture du barrage de la Rance », 1966).

Les inquiétudes du syndicat relayées dans la presse sont donc essentiellement centrées sur les usages. Qu'il s'agisse des activités économiques locales ou des loisirs, la préoccupation environnementale et paysagère n'est pas encore réellement évoquée dans les débats autour de l'usine marémotrice. Ces sujets font écho aux préoccupations concernant le caractère maritime de l'estuaire (la pêche, la navigation, les mareyeurs et les conséquences du niveau de l'eau), encore présents de nos jours dans le discours. Les questions environnementales sur les impacts des niveaux d'eau sur l'environnement, et des éventuelles pollutions qu'ils provoqueraient sur l'estuaire commencent progressivement à émerger dans le débat.

2.2.2 La prise de conscience environnementale des années 1970 et la dénonciation des effets de l'usine marémotrice sur le paysage et l'écosystème de l'estuaire

À la fin des années 1970, des contestations sur les conséquences écologiques de l'usine marémotrice et sur l'absence de prise en compte du caractère esthétique de l'estuaire par les pouvoirs publics commencent à s'affirmer dans les débats (articles des archives de l'EPTB et europresse). En 1977, les journaux locaux présents dans les archives de l'EPTB décrivent de plus en plus l'usine marémotrice comme une source de problème. Le CODEPRAN conteste le mode de gestion de l'estuaire par les pouvoirs publics et EDF et demande un désenvasement de la Rance depuis sa source. Les principaux problèmes concernent la pollution et l'envasement. La Rance est décrite comme un « *véritable égout à ciel ouvert* » (Ouest France, « Sauver la Rance, véritable égout à ciel ouvert », 1977).

La contestation du CODEPRAN se concentre sur plusieurs aspects. D'abord en ce qui concerne l'organisation territoriale de l'estuaire puisque les pouvoirs publics et le CODEPRAN sont en désaccord sur le périmètre d'action des mesures pour l'entretien de la Rance. Il y a en effet une différenciation de la « Rance maritime » : pour les pouvoirs publics elle est délimitée de l'écluse du Châtelier jusqu'à l'embouchure entre Dinard et Saint-Malo, alors que pour le CODEPRAN ce serait l'ensemble de la Rance « depuis sa source ». La vision du CODEPRAN de l'estuaire de la Rance, plus étendue que le simple domaine maritime, impliquerait davantage de coûts d'entretien.

De plus, le CODEPRAN affirme vouloir une « Rance propre », ce qui sous-entend que cet acteur considère l'envasement comme une pollution, qui entache la beauté du site en plus de limiter la navigation. L'avis des pouvoirs publics à cette époque n'est pas connu, mais il y a eu un refus à mettre en place un schéma global d'aménagement proposé par le CODEPRAN et qui comprenait une étude écologique sur toutes les communes, un volet lutte contre la pollution et le développement d'activités touristiques et économiques dans le respect du cadre de vie.

Dans ces articles, le terme paysager n'est pas encore utilisé comme tel par les acteurs, mais il est décrit comme « l'aspect esthétique du territoire ». Dans le journal Sud-Ouest, un article critique l'absence d'anticipation des pouvoirs publics sur les conséquences écologiques de l'estuaire de la Rance considérant que c'est une technologie prématurée et onéreuse dont l'envasement, la corrosion et les algues impactent désormais l'estuaire et qu'il faut s'attendre à

ce que la situation empire. Il prône plutôt les énergies renouvelables notamment l'éolien (Sud-Ouest, énergies nouvel an zéro, 17/12/1979). L'argument de la protection de la biodiversité commence ainsi à être de plus en plus utilisé par les acteurs en faveur d'un désenvasement de la Rance à partir des années 1970. La prise de conscience environnementale globale durant cette période peut en partie expliquer l'émergence de ce nouvel argument chez les acteurs pour justifier le désenvasement de l'estuaire. Si la fin des années 1970 marquait le début d'une contestation sur les conséquences écologiques de l'usine marémotrice, la fin des années 1960 était plus centrée sur les besoins en production énergétique et par la volonté de montrer que la France est à la pointe des nouvelles technologies.

2.2.3 Les années 1990, le Contrat de Baie présenté comme solution face à la pollution de l'estuaire

Dans la deuxième partie des années 1990, plusieurs articles de la presse nationale traitent de l'estuaire de la Rance à l'occasion des trente ans du barrage et du lancement du Contrat de baie. Celui-ci a débuté en 1998 pour cinq ans dans le but d'améliorer la qualité de l'eau de la Rance sur trois niveaux (assainissement, gestion des berges et ouvrages, et gestion/valorisation des sédiments). Ce contrat était suivi et porté par l'association Cœur Émeraude.

L'article de Libération, « EDF prépare une deuxième vie à son moulin », « L'usine marémotrice de la Rance a trente ans et s'apprête pour une grande toilette », du 08/09/1995 traite des deux sujets à la fois. Dans un premier temps, l'article fait le bilan du bon fonctionnement de l'usine presque trente après sa mise en fonction et des travaux de maintenance à venir, puis il fait **état des problèmes** que rencontre la Rance : « *L'estuaire de la Rance est de manière générale en mauvaise santé : eau polluée, berges dégradées, navigabilité réduite par endroits* ». Ainsi, le Contrat de baie doit contribuer à **améliorer la qualité environnementale** de la Rance : « Cette procédure administrative réunit toutes les parties intéressées (de l'Etat jusqu'aux plaisanciers en passant par EDF) autour d'un programme de réhabilitation de l'estuaire. Une série de projets de dragage, traitement des eaux usées, etc., a été arrêtée et approuvée en octobre 1994 ».

Par ailleurs, l'article nous apprend que depuis le milieu des années 1980 le fonctionnement de l'usine a été modifié pour mieux respecter l'évolution naturelle au gré des coefficients de marée des niveaux de haute et basse mer. Ceci afin de réduire le stress que subit le milieu biologique de l'estran. "*Cette contrainte auto-imposée nous amène à produire moins de courant que nous*

pourrions le faire", souligne Alain Barreau." (Directeur de l'usine) "*Par exemple, dans la semaine du 26 août au 1er septembre, nous perdrons 661 mégawatts-heure par rapport à l'optimal du fait de l'adaptation du programme. Soit un manque à gagner d'environ 130 000 francs.*" Dans un troisième temps, l'article invoque l'obligation d'EDF d'entretenir la Rance conformément à la **concession de 1957** : le texte impose à EDF, en substance, de garder la Rance dans l'état où il l'a trouvé, en particulier au niveau de la navigabilité et de l'état des berges. Là s'ouvre un **débat juridique et scientifique** plutôt complexe, où se mêlent clauses de la concession et études sur la sédimentation en milieu estuarien. Débat sans doute vain : certains s'attendent au bord de la Rance à ce que l'État et EDF finissent par couper la poire en deux."

L'article du Monde "L'usine marémotrice de la Rance entame une cure de jouvence", du 08/05/1996 traite uniquement de l'usine marémotrice au niveau de son fonctionnement, de l'histoire de sa construction et de ses performances en termes de production d'électricité. Seuls trois passages évoquent très légèrement les problèmes et contestations autour de l'usine : "*Le projet a vécu, victime de ses coûts d'investissement, de l'opposition farouche des écologistes et du manque d'enthousiasme des élus, inquiets du devenir de cette zone barrée par un gigantesque mur de béton*". Il faut noter que le qualificatif de « farouche » attribué aux écologistes peut évoquer une difficulté de dialogue avec les opposants à ce grand projet de l'État français. Les réels problèmes environnementaux générés par l'usine marémotrice ne sont pas détaillés, l'article préfère vanter les bénéfices technologiques du barrage, et fait peu de cas des discours des populations locales. Le contrat de baie n'a d'ailleurs été mentionné nulle part dans l'article, alors qu'il va débiter dans le même temps.

Un encart paru en même temps que l'article précédent (Le Monde, "Un nouvel équilibre", 08/05/1996) va même jusqu'à dire que l'usine a eu des conséquences sur l'environnement, mais qu'un nouvel équilibre écologique a naturellement été retrouvé : "*Dix ans plus tard, un nouvel équilibre s'est installé, différent de celui qui préexistait à l'installation du barrage. Cette "recolonisation" a été progressive et, "après la phase d'isolement de l'estuaire", les larves et les organismes "ont regagné le bassin depuis la mer ouverte", affirme une étude du Laboratoire maritime de Dinard et du Muséum national d'histoire naturelle. Aujourd'hui, "la richesse du peuplement piscicole" y serait "élevée et supérieure à celle d'autres estuaires et baies, dont celle du Mont-Saint-Michel".*" La fin de l'article indique également que, d'après les chercheurs du CNRS, les courants ont été modifiés dans l'estuaire en aval de l'usine, et les dépôts sédimentaires ont augmenté en aval "liée à un déficit pluviométrique important pendant trois

années consécutives”. Ainsi, l’aspect naturel du phénomène d’envasement de l’estuaire est suggéré dans l’article.

Enfin, deux articles du Monde paru le 14/07/1998 se concentrent sur le Contrat de baie, ils sont titrés : “Un chantier exemplaire”, et “La Rance se donne cinq ans pour redevenir une vitrine”. Ils présentent le Contrat de baie comme l’objet d’un consensus entre tous les acteurs.

Le premier article traite de la complexité de sa mise en œuvre avec la prise en compte de l’ensemble des sources de pollution pour ne pas générer de conflit entre usagers : “*Les auteurs de la charte prennent soin de mettre sur le même plan "tous les pollueurs que nous sommes... agriculteurs, collectivités, ménagères, jardiniers, plaisanciers..."*. EDF passe d'accusé à partenaire. Au final, il est davantage question de développement touristique que de sauvegarde d'une rivière en danger. L'optimisme veut primer sur l'amertume” (L’article ironise sur le manque de considération à propos des problématiques environnementales de l’estuaire) ; et la complexité de la gestion d’un tel contrat de baie pour une association : « *Sans doute, faut-il jouer sur tous les registres, au chevet de cours d'eau malades. Leur guérison dépend de facteurs si complexes que l'ancien ministre de l'Environnement et maire de la commune voisine de Saint-Briac, Brice Lalonde (div.d.), imagine d'en "confier la responsabilité à des opérateurs privés" »*, on remarque que la possibilité d’écarter l’association Cœur Émeraude était déjà évoquée à l’époque par les représentants de l’État.

Le deuxième article précise comment les acteurs ont été réunis sur ce projet : “*Pour arriver à leurs fins, Claude-Noël Martin et Charles Josselin (PS), président de Cœur, ancien président du conseil général des Côtes-d'Armor aujourd'hui ministre de la Coopération (en 1998 à la date de l'article), ont dû mettre d'accord les 23 communes riveraines, les deux départements, la région Bretagne, l'État et EDF, propriétaire de la célèbre usine marémotrice de la Rance.*”

Enfin, deux articles issus du recensement de l’EPTB parlent du Contrat de baie : l’article du Télégramme, « Le Contrat de baie : l’atout COEUR » du 24/06/1998 présente le Contrat de baie comme une solution permettant de retrouver tous les usages sur l’estuaire, qui avaient été perdus à cause de la sédimentation et de la dégradation des eaux : “*On pourra bientôt pêcher, naviguer, se promener et même se baigner(!) dans la Rance. Tel est le pari du contrat de baie signé, hier, dans l’estuaire.*” (Journaliste)

Les six articles analysés évoquent assez peu le paysage et le paysage avant le barrage. Seul un article du Monde “La Rance se donne cinq ans pour redevenir une vitrine” du 14/07/1998 évoque les paysages et usages passés et les changements paysagers : le maire de la Vicomté-sur-Rance montre une photo des années 1920 avec des personnes sur une plage aujourd’hui envasée. Jean-Claude Xeisz, président de l’office du tourisme de Saint-Malo : “*Les habitants de la région qui, comme Jean-Louis Rucet, ont dépassé la quarantaine, se rappellent qu’enfants, ils se baignaient dans la Rance, et mangeaient des coquillages sortis de ses eaux. Aujourd’hui, la consommation de coquillages est interdite, et la baignade n’est pas vraiment conseillée*”. La nostalgie de ces acteurs qui ont connu la Rance d’avant barrage est très présente dans cette citation, ce discours est toujours porté par un certain nombre d’acteurs interrogés lors des enquêtes auprès des élus locaux et des riverains. Ceci montre que ce discours en faveur du désenvasement sur l’estuaire dans une volonté de préservation du cadre de vie s’est pérennisé dans le temps et on peut supposer que c’est ce qui fait sa résonance médiatique sur le territoire. Jean-Claude Xeisz ajoute que “*la Rance est un site privilégié, resté sauvage*”, cette notion de beauté de l’estuaire est montrée dans d’autres articles : “*Le beau site naturel de l’estuaire de la Rance vaut bien une opération de chirurgie esthétique*” (Le Monde, “Un chantier exemplaire”, 14/07/1998). L’article montre donc que certains acteurs commencent à faire le lien entre impact paysager et présence de vase. L’influence des marées dans cette représentation est illustrée dans l’article : “*À marée haute, on ne s’aperçoit de rien. L’eau verte et un peu trouble de l’estuaire de la Rance s’écoule tranquillement vers la mer. De Dinan (Côtes-d’Armor) à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), elle lèche des rives restées sauvages, tantôt boisées, tantôt nues, aux pentes douces ou escarpées, aux découpes arrondies. À marée basse, on ne voit plus que la vase. Recouverte de varechs et d’algues vertes, la vase s’accumule sur les berges, jusqu’à former des bandes larges de plusieurs mètres, et s’agglutine en plaques solides au fond de la rivière.* » La pollution visuelle, en plus de l’impact sur l’identité de l’estuaire, est donc décriée par ces acteurs d’une manière que l’on pourrait qualifier de « poétique » jouant sur le caractère sensible d’un attachement à une certaine vision du territoire. Il faut noter que cette préoccupation pour la pollution n’est plus au cœur des discours et controverses actuelles autour de l’estuaire de la Rance, et que c’est l’envasement qui domine les échanges.

Il faut noter que près de 19 articles de la presse locale issus des archives de la Sous-Préfecture sont consacrés au Contrat de baie entre 1995 et 1999. Cela montre que ce contrat est vécu comme un évènement faisant suite à une attente de la part des acteurs locaux et de la population, dont la presse a relayé les phases d'élaboration, de mises en œuvre et des bilans dans les années qui ont suivi.

2.2.4 Les années 2000 et 2010 : les opérations de désenvasement de la Rance

Dans les archives Sous-Préfecture : 7 articles traitent spécifiquement du Contrat de baie et de sa prolongation en 2003. L'analyse a en fait porté sur un total de 33 articles de la presse locale recueillis et transmis par l'EPTB Rance-Baie de Beausais, et qui traitent de la sédimentation importante de l'estuaire de la Rance, et du désenvasement mit en place pour y remédier.

L'article « Le désenvasement de la Rance reprend » paru dans Ouest France le 10 décembre 2003 traite de l'opération de désenvasement qui allait être menée à Mordreuc en 2004. Il souligne que les extractions réalisées auparavant dans le cadre de l'opération Lyvet 1 en 2001 sont faibles par rapport à l'objectif fixé, soit 90 000 m³ extraits au lieu de 1 million de m³ sur la partie maritime, ainsi que 200 000 m³ sur la partie fluviale sur un objectif de 1 million de m³. Aucun article fourni par l'EPTB n'est ensuite paru entre 2003 et 2013 sur le désenvasement. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'y ait pas eu d'opération dans ce sens dans cette période.

Ensuite, sur les années 2014 à 2016, les articles exposent d'une part le déroulement de l'opération Lyvet 2, et d'autre part présente le centre de transit des sédiments créé à la Hisse. L'ensemble des propos tenus dans ces articles sont illustrés par de nombreuses photos. Le désenvasement est présenté comme un argument dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional, ces deux projets étant portés par l'association Cœur Émeraude. En effet, le PNR était prévu pour 2016 et le désenvasement devait “*redonner à l'estuaire son charme d'antan*” (Ouest France, “Une solution durable pour désenvaser la Rance ?”, 11/10/2014), et ainsi redonner un cadre paysager plus agréable pour les touristes et les habitants. Durant cette période, les principaux acteurs du désenvasement relayés par la presse sont les associations Cœur Émeraude et Rance Environnement. Il est à noter qu'à deux reprises des articles de journaux différents parlent de Rance Émeraude au lieu de Rance Environnement, ce qui montre une certaine

confusion de la part des journalistes, qu'ils peuvent malgré eux installer chez les lecteurs. D'autre part, ces deux associations sont souvent montrées comme en désaccord, Rance Environnement soulignant le manque d'ambition de Cœur Emeraude quant au désenvasement de l'estuaire, tandis que cette dernière se montre satisfaite des travaux qu'elle entreprend. Des acteurs secondaires apparaissent dans les articles. Il s'agit de l'association Ecorance²² de Saint-Jouan-des-Guérets, qui a visité le centre de transit des sédiments de la Hisse avec les élus de la commune en février 2015. Cependant, aucune information n'a été donnée sur cette association ni sur son implication dans le désenvasement. Les Amis du Parc²³ ont été également entendus dans le cadre du futur PNR, de même que la FAUR (Fédération des Associations des Usagers de la Rance) à travers une lettre d'information, dont celle de novembre 2014 présentait le dispositif Lyvet 2. De plus, le collectif d'élus Estuaire Rance a été créé en juin 2014 pour défendre le désenvasement, et à partir de cette date leur point de vue a été relayé dans la presse. Il faut noter qu'une vision positive de la vase est apparue dans ces articles : il s'agit de celui de monsieur Melec de Cœur Emeraude pour qui "*elle participe de façon phénoménale à l'équilibre de la Rance*" (Le Petit Bleu, "Dévasement de Lyvet; Un site de huit hectares pour accueillir la vase.", 15/11/2014). En opposition à cette vision, la plupart des discours sont négatifs et alarmistes, par exemple H.Thébault, rapporteur de la Commission Estuaire Rance dit: "*si on ne fait rien, l'envasement va finir par tuer l'estuaire et sa fonction*" (Ouest France, "L'estuaire de la Rance, vers une catastrophe inéluctable", 13/07/2014), ou encore un journaliste affirmant que "*le paysage est devenu lunaire*" (Ouest France, "Des pièges durables pour désenvaser la Rance", 02/03/2015).

²² L'association Écorance, créée en 2002, est à l'origine d'un constat : la pollution visuelle des bords de Rance. Elle regroupe 23 écocitoyens jouannais, sensibles à la préservation de leur environnement, à la fois maritime et paysager.

²³ L'association Les Amis du parc, est créée le 3 Juin 2013, dans la continuité des ateliers citoyens initiés par Cœur Emeraude et conduits par le cabinet "Médiation et Environnement" chargé de l'étude préalable au projet du PNR de la Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude



Figure 76 : A gauche le piège de Lyvet rempli, à droite le système d'aspiro-dragage des sédiments

Source : Le Petit Bleu, 15/11/2014

Enfin, les articles parus en 2017 et 2018 traitent de plusieurs sujets. Tout d'abord, on note que l'accent est mis sur les bateaux qui s'échouent, pour appuyer le fait qu'il faut désenvaser l'estuaire, et ce encore une fois à l'appui de photos "choc" permettant aux lecteurs d'aller dans leur sens, et sur les curages ponctuels menés par EDF pour permettre la navigation, ainsi que par les voies navigables pour la partie fluviale également impactée. Ensuite, les articles présentent les résultats du rapport du CGEDD paru en 2017, font état de l'accueil mitigé de la part des élus locaux, car il propose une baisse de 10% de la part d'EDF dans le financement des actions de désenvasement, et qu'il préconise de retirer 50 000 m³ de sédiments par an, ce qui est jugé insuffisant (c'est trois fois moins que ce que proposait Cœur Émeraude). Une opération Lyvet 3 est proposée dans ce rapport, elle a fait l'objet de nombreux articles pendant un an, car elle a été repoussée d'une année à cause d'un manque de financement (1,5 million d'euros étaient attendus). Les acteurs principaux dans la presse au cours de cette période sont Cœur Émeraude, Rance Environnement et le collectif Estuaire Rance (communiqué de presse), qui se sont exprimés en réponse au rapport du CGEDD. Sans oublier EDF, acteur des opérations de dragages et des controverses concernant le financement de Lyvet 3. Les acteurs secondaires sont institutionnels : la Région, les sous-préfets, Nicolas Hulot (alors ministre de l'Écologie et du Développement durable). Ces acteurs ont reçu les acteurs locaux (principaux), par exemple Nicolas Hulot a été interpellé par le sénateur Michel Vaspart.



Figure 77 : À gauche un voilier échoué sur la vase, à droite la vase accumulée au niveau des communes de Saint - Samson-sur-Rance et de la Vicomté-sur-Rance

Source : Le Télégramme, 17/06/2017, Ouest France, 25/06/2018

À la lecture de tous ces articles, on peut dire que **la question du désenvasement a été très médiatisée ces dernières années**, et que la presse locale contribue à **véhiculer** auprès de la population **une certaine image** de l'estuaire de la Rance qui correspond à celle défendue essentiellement par les associations Rance Environnement et Cœur Émeraude. Il s'agit de la vision d'un estuaire très envasé, à cause de l'usine marémotrice, et qu'il faut désenvaser massivement et urgemment. Cela correspond avec ce qui a été rapporté par les acteurs et usagers de la Rance rencontrés lors des entretiens et à certaines des réponses au questionnaire d'enquête.

2.2.5 Des actions et manifestations pour le désenvasement de l'estuaire de la Rance à partir des années 2010

Les acteurs du territoire de la Rance utilisent la presse comme une source d'information, mais elle constitue aussi pour eux une « arène » sur laquelle ils pourraient se faire entendre par le biais des actions et manifestations.

Même si la problématique de l'envasement de l'estuaire de la Rance fait aujourd'hui l'objet de débat, elle apparaissait déjà dans la presse dès les années 1970. En effet, une dizaine d'années après l'inauguration de l'usine marémotrice, la question autour de l'envasement de l'estuaire de la Rance fut l'objet de discussions au sein du bureau CODEPRAN. Même si la question de la causalité n'était pas à l'ordre du jour, l'urgence de la mise en place d'un plan de gestion pour

les uns et la nécessité pour les autres de mener des études afin de pouvoir chiffrer le phénomène faisaient l'objet de désaccords (Le Petit Bleu du 04 Juin 1977).

De l'analyse des articles de presse de l'EPTB, il ressort que durant la période 2014-2018, les acteurs les plus audibles en l'occurrence Rance Environnement ont réussi à **mobiliser la presse locale** pour se faire entendre sur la question de l'envasement « massif » de l'estuaire de la Rance. Plusieurs formes d'actions et de manifestations menées par Rance Environnement contre l'Etat et EDF : pétitions, mobilisations populaires, inscriptions graphiques.

Sur une dizaine d'articles de presse publiés par France 3, Ouest France, Télégramme et Le Petit Bleu, deux articles ressortent en raison des circonstances et du niveau de mobilisation. Il s'agit de la manifestation de novembre 2016 et de celle du 18 septembre 2018.

Le 26 novembre 2016 lors du cinquantenaire de l'inauguration de l'usine marémotrice : élus et populations locales s'étaient rassemblés sur le barrage pour obtenir de l'État et d'EDF un plan d'action pour « sauver la Rance » ; une manifestation que France 3 a titrée : « Barrage de la Rance (35) : 50 ans et une manifestation en guise de cadeau ». Cette manifestation est organisée par Rance environnement pour rappeler à EDF que l'heure n'est pas à la fête du cinquantenaire, mais plutôt au désenvasement de la Rance. Cette mobilisation qui selon France 3 a réuni 300 habitants (Figure 78) n'a pas vu la participation des élus des communes riveraines de l'estuaire.

Le samedi 22 septembre 2018, des centaines d'habitants se sont mobilisés à quelques mètres de l'usine marémotrice pour une manifestation mettant en avant l'urgence du désenvasement de la Rance ; « le désenvasement c'est maintenant », tel était le thème de la manifestation qui a vu cette fois-ci la participation des élus des communes riveraines qui avaient d'ailleurs confirmé leur présence la veille de la manifestation. Sur certaines pancartes étaient écrit : « STOP LA VASE » (Figure 79). Les manifestants réclament à cette date la finalisation du plan de financement et la mise en œuvre du plan défini par l'État. Était notamment présent le sénateur Vaspart qui au cours de la manifestation déclarait : « *Il y a deux ans je n'avais pas pris part à la première manifestation, car les négociations étaient en cours. Maintenant ça suffit ! On veut nous faire croire que les travaux ont commencé en évoquant les travaux de Lyvet et le curage du chenal. C'est une goutte d'eau. On se fiche du monde* ». Il est important de souligner les différences des chiffres véhiculés par la presse en ce qui concerne le nombre de manifestants : 500 manifestants selon le Télégramme, 600 selon France 3 et plus de 700 d'après Ouest France.



Figure 78 : Manifestation de la 26/11/2016

Source : France 3 Bretagne



Figure 79 : Manifestation de la 22/09/2018

Source : Ouest France

Entre les années 1950 et aujourd’hui, les sujets évoqués dans la presse à propos de la Rance ont évolué, mais tous se concentrent autour l’usine marémotrice. En effet, l’usine est un élément modificateur du paysage et est entre autres, jugée par tous responsable d’une partie de l’envasement de l’estuaire et de la modification de certains usages. Grande expérimentation technique, elle a alimenté les discours des journalistes tant positivement que négativement par ses conséquences sur le paysage et le cadre de vie des riverains. L’analyse de la presse permet de mieux percevoir l’avis des acteurs du territoire qui sont en dehors de la sphère décisionnelle, car elle traduit les opinions des représentants d’usagers et les principaux sujets d’inquiétude et de conflit. En même temps, **la presse est influente** sur les opinions voire les actions des lecteurs notamment les riverains de l’estuaire.

À partir du milieu des années 1990, la question du désenvasement de la Rance est de plus en plus présente dans la presse, avec l’opération Lyvet 1 et la mise en œuvre du Contrat de baie entre 1998 et 2005 qui visait plus largement à améliorer la qualité des eaux de la Rance, et qui a fait l’objet d’un large consensus parmi les acteurs locaux. Puis, entre 2014 et 2019, le sujet du désenvasement prend une nouvelle dimension dans la presse, qui présente les opérations Lyvet 2 et 3, et fait état des différentes crispations que suscite l’envasement grandissant, et des jeux d’acteurs, dont les principaux à s’exprimer sont les associations Rance Environnement et Cœur Émeraude et l’association des maires. La presse tient donc largement son rôle d’information des riverains de l’estuaire, mais contribue aussi à les influencer dans l’opinion

qu'ils peuvent avoir sur les sujets de l'envasement et du désenvasement : un envasement néfaste pour le paysage, et un désenvasement massif nécessaire.

L'analyse des articles de presse des années 1960 à nos jours montre une réelle construction d'un discours dénonçant l'envasement de l'estuaire et les impacts du phénomène sur les usages et le quotidien des habitants. L'implantation de l'usine marémotrice dans les années 1960 était perçue par la presse de l'époque comme une fierté pour le territoire et un gage de développement économique. Les doutes et les dénonciations des impacts environnementaux de l'ouvrage commencent à émerger à partir des années 1970, en parallèle de la prise de conscience environnementale qui se généralise dans les milieux associatifs et scientifiques. Les questions des pollutions liées à la qualité des eaux, au développement du tourisme, et aux nuisances olfactives étaient considérées comme les plus préoccupantes à cette période. Les impacts sur les écosystèmes de l'estuaire sont considérables, et également pointés du doigt par les opposants du barrage marémoteur. La pollution visuelle que représente la vase commence à rentrer dans les débats à partir du milieu des années 1980 et au début des années 1990. Dès lors des solutions de concertation pour apaiser la situation conflictuelle, qui se construit entre les acteurs du territoire et EDF et les représentants de l'État, le contrat de Baie est élaboré pour remplir cette mission. Des opérations de désenvasement de l'estuaire sont menées dans les années 2000, sous la surveillance de l'association Coeur Émeraude. Néanmoins, l'envasement regagne progressivement sur les zones désenvasées. Si la question des changements paysagers n'apparaît que tardivement dans les débats, elle s'impose comme l'une des préoccupations majeures des acteurs ces dernières années. Les acteurs en faveur du désenvasement s'en servent d'argument pour justifier la nécessité de désenvaser l'estuaire. Ces mêmes acteurs accusent EDF et l'État français de ne pas remplir leurs obligations, les associations d'usagers de la Rance multiplient les manifestations et opérations de communication pour dénoncer cette situation et mobiliser les riverains. Ces éléments recueillis dans la presse montrent que le discours en faveur du désenvasement de l'estuaire est le plus audible sur le territoire, ce qui fait qu'une partie des habitants partage ce point de vue, la presse constitue donc un facteur explicatif de la forte audibilité de ce discours sur le territoire.

2.3 Les représentations consensuelles d'un paysage remarquable en évolution

Les représentations paysagères des acteurs interrogés démontrent un consensus autour de l'estuaire considéré comme paysage remarquable. Consensus qui ne signifie pas que les paysages ne sont pas différents tout au long de l'estuaire et qu'ils ne sont pas caractéristiques de dynamismes et de transformations paysagères. Ces différents paysages sont unanimement tournés autour du cours d'eau et du caractère « naturel » de l'estuaire, ainsi centré sur une représentation paysagère esthétique liée à une identité culturelle tournée vers la mer.

2.3.1 Le consensus sur un paysage jugé naturel et centré sur le cours d'eau

Les différents acteurs interrogés reconnaissent une diversité de paysage sur la vallée de la Rance et identifient plusieurs « types » de paysages. À l'image des sept unités paysagères identifiées en première partie de ce diagnostic, qui présentaient à la fois les différentes ambiances paysagères. Pour l'ensemble des profils (excepté le profil 8 qui ne fait pas partie du tableau pour des raisons d'effectifs jugés trop réduits), l'estuaire est majoritairement considéré comme un espace « naturel », « maritime », et « fluvial » :

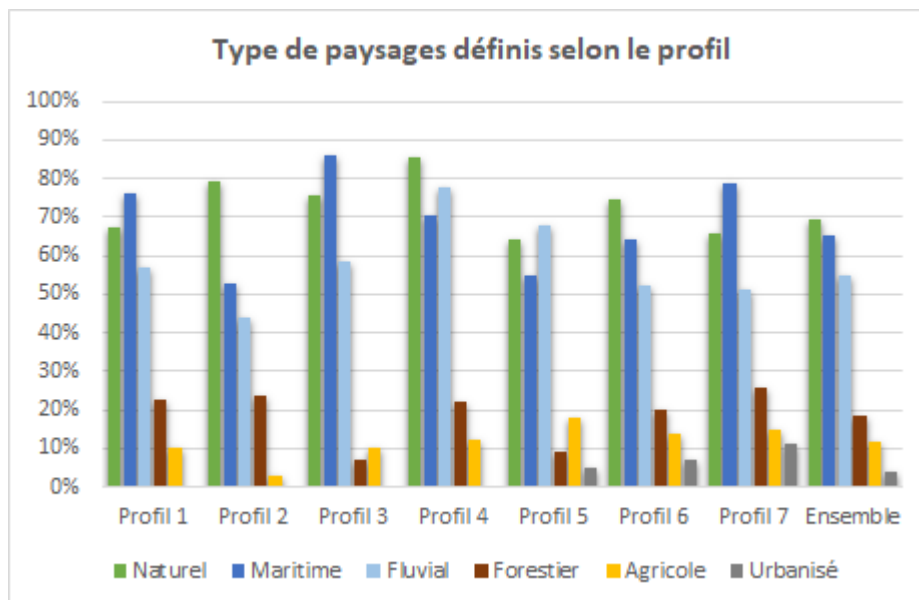


Figure 80 : Type de paysages définis selon les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Les caractéristiques urbaines, forestières et agricoles sont moins représentées. En effet, ces dernières caractéristiques ne dépassent pas, en moyenne, les 20 % pour l'ensemble des profils. Les représentations principales des acteurs interrogés sont directement en lien avec le cours d'eau lui-même et la vision d'un paysage préservé.

2.3.2 Le consensus sur un paysage esthétiquement remarquable

L'élément principal qui fait consensus auprès de la majorité des acteurs interrogés est que la Rance est un endroit d'une qualité esthétique et d'un cadre de vie remarquable. En effet, dans le questionnaire réalisé, il a été demandé de décrire la Rance en 3 mots libres, et ceux qui sont le plus ressortis, dans l'ordre décroissant, sont les mots « *calme* » et « *tranquillité* » avec 138 désignations, suivis de « *beauté* » avec 116 désignations, « *nature* » et « *sauvage* » avec 91 désignations suivies de « *authenticité* » et « *patrimoine* » avec 29 désignations. Il a également été demandé de décrire la Rance en 3 mots parmi une liste proposée. Dans l'ordre décroissant, les 4 premiers mots les plus choisis sur les 25 proposés ont été « *calme* » avec 117 désignations, « *beau* » avec 105, « *sauvage* » avec 71 et « *vase* » avec 70. En dernière position est arrivé « *laid* ». Les résultats obtenus sur la description de la Rance par les populations locales confirment que l'estuaire est qualifié par des termes et illustrations mélioratifs pour désigner ses caractéristiques esthétiques et de cadre de vie à travers ses composantes naturelles.

De même, une série de photos a été publiée dans ce questionnaire afin que les interrogés puissent choisir les photos qui sont, pour eux, les plus « représentatives » du paysage de la Rance, et celles qu'ils préfèrent. Les résultats ci-dessous révèlent les caractères fluviaux comme la 1 et la 2 (Figure 81), et maritimes comme la 4, qui présente un espace ouvert, avec une eau émeraude et de nombreux bateaux. Malgré les constructions humaines, l'eau est constamment présente sur les photos sélectionnées.



Figure 81 : des 4 photos jugées les plus “représentatives” du paysage de la Rance et des photos préférées du paysage de la Rance issues du questionnaire

Source : Master ETP, 2019

Les questions « comment qualifieriez-vous les paysages de la Rance ? » et « quel est le paysage de la Rance pour vous ? » ont également été posées lors des entretiens semi-directifs réalisés auprès des différents acteurs (institutionnels, élus locaux, associatifs et autres) et usagers (plaisanciers, promeneurs, plongeurs, agriculteurs, habitants...) de la Rance. Les réponses évoquées sont : un « *Havre de paix* », « *des paysages de mon enfance* », « *un aspect maritime* », « *le calme* », « *le plus beau pays du monde, sauvage* », « *beau et s’embellit* ». Le paysage est également qualifié par des « *monuments historiques, moulins, châteaux de bord de rance...* » pour mettre en avant les atouts historiques et culturels du territoire.

2.3.3 Un consensus sur un patrimoine historique et culturel caractéristique d'une identité liée à la mer

Dans la première partie du diagnostic, il a été relevé que les usages liés à la mer sont très présents dans le paysage avec la présence de moulins, d'éléments religieux (statue de Notre-Dame de Toute Puissance, protectrice des marins), témoignent d'usages passés et d'une **identité culturelle tournée vers la mer**. Les dynamiques territoriales favorisant l'émergence des activités liées à un tourisme balnéaire ont démontré la transformation des usages sur un même espace.

Les acteurs interrogés attribuent des usages et des pratiques précis à la Rance, les loisirs nautiques en premier lieu, comme la plaisance (école de voile de Rennes à Saint-Suliac) grâce au mouillage en continu, la plongée, la promenade sur le cours d'eau en kayak ou encore le paddle par exemple et la baignade. Sans oublier les activités de loisirs terrestres avec la randonnée également :

« L'été, une partie des communes vivent par rapport au tourisme de la Rance. Sections importantes : St Michel, St Malo, Dinan, Dinard. C'est un lieu de passage important pour les touristes. Les activités de navigation et de tourisme : cela touche la population au niveau national et à l'étranger » (Élu local).

Pour autant les représentations paysagères de la Rance sont aussi très marquées par les traces des usages passés. Les habitants résidents autour de l'estuaire se souviennent du temps où il y avait d'autres activités économiques comme les moulins à marées. Ces pratiques leur sont encore familières :

« J'ai toujours un grand plaisir à aller fouiner dans les bas champs, à aller faire, revoir les vieux moulins qui malheureusement sont tombés après la guerre. » (Retraité, ancien navigateur, explorateur, propriétaire d'un moulin de bord de Rance)

De même, il y avait une forte activité de pêche pratiquée par une grande partie de la population, sans restriction. Il existe des vestiges que l'on peut encore de croiser de la pêche au carrelet, les pêcheries. Aujourd'hui la pêche est très réglementée et bien moins pratiquée par les habitants :

« *Avant il y a 30-50 ans tout le monde pêchait le carrelet, c'est un poisson plat* »
(Retraité, ancien navigateur, explorateur, propriétaire d'un moulin de bord de Rance).

« *Quand j'étais gamin, les gens allaient à la pêche, maintenant quasiment plus, trop de réglementation, ils en ont marre et arrête. Tous les samedis avant, on allait pêcher* »
(agriculteur de bord de Rance).

Ces habitants sont des témoins d'un changement paysager. Un paysage transformé, parfois mieux mis en valeur ou plus pratique aujourd'hui, mais qui reste tourné autour des représentations paysagères liées à l'esthétisme de la Rance :

« *Si on parle de constructions, de paysages, la rance autrefois il n'y avait pas d'arbres, pour le bois de chauffage, on coupait tous les châtaigniers de bords de rance, on mettait sur ces fameux bateaux à fond plats, on chargeait ça aux bas champs, on faisait des fagots et tout ça partait pour le bois de chauffage Saint-Malo. Pour moi le paysage est beaucoup plus beau, joli que limite il y a 100 ans, il n'y avait pas un arbre sur les bords de rance* » (Retraité, ancien navigateur, explorateur, propriétaire d'un moulin de bord de Rance).

« *On naviguait moins sans le barrage, rien qu'à Plouër-sur-Rance, le niveau bas le fond est à 4m50, toutes les basses mers déjà seraient en dessous ça ne ferait pas beaucoup* »
(Directeur de camping et agriculteur)

Si des changements ont été constatés au cours de ces 30 dernières années au niveau de la faune, avec la disparition du petit gibier au profit du grand, par exemple, la Rance reste un estuaire particulièrement foisonnant pour la pêche :

« *Au niveau du gibier, un truc extraordinaire, on chassait beaucoup le petit gibier, le lapin et aujourd'hui on ne voit que des sangliers et chevreuils, gros gibier, le lapin dévorait tout, on mettait des clôtures, on a plus la même faune, il est venu. Même les sangliers traversent la rance à la nage en bas. Les sangliers détruisent le champ. Je ne sais pas à quoi c'est lié. Quand j'étais gosse, jusqu'à 35 ans je n'en avais jamais vu de sanglier et de chevreuils* » (Agriculteur habitant en bord de Rance).

« C'est important et la Rance est nourricière. Les coquillages s'y portent bien. Les poissons sont plus petits qu'en mer. Il y a de l'araignée, de la sèche, de l'encornet, du maquereau, du bar de la dorade. Il y a tout ce qu'il faut. Et au niveau coquillages : il y a ce qu'il faut aussi : des palourdes, huîtres de façon naturelle et aussi des coquilles et jacquesensemencés dans la rance. Il y a des moules aussi » et « il y a des concessions ou il y a 16 ou 18 pêcheurs à pieds de mémoire. Avec des autorisations de pêche qui leur sont délivrées pour les bords de Rance » (Maire d'une commune de bord de Rance)

Quel que soit le type de profil des interrogés, il y a un fort consensus autour des représentations d'un paysage remarquable qui, malgré des transformations liées à l'évolution des usages et des dynamiques sur l'estuaire, restent profondément intégrée à des images d'une Rance « maritime », « fluviale », mais aussi, et surtout « naturelle ». Cette **unicité du paysage construite autour du cours d'eau** fait directement référence au **“caractère maritime”**, revendiqué par un grand nombre d'acteurs pour qualifier le paysage de la Rance. Ce caractère maritime perdure malgré la transformation des usages professionnels de la mer à des usages de tourisme balnéaire et malgré la présence du barrage marémoteur qui anthropise les marées. Ainsi plusieurs identités à plusieurs temporalités différentes se sont créées autour de ces représentations et qui font consensus autour de l'esthétisme remarquable de l'estuaire de la Rance.

2.4 Des représentations qui ne font plus consensus lorsque sont évoquées les évolutions paysagères

Nous venons de voir que les représentations du paysage de la Rance font quasiment consensus pour nos enquêtés autour de sa beauté, de sa tranquillité et de ses caractéristiques naturelles, maritimes et fluviales. Ce consensus autour de ces caractéristiques paysagères vient à se défaire lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'évolution des paysages de l'estuaire, et de l'acceptabilité de ces changements.

En effet, comme explicité en première partie, le paysage de la Rance est soumis à de nombreuses transformations telles que l'urbanisation, la mutation agricole, le tourisme, le développement des activités récréatives (comme le nautisme). Aussi, la question de l'envasement est largement mise en avant par certains acteurs politiques et associatifs comme un phénomène qui dégrade le paysage de la Rance, notamment à cause de la disparition d'usages et du « caractère maritime » qu'il produit. Ces transformations du paysage sont réelles, mais elles ne sont pas forcément visibles pour les enquêtés. De même que, lorsqu'elles sont perçues, les représentations à leur égard sont-elles aussi disparates.

Lors des premiers entretiens, réalisés avec des acteurs politiques et associatifs du territoire, l'existence d'un conflit autour des changements paysagers de la Rance, et notamment, voire exclusivement, en ce qui concerne la perte du « caractère maritime » de l'estuaire à cause de l'envasement de celui-ci a bien été perceptible. Après analyse de l'ensemble des entretiens, acteurs politiques, associatifs, et habitants inclus, la notion de « caractère maritime » semble très largement associée à un « esprit marin » autour de l'estuaire, avec le phénomène des marées et la navigation. Pour certaines personnes, le caractère maritime se définit par une impression d'être au bord de la mer, avec les plages, et les activités de baignade. C'est autour de la disparition de ce « caractère » que les **conflits paysagers** prennent source actuellement dans les discours des acteurs politiques et associatifs.

Un point de vue « destructeur » qui, selon ces mêmes acteurs, serait partagé par la grande majorité des habitants des bords de Rance :

*« En 2006, le principal intérêt devient le traitement du sujet de l'envasement de l'estuaire de la Rance, notamment la dimension **destruction du caractère maritime** de l'estuaire par la sédimentation artificielle »* (Rance environnement).

*« Il y a quand même une **modification de l'estuaire** parce qu'il y a plein d'endroits où vous avez une modification substantielle des espaces. [...] Ce qu'on souhaite c'est la biodiversité que nous avons du temps où on avait un **estuaire maritime**, voilà. [...] Le paysage a fondamentalement changé, ici les gens qui habitent à Coquenais / les Bas Champs, faut aller les rencontrer ils vous diront »* (Sénateur des Côtes-d'Armor).

*« Les riverains considèrent qu'ils sont impactés par la modification du paysage, ils peuvent difficilement aller sur la grève sans risque. [...] **Il y a une volonté de garder, je pense pour les populations riveraines, de garder son caractère maritime à l'estuaire de la Rance** »* (Sénateur des Côtes-d'Armor).

Ces discours d'acteurs dominants affirment que l'envasement « détruit » le caractère maritime de l'estuaire, et que cela pose problème à une très grande majorité de riverains, et qu'il n'y a que quelques « scientifiques écologistes » qui ne considèrent pas l'envasement comme problématique :

*« **Les seuls qui ne sont pas d'accord** c'est quelques scientifiques environnementaux qui ne voudrait qu'on ne touche à rien »* (Maire Saint-Jouan-des-Guérets, janvier 2020).

« Des scientifiques locaux nient l'envasement, notamment ceux qui sont à IFREMER Dinard. Pour eux, il ne faut pas désenvaser la Rance » (Animateur Natura 2000, septembre 2019).

Pourtant, à travers l'analyse des résultats du questionnaire, il ressort que seulement la moitié des habitants des bords de Rance dit avoir constaté des **changements paysagers** sur la Rance (Figure 82) :

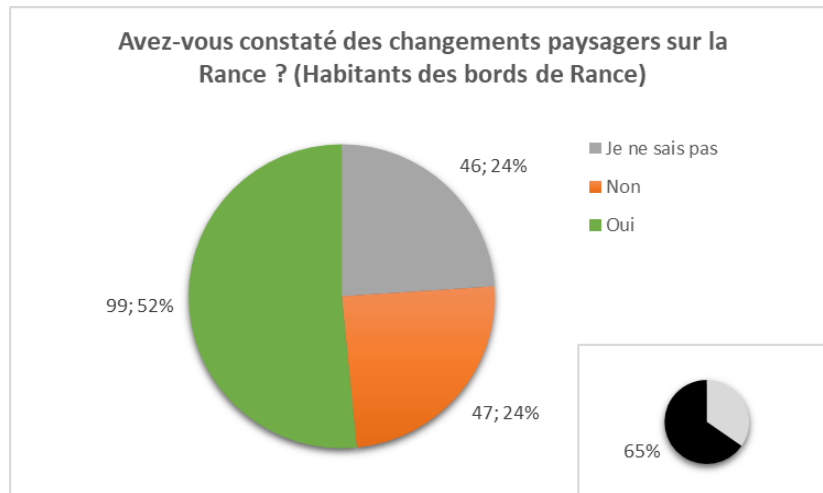


Figure 82 : Constat de changements paysagers sur la Rance, selon les habitants des bords de Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

Parmi les changements observés, 65% font référence à l'envasement de l'estuaire et 11% à la dégradation de l'environnement. 80% de ceux qui affirment avoir remarqué des changements paysagers considèrent ces changements comme étant **négatifs**. En effet, si seulement la moitié des habitants dit avoir constaté des changements paysagers sur la Rance, 90% disent avoir remarqué de la vase (Figure 83), et **80% d'entre eux** (Figure 84) **la considère comme une nuisance** (principalement pour les écosystèmes et la navigation) :

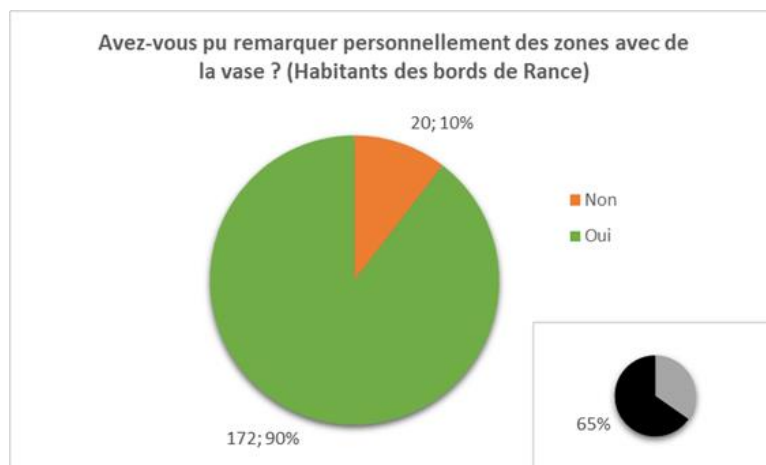


Figure 83 : Nombre d'habitants des bords de Rance ayant pu constater de la vase

Réalisation : Master ETP, 2020

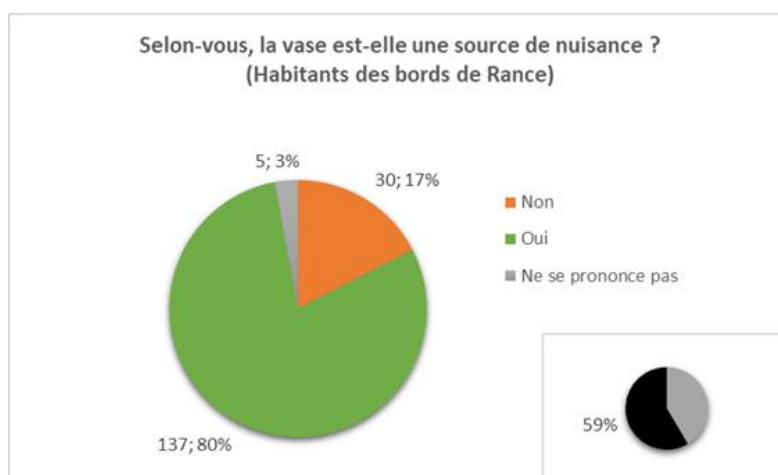


Figure 84 : Considération de la vase comme nuisance pour les habitants des bords de Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

Il est intéressant de constater que 23% des habitants qui disent avoir remarqué de la vase disent aussi qu'ils n'ont pas constaté de changements paysagers sur l'estuaire (Figure 85). Pour ces 39 individus, la vase n'est pas perçue comme un phénomène provoquant des modifications paysagères sur l'estuaire. C'est également le cas de plusieurs des enquêtés.

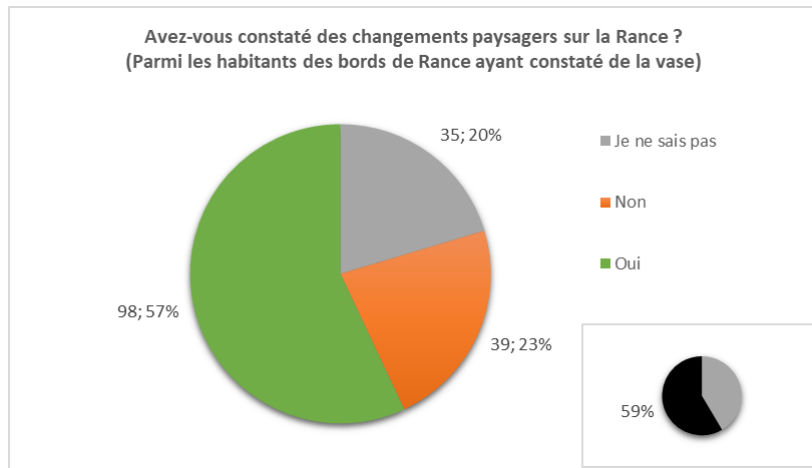


Figure 85 : Constat de changements paysagers sur la Rance parmi les habitants des bords de Rance qui ont constaté de la vase sur l'estuaire

Réalisation : Master ETP, 2020

En effet, notre étude a permis de révéler 3 positions majeures quant à l'évolution des paysages de l'estuaire de la Rance à partir de 2 représentations de cet espace (Figure 86) :

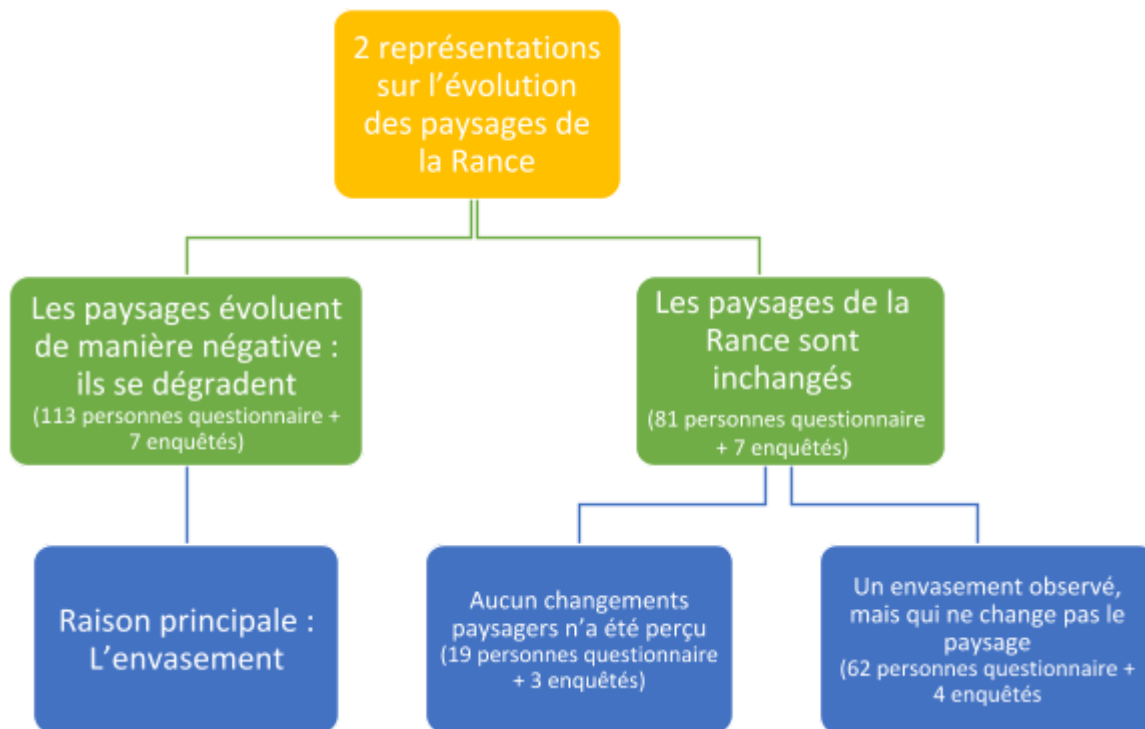


Figure 86 : Les deux représentations majeures quant à l'évolution des paysages de la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

La représentation portée par les acteurs politiques et associatifs (très audibles sur le territoire), concernant le fait qu'il existe un engorgement provoquant une modification paysagère négative de l'estuaire, se retrouve chez 38,5% des répondants du questionnaire et seulement 1 seul des 16 habitants enquêtés :

*« Je peux vous dire que dans la zone où je suis, **en 50 ans ça a beaucoup changé**. Avant tout petit j'allais sur la plage et maintenant c'est impossible. On ne peut pas nier l'accélération du phénomène [d'engorgement]. »* (Habitant en résidence secondaire à Mordrec depuis 50 ans).

En effet, nous avons été étonnés de ne pas entendre, dans le discours des habitants rencontrés, un mécontentement général face à l'engorgement de l'estuaire. Si cette position est très présente dans notre questionnaire, nous ne l'avons pas entendue lors de nos entretiens en dehors des acteurs politiques et associatifs du territoire. Les habitants que nous avons rencontrés s'inscrivent davantage dans une représentation des paysages qui n'ont globalement pas changé :

*« **Je ne dirai pas que ça a vraiment changé**, on se rend compte aussi que comme dans pas mal d'endroits en Bretagne, que c'est un endroit qui a été protégé par la loi Littoral »* (Écologue breton qui fréquente la Rance).

*« J'ai regardé aussi sur internet et on dit beaucoup que l'estuaire est modifié et qu'il y a un engorgement excessif. Moi par contre **je n'ai pas de souvenir de changement si vous voulez** »* (Ancienne habitante de 82 ans).

Certaines personnes ont pu remarquer un engorgement de l'estuaire, donc une évolution paysagère, mais pour eux, cet engorgement ne vient pas « changer » le paysage de l'estuaire :

*« Pour moi la rance est encore préservée [...] les paysages de la rance quand on est sur l'eau de côte à côte, tout ce qu'on voit des deux rives, **ça n'a pas tellement changé**, c'est peu construit, effectivement en navigation il faut faire attention parce **qu'il y a plus de bancs de vase qu'avant, mais c'est tout**. Prenez les cartes postales vous allez voir, même les ponts, les rochers qui tombent dans la rance n'ont pas bougé »* (Habitant Saint-Malo, navigateur).

*« Depuis 20 ans que j'habite là, **je ne sais pas si les paysages ont changé**. S'il y a le chenal là, à basse mer **il y a un peu plus de vase ouais**, c'est de plus en plus difficile de remonter les écluses en bateaux »* (Habitant des bords de Rance depuis 20 ans).

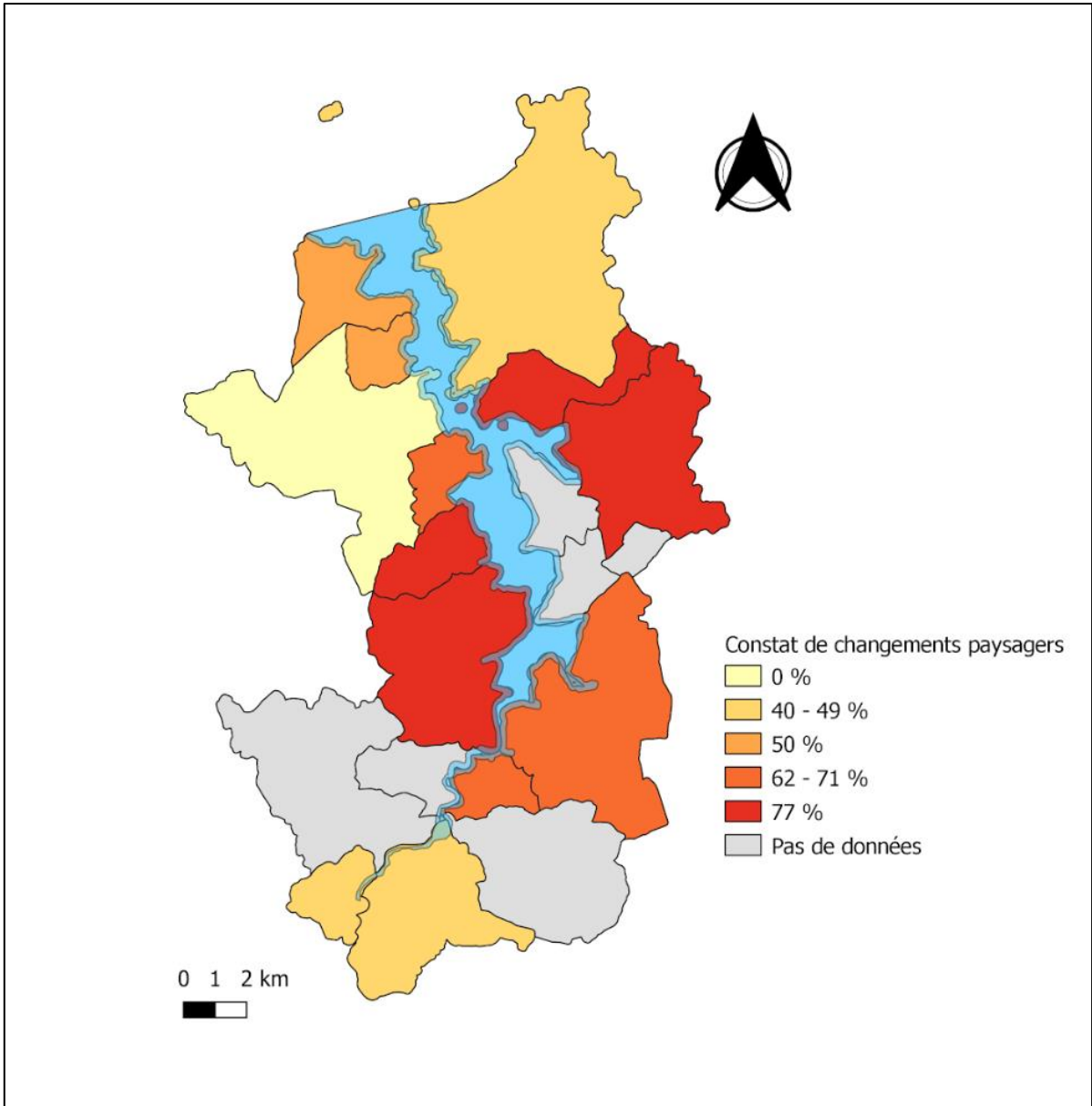
Pour résumer, sur ce même territoire qu'est la Rance, il y a **deux types de représentations quant à l'évolution des paysages**. Une partie des enquêtés s'inscrit dans une représentation du paysage qui évolue et se dégrade, principalement à cause de l'envasement. Une deuxième partie des enquêtés se trouve quant à eux dans une représentation d'un paysage inchangé. Cette représentation est à la fois composée d'individus ayant remarqué un envasement de l'estuaire (qui ne leur pose pas de problèmes), ainsi que d'individus qui n'ont pas constaté de changements.

2.4.1 Les facteurs déterminants dans les représentations des évolutions paysagères

Lorsqu'à partir d'un même point de départ (ici les paysages de la Rance), des individus affirment des changements et d'autres non, il est intéressant d'étudier quels facteurs peuvent avoir eu un effet sur ces représentations.

2.4.1.1 Le lieu d'habitation et lieux fréquentés

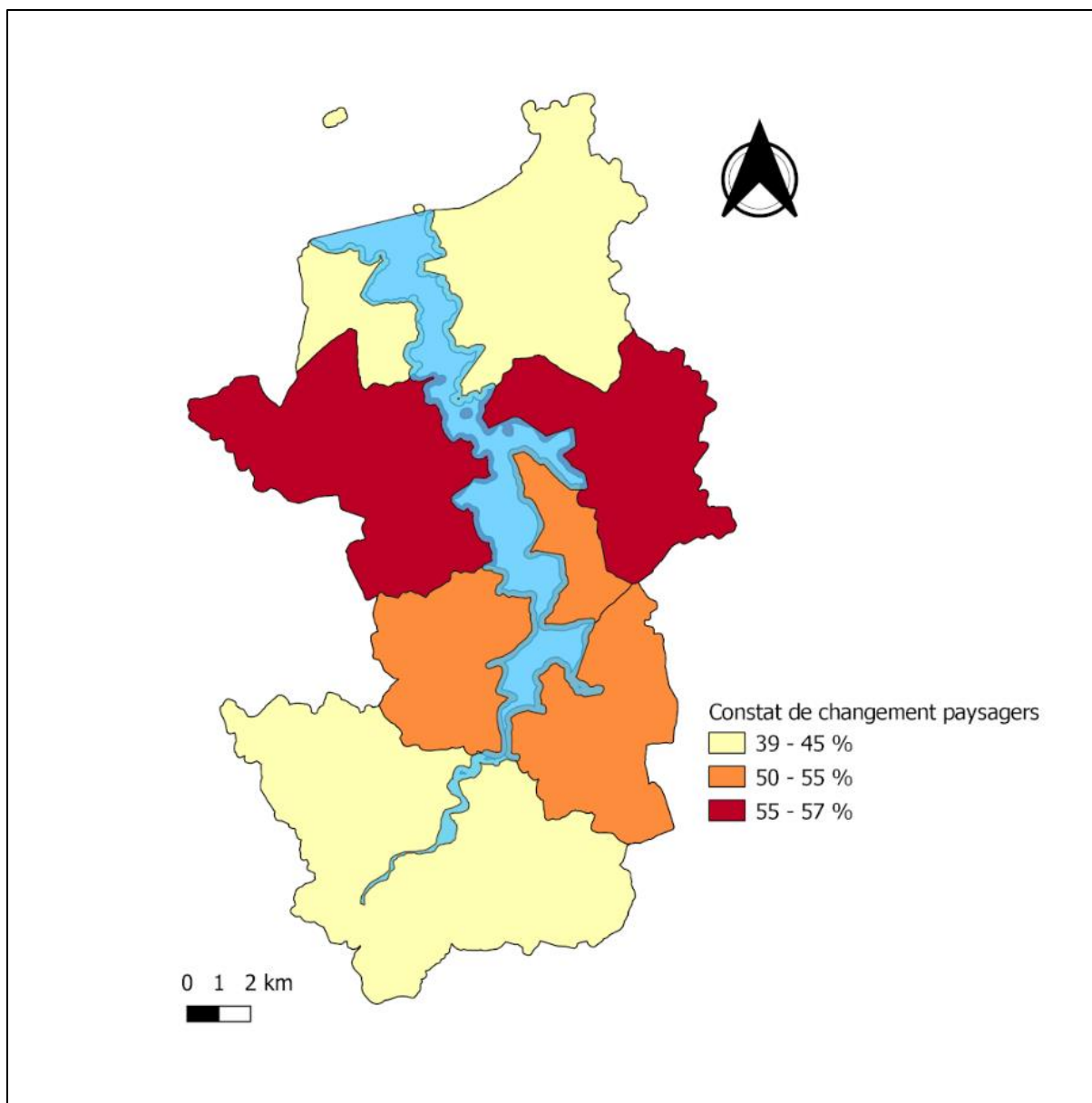
Si nous nous intéressons au lieu d'habitation et lieux fréquentés des enquêtés, nous pouvons voir que les habitants de Saint-Père/Saint-Jouan-des-Guérets, ainsi que les habitants de Langrolay/Plouër-sur-Rance sont les plus nombreux à avoir constaté des changements paysagers, ainsi qu'à considérer la vase comme une source de nuisance. C'est aussi dans ces villes, et également avec celles de Pleudihen et la Vicomté-sur-Rance, que les enquêtés sont les plus nombreux à avoir pu observer de la vase.



Lecture : 77 % des enquêtés qui vivent dans les villes de Saint-Père/Saint-Jouan-des-Guérets, et de Langrolay/Plouër-sur-Rance disent avoir constaté des changements paysagers sur la Rance.

Figure 87 : Constat de changements paysagers selon le lieu d'habitation des enquêtés

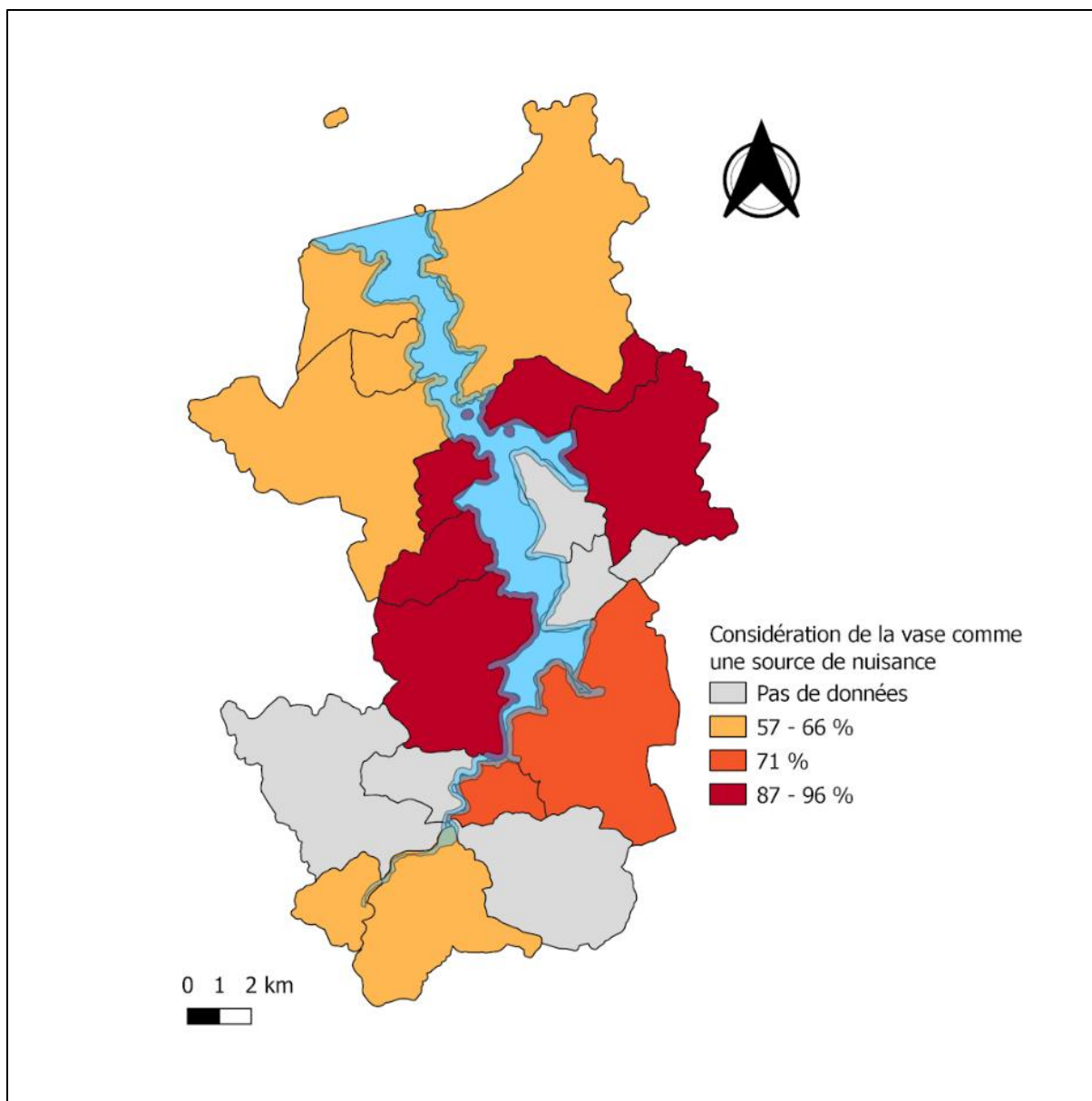
Réalisation : Master ETP, 2020



Lecture : 55 % des enquêtés qui fréquentent les villes autour de Saint-Jouan-des-Guérets, et autour de Langrolay-sur-Rance disent avoir constaté des changements paysagers sur la Rance.

Figure 88 : Constat de changements paysagers selon les lieux de fréquentation des enquêtés

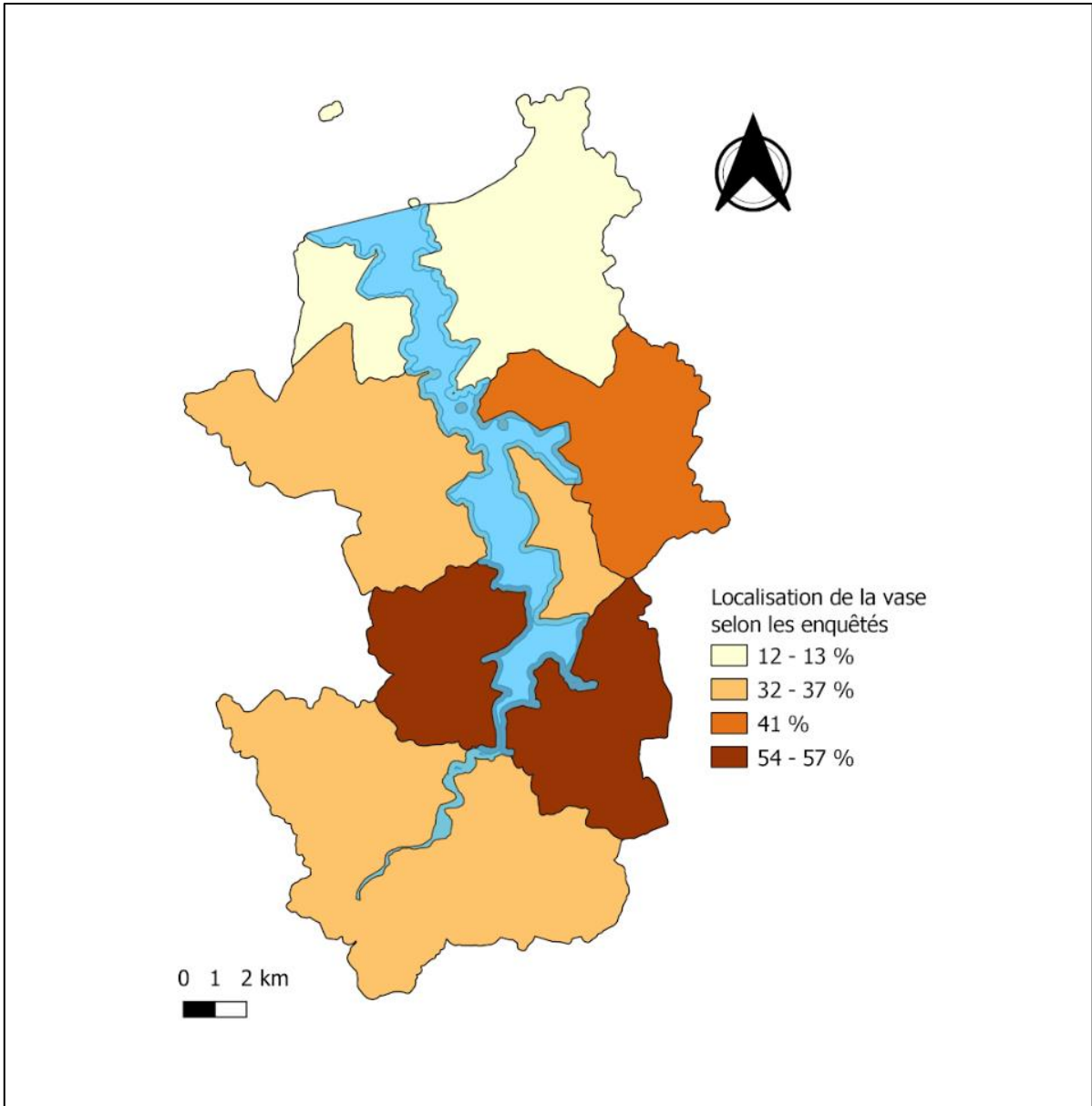
Réalisation : Master ETP, 2020



Lecture : Plus 70 % des enquêtés qui fréquentent les villes autour de Saint-Jouan-des-Guérets, Plouër-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, et la Vicomté-sur-Rance, et autour de Langrolay-sur-Rance considère que la vase est une nuisance pour l'estuaire

Figure 89 : Considération de la vase comme source de nuisance selon le lieu d'habitation des enquêtés

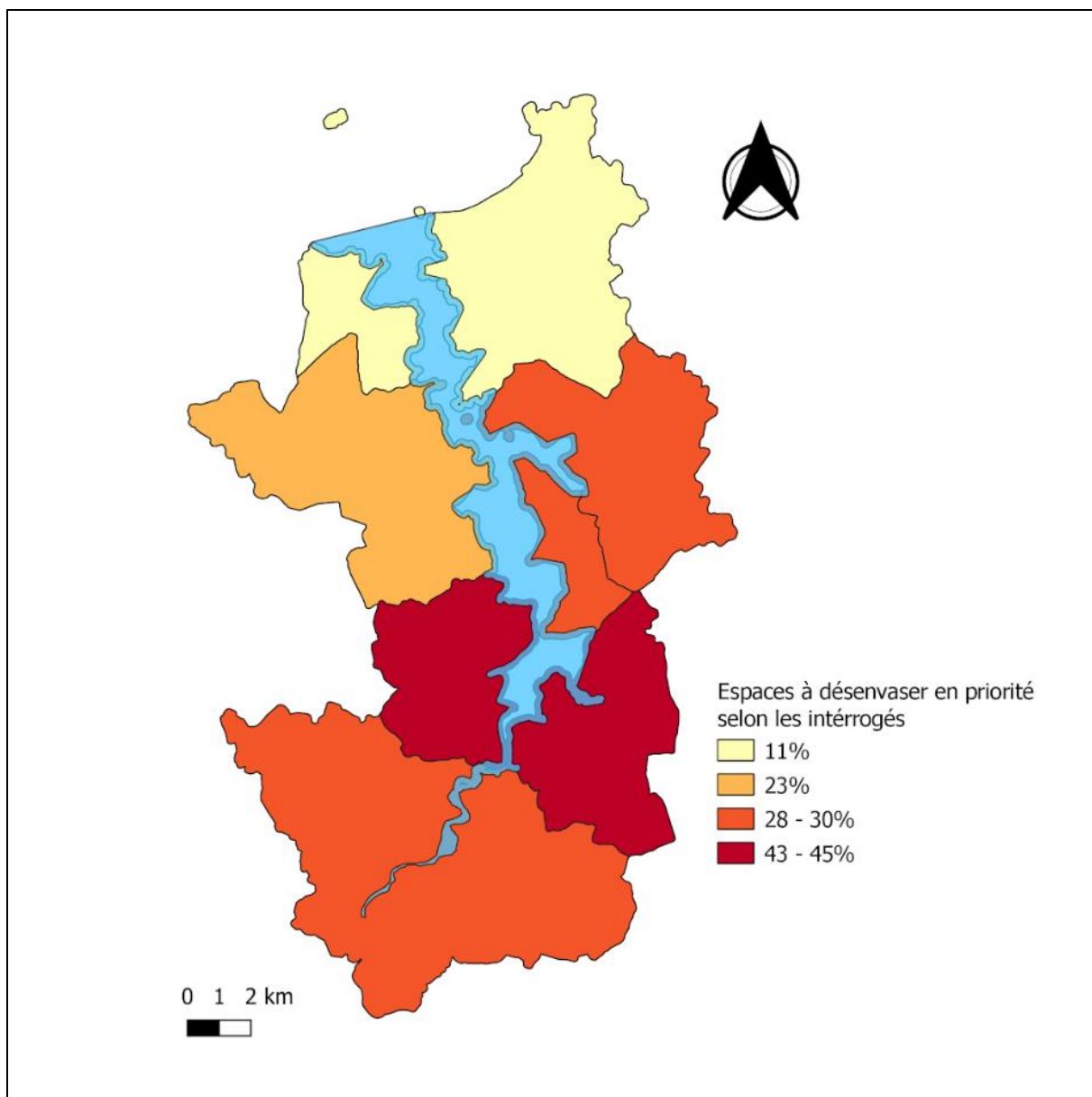
Réalisation : Master ETP, 2020



Lecture : Parmi les enquêtés ayant pu observer de la vase sur l'estuaire, plus de la moitié la localise autour de Langrolay et de Plouër-sur-Rance, ainsi qu'autour de Pleudihen-sur-Rance.

Figure 90 : Villes autour desquelles les enquêtés disent avoir observé de la vase

Réalisation : Master ETP, 2020



Lecture : Les lieux sur la Rance qui doivent être désenvasés selon les interrogés correspondent à la partie amont de l'estuaire, et aux communes désignées dans la carte précédente

Figure 91 : Villes autour desquelles les individus souhaitent désenvaser parmi les 185 individus favorables au désenvasement

Réalisation : Master ETP, 2020

À travers ces cartes (Figures 87 à 91), sur les lieux d'habitation et lieux fréquentés, une **influence géographique** dans la manière d'appréhender le paysage et ses évolutions ressort : les villes dans lesquelles un plus grand nombre d'enquêtés disent avoir observé de la vase sont aussi les villes dans lesquelles les habitants disent avoir observé des changements paysagers et considèrent le plus la vase comme une source de nuisance. Les villes autour de Pleudihen-sur-Rance et de Plouër-sur-Rance, dans lesquelles plus de la moitié des enquêtés disent avoir vu de la vase, sont aussi les villes dans lesquelles les individus désirent le plus désenvaser.

2.4.1.2 La faible influence des usages dans les représentations paysagères

Concernant les usages, une première hypothèse formulée a été que les individus avec une activité de navigation sur l'estuaire sont les plus « impactés » par la vase, et sont donc plus enclins à la considérer comme une nuisance et à vouloir désenvaser. Les résultats (Figures 92 à 95) réfutent cette hypothèse. En effet, si les navigateurs et pêcheurs sont légèrement surreprésentés en ce qui concerne l'observation de changements paysagers, quel que soit l'usage pratiqué par les individus, ils sont plus de 75% à considérer la vase comme une source de nuisance et plus de 60% à vouloir désenvaser l'estuaire. Il est néanmoins intéressant de constater que les individus ayant des **activités directement liées à l'eau** (pêche, navigation, baignade) sont légèrement plus nombreux à avoir pu remarquer des changements paysagers autour de l'estuaire et à vouloir le désenvaser.

Constat de changements paysagers en fonction des activités sur la Rance			
	Oui	Non	Je ne sais pas
Promeneur	42 %	27,5 %	30,5 %
Repos	46,5 %	19,7 %	33,8 %
Navigation	57,7 %	25,8 %	16,5 %
Baignade	52,4 %	17,1 %	30,5 %
Sport	41,8 %	29,1 %	29,1 %
Ensemble pêche	60 %	18,2 %	21,8 %
Pêche à pied	65,7 %	17,1 %	17,1 %
Pêche	60 %	17,1 %	22,9 %
Travail	54,3 %	14,3 %	31,4 %
Photographie	37,5 %	50 %	12,5 %
Total	43,2 %	27,6 %	29,3 %

Figure 92 : Constat de changements paysagers en fonction des activités sur la Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

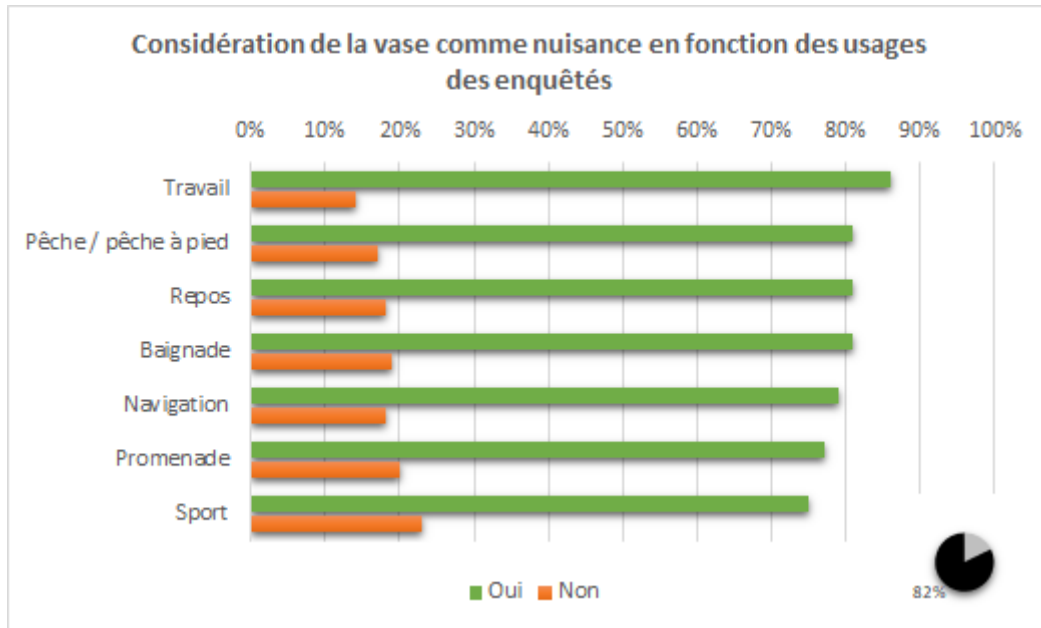


Figure 93 : Considération de la vase comme nuisance en fonction des usages des enquêtés
 Réalisation : Master ETP, 2020

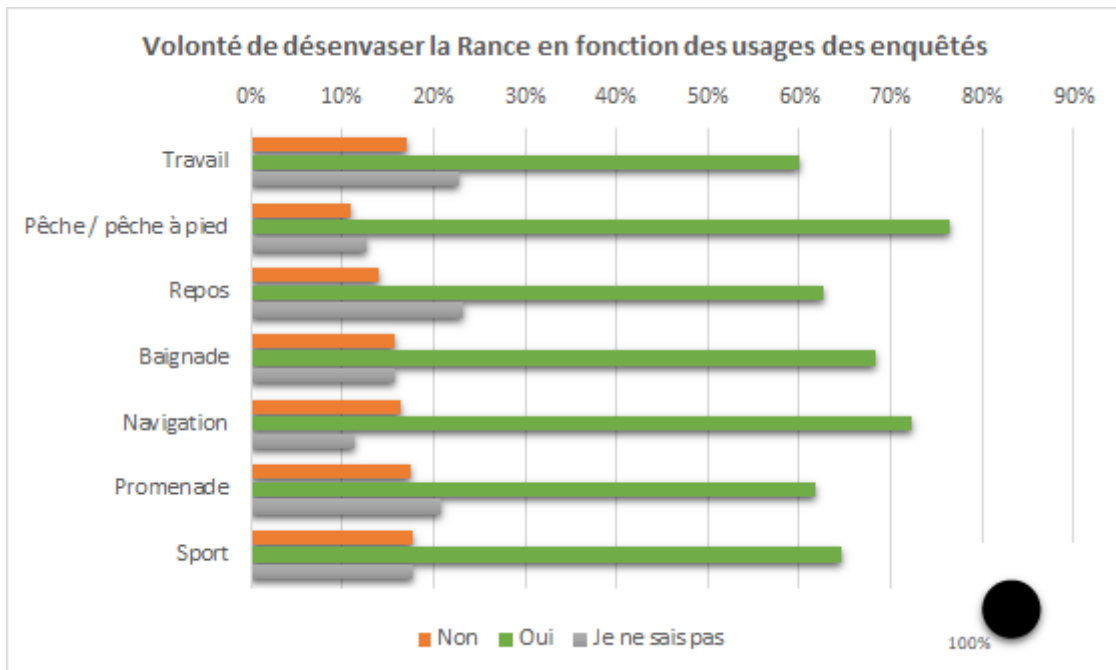


Figure 94 : Volonté de désenvaser la Rance en fonction des usages des enquêtés
 Réalisation : Master ETP, 2020

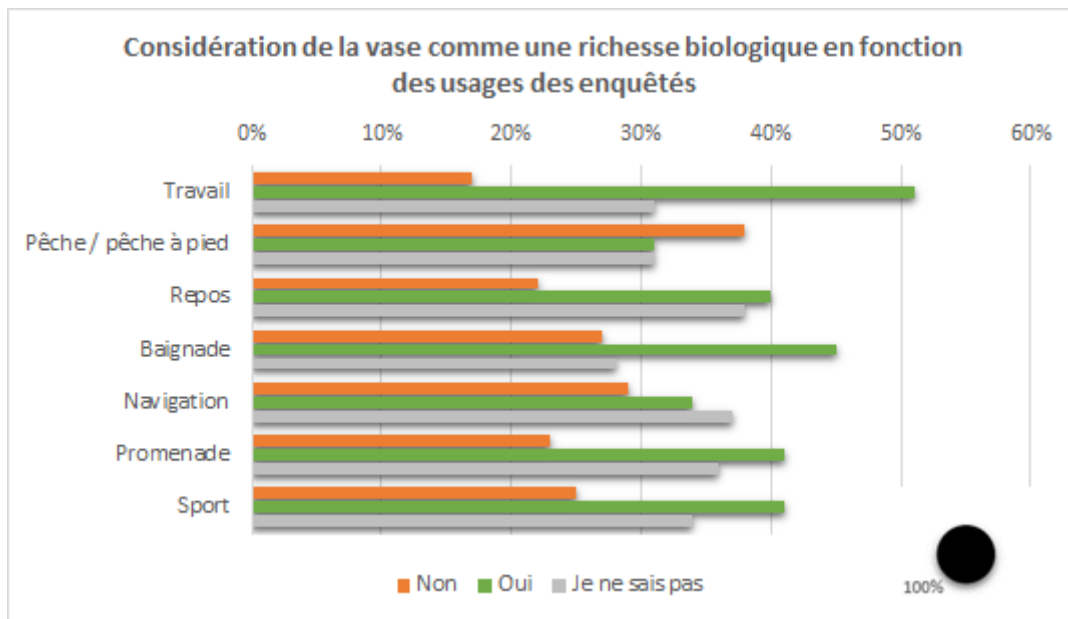


Figure 95 : Considération de la vase comme une richesse biologique en fonction des usages des enquêtés

Réalisation : Master ETP, 2020

Les individus avec une activité pêche autour de l'estuaire font partie des plus nombreux à considérer la vase comme une nuisance et à vouloir désenvaser, ils sont également les plus nombreux à dire que la vase ne comporte pas de richesse biologique. À l'inverse, même s'ils sont les plus nombreux à considérer la vase comme une source de nuisance, les individus qui travaillent autour de l'estuaire sont les moins nombreux à demander un désenvasement de l'estuaire, possiblement parce qu'ils sont les plus nombreux à estimer que la vase peut être une source de richesse biologique.

À travers ces graphiques, il est intéressant de constater que, malgré une **considération globale de la vase comme une richesse biologique**, la majorité des enquêtés la prennent en compte comme une nuisance et souhaitent un désenvasement.

2.4.1.3 L'attachement au territoire et la « mémoire collective »

Nous venons de voir que la perception des évolutions paysagères et de la vase est liée à un facteur territorial (le lieu de résidence), mais que les usages et activités pratiqués n'influencent pas de façon remarquable les représentations autour de la vase et la volonté de désenvaser. Nous nous sommes donc intéressés à d'autres facteurs pouvant avoir une influence sur ces représentations, notamment en ce qui concerne la question de « l'attachement territorial » et de la « mémoire collective ».

Le géographe Mark BAILONI (2012, p.1) nous explique que « *la notion de territoire, espace vécu et approprié, et la perception du paysage, espace représenté et ressenti, sont des éléments fondamentaux de l'identité locale. Toutefois, les territoires et les paysages ne sont pas des ensembles figés, ils évoluent. Ces mutations, parfois brutales, peuvent être particulièrement déstabilisantes pour les populations concernées. Elles entraînent incontestablement des contrecoups sur les perceptions et les représentations identitaires. En effet, si l'identité tend à s'inscrire dans des temps longs, à travers des symboles, une culture et certaines traditions historiques, l'organisation des territoires et des paysages peut évoluer très rapidement, parfois plus vite que le renouvellement des générations* ». À travers cette description de « l'attachement » au territoire et de « l'identité territoriale », nous avons fait l'hypothèse que **les individus les plus « sensibles »** face aux évolutions paysagères de la Rance, à savoir les individus des profils 1, 2 et 3, sont ceux qui ont créé **un lien fort et de longue durée** avec la Rance, c'est-à-dire des habitants avec beaucoup d'ancienneté d'habitation en bords de Rance, et des individus qui fréquentent la Rance tous les jours.

Les individus qui composent les profils 1, 2 et 3 sont effectivement surreprésentés par des personnes âgées et des personnes qui vivent en bord de Rance depuis leur enfance ou depuis plus de 20 ans. Ce qui confirme l'hypothèse que l'âge et l'ancienneté d'habitation sur le territoire influencent les représentations paysagères, à savoir que les habitants les plus âgés et avec le plus d'ancienneté d'habitation sont les moins enclins à accepter les changements paysagers et l'envasement de la Rance.

Cette question de l'acceptabilité de voir les paysages d'un territoire changer est liée à la « mémoire collective » de ce territoire. La mémoire collective fait référence aux représentations qu'un groupe partage de son passé, elle naît des différentes interrelations sur un territoire, façonnées au cours du temps, qui constituent un environnement à la fois unique, mais soumis à une pluralité d'interprétations. L'estuaire de la Rance est un environnement unique, par son

histoire et le développement de ses usages, qui lui confèrent une atmosphère particulière. De par cela, pour une grande majorité des acteurs rencontrés, les paysages de la Rance renvoient à des sites naturels, sauvages et préservés. Cette représentation dépend d'une mémoire collective qui s'est construite sur ce territoire. Les acteurs s'accordent sur le fait que de tout temps ces caractéristiques qualifient la Rance.

Malgré ce consensus, il n'en demeure pas moins que chaque habitant dispose d'un ressenti différent des paysages, selon la manière dont il affectionne un espace, selon le lieu où il se situe sur la Rance, ou encore selon les utilités qu'il lui confère. Cela fait naître différentes représentations collectives, qui sont autant de nuances rattachées à différentes mémoires collectives d'un paysage. L'étude a notamment relevé à quelques reprises dans le discours d'acteurs politiques des clivages sur le territoire, entre les habitants "des terres" et ceux du "littoral", plus particulièrement de Saint-Malo, qui tenait probablement à des visions différentes du territoire. D'autres ont également mis en évidence des divergences entre les deux rives de Rance.

D'après cette analyse, la confrontation des représentations paysagères (acceptation contre refus des mutations paysagères) liées à la gestion de l'envasement de la Rance tient aux éléments suivants : il coexiste différentes mémoires collectives sur lesquelles se fondent les représentations, mais elles sont hiérarchisées de manière différente par les acteurs. La conséquence de ce phénomène est une acceptabilité de l'évolution d'un paysage qui varie d'un acteur à l'autre. Le discours attaché au « caractère maritime » s'appuie sur une mémoire collective des paysages qui remonte à la période avant la construction de l'usine marémotrice des années 1960. Peu de personnes interrogées ont vu les paysages à cette époque, mais **cette mémoire s'est probablement transmise au cours du temps**. En effet, les populations ayant connu la Rance avant les premiers travaux de construction de l'usine marémotrice en 1961 ont au moins 60 ans, pourtant, nombreux sont les enquêtés plus jeunes qui évoquent la Rance « d'avant barrage », en parlant de son histoire et de ses anciens usages :

“Ici, toute la vallée, on l'appelle « la vallée des singes », ça vient du fait que c'est un territoire où vivaient les terra neuvas, les matelots, les marins” (Habitante scientifique).

“Avant qu'il y ait le barrage, il y avait certains endroits où les bateaux étaient posés sur le fond” (Élu de Saint-Jouan-des-Guérets).

“À l’époque sur cette Rance fluviale, il y avait sur les berges du transport par cabotage et on avait des berges plates tirées par des chevaux ou des hommes pour transporter des denrées ou du bois. À Pleudihen il y avait des gabariers, ils coupaient le bois autour de Pleudihen, ils chargeaient ses bateaux et repartaient avec la marée suivante et descendait à St Malo avec du bois de chauffage” (Habitant de Pleudihen-sur-Rance).

Cette “mémoire” et connaissance de l’histoire du territoire se transmet de plusieurs façons. Tout d’abord il est clairement apparu dans l’étude que les habitants portent un réel intérêt et une affection particulière au territoire dans lequel ils vivent. Ils s’interrogent sur son passé, et se documentent sur celui-ci. Par exemple, au moins 4 personnes ont raconté l’histoire de “la vallée des singes”, aussi, une habitante qui réside à Mordreuc depuis 20 ans a expliqué qu’elle a cherché des documents concernant les moulins des bords de Rance. Un autre moyen de transmission de cette mémoire est la transmission générationnelle. Nombreux sont les individus à avoir raconté des anecdotes sur leurs parents ou leurs grands-parents, participant ainsi à la transmission de cette mémoire passée :

“Ce pont Saint-Hubert avant il n’y avait pas de bateaux. Moi mon grand-père n’aurait jamais mis de bateau à cet endroit. C’est un endroit où il y avait beaucoup de courant” (Habitante de 45 ans).

“Cette dame de Langrolay nous a raconté que pendant la guerre des ponts ont été détruits sur la Rance” (Habitante de 45 ans).

“Ma mère elle a 80 ans, elle a toujours vécu ici. [...] quand elle était enfant, il y avait une activité de pêcheurs comme en pleine mer, ils pêchaient la même chose qu’en mer” (Habitant de 47 ans).

“Quand j’étais gamin, les gens allaient à la pêche, tous les samedis avant on allait pêcher” (Agriculteur habitant).

“Avant le barrage, mon père avait des chevaux, et le dimanche on était capable d’aller à marée basse, on pouvait emmener les chevaux jusqu’au chenal, c’était du sable dur, les baigner, les faire marcher dans l’eau. Et aujourd’hui si vous vous amusez à le faire, le cheval va s’enfoncer jusqu’au ventre et vous ne pourrez pas le sortir” (Élu de la Vicomté-sur-Rance).

Par une documentation riche concernant l'histoire de l'estuaire et ses usages, qui sont régulièrement mis en avant par les acteurs politiques et associatifs, à travers les médias, dans leur volonté de retrouver une Rance d'avant barrage, **la mémoire "passée" de l'estuaire perdue**. De même qu'à travers les discours partagés par les habitants sur leur enfance, leurs histoires et celles de leurs aînés, cette mémoire vivante permet d'être conservée entre les générations.

De manière générale, il est assez rare que des habitants aient de telles connaissances historiques de leur territoire, cette « mémoire » ayant généralement tendance à disparaître au fil des générations. Il serait intéressant, pour compléter cette étude à titre comparatif, d'interroger la « mémoire collective » d'habitants sur d'autres estuaires français.

Si la population des plus de 60 ans, qui a pu connaître la Rance d'avant barrage, apparaît comme la moins résiliente en ce qui concerne les changements paysagers dus à l'envasement, nous pouvons comprendre qu'à travers la "mémoire collective", ce conflit autour de l'envasement ne disparaîtra pas avec cette génération. En effet, même s'ils concernent une part moins importante, les moins de 60 ans et les habitants avec peu d'ancienneté d'habitation ont aussi tendance à observer des changements paysagers (Figure 96), à considérer la vase comme une nuisance, et à être favorables à un désenvasement de l'estuaire :

Constat de changements paysagers en fonction de l'âge			
	Oui	Non	Je ne sais pas
Moins de 18 ans	28,6 %	28,6 %	42,9 %
Entre 19 et 25 ans	25,9 %	18,5 %	55,6 %
Entre 26 et 40 ans	24,7 %	35,8 %	39,5 %
Entre 41 et 50 ans	42,1 %	29,8 %	28,1 %
Entre 51 et 60 ans	62,5 %	20,3 %	17,2 %
Plus de 61 ans	58,6 %	25,9 %	15,5 %
Total général	43,2 %	27,6 %	29,3 %

Figure 96 : Constat de changements paysagers en fonction de l'âge

Réalisation : Master ETP, 2020

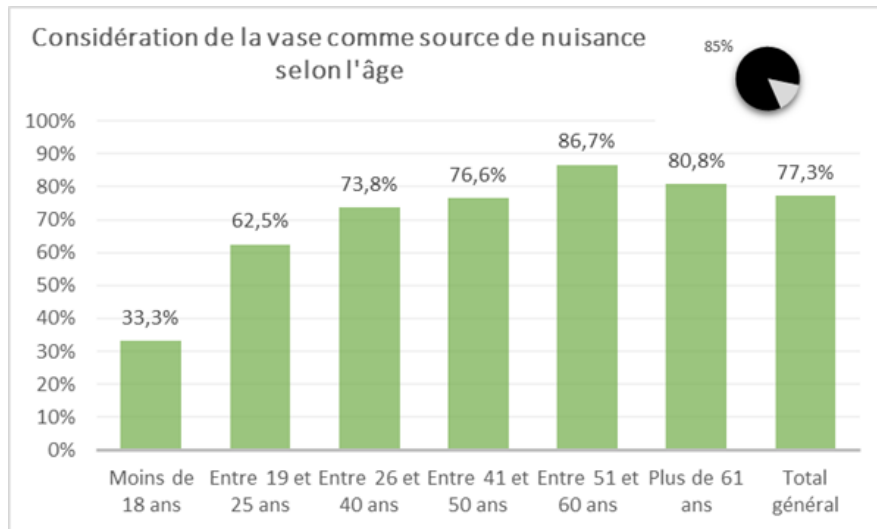


Figure 97 : Considération de la vase comme source de nuisance selon l'âge

Réalisation : Master ETP, 2020

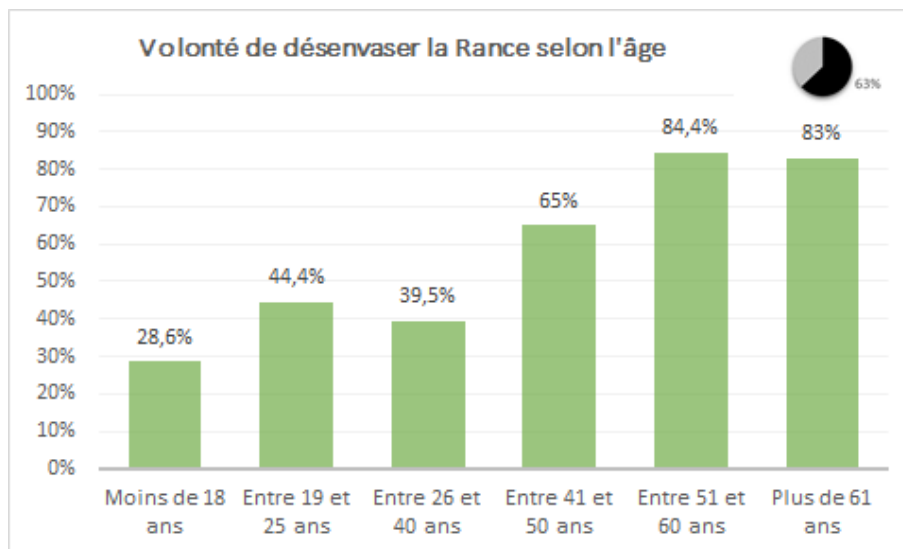


Figure 98 : Volonté de désenvaser la Rance selon l'âge

Réalisation : Master ETP, 2020

Constat de changements paysagers en fonction de l'ancienneté d'habitation				
	Oui	Non	Je ne sais pas	Effectifs total
Moins de 2 ans	6,3 %	37,5 %	56,3 %	16
Entre 2 et 5 ans	29 %	35,5 %	35,5 %	31
Entre 5 et 10 ans	75 %	15 %	10 %	20
Entre 10 et 15 ans	52 %	20 %	28 %	25
Plus de 20 ans	62 %	27 %	10,8 %	37
Depuis mon enfance	64,7 %	17,6 %	17,6 %	51
Total général	52,2 %	24,4 %	23,3 %	180

Figure 99 : Constat de changements paysagers en fonction de l'ancienneté d'habitation en bord de Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

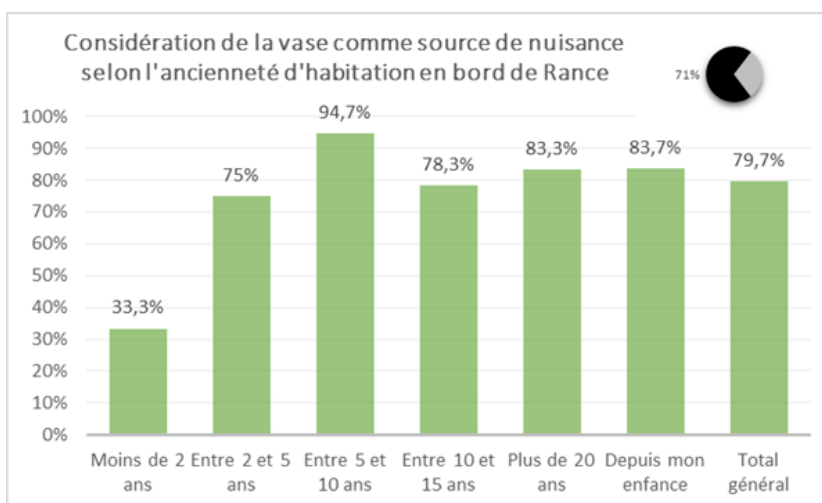


Figure 100 : Considération de la vase comme une source de nuisance selon l'ancienneté d'habitation en bord de Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

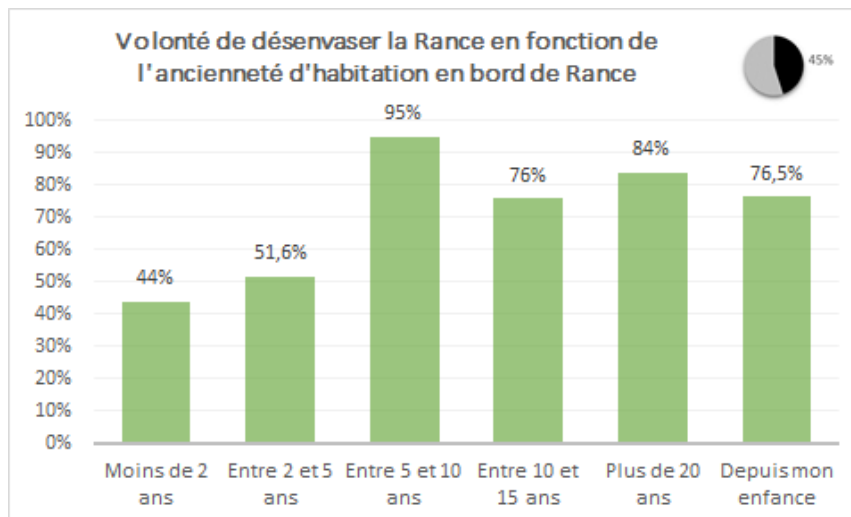


Figure 101 : Volonté de désenvaser la Rance selon l'ancienneté d'habitation en bord de Rance

Réalisation : Master ETP, 2020

La mémoire collective se transmet entre les générations. Néanmoins, nous observons à travers ces tableaux et graphiques (Figures 96 à 101) un effet de « gradient », dans lequel les « jeunes » (les moins de 40 ans et les moins de 5 ans d'ancienneté d'habitation) semblent moins avoir remarqué de changements paysagers, moins être affectés par la présence de la vase, et de fait sont moins nombreux à désirer un désenvasement de l'estuaire. Un des gestionnaires du territoire résume la situation en expliquant qu'il « faut attendre encore dix ou quinze ans, tous les vieux ne seront plus là, et on aura plus cette mémoire vivante de la Rance d'avant le barrage. Parce que les plus nostalgiques, ce sont ces gens-là, nous qui n'avons pas connu l'avant-barrage, ce que l'on voit, c'est un envasement en continu. Le jour où cette mémoire vivante aura disparu peut-être que le climat va s'apaiser [...] Ceux qui arrivent aujourd'hui acceptent l'estuaire de la Rance tel qu'il est ». Ce discours semble malgré tout à relativiser au vu des résultats de l'étude : certes les populations plus jeunes apparaissent moins dérangées par la présence de vase, mais tout de même plus de 60% des 19-25 ans considèrent la vase comme une nuisance. Il y a donc peu de chance que d'ici 10 ou 15 ans, au regard de la transmission de mémoire que nous venons d'explicitier que le conflit autour de l'envasement soit totalement éteint. Cette mémoire pourra certainement « se perdre » ou s'atténuer un jour, mais sans renouvellement socio-démographique majeur (départ massif de population) et surtout sans diminution de l'évolution de l'envasement, cela s'avérerait être un processus long.

2.4.2 L'usine marémotrice au cœur de représentations paradoxales

À travers notre étude, nous avons pu comprendre que l'usine marémotrice se trouve être au cœur du conflit sur l'envasement. Elle fait face à un paradoxe, en suscitant à la fois **une fierté** et un élément de l'identité locale pour certains, au même titre qu'elle porte sur elle **la responsabilité**, quasi totale, **du sur-ensablement** de l'estuaire :

« *Le barrage c'est juste une chance, enfin c'est **une vitrine mondiale** c'est le premier barrage qu'étais fait comme ça [...] puis c'est vraiment écologique, c'est de l'énergie verte* » (Habitant de Saint-Jouan-des-Guérets depuis 5 ans).

« *On a de la **chance** d'avoir le barrage pour la production électrique, mais aussi pour le passage St Malo/Dinard* » (Habitante de Mordreuc depuis 20 ans).

« *Le barrage hydraulique a **cassé le rythme des marées**, je suis contre le barrage* » (Habitant de 47 ans né à la Vicomté-sur-Rance).

« *Qu'en plusieurs milliers d'années il y ait une plage qui existe et qu'en 60 ans elle disparaisse, le **barrage a changé les échelles**. Je suis prêt à parier que sans ce barrage il y aurait encore cette plage* » (Habitant de Pleudihen-sur-Rance).

« *Je fais partie des gens qui sont persuadés que la Rance s'ensable plus vite que les autres estuaires **à cause de l'usine marémotrice*** » (Maire de Saint-Jouan-des-Guérets).

Même s'il n'apparaît pas dans notre questionnaire comme un élément caractéristique des paysages de la Rance (seulement 6% des répondants ont décrit les paysages Rance par le barrage), 27% des répondants considèrent le barrage comme un atout pour le territoire, et 56% estiment qu'il fait face à la fois à des avantages et des inconvénients pour le territoire. Le principal avantage cité est la production d'électricité verte, et le principal inconvénient cité est l'ensablement de l'estuaire. Même les profils les plus « conservateurs », à savoir les profils 1, 2 et 3, sont plus de 60% à considérer que le barrage dispose à la fois d'avantages et d'inconvénients (Figure 102).

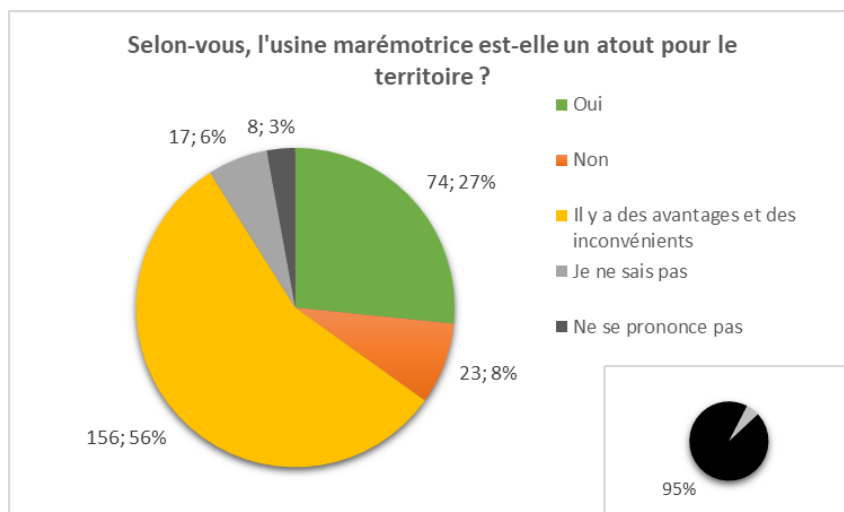


Figure 102 : Considération de l'usine marémotrice comme un atout territorial par les enquêtés

Réalisation : Master ETP, 2020

Sur les graphiques (Figures 103 et 104) ci-dessous, on distingue que les individus qui considèrent que l'envasement est d'origine humaine, et ceux qui considèrent qu'il est d'origine humaine et naturelle, désignent très majoritairement le barrage comme principal responsable de l'envasement :

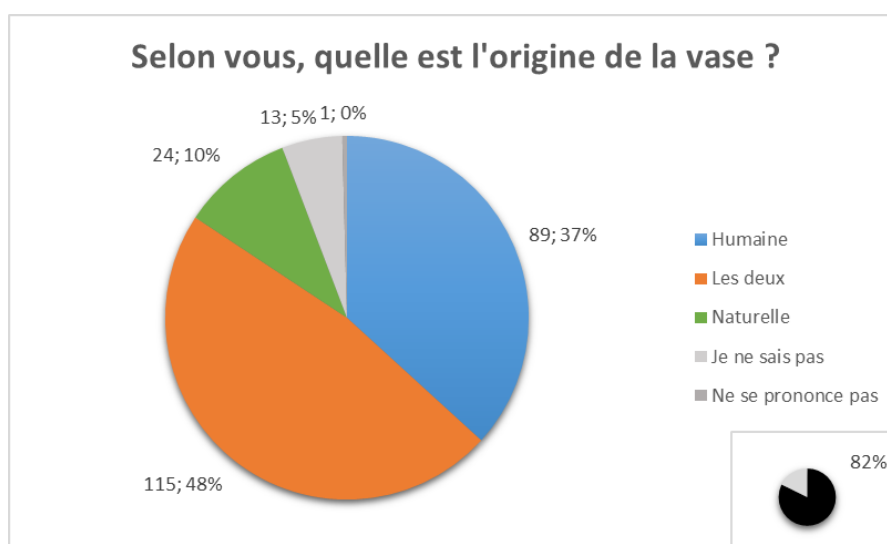


Figure 103 : Origine de la vase selon les enquêtés

Réalisation : Master ETP, 2020

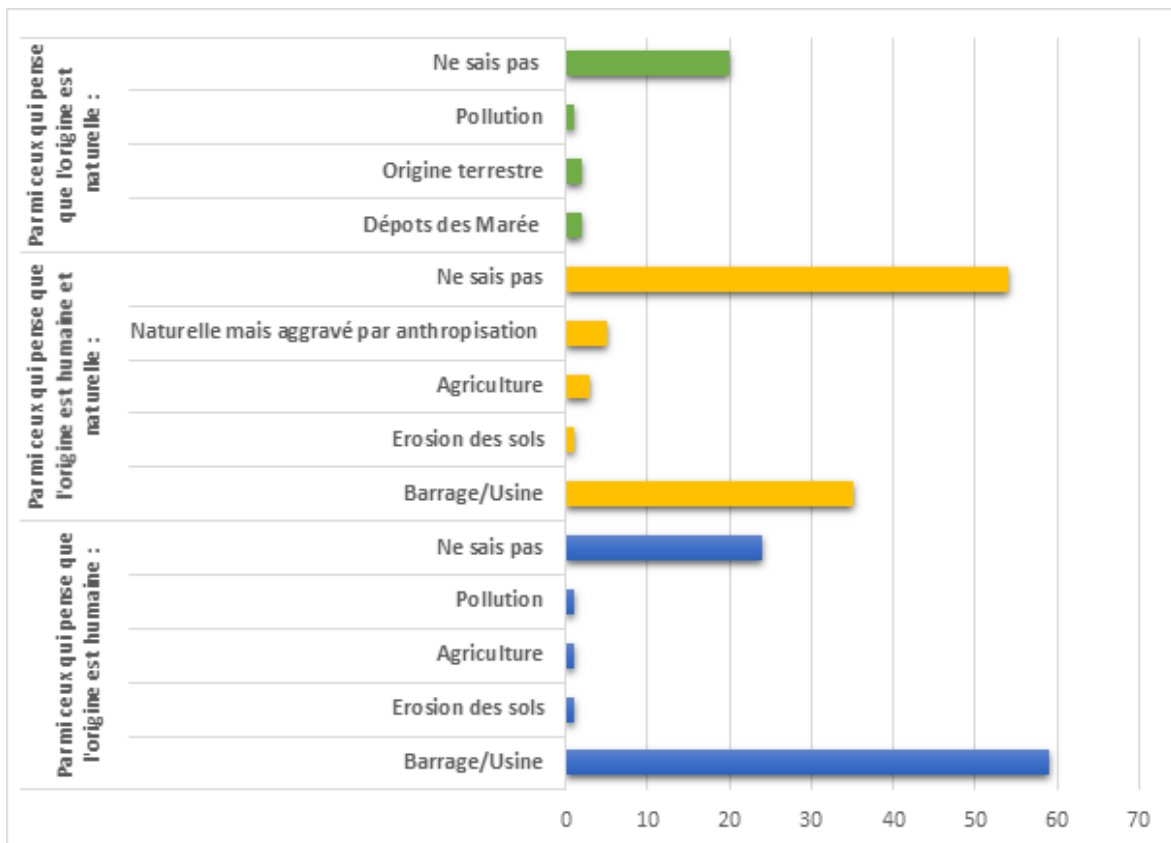


Figure 104 : Les causes de l'envasement en fonction de l'origine du phénomène perçue par les interrogés (en %)

Réalisation : Master ETP, 2020

Il s'observe une convergence de propos chez les individus qui considèrent que l'envasement est à la fois d'origine humaine et naturelle. Ces individus savent que l'envasement des estuaires est un phénomène naturel, mais pour eux, l'usine marémotrice est venue aggraver et amplifier ce phénomène :

« Selon les études, **il serait responsable de 50 à 80% de l'envasement**. Le mécanisme naturel est amplifié, le courant de marée est inversé, normalement l'estuaire doit se vider plus rapidement qu'il ne se remplit. À l'heure actuelle c'est totalement l'inverse » (Représentant de l'association Cœur Émeraude).

« Le lit d'un fleuve **ça se déplace naturellement** de toute façon, donc même s'il n'y avait pas d'activité humaine, le lit du fleuve se déplacerait. Après ce qui lui a fait du mal à ce fleuve, c'est qu'il y a eu une **activité humaine qui a été déraisonnable**. Notamment, lorsqu'ils ont construit le barrage hydraulique qui a cassé le rythme des marées » (Habitant de la Quinardais).

« De toute façon c'est le problème de tous les estuaires, ils s'ensavent naturellement. Sauf que le barrage entraîne une accélération sur des phénomènes qui auraient pu apparaître en 150 ans, alors que là ils se sont passés en 50 ans » (Habitant de Pleudihen-sur-Rance).

C'est à travers ces différentes représentations et considérations envers les mutations paysagères, l'ensablement et de l'usine marémotrice, qu'une « typologie des représentations » consistant en une hiérarchisation des positions autour de la transformation des paysages de l'estuaire et de la volonté d'y « remédier » a été construite.

2.5 Les spécificités de représentations entre les profils concernant les paysages, l'usine marémotrice, l'ensablement et le désensablement

2.5.1 Recontextualisation sociologique des profils : une dualité entre « les anciens » et « les nouveaux » usagers de la Rance

La typologie établie par rapport aux représentations paysagères de l'estuaire a révélé une corrélation quant à la « proximité » des individus par rapport à la Rance. Rappelons que la typologie a été créée de manière à faire un gradient de l'acceptabilité des changements paysagers, allant du plus « conservateur » (profil 1), au plus enclin à laisser les paysages se transformer (profil 8). Les personnes des profils 1 à 5 désirent tous un désensablement de l'estuaire, mais à différents degrés. Ceux du profil 6 n'ont pas d'avis sur la question, et les individus des profils 7 estiment qu'il n'est pas nécessaire de désensabler la Rance. Rappelons également que les individus du profil 8, qui disent qu'il ne faut surtout pas désensabler la Rance, ne sont que 5 (2 personnes en entretien et 3 dans le questionnaire). Il faut donc prendre en compte, dans l'analyse des graphiques suivants (Figures 105 à 108), que les chiffres sur le profil 8 concernent un effectif très réduit qui ne peut pas légitimer la représentativité de cette position.

L'étude des résultats a permis de montrer que ce « gradient », quant à l'acceptabilité des changements paysagers, suit une autre tendance liée à la **proximité spatiale et temporelle** au territoire de la Rance. Les graphiques ci-dessous montrent que les profils les plus conservateurs sont composés de personnes plus âgées, qui vivent davantage sur le territoire de la Rance et depuis plus longtemps, et qui se rendent plus souvent aux abords de l'estuaire que les personnes des profils les plus enclins à accepter les changements paysagers :

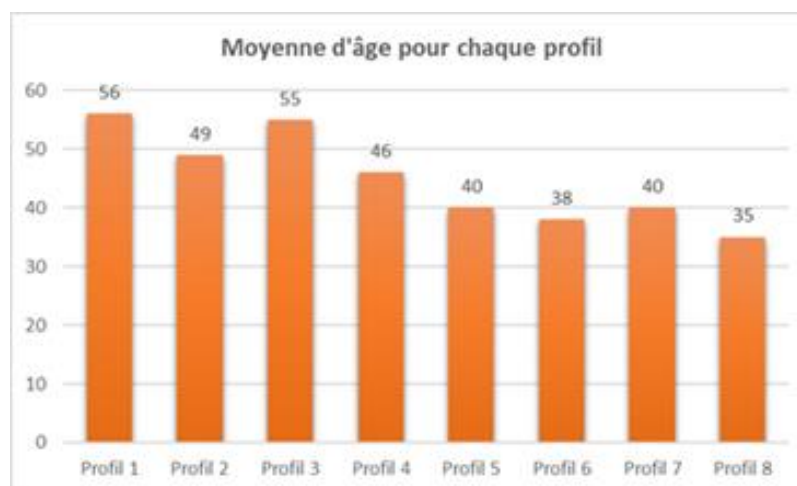


Figure 105 : Moyenne d'âge entre les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Les profils les plus dans « l'urgence » de désenvaser, à savoir les profils 1 à 3, regroupent les individus les plus âgés, tandis que les profils avec une moyenne d'âge plus basse, comme les profils 5, 6 et 7 sont moins catégoriques quant à la question du désenvasement et possèdent davantage une vision évolutive du paysage de la Rance.

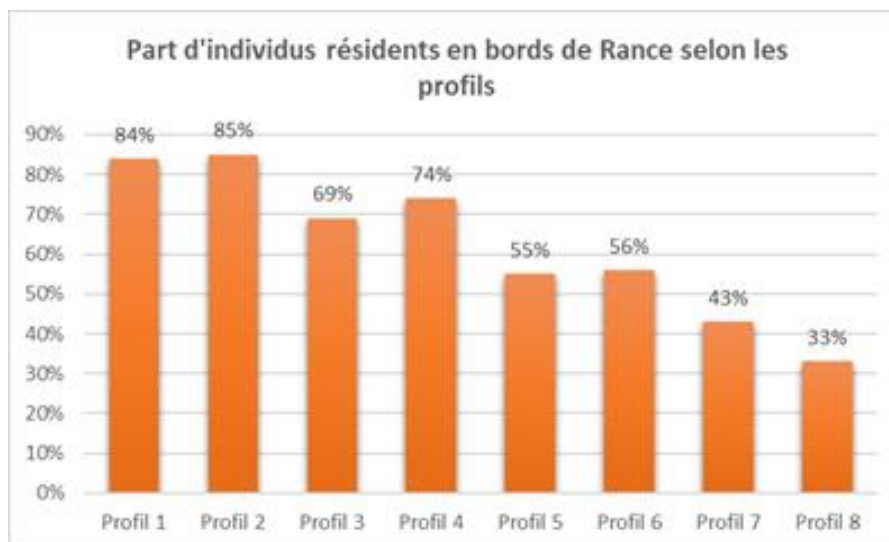


Figure 106 : Part d'individus résidents en bords de Rance selon les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Il est possible de constater que les profils les plus conservateurs, en plus de représenter les moyennes d'âge les plus élevées, regroupent également les parts les plus hautes d'individus résidents en bords de Rance. À l'inverse, il est intéressant de relever que les individus les plus aptes à ne pas modifier les paysages de la Rance sont près de la moitié à ne pas résider en bords de Rance.

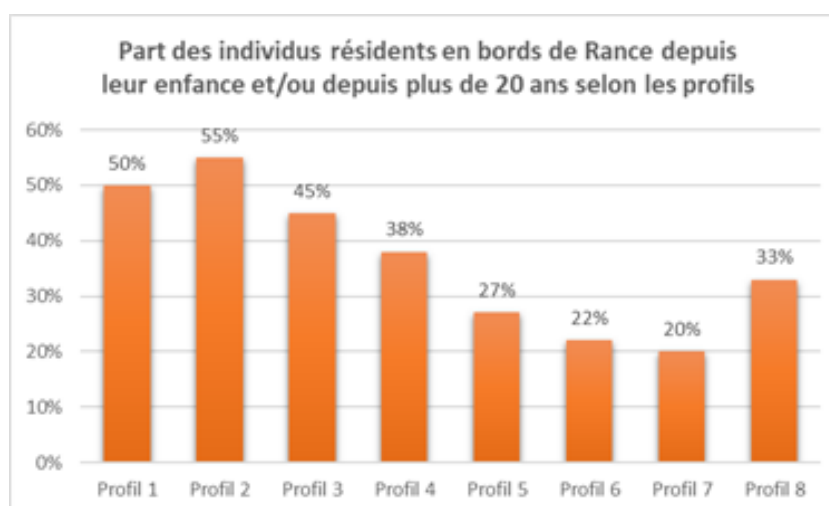


Figure 107 : Part d'individus résidents en bords de Rance depuis plus de 20 ans et/ou depuis leur enfance selon les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Aussi, parmi les individus résidents en bords de Rance au sein de chaque profil, les résultats montrent que les profils les plus conservateurs regroupent davantage « d'anciens habitants » que les profils 5 à 8.

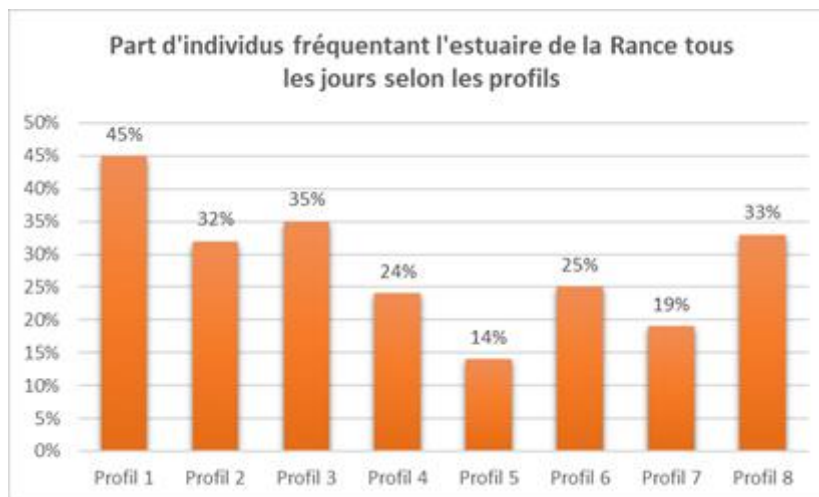


Figure 108 : Part d'individus fréquentant l'estuaire tous les jours selon les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Enfin, très probablement en lien avec le lieu d'habitation, les profils les plus conservateurs sont plus nombreux à fréquenter l'estuaire tous les jours par rapport aux autres.

À travers ces graphiques s'observe une « **dualité** » **des représentations** entre les individus ayant un lien fort, proche et de longue durée avec la Rance, et les individus les plus « éloignés » de celle-ci. En effet, les profils les moins conservateurs sont davantage composés de personnes qui ont un lien moins fort avec ce territoire. Nous pouvons supposer que les individus de ces profils connaissent peut-être un peu moins l'estuaire, néanmoins, nous retrouvons tout de même dans ces profils des personnes âgées, qui vivent sur la Rance depuis longtemps et qui la voient tous les jours. Donc la question qui consiste à savoir si les paysages de la Rance ont radicalement changé peut tout de même être posée. Pour les conservateurs, l'apparition de la vase a constitué une **rupture paysagère** qui a tendance à occulter d'autres changements paysagers tels que : la pollution, l'impact humain sur l'estuaire, etc. Des origines de changements paysagers que les profils 5 à 7 vont davantage souligner.

2.5.2 Les différentes représentations paysagères de l'estuaire de la Rance comme source de divergence

Nous avons pu voir, dans l'analyse de la presse, qu'il existe un conflit centré autour de l'envasement qui transforme le paysage. C'est donc bien la notion de paysage qui est convoqué par nos acteurs comme étant la source de conflit. Cette notion du paysage est principalement définie par les acteurs à partir des pratiques et usages ainsi que de la biodiversité, sur un espace donné.

Le premier point de crispation entre les différents profils concerne le « caractère maritime de l'estuaire ». La perte de ce caractère maritime est un argument massivement utilisé pour justifier la nécessité du désenvasement de la Rance par les acteurs en faveur du désenvasement, à savoir les profils 1, 2, 3 et 4. Ces profils ont en majorité constaté des changements paysagers au sein de l'estuaire (Figure 109) qu'ils considèrent comme négatifs (Figure 110). Tandis que les profils avec une vision plus évolutive des paysages semblent avoir peu constaté de changements paysagers, et sont peu nombreux à considérer les changements observés comme étant négatifs.

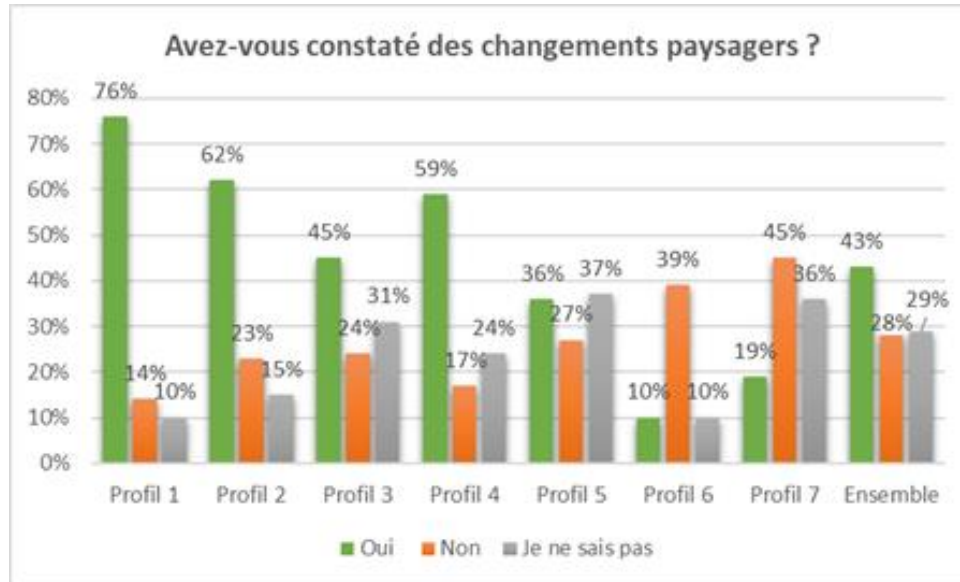


Figure 109 : Constat de changements paysagers sur l'estuaire entre les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

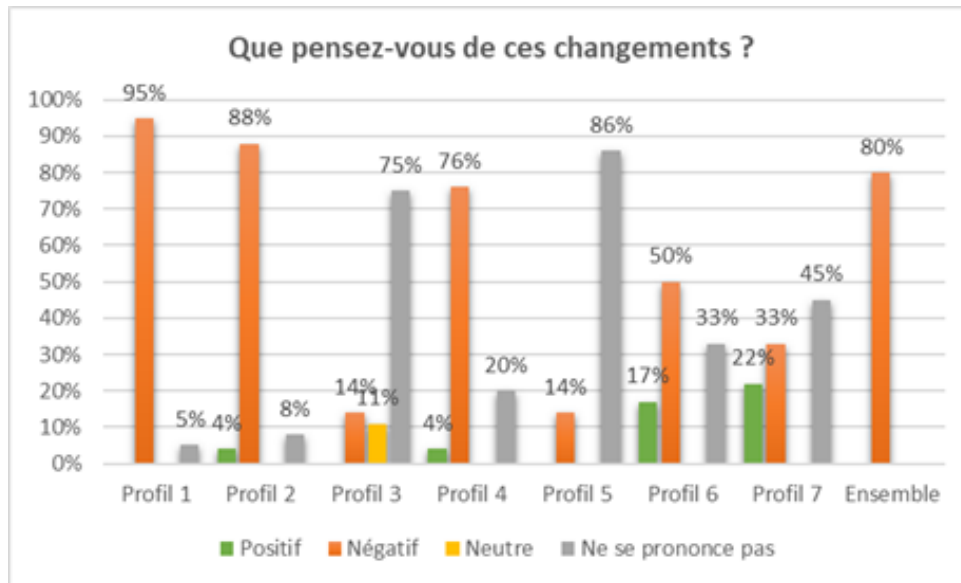


Figure 110 : Considération des changements paysagers sur l'estuaire entre les profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Les changements observés et cités par les individus ne sont pas tous les mêmes entre les profils. En effet, si les individus du profil 1 ne citent que quasi exclusivement l'envasement de l'estuaire (Figure 111), ceux des profils 2 et 3 vont ajouter qu'ils ont pu observer de l'érosion, que les plages disparaissent, et qu'il y a un accroissement de la pollution et des algues vertes. Les individus du profil 4 ont également constaté un envasement de l'estuaire et une augmentation de la pollution, mais ils disent aussi qu'il y a de moins en moins de pêche et d'arbres autour de l'estuaire, que les digues et marais se dégradent, qu'il y a de plus en plus de bateaux et de touristes, et que l'urbanisation s'est accrue. Certaines personnes en entretiens ont également parlé des modifications des pratiques agricoles. Le profil 5 dit lui aussi avoir remarqué un envasement et une hausse de la pollution, une personne interrogée dit quant à elle avoir observé un ensablement d'une partie de l'estuaire. Le profil 6 dit seulement avoir constaté un envasement et de l'érosion, de même que le profil 7 qui ajoute voir un accroissement des aménagements routiers et une disparition du sable. Les individus du profil 8 ont eux aussi observé de la vase, et une personne en entretien affirme une augmentation des mouillages et de la navigation, une modification de la biodiversité et une hausse du tourisme et de l'urbanisation.

Aucune personne des 8 profils n'aura évoqué les mutations agricoles de ces 50 dernières années, pourtant clairement identifiées en première partie de l'étude. À l'inverse, l'ensemble des 8 profils ont pour point commun d'avoir remarqué un envasement de l'estuaire, qui apparaît donc comme **le changement paysager majeur** de ce territoire. Néanmoins ce phénomène ne prend pas la même importance entre les profils. La vase dans l'estuaire semble être beaucoup plus « visible » et préoccupante pour les profils les plus conservateurs, qui sont très nombreux à décrire les paysages de l'estuaire par la vase :

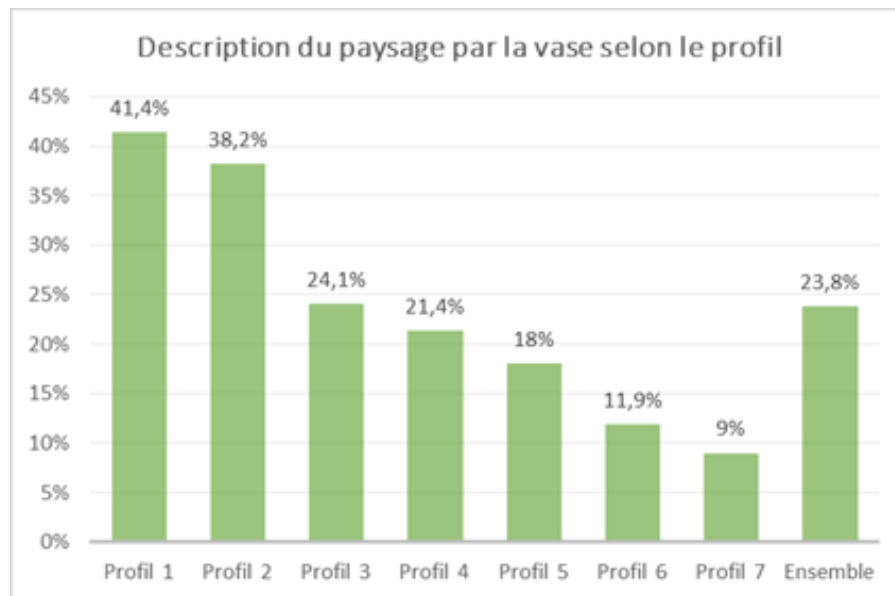


Figure 111 : Part d'individus décrivant la Rance par le mot « vase » (selon une liste de mots proposée) en fonction des profils

Réalisation : Master ETP, 2020

Aussi, si l'ensemble des profils s'accordent à dire que la Rance est un milieu fragile qui peut potentiellement être dégradé, les causes potentielles de dégradation entre les profils ne sont pas les mêmes. Les profils 1 à 3 se consentent à affirmer que l'envasement est la principale source de dégradation de l'estuaire, alors que pour les profils 4 à 7, il s'agirait davantage de la pollution liée aux activités humaines (tourisme, navigation, aménagement) qui pourrait dégrader la Rance.

L'étude a permis de révéler deux phénomènes. Tout d'abord, la représentation des personnes des profils les plus conservateurs est beaucoup plus mise en avant par rapport à la vision des personnes qui s'inscrivent dans une représentation « évolutive » du paysage. En effet, les individus positionnés dans une représentation « conservatrice » ont une réelle **volonté de**

convaincre et de faire adhérer la population à leur vision des choses, ce qui ressort moins dans les discours du second groupe. Ensuite, ces individus basent leur considération d'un changement paysager sur **trois constats** :

- La réduction de l'activité de navigation sur l'estuaire est causée par le risque d'échouage sur les bancs de vase. Le risque d'échouage, couplé à la difficulté d'accès de certaines cales de mise à l'eau entraîne le mécontentement des navigateurs. Ce phénomène impacte, selon ces acteurs, le paysage de l'estuaire dans le sens où un des usages phares, la navigation, essentielle à l'aspect maritime du territoire, se trouve menacée à cause de l'accélération de l'envasement : « *Le transport maritime y en a plus. Il y a deux compagnies qui faisaient du transport de touristes qui faisait St-Malo-Dinan par la Rance. Aujourd'hui difficile de passer l'écluse du Châtelier* » (Rance Environnement).
- Le remplacement des fonds sableux par des fonds vaseux, un phénomène qui impacte les activités de baignade sur les plages de l'estuaire. La plupart des individus se remémorent l'époque où ils pouvaient traverser l'estuaire à pied à marée basse, ce qui est devenu impossible voir dangereux à cause de la vase.
- Le changement des écosystèmes de l'estuaire, avec le remplacement de certaines espèces comme la palourde roses qui ont été remplacées par des palourdes noires. La fermeture du milieu entraîne également une nouvelle organisation des espèces sur les bords de rance « *Il y a quand même une modification de l'estuaire parce qu'il y a pleins d'endroits où vous avez une modification substantielle, je dis bien substantielle, des espaces. On change quand même sérieusement de nature l'estuaire de la Rance. [...] Encore ici c'est du chiendent partout, on avait énormément d'oiseaux avant dans cette partie-là, mais on en voit 10 fois moins* » (Sénateur des Côtes-d'Armor).

Concernant le caractère maritime, les profils ayant une vision évolutive des paysages tempèrent ces affirmations en s'appuyant davantage sur la composante naturelle du phénomène d'envasement propre à de nombreux estuaires. De plus, ces acteurs soulignent le fait que le barrage a entraîné une augmentation de la navigation sur l'estuaire, avec une multiplication des cales de mise à l'eau et du nombre de mouillages. Ils précisent également que d'autres activités impactent le paysage de la Rance telles que l'arrivée de touristes sur le territoire, et la modification des pratiques agricoles. Ces changements peuvent être d'ailleurs perçus positivement comme négativement. Une habitante de Mordreuc précise que le tourisme a eu

un essor dernièrement qui a impacté le paysage : « *le tourisme [...] il y a eu une augmentation du tourisme ici, le développement des commerces, restaurants et hôtels* » ; un autre habitant parle d'une urbanisation qui entraîne des changements de paysages importants : « *Les routes, l'urbanisation. Tout ça représente des hectares et des hectares d'eau qui glissent et qui ne rentrent plus dans les terres. Même les maisons en apparence qui ne sont pas vieilles* ». Un interrogé précise aussi qu'il « *n'y a pas que le barrage, l'agriculture à une part de responsabilité. L'évolution agricole du bassin compte, ce n'est pas uniquement que le barrage* » en réponse aux questions sur le changement paysager.

2.5.3 Les représentations diverses entre les profils liées à l'usine marémotrice

Dans la partie précédente, il a été évoqué le fait que l'usine marémotrice fait face à un paradoxe en suscitant à la fois une fierté et un élément de l'identité locale pour certains, mais également la responsabilité, quasi totale, du sur-ensablement de l'estuaire. Les représentations à son égard sont donc disparates entre les profils (Figure 112) :

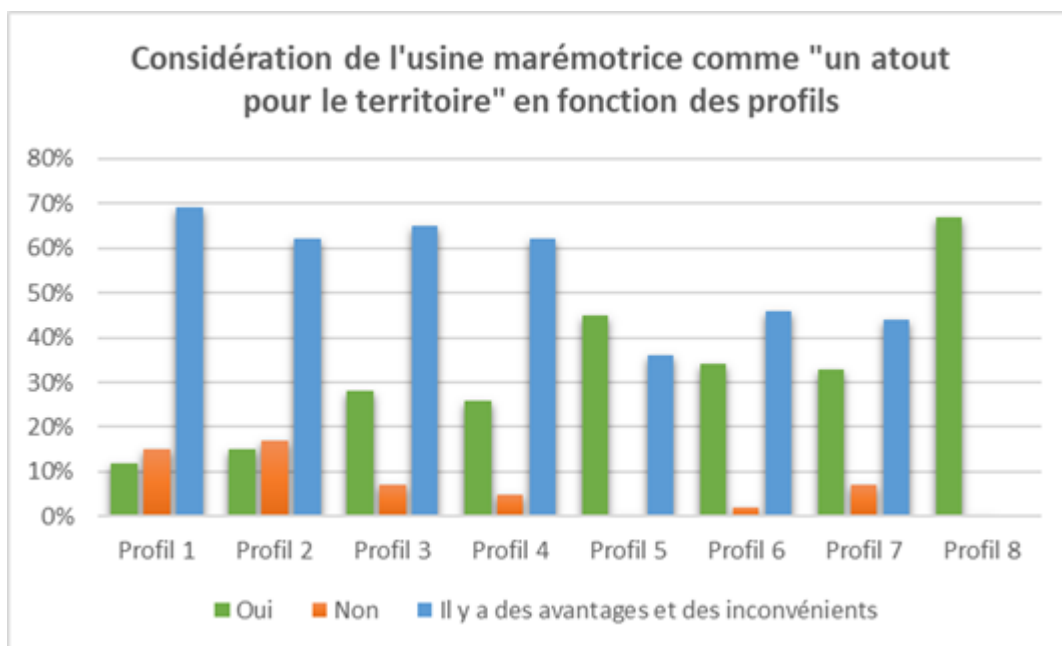


Figure 112 : Considération de l'usine marémotrice envers le territoire selon les profils.

Réalisation : Master ETP, 2020

La majorité des profils s'accordent à dire que l'usine marémotrice comporte à la fois des avantages et des inconvénients, néanmoins, il est également observable que les profils les plus enclins à accepter l'évolution des paysages sont plus nombreux à dire que le barrage est un avantage pour le territoire. En effet, si tous profils ont pour point commun de citer comme principal avantage la production d'électricité verte, et comme inconvénient l'envasement de l'estuaire, les individus des profils 3 à 8 sont plus nombreux à donner des avantages plus variés au barrage, tel que :

- **Son attractivité touristique et son caractère unique** : « *le barrage c'est juste une chance, enfin c'est une vitrine mondiale c'est le premier barrage qu'étais fait comme ça [...] puis c'est vraiment écologique, c'est de l'énergie verte* » (Habitant de Saint-Jouan-des-Guérets depuis 5 ans).
- **Sa liaison entre les deux rives** : « *on a de la chance d'avoir le barrage pour la production électrique", mais aussi pour le passage Saint-Malo / Dinard* » (Habitante de Mordreuc depuis 20 ans). Cet aspect positif pour les déplacements est couramment énoncé par les riverains du barrage. Selon eux, les déplacements sont plus fluides, rapides, et en soit, facilités grâce à la liaison qu'offre le barrage.
- **Son maintien du plan d'eau** : « *C'est la pratique du bateau, favorisée par le barrage (...) Ça fait un super plan d'eau, on ne pourrait pas naviguer souvent sans barrage* », dit un habitant navigateur qui estime que la navigation est nettement facilitée grâce à la présence du barrage et que sans ce dernier, l'existence de cette activité serait remise en cause.

Cependant la majorité des profils s'accordent également à dire que l'usine marémotrice a des conséquences environnementales sur l'estuaire de la Rance (Figures 113) :

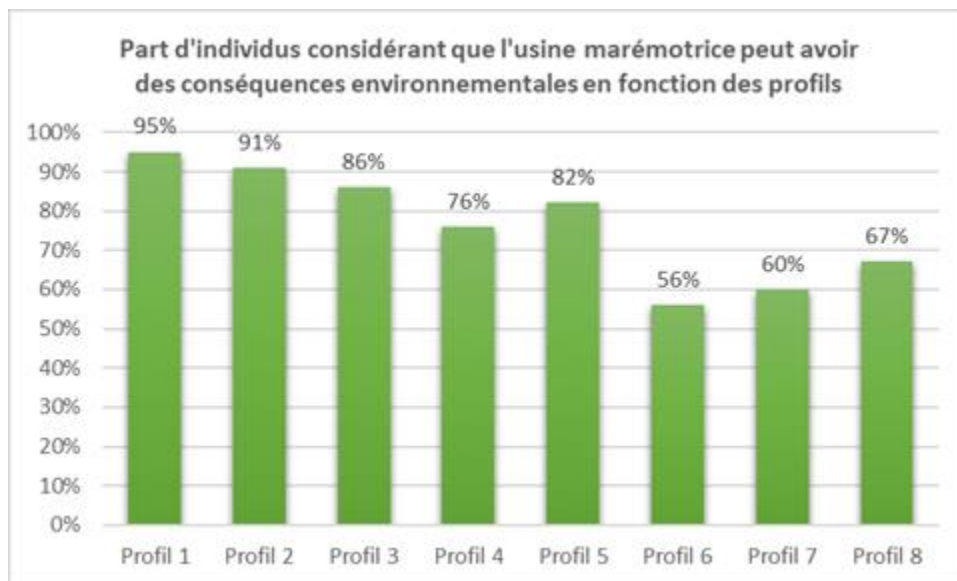


Figure 113 : Les individus considérant que l'usine marémotrice a un impact environnemental
Réalisation : Master ETP, 2020

3 types de modifications environnementales sont principalement relevés :

- Le processus d'envasement de l'estuaire est cité par tous les profils, une majorité des interrogés estiment que le barrage est responsable de l'envasement général.
- La seconde réponse la plus citée est l'apport de modifications sur la biodiversité locale, la faune et la flore. Ils expliquent que certaines espèces auraient tendance à diminuer à l'image des poissons, tandis que d'autres, comme les oiseaux, augmentent au fil des années.
- Et enfin, vient une des modifications les plus visibles par les interrogés, il s'agit de la modification du rythme naturel des marées. Les changements de niveaux des eaux de la Rance sont extrêmement perceptibles par la population.

La pollution est également citée comme réponse, sans plus de détails. Ensuite d'autres modifications environnementales sont citées, mais en très faibles proportions, comme l'ensablement, des difficultés pour accéder à la baignade.

Pour une habitante interrogée, le phénomène d’envasement de l’estuaire, en tant que modification environnementale, fait partie de la mémoire collective passée et actuelle : « Ça s’est aggravé quand même avec l’arrivée du barrage sur la Rance, mes grands-parents le disaient bien, ça s’est confirmé. Ils ont vu une différence quand même, moi j’ai toujours entendu parler de ça ». Un second habitant interrogé est quant à lui ferme sur le rôle du barrage sur ce changement environnemental : « Je fais partie des gens qui sont persuadés que la Rance s’envase plus vite que les autres estuaires à cause de l’usine marémotrice ».

2.5.4 L’envasement : une richesse pour certains, une nuisance pour d’autres

Les considérations envers la vase et son origine sont également disparates entre les profils (Figure 114) :

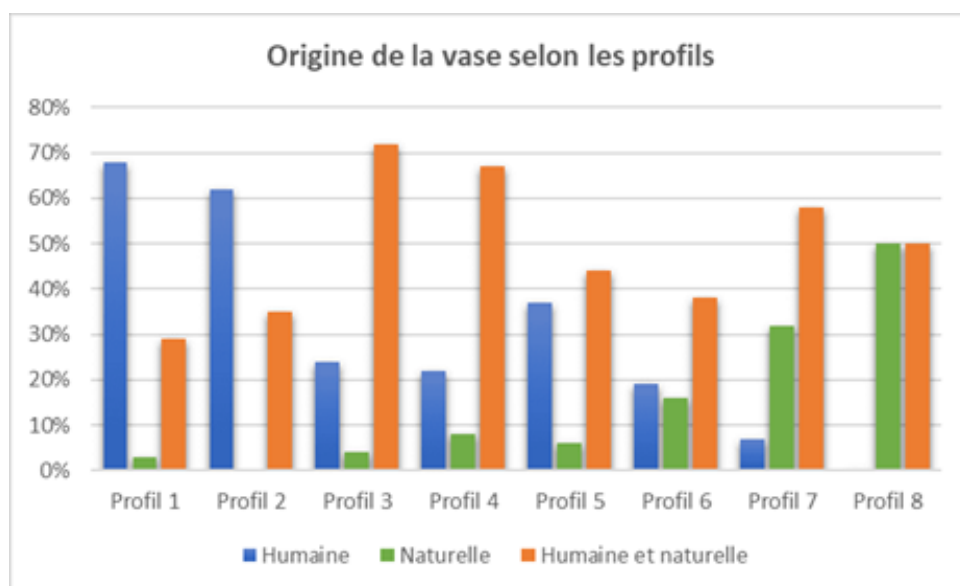


Figure 114 : L’origine attribuée à la vase

Réalisation : Master ETP, 2020

Les profils 1 et 2 considèrent en majorité que la vase est générée uniquement par les activités anthropiques, à savoir quasi exclusivement à cause de l’usine marémotrice. Ce n’est qu’à partir du profil 3 que cette tendance semble se nuancer, et que les individus affirment que le phénomène d’envasement est à la fois naturel et anthropique. Les individus qui pensent que

l'origine de la vase est uniquement d'origine naturelle font davantage partie des profils 7 et 8 : « *Moi je sais que j'en ai discuté avec des gens qui travaillent un peu dans ce sujet et ils me disaient que de toute façon c'est un phénomène qui entre guillemets peut être considéré comme naturel quoi* » (Habitant écologue). Cependant, pour la majorité des interrogés, l'origine de la vase est à la fois naturelle et anthropique. Son origine reste également floue pour un grand nombre d'individus représentés dans tous les profils qui ne se sont pas exprimés face à cette interrogation.

Certains interrogés trouvent d'autres origines à l'envasement, davantage liées au contexte local, comme cet habitant qui cible l'agriculture : « *Après le problème qui peut créer de l'envasement aussi, c'est le travail de la terre. La terre avec les fortes pluies qui viennent s'écouler* ». D'autres remettent en cause certaines infrastructures : « *L'écluse du Châtelier a elle aussi une part de responsabilité. Cette écluse n'est pas naturelle. On bloque l'eau, on met une écluse, on met des vannes pour retenir de l'eau à Dinan* ».

Les profils 1 à 5 considèrent presque à l'unanimité que la vase est une source de nuisance. Le résultat est plus nuancé au niveau des profils 6 à 8 (Figures 115) :

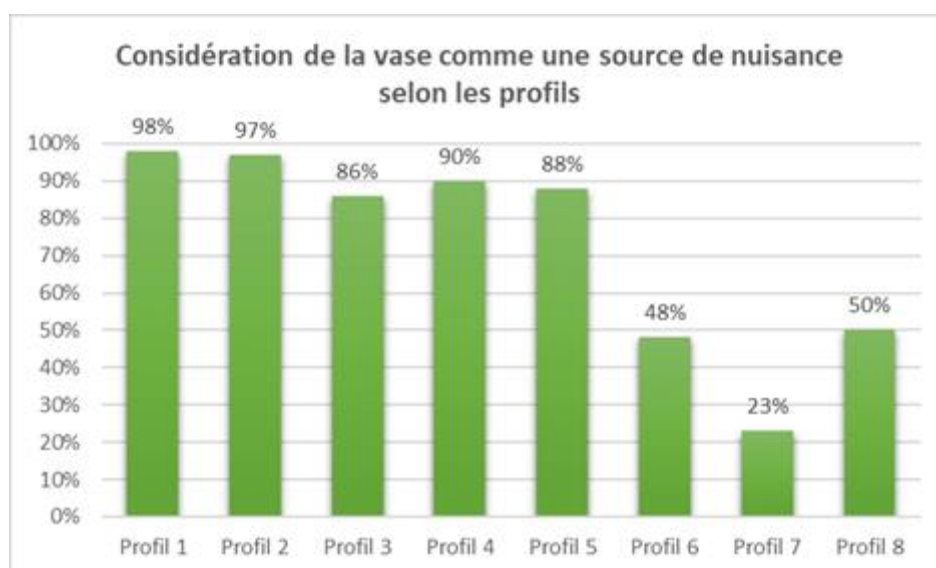


Figure 115 : la part d'individus estimant la vase comme une nuisance

Réalisation : Master ETP, 2020

Il faut rappeler que la vision « maritime » de la Rance est globalement partagée par l'ensemble des interrogés du questionnaire. Lorsque l'on demande aux interrogés, pour quelles raisons la vase serait une nuisance, la grande partie d'entre eux ne savent pas comment répondre. Les causes de nuisances qui reviennent le plus dans les réponses des interrogés, en particulier ceux des profils 1 à 3, sont les impacts sur la biodiversité, sur la navigation sur l'estuaire, et enfin le paysage de la Rance. Les impacts sur la biodiversité et les paysages sont également désignés parmi la minorité des interrogés des profils 6 et 7 qui considèrent que la vase est une nuisance.

Aussi, les individus des profils les plus conservateurs, très alarmiste à propos de l'envasement, affirment que les chiffres concernant l'envasement sont connus et que la responsabilité du barrage est prouvée : « *Depuis quelque mois, on sait à peu près le volume de sédiments qui se dépose chaque année en Rance, on a une donnée qui est très supérieure à celle qui avait été donnée par le rapport du CGEDD puisqu'on avait parlé de 50 000 m³/an, là on est à 400 000 m³, je crois, d'après les estimations d'un certain nombre d'autres experts (...) on a une sursédimentation due au fonctionnement de l'usine marémotrice* » (Élu local).

Les individus des profils les plus enclins à accepter les mutations paysagères sont globalement d'accord avec le fait que le barrage a augmenté le phénomène d'envasement naturel de l'estuaire, mais certains de ces individus pensent qu'il faudrait des études supplémentaires afin de déterminer des chiffres plus précis et mettre en place des opérations de désenvasement plus efficaces en ciblant les zones les plus touchées : « *On n'a pas à l'heure actuelle d'éléments métrés scientifiques qui nous permettent de dire... et ça l'ensemble des acteurs opposants ou non sont demandeurs de ces éléments-là, combien il n'en rentre pas an, où ça se dépose, où ça se dépose le plus ? Des chiffres circulent, de plus en plus alarmistes au fur et à mesure que les sédiments vont augmenter* » (Représentant de la sous-préfecture de Dinan).

Les profils qui considèrent le moins la vase comme une source de nuisance sont également les profils qui l'estiment le plus comme une richesse biologique (Figure 116) :

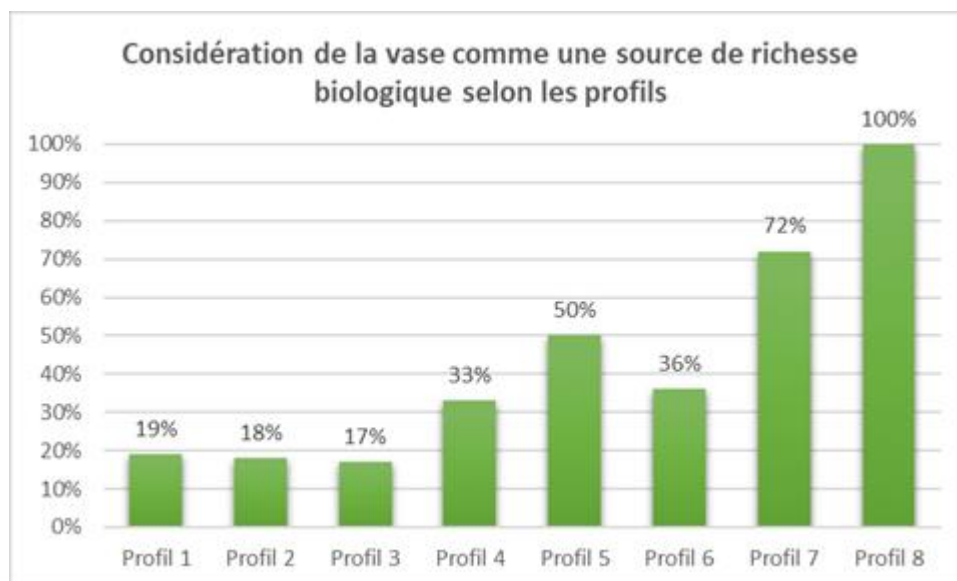


Figure 116 : La part d'individus estimant la vase comme une source de richesse biologique

Réalisation : Master ETP, 2020

Concernant la biodiversité et la disparition des fonds sableux, les acteurs en faveur de l'évolution des paysages précisent que le milieu vaseux est un milieu présentant une vraie richesse pour la biodiversité : « *La vase en elle-même n'est pas un problème : la vase c'est bien, un fond sablo-vaseux c'est plus productif du point de vue de la biodiversité qu'un fond sableux* » (Conseil Scientifique).

Pour les profils les plus conservateurs, cette accélération de l'envasement pose des problèmes importants en termes de changements paysagers (perte du « caractère maritime »), de conséquences écologiques (perte de biodiversité) et de disparition de certaines pratiques et certains usages (navigation, pêche, plages). Ces éléments composent selon ces acteurs le caractère maritime de l'estuaire, et pour eux, il n'est pas acceptable qu'ils disparaissent à cause de l'envasement. Certains acteurs politiques et associatifs faisant partie de cette position affirment que ces changements paysagers sont très mal vécus par les riverains de l'estuaire : « *Peut-être qu'elle est aussi riche (la biodiversité), mais elle est différente, et c'est vrai que ça gêne beaucoup les riverains* » (Sénateur des Côtes-d'Armor).

Pour le second groupe de profils, cette accélération n'est qu'une amplification d'un processus naturel, ses conséquences sont donc à relativiser. Ce groupe, plus réservé sur le caractère nuisible de la vase, se demande quelles sont les origines réelles du conflit, et pourquoi l'envasement pose un problème ici plus qu'ailleurs : « *Je pense que ce problème d'envasement c'est avant tout un problème de perception. Finalement, ce qu'il faudrait vraiment montrer c'est à qui ça gêne et pourquoi ça les gêne, est-ce qu'il faut vraiment désenvaser l'estuaire ?* » (Représentant d'EDF).

2.5.5 Des souhaits mitigés sur la question du désenvasement

Les résultats de l'étude ont montré que :

- 63% des répondants au questionnaire et 28 des 44 personnes interrogées en entretiens souhaitent un désenvasement de l'estuaire (Profil 1 à 5) ;
- 20% des répondants au questionnaire et 3 personnes interrogées en entretiens ne savent pas s'il faut désenvaser l'estuaire (Profil 6) ;
- Et enfin, 17% des répondants au questionnaire et 11 personnes rencontrées en entretiens pensent qu'il n'est pas nécessaire, ou qu'il ne faut surtout pas désenvaser la Rance (Profil 7 et 8).

Il est donc observable que la majorité des individus souhaitent un désenvasement, plus ou moins modéré, de l'estuaire.

Les profils 7 et 8 regroupent les individus qui ne souhaitent qu'aucune opération de désenvasement ne soit effectuée. Pour certains d'entre eux, la vase est une réelle richesse biologique et est bénéfique pour l'écosystème de l'estuaire. Comme cet habitant : « *Après est-ce qu'il faut enlever toute la vase ? Parce qu'il faut bien considérer que **c'est un milieu vivant**. En fait j'ai appris en biologie qu'il n'y a pas de « avant ». Il faut voir si le nouveau système fonctionne. C'est plus l'écosystème d'avant le barrage s'en est un autre, et donc cet écosystème fonctionne aussi bien que celui d'avant, mais ça en est un autre* ». D'autres estiment que mener des opérations de désenvasement serait vains, puisqu'ils attribuent la situation d'envasement à

un processus naturel, de fait, ces opérations ne fonctionneraient pas sur le long terme, et seraient une perte de temps et de moyens financiers.

Les individus qui souhaitent désenvaser l'estuaire évoquent plusieurs raisons. Premièrement ils expriment leur crainte de voir un jour l'estuaire de la Rance comblé. L'argument esthétique est aussi évoqué, certains estiment que la vase dégrade le cadre paysager et nuit au caractère maritime de l'estuaire. Enfin, selon eux, le désenvasement permettrait le maintien de certaines activités, comme la baignade ou la navigation et ainsi favoriser le développement touristique. Comme l'exprime une habitante des bords de Rance : « *Il faut entretenir la Rance oui, pour pouvoir naviguer, se promener et avoir un beau paysage* ».

L'étude a révélé que les positions envers le désenvasement ne sont pas les mêmes parmi ceux qui veulent désenvaser. Des divergences sont observables quant à **l'ampleur, la manière et les moyens financiers** des opérations de désenvasement. En effet, certains sont pour un désenvasement massif et homogène sur l'estuaire (Profil 1 à 3). La situation est urgente et certains membres d'association d'usagers de l'estuaire attendent les élections municipales de 2020 pour trouver ou renouveler l'appui politique des élus des communes autour de la Rance pour les opérations de désenvasement, « *Les candidats aux élections municipales sont en faveur du désenvasement de la Rance (...) il faut désenvaser pour protéger le caractère maritime* » (Rance Environnement). En opposition, d'autres personnes (profil 4 et 5), promeut un désenvasement plus ciblé et raisonné et s'appuie sur le futur plan de gestion des sédiments, présidé par le Conseil Scientifique, financé par l'État et EDF, et dont les opérations sont portées par l'EPTB Rance-Frémur. Un animateur Natura 2000 précise que la vase, par son aspect dissuasif pour les populations, protège certaines zones de l'estuaire de la présence humaine « *On a par exemple un îlot riche en avifaunes qui est inaccessible grâce à la vase et le jour où il sera désenvasé, les gens se rendront sur l'îlot et dérangeront l'avifaune présente* ».

Certains élus locaux, favorables à la mise en place rapide du désenvasement sur la Rance, voient dans le passage au statut **d'énergie verte** de l'électricité produite par le barrage, un moyen de faire financer davantage l'entretien de l'estuaire par EDF : « *Je pense qu'EDF est très favorable à avoir un prix du Kw/H vert, d'autant plus qu'il essayait de monter le dossier aussi vis-à-vis du ministère et de l'Europe, mais le ministère a dit la même chose à EDF* » (Sénateur des Côtes-d'Armor). Néanmoins il semble selon le représentant d'EDF que l'opération impliquerait la remise à la concurrence de la concession du barrage : « *Le fait de refaire un nouveau tarif pourrait remettre en concurrence la concession (...) démarche portée par les élus nécessite*

d'être porté par l'État qui aller voir la direction européenne, non pas de l'énergie, mais la direction de la concurrence. Ça pourrait établir de nouvelles règles du jeu (...) on a des concurrents qui sont prêts à mettre beaucoup d'argent (...) Total arrive fort sur le marché (...) Je ne sais pas si cette expertise on va dire, de capacité à gérer une usine marémotrice sera prise en compte à sa juste valeur ». Cette crainte est partagée par l'Etat qui voit cette remise en cause de la position d'EDF sur l'estuaire, comme une atteinte au bon fonctionnement du futur plan de gestion : « *On a un obstacle juridique : si on modifie le prix, ça nécessite de faire un avenant à la concession et il faudrait faire appel à la concurrence, on n'est pas sûr qu'EDF récupère son installation. Ce qui pourrait engendrer une fin de participation financière d'EDF au plan de gestion des sédiments. Ça nous ferait perdre un acteur indispensable et un financeur important* » (Représentant de la sous-préfecture de Dinan). Or, ces arguments ne sont pas recevables pour les acteurs locaux qui attendent beaucoup des opérations de désenvasement « *On ne comprend pas la logique qui est de trouver des arguments qui sont des faux arguments puisque jusqu'à présent l'argument consistait à nous dire : "on sera dans l'obligation de revoir le contrat avec EDF", alors qu'évidemment il n'est pas question de le faire* » (Sénateur des Côtes-d'Armor). Le dialogue semble bloqué entre les deux groupes d'acteurs, qui ne s'entendent pas sur les implications juridiques du passage à l'énergie verte pour l'usine, il est vrai que si cela devait aboutir positivement EDF pourrait avoir une marge de manœuvre supplémentaire pour l'entretien de l'estuaire, mais qu'en est-il des consommateurs ? Faut-il faire payer plus cher cette énergie non carbonée à l'ensemble des usagers pour régler un litige local lié à l'envasement de la Rance ?

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'ensemble des points de crispation entre les différents acteurs ont pour origine un **manque de dialogue** entre les différentes parties prenantes. L'ensemble des acteurs poursuit le même objectif : réduire l'impact de l'envasement sur l'estuaire et trouver des pistes de valorisation pour les sédiments extraits. La principale différence concerne la manière de faire ces extractions, et la vitesse de prise de décision. Le nouveau plan de gestion en cours d'élaboration avec le Conseil Scientifique, l'État et EDF, est perçu comme un ralentissement des opérations devant l'urgence de la situation par certains élus locaux et acteurs associatifs. Le nouveau plan de gestion a tout intérêt à mettre l'accent sur la concertation, la communication, et la pédagogie pour expliciter ces démarches. Les nouvelles études de quantifications du phénomène de sédimentation sont nécessaires, car il n'est pas concevable de se référer aux études réalisées il y a plus de 15 ans pour la plupart d'entre elles.

L'analyse des représentations sociales des paysages de la Rance nous a permis de mettre en lumière leur complexité. Le caractère subjectif du concept paysage prend ici tout son sens au vu de la **diversité de ces représentations paysagères**. Nous pouvons à ce titre parler, non pas “du” paysage de la Rance, mais bien “des” paysages de l’estuaire de la Rance. Les divergences dans ses représentations paysagères sont fortes, mais elles ne concernent pas la nature même de l’estuaire, qui fait plutôt l’objet d’un **consensus autour de la beauté et du caractère maritime** de ce lieu, mais plutôt le constat des dynamiques paysagères en cours. La dynamique sédimentaire de l’estuaire cristallise le plus de controverses. L’analyse de la presse depuis la construction du barrage a mis en évidence **la construction d’un discours politique en faveur du désenvasement**. Les résultats du questionnaire d’enquête et du traitement des entretiens semi-directifs, ont démontré que ce discours est très présent et audible sur le territoire. Ce discours est aussi le produit d’une **“mémoire collective”** d’un état de l’estuaire “avant barrage” et de la pratique de certains usages (baignade, pêche et navigation) qui sont aujourd’hui limités par l’envasement de l’estuaire. L’analyse de la typologie montre qu’un certain nombre de **variables spatiales** (lieu de résidence), **temporelles** (ancienneté d’habitation), et **sociologiques** (âge) propres aux interrogés, influencent leur positionnement vis-à-vis des évolutions paysagères en cours sur l’estuaire, et de la nécessité du désenvasement. Ces tendances et gradients des résultats sont à nuancer par la limite méthodologique que constitue l’effectif des interrogés concernés, pour lequel la pertinence statistique n’a pas pu être vérifiée, mais qui a néanmoins permis de valider ou réfuter en partie les hypothèses de l’étude. Les premiers profils, en faveur du désenvasement, ont confirmés l’hypothèse que les partisans d’un désenvasement de l’estuaire sont majoritairement des personnes vivant en bord de Rance (partie amont de l’estuaire) depuis plusieurs décennies. En revanche, l’hypothèse de l’influence de leurs usages sur leur positionnement, notamment la navigation, n’a pas été vérifiée. Les derniers profils, plutôt opposés au désenvasement, ont permis de souligner qu’il existait d’autres représentations des évolutions paysagères de la Rance, sans liens avec la dynamique sédimentaire. Néanmoins, malgré un nombre d’interrogés non négligeable partageant cette position, ce discours est très peu audible et présent dans les médias. Pourtant les interrogés des derniers profils, soulignent des évolutions paysagères tout aussi importantes, dont les impacts sont majeurs sur le territoire de la Rance, comme le changement des pratiques agricoles, la massification du tourisme, la pollution causée par les déchets, ou encore l’artificialisation des sols.

La dernière partie de ce rapport est une réflexion sur les moyens de **développer un dialogue** concerté entre l'ensemble des parties prenantes du territoire, dans un cadre neutre, centré sur le concept de paysage, autour de la question du devenir paysager de la Rance.

PARTIE 3 – Construire un projet de territoire partagé autour des paysages sur l'estuaire de la Rance



PARTIE 3 - Construire un projet de territoire partagé autour des paysages sur l'estuaire de la Rance

Le diagnostic territorial réalisé révèle que plusieurs usages sont présents sur l'estuaire de la Rance. Ces usages sont pratiqués par une multitude d'acteurs aux intérêts divers. De l'analyse des entretiens réalisés et du questionnaire, il ressort que les acteurs de la Rance ne dialoguent pas dans le but de co-construire leur territoire auquel ils sont fortement attachés. Cette absence de dialogue pourrait être à l'origine des points de crispation qui ont pu être descellés. Ainsi, la présente étude consacre sa troisième partie à la recherche des pistes qui pourront être envisagées afin de dépasser la gestion actuelle du territoire centrée sur le phénomène d'envasement et pour penser voire repenser le devenir de l'estuaire de la Rance. Il faut préciser que les acteurs ont certes la volonté d'une gestion partagée et globale de leur territoire. Ceci se justifie par l'initiative de la création d'un Parc Naturel Régional qui devrait être un outil fédérateur. Cependant, l'aboutissement du projet de Parc soulève des incertitudes. Bien que sa charte soit toujours en cours de rédaction, la présente étude trouve la nécessité de construire un nouvel espace de dialogue à travers une approche par le projet de paysage qui permettra à l'ensemble des acteurs de réfléchir sur la mise en place d'un plan paysage, un outil plus souple permettant d'assurer la cohésion du territoire.

3.1 Une approche par le projet de paysage : une alternative au dialogue conflictuel sur la vase pour penser la dynamique territoriale

3.1.1 Privilégier une approche paysagère à une approche sédimentaire pour la gestion de l'estuaire

La gestion actuelle de l'estuaire de la Rance se concentre sur la résolution des problématiques liées à l'envasement de l'estuaire. En effet, le Conseil scientifique de l'Établissement Public Territorial de Bassin Rance-Frémur-Baie de Beausais concentre ses analyses sur la compréhension de la dynamique de l'envasement afin de proposer un plan de gestion pérenne des sédiments. À ce jour, le Conseil scientifique réalise une synthèse des données existantes pour évaluer la vitesse de sédimentation dans l'estuaire. Toutefois, les données ne sont pas suffisamment précises. Les membres du Conseil scientifique ont ainsi établi un plan d'actions prioritaires qui concerne une campagne de mesures hydrosédimentaires complémentaires aux données existantes, une analyse des circulations de l'eau dans le bassin maritime de la Rance, une modélisation de la sédimentation dans l'estuaire afin de pouvoir simuler les effets du désenvasement, et la valorisation des sédiments. Il est à noter que la présente étude est également issue d'une proposition du Conseil scientifique et la seule à avoir été financée dès 2019.

❖ *L'approche sédimentaire met en avant les difficultés de l'envasement pour un seul usage*

Le parti pris de gérer l'estuaire en se focalisant sur la gestion sédimentaire comporte des obstacles importants et omet de nombreux usages et représentations de l'estuaire, que rétablit une analyse paysagère. En effet, l'approche paysagère prend en compte l'ensemble des paysages, qu'ils soient des paysages du quotidien, remarquables ou dégradés. **L'analyse paysagère permet de rendre intelligible à la fois les processus anthropiques et naturels qui façonnent ces paysages et leurs représentations.** La première partie du diagnostic s'est attachée à décrire l'ensemble des caractéristiques paysagères, usages et des dynamiques présentes sur l'estuaire de la Rance. Il a été remarqué que les usages de la navigation de plaisance prenaient une place importante dans les usages liés au développement touristique et urbanistique des villes de bords de Rance. Les entretiens réalisés avec des associations de protection de la nature, notamment l'association Rance Environnement, ont montré qu'elles se portaient également défenseur de l'usage de la navigation et du désenvasement.

Les questions de la navigation, mais aussi de l'envasement et du désenvasement tiennent une place plus importante parmi les discours des acteurs du territoire, et dans la presse, notamment ces dernières années, avec la mise en œuvre de l'opération Lyvet 3 qui a été retardée d'un an. Il s'avère que les actions de désenvasement permettent, entre autres, d'améliorer les conditions de navigation entre l'amont et l'aval de la Rance. Par exemple, une opération de désenvasement a eu lieu entre le 12 avril et le 4 mai 2018 et a permis d'extraire 7 100 m³ de sédiments en aval de l'écluse du Châtelier, pour un montant de 180 000 euros : « EDF procédera à l'entretien de l'aval de l'écluse du Châtelier, au niveau des communes de Saint-Samson-sur-Rance et de La Vicomté-sur-Rance. Ce curage va garantir la navigabilité cet été », explique Antoine Malafosse, directeur d'EDF hydroélectricité Bretagne - Normandie. (Ouest France, 30/03/2018). L'envasement de l'estuaire empêche l'usage de la navigation sur certains secteurs notamment sur la Rance fluviale et les usagers liés à la navigation perçoivent négativement l'envasement de l'estuaire, car cela les empêche de pratiquer aisément cet usage.

Cependant, d'autres usages sont largement pratiqués sur la Rance. La proportion de randonneurs est très supérieure à celle des habitants qui possèdent un bateau et/ou qui pratiquent la navigation, comme le montre la figure 117. Il ressort du tableau ci-dessous que la promenade est l'activité principalement pratiquée par les répondants au questionnaire (91,5%), la navigation arrive en troisième position avec 33 % de pratiquants.

Activité	Nb réponses	Pourcentages
Promenade	269	91,5
Repos	142	48,3
Navigation	97	33,0
Baignade	82	27,9
Sport	79	26,9
Pêche	35	11,9
Travail	35	11,9
Pêche à pied	35	11,9
Photographie	8	2,7
Activité naturaliste	2	0,7

Figure 117 : Tableau des activités pratiquées sur l'estuaire

Réalisation : Master ETP, 2020

Or, lorsqu'il est question de la raison pour laquelle l'envasement est un problème, 29 % des répondants considérant que la vase est « nuisible » considèrent aussi qu'elle l'est pour la navigation (Figure 118), soit le deuxième facteur le plus important après les raisons liées à l'écosystème. Alors même qu'il y a peu de navigateurs par rapport aux promeneurs/randonneurs, les intérêts de la navigation sont beaucoup plus audibles. Ainsi, la vase est nuisible principalement pour un usage en particulier, ce qui est très réducteur dans les différentes représentations paysagères de l'estuaire de la Rance.

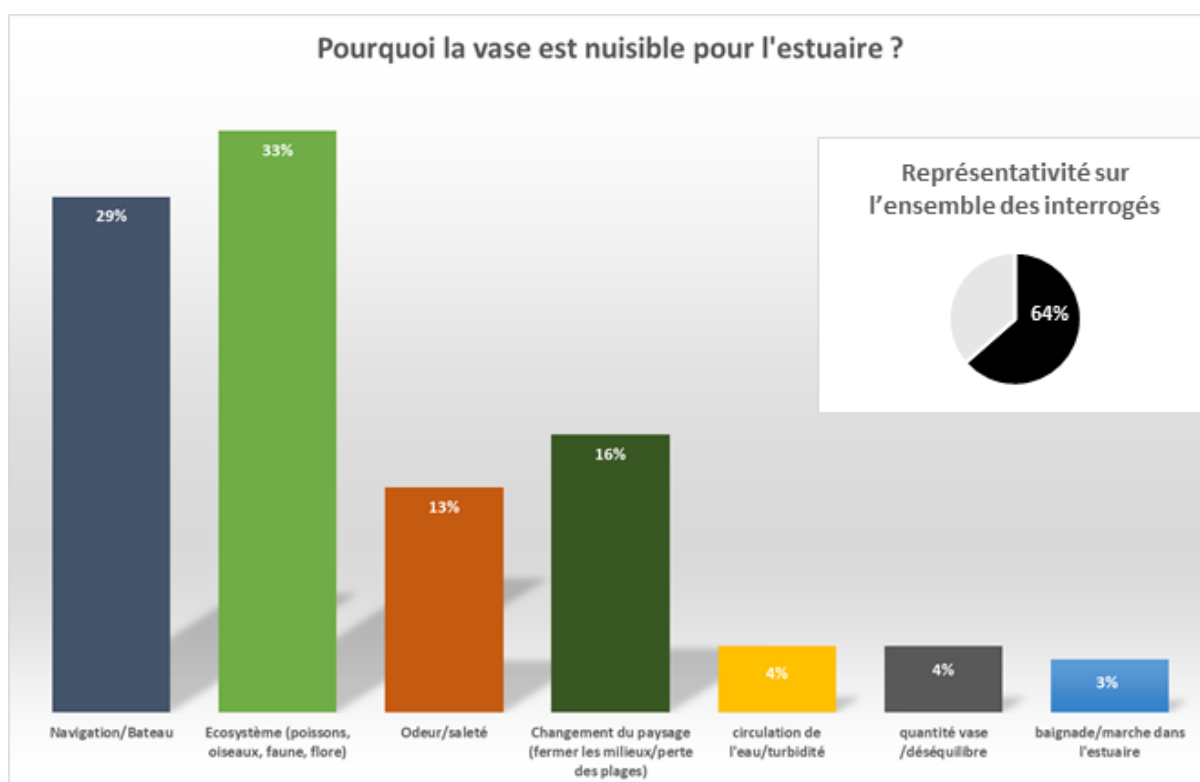


Figure 118 : Raisons évoquées par les interrogés pour justifier la nuisance de la vase ;

Réalisation : Master ETP, 2020

Les usages liés à la navigation ainsi qu'à la mer sont évidemment importants et sont pris en compte dans la gestion actuelle de la Rance concentrée sur la sédimentation. Néanmoins, d'autres usages sont présents et même majoritaires et deviennent secondaires dans une approche centrée sur la sédimentation.

❖ *L'omission de certains usages par la focalisation de la gestion sur la sédimentation*

Certains usages tels que la promenade/randonnée deviennent « invisibles » si la gestion de l'estuaire est centrée sur la sédimentation. L'estuaire est pourtant bordé de chemins GR, GRP, PR et d'itinéraires équestres (cf. carte chapitre 1 sur la dynamique touristique). On peut alors comprendre que les promeneurs aient un certain nombre d'attentes comme l'entretien des bords de Rance qu'ils n'expriment pas beaucoup parce qu'ils ne sont pas organisés comme le sont d'autres usagers comme les pratiquants de la navigation. Le questionnaire avait pourtant bien démontré un souhait de la part de la population d'améliorer les accès à la Rance et d'entretenir les chemins et les rives (**18 % des répondants pensent que les bords de Rance sont mal entretenus, soit 52 personnes**).

Si **l'envasement** apparaît comme la première cause de dégradation des paysages pour les répondants (88), **la pollution arrive ensuite** (57) et **les activités humaines** (40) dont le **tourisme de masse**, ce qui explique que les répondants demandent plus de respect de l'environnement et une réduction de la fréquentation touristique (Figure 119). Dans leurs demandes de restauration des berges, les randonneurs semblent être affectés par l'envasement. Les plaisanciers ne sont ainsi pas les seuls à être souhaité le désenvasement de l'estuaire. Cependant, la **navigation** a une place assez particulière puisqu'elle est également évoquée par certains comme cause potentielle de dégradation. Ainsi, il semble assez paradoxal que le désenvasement contribue à restaurer les paysages en permettant à un usage polluant (la navigation) d'être mieux présent sur l'estuaire.

Causes potentielles de dégradations	Nombre de constats
Envasement	88
Pollution	57
Activité humaine (sur-fréquentation, tourisme, etc.)	40
Irrespect homme (déchets)	31
Bétonisation / urbanisation	21
Usine marémotrice	18
Activités agricoles	12
La navigation	9
Les marées/montée des eaux (crues)	8
Changement climatique	6
Manque d'entretien	5
Érosion/éboulements	4
La pêche, cultures marine	3
Abattage d'arbres	3
Ensablement	3
Sans réponse	43

Figure 119 : Causes potentielles de la dégradation de l'estuaire d'après les enquêtes

Réalisation : Master ETP, 2020

Si la navigation de plaisance est considérée comme un usage particulièrement important et que la gestion de la sédimentation de l'estuaire est très audible, une approche paysagère permet de rétablir un équilibre entre les différents usages et attentes de la population riveraine. Il apparaît une volonté de protection du cadre paysager de l'estuaire et notamment de l'entretien des bords de Rance pour permettre les usages de la promenade/randonnée.

❖ *De plus en plus d'acteurs de l'aménagement du territoire et de documents d'urbanisme prennent en compte le paysage dans la gestion de leur territoire.*

Les acteurs de l'aménagement du territoire utilisent des outils existants se concentrant sur le paysage (Atlas des paysages, Plan paysage, Charte architecturale et paysagère, etc.). Dans les documents de planification territoriale comme les PLU ou les PLUi, il y a parfois des chapitres consacrés au paysage et qui reconnaissent les atouts d'une approche paysagère. Par exemple dans le PLUi des Trois-Pays dans le chapitre "morphologie urbaine et paysages de la présentation du diagnostic ou encore le PLUi de Lintercom Lisieux Pays d'Auge où sont fixés des OQP (objectifs de qualité paysagère) dans le PADD (Club PLUi, "Un PLUi à partir du paysage ? L'approche paysagère comme fil rouge de l'élaboration d'un PLU", p5 et p11)

Les travaux du Groupe de travail national « Paysage » du Club PLUi²⁴ soulignent en effet que *« de nombreuses notions techniques gagnent ainsi à être traitées au regard d'un prisme paysager, qui recentre la problématique sur les aspects de perceptions sensibles, plus faciles à appréhender par les élus et la population »*. Il est en effet nécessaire de poser le regard à travers un sujet non conflictuel, comme l'est actuellement l'approche sur la sédimentation dans la Rance. Le paysage permet de *« donner du sens à tous les espaces, pour non seulement éviter les conflits d'usage, mais aussi tirer parti de leur richesse potentielle et qualifier tous les territoires »*²⁵. C'est par la prise en compte de tous les éléments du territoire que la gestion du territoire pourra être la plus saine possible sans omettre certains usages ou catégories de population non représentées par des associations. En effet, *« élaborer un projet en s'appuyant sur une approche paysagère incite également à observer et à questionner les dynamiques naturelles et humaines en cours, ainsi que leur perception par les populations »*²⁶. L'approche paysagère permet de se rendre compte des représentations paysagères des habitants ainsi que du problème de communication qu'il peut y avoir avec les usagers, soit par un dialogue qui ne tourne que sur une seule thématique, soit par une absence de dialogue. Ainsi, il s'avère nécessaire d'instaurer un dialogue entre l'ensemble des acteurs publics et associatifs du territoire et les habitants, afin de mieux prendre en compte leurs attentes en tant qu'usagers de l'estuaire de la Rance qui ne sont pas focalisées sur le désenvasement. Il sera intéressant de

²⁴ Un PLUi à partir du paysage ? - L'approche paysagère comme fil rouge de l'élaboration d'un PLUi, Club PLUi

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

réaliser ce dialogue à travers un outil qui soit le plus adapté à ce contexte et le moins conflictuel dans sa mise en œuvre.

D'une part, le paysage permet de mieux comprendre les différentes représentations du paysage et de restituer des moyens de communication. De l'autre, une approche paysagère permet de mieux gérer les conflits d'aménagement. Par exemple, dans le Marais poitevin a été mise en place une démarche de médiation paysagère sur ce territoire justement soumis à des controverses environnementales. Le Marais poitevin et plus particulièrement le Marais Mouillé s'est vu attribué de nombreux aménagements (parcelles inondées, "mottes" et "terrées" par les locaux, culture intensive en période sèche) et a subi plusieurs changements politiques passant d'un tourisme intensif à une volonté nationale de protection du site en le classant. Ces mutations ont engendré des conflits, aggravés par le non-renouvellement du label de Parc Naturel Régional en 1991. Ces conflits sont d'autant plus difficiles à gérer que le territoire administratif est morcelé sur trois départements. **La médiation paysagère** a été la solution envisagée afin de "réinventer le site", à l'image des différents dispositifs d'aménagements qui ont été mis en place depuis le début. Dispositifs qui ont été façonnés par des dialogues entre aménageurs et populations riveraines. Cette réinvention du site passe ainsi par une réflexion sur les pratiques les formes d'appropriation du territoire menées par les différents acteurs, ce qui suppose de nouvelles formes de participation des populations, notamment celles qui peinent à s'exprimer (PERNET., 2019).

3.1.2 Une approche paysagère pour de nouvelles modalités de dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire

Toute politique d'aménagement d'un territoire est au centre de préoccupations multiples et multiformes. Elle met en jeu divers acteurs aux intérêts quelquefois contradictoires. Penser la gestion de l'estuaire par une approche paysagère, c'est dépasser le conflit sous-jacent lié à son envasement pour une prise en compte de tous les enjeux de ce territoire. L'analyse des entretiens réalisés lors des sorties de terrain et du questionnaire en ligne a ainsi permis de regrouper les acteurs du territoire en huit profils d'après leur acceptation des changements paysagers. Dès lors, il s'avère indispensable de trouver un outil de médiation afin de pouvoir mettre l'ensemble des acteurs « autour d'une table » dans un premier temps. Puis, cela permettra également de favoriser leur participation citoyenne pour une gouvernance partagée et concertée au sein de leur territoire.

❖ *Établir des modalités de dialogue avec l'ensemble des acteurs pour mieux gérer le territoire de l'estuaire de la Rance.*

La figure 120 présente les points d'amélioration proposés par les répondants au questionnaire, qui ont été classés en quatre catégories : aménagements touristiques, protection de l'environnement, amélioration de la qualité des usages et propositions transversales. Les acteurs les plus audibles dont certains font figure de porte-parole de la population focalisent la gestion de l'estuaire autour du phénomène d'envasement qui tend à devenir un « sujet tabou » pour les populations riveraines de l'estuaire de la Rance. Les enquêtes de terrain et le questionnaire mis en place ont démontré qu'il y a d'autres points d'amélioration à mettre en place que l'envasement de l'estuaire et les discours audibles ne sont pas toujours en accord avec les attentes des habitants. Par exemple, alors même que les acteurs des collectivités et des associations expliquaient lors des entretiens qu'aucun habitant ne voudrait retirer le barrage de la Rance, 12 personnes sur les 101 ayant répondu à la question "Y a-t-il d'autres choses que souhaiteriez voir changer ou être améliorées sur la Rance ?" sur le questionnaire en ligne expliquent vouloir retrouver une Rance sans barrage.

L'amélioration de la qualité des usages est également souhaitée avec notamment la réduction de la navigation de plaisance et la réduction de la vitesse des bateaux (11 personnes) ainsi que l'amélioration des accès sur les bords de Rance (10 personnes). Certains acteurs souhaitent un estuaire moins touristique. À titre d'exemple, 11 personnes souhaitent réduire la navigation de plaisance, ce qui diverge avec les discours de certaines associations (Rance Environnement) qui souhaitent désenvaser le chenal pour permettre la sécurité de la navigation.

	Propositions des habitants	Nombre de réponses
Aménagements touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • davantage d'aménagements et d'activités de loisirs (pique-nique, bancs) • avoir des panneaux explicatifs sur la Rance 	<p>7</p> <p>3</p>
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • désenvaser/limiter l'envasement • supprimer le barrage, revoir sa politique: retrouver une Rance avant barrage • favoriser la biodiversité • réduire l'impact humain/faire que les individus soient plus respectueux de l'environnement • plus de mesures de protection • améliorer la qualité de l'eau 	<p>17</p> <p>12</p> <p>7</p> <p>6</p> <p>4</p> <p>3</p>

Améliorer la qualité des usages	<ul style="list-style-type: none"> réduire la navigation et la plaisance/vitesse des bateaux 	11
	<ul style="list-style-type: none"> améliorer les accès sur les bords de Rance, l'entretien des chemins et des rives 	10
	<ul style="list-style-type: none"> conserver la "nature" du lieu (sauvage, calme) et le patrimoine/éviter l'urbanisation 	7
	<ul style="list-style-type: none"> passer à l'agriculture biologique/réduire les pesticides 	3
	<ul style="list-style-type: none"> avoir moins de mondes (touristes) 	3
	<ul style="list-style-type: none"> réduire la place de la voiture 	2
	<ul style="list-style-type: none"> moins de bateaux abandonnés 	2
Propositions transversales	<ul style="list-style-type: none"> aboutir le PNR 	4

Figure 120 : Classement par catégories des réponses à la question : Y a-t-il d'autres choses que vous souhaiteriez voir changées ou améliorées sur la Rance ?

Réalisation : Master ETP, 2020

À travers les résultats des propositions du questionnaire, il apparaît un souhait de la part des répondants sur la protection de la biodiversité afin de la favoriser (7 personnes), réduire l'impact humain (6 personnes), l'augmentation des mesures de protection (4 personnes), une meilleure qualité de l'eau (3 personnes), la conservation de la nature sauvage (7 personnes), le passage à l'agriculture biologique (3 personnes), l'aboutissement du PNR (4 personnes). Au total 34 personnes souhaitent davantage de politiques de protection de l'environnement. Ceci conforte la proposition de la mise en place de dispositifs paysagers/environnementaux sur le territoire. Le PNR est l'un de ces dispositifs, mais comme expliqué plus loin, il est compliqué à mettre en place et ne parvient pas à fédérer l'ensemble des acteurs.

Au vu de ces résultats, il apparaît que la vase n'est pas la préoccupation première des habitants, et une gestion uniquement par la vase n'est pas justifiée de ce point de vue. Il est nécessaire de s'intéresser à l'ensemble des usages pratiqués et de penser l'estuaire d'un point de vue paysager pour prendre en compte toutes les représentations et les attentes : une Rance naturelle, belle et sauvage, qu'il est nécessaire de gérer dans son ensemble pour préserver un estuaire agréable à vivre.

Certes, il existe une certaine complémentarité entre certains acteurs les plus audibles, notamment Rance Environnement et Cœur Émeraude, et les habitants. En effet, les associations et simples citoyens s'appuient souvent les uns sur les autres. À titre d'exemple, Rance Environnement et Cœur Émeraude se réclament des fois comme étant des portes-paroles de la société civile tout entière et non pas seulement de leurs adhérents, une thèse qui contribue à leur légitimité. Par ailleurs, ce n'est pas formellement exact du fait que les avis des habitants divergent parfois de ceux portés par les acteurs les plus audibles. D'où la nécessité de trouver des outils et des pratiques permettant d'engager un véritable dialogue territorial afin de faire participer tous les acteurs à la co-construction du territoire, en ne cristallisant pas le développement territorial de l'estuaire autour de son envasement, mais en prenant en compte tous les enjeux liés à l'estuaire de la Rance.

❖ *La médiation paysagère comme outil de dialogue territorial*

Parmi une multitude d'outils pour un dialogue territorial, la médiation paysagère pour le cas précis de l'estuaire de la Rance est privilégiée, ce d'autant plus que le paysage est non seulement « **un élément de réflexion et projet** » (DONADIEU, 2007), mais aussi « **une nouvelle manière de poser les enjeux des territoires** » (Bertrand et Lelli, 2009) afin de répondre à la demande complexe et multiforme des usagers. Selon CANDAU et MICHELIN (2009), la médiation paysagère se définit comme « *la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif* ». De ce fait, elle peut être considérée comme **un outil qui offre une possibilité de croiser différents regards et enjeux pour une gouvernance cohérente d'un territoire**. Comme nous l'avons évoqué précédemment (3.1.1), certaines représentations et perceptions, à l'instar des randonneurs et promeneurs, sont méconnues de tous. Ces derniers ne sont ni bénévoles ni adhérents au sein des associations actives du territoire de la Rance et pourtant, leurs discours sont très intéressants.

Ici, la médiation paysagère favoriserait la prise en considération de leurs points de vue et aspirations, pour construire une vision partagée.

Ainsi, l'usage de la notion de paysage comme outil de dialogue et de médiation demeure une solution envisageable pour pallier les divergences persistantes. Le paysage représente ici un moyen opportun pour gérer et développer l'estuaire de la Rance de manière durable. À ce sujet, Sylvie PARADIS et Laurent LELLI (2010), en reformulant les propos de Marc ANTROP, précisent que : « *si l'on peut considérer que gérer durablement les paysages correspond à une politique conservacionniste de certains ensembles ou motifs, il semble également nécessaire de décrypter les paysages potentiels à mettre en valeur, à pérenniser, afin de favoriser la mise en œuvre durable de politiques paysagères et non de politiques paysagères durables* ». Il s'agit, à titre d'exemple, des paysages qualifiés comme « *bien commun* » (SGARD, 2010) et « *participant de manière importante à l'intérêt général* » (Convention européenne du paysage, 2000). D'après Anne SGARD (2010), « *nous sommes aujourd'hui dans un contexte où les acteurs et les échelles se trouvent explicitement débattus et où le paysage prend un poids particulier parce qu'il est toujours le paysage du lieu, donc toujours arme ou emblème brandi par les populations locales. Aujourd'hui, les « bonnes pratiques » en termes de gouvernance prônent une prise en compte, si ce n'est effective, du moins affichée, des « riverains » au nom du développement durable et de la participation* ».

Par conséquent, tous les usagers de l'estuaire de la Rance devraient organiser une réflexion et développer une « *intelligence collective* » (GAUDIN, 2019) en mobilisant leurs paysages comme **support de discussion en vue de co-décider de ce qui doit être soumis au processus de valorisation**. Pour mener à bien cette démarche paysagère, il est nécessaire d'une part d'avoir une instance qui mène cette démarche, dans l'idéal une structure publique, mais cela peut être également une association, d'autre part de mobiliser les divers outils de participation citoyenne et par-dessus tout bénéficier d'instances participatives qui favoriseraient sa mise en oeuvre. À titre d'exemple, des assises citoyennes peuvent être organisées afin de permettre à chaque acteur de débattre et de mener une réflexion commune sur les paysages à sauvegarder. Par ailleurs, il est important de noter que cette même démarche est incitée par la Convention européenne du paysage (2000) puisqu'elle prône la mise en place de « *procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* ». Ainsi, la médiation paysagère représente un outil crucial à mobiliser afin d'entamer un dialogue apaisé auprès de l'ensemble des acteurs.

Les focus groupes, les réunions publiques, les animations, mais aussi la presse, qui constitue un important moyen de communication avec les habitants (partie 2), pourraient être largement plus utilisés par l'EPTB afin de mieux communiquer et de faire appel à un bureau d'études spécialisé sur les approches paysagères pour penser l'aménagement du territoire. Les répondants du questionnaire et les interviewés lors des sorties de terrain ont pourtant montré un réel enthousiasme à donner leurs avis sur leurs représentations paysagères de l'estuaire, le lieu étant rempli de symbolisme identitaire.

Parlant de la co-construction de l'estuaire, il faut souligner la volonté de certains acteurs de mettre en place un outil fédérateur : le Parc Naturel Régional. Le PNR pourrait être l'acteur le plus légitime pour mener un projet paysager d'une assez grande ampleur. Cependant sa mise en place pose trop de problèmes au niveau politique, car elle ne semble pas être partagée par l'ensemble des acteurs justifiant ainsi les différents blocages dans sa finalisation. Par conséquent, la question de l'aboutissement de ce PNR se pose.

3.1.3 Le Parc Naturel Régional, un projet fédérateur qui peine à aboutir

Le Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude devrait être créé en 2022. Le projet est porté depuis 2008 par l'association Cœur Émeraude, structure de préfiguration du PNR, qui avait en charge la gestion des sédiments de l'estuaire jusqu'au 31/12/2019. Il comprend 74 communes de la Pointe du Grouin au Cap Fréhel, dont les 14 communes de l'estuaire de la Rance.

Plusieurs acteurs rencontrés ont témoigné de la complexité de la création du PNR. Celui-ci est diversement perçu par les acteurs du territoire et les habitants rencontrés au regard des compétences de ce parc, notamment en ce qui concerne la gestion de la vase. Certaines personnes aimeraient que le PNR gère cette question : « *Comme vous le savez déjà sûrement, la Rance va faire partie d'un PNR. On espère que dans le cahier des charges ou dans les objectifs, il y aura entre autres les problèmes de sédimentation de la Rance* » (maire de La-Vicomté-sur-Rance). Mais il a été confirmé que cela ne fera pas partie de ses compétences : « *La Rance est au cœur de l'estuaire, donc ça en fait la colonne vertébrale du PNR donc bon. Il faut savoir aussi qu'il a été demandé que la gestion des sédiments ne soit pas dans le PNR. Donc ça pourrait amener d'autres règles, mais pas pour la gestion des sédiments.* »

L'association Bretagne Vivante a indiqué qu'elle travaillait depuis plus de 10 ans à la rédaction de la charte, qui a reçu **deux avis d'opportunité négatifs**. Le premier a été émis par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le 14 décembre 2009, et le second le 27 janvier 2010 par le Bureau de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, **car le parc inclut des territoires littoraux, urbains et ruraux difficiles à mettre en cohérence**²⁷. De surcroît, les réticences de Saint-Malo à intégrer le parc ont également compromis le projet. D'ailleurs, sur la carte du document²⁸ de présentation du projet de PNR, la ville est proposée en classement partiel. Actuellement, **la charte est en cours de finalisation et doit être soumise à enquête publique auprès des habitants et des communes ainsi qu'au vote des collectivités, prévu en 2020**²⁹. Ainsi, elle sera valable pour 15 ans, mais elle sera opposable aux documents d'urbanisme et les communes et communautés de communes vont devoir s'adapter : « *La question qui se pose aussi est que la charte d'un PNR s'impose aux documents d'urbanisme ; or aujourd'hui les élus valident à la fin du mois un PLUI sur les deux tiers du PNR, pourtant une charte pourrait arriver dans un an et qui s'imposerait à ces communes là et là du coup ça va être compliqué; on se retrouvera avec deux règlements : nous on a un règlement qui couvre les 64 communes et la charte ne concernera que les deux tiers des communes* » (Chargé de projet urbanisme et foncier à Dinan Agglomération).

La complexité de la création du PNR est également due au fait qu'il n'est pas reconnu comme une mesure de protection de l'environnement efficace. Dans le questionnaire élaboré, à la question « savez-vous s'il existe des mesures de protection du paysage sur la Rance ? », sur les 294 répondants au questionnaire 134 ont répondu oui. Pour autant, seuls 20 enquêtés soit 6,8% des répondants au questionnaire ont désigné le PNR comme l'une de ces mesures, et le perçoivent donc comme une mesure de protection de l'environnement. Ce chiffre montre que **la mobilisation locale pour le PNR, alors qu'il est en cours d'élaboration depuis dix ans, semble peu dynamique**. La moitié de ces 134 enquêtés disent que ces mesures ne sont pas suffisantes pour protéger le paysage, et seulement 9 % d'entre eux disent qu'elles sont suffisantes (Figure 121 et 123). Le PNR est ainsi perçu comme une mesure connue, mais peu efficace.

²⁷ Au fil de la Rance, Rance Environnement, juin 2015

²⁸ « 10 points clés pour comprendre le futur Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude », Département des Côtes d'Armor, Département d'Ille-et-Vilaine, Région Bretagne, Cœur Émeraude, 2020

²⁹ <https://pnr-rance-emmaude.fr/charte/>

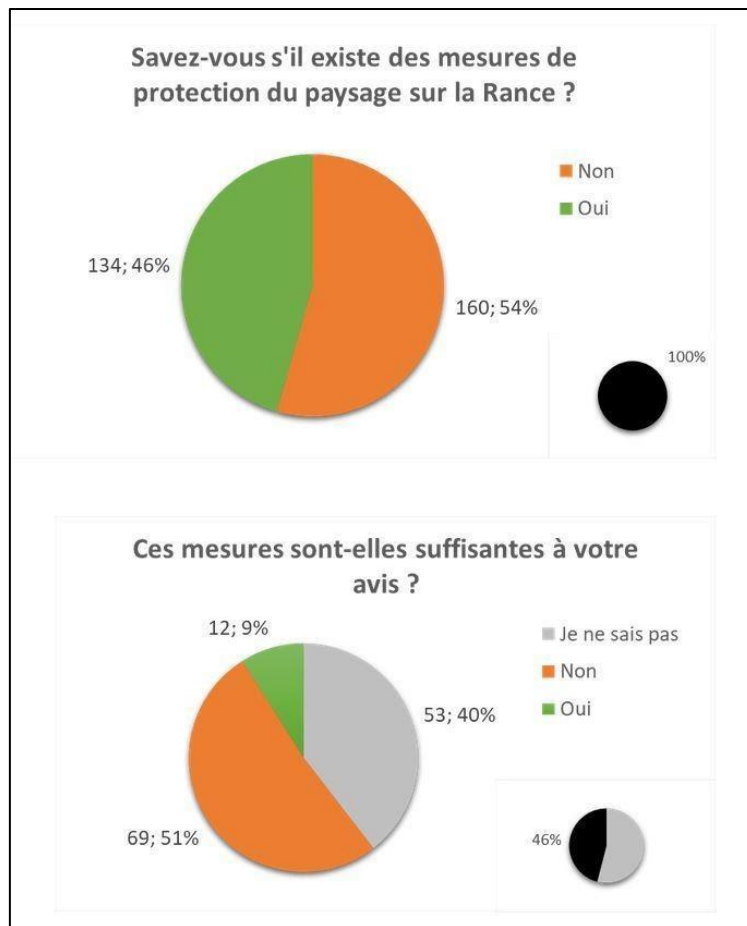


Figure 121 : Réponse aux questionnaires concernant les questions relatives aux mesures de protections du paysage sur la Rance.

Réalisation : Master ETP, 2020

Les principales mesures de protection du paysages selon les enquêtés	Nombre de désignation
Natura 2000	23
PNR	20
Les actions des associations locales - Cœur Emeraude - Rance environnement	16
Curage/désenvasement/Plan gestion sédimentaire	10
Loi littoral	10
sites classés et inscrit	9
PLU	4
ZNIEFF	3
ABF	2
Maison de la Rance	2
Conservatoire du littoral	1
Arrêté de protection biotope	1
SAGE	1
Loi paysage	1
Contrat de baie	1

Figure 122 : Principales mesures de protections évoquées dans le questionnaire par les répondants

Réalisation : Master ETP, 2020

Plusieurs habitants rencontrés sur le terrain ne comprennent pas non plus l'intérêt de mettre en place un PNR en tant que mesure de protection environnementale, puisqu'il y en a d'autres, plus efficaces : *« Il existe déjà des mesures de protection du paysage, déjà parce qu'au niveau des constructions, de toute façon il faut des autorisations, c'est pourquoi ça que lorsqu'on parle du PNR je ne vois pas l'intérêt. Le site est déjà protégé par les demandes d'autorisation de travaux, de permis et autres »* (habitant des bords de Rance). D'autres encore sont sceptiques sur le niveau de protection que peut apporter le PNR, et craignent qu'il n'engendre l'arrivée massive de touristes sur ce territoire épargné jusqu'à maintenant : *« Est-ce que le parc va protéger ? parce que c'est à double tranchant, ça va attirer les touristes et je ne suis pas tellement pour le tourisme de masse comme il est »* (marin et navigateur en Rance). Par ailleurs, un PNR ne comporte pas que des mesures environnementales, il a d'autres missions comme le développement économique et social et l'aménagement du territoire ou encore l'expérimentation et l'innovation. Pour certaines personnes rencontrées le PNR devrait même apporter plus encore : *« Le PNR ça devrait être un projet de vie. Un projet de vie, ça veut dire aussi bien un projet de protection de la faune, de la flore, des animaux domestiques, de tout. Tout devrait être pensé autour de ça et le vivre ensemble »* (habitant de Saint-Samson-sur-Rance).

Cependant, certains acteurs du territoire, associations et habitants sont favorables à la mise en place du PNR. Mais comme le souligne l'un d'eux **il y a une incompréhension de la part de beaucoup de personnes sur ce qu'implique le PNR juridiquement** : *“Bizarrement, il y a un truc important dans le PNR, ce n'est pas un parc national donc il n'y a pas de contrainte. Les gens se sont mis dans l'idée que parc signifie contraintes. « On va nous empêcher de construire. Il y aura des règles d'urbanisme. On va encore nous bloquer avec la nature. Les agriculteurs, on va nous empêcher de faire de l'élevage, du maïs. » Que nenni, il n'y a aucune contrainte. C'est juste essayer de convaincre pour que tous ensemble, on avance vers un territoire qui soit durable. Et ça, c'est un message que l'on appuie beaucoup aujourd'hui au niveau de Cœur”* (représentant de Bretagne Vivante à Cœur Émeraude). Ce manque de connaissances du dispositif par les acteurs locaux, couplé au fait que la procédure s'enlise et qu'il fait débat, n'incite pas les habitants à avoir une opinion favorable sur le PNR.

Puisque la dynamique de création du PNR peine à aboutir, pourquoi ne pas proposer une autre piste à travers une approche paysagère plus marquée qui se traduirait par un Plan Paysage. **Le PNR sera dans un rapport de compatibilité pour les documents de planification urbaine, et permettrait de générer des financements. À l'inverse, le Plan Paysage est un document de conseil.** Il favoriserait le dialogue territorial fédérant les acteurs autour des thèmes de l'estuaire et du paysage, et contribuant à une cohérence territoriale, en lien avec les unités paysagères définies, permettant ainsi de répondre aux attentes des usagers et des habitants, et sans connotation politique. Le Plan Paysage serait de préférence géré par un organisme « neutre », qui ne soit pas impliqué dans la problématique de la vase, mais plutôt dans les différents secteurs de l'aménagement du territoire.

3.2 Le Plan paysage, un outil de médiation et de cohésion territoriale

La tension actuelle autour du désenvasement de l'estuaire **incite à la mise en place d'outils adaptés et de logiques différentes**. Il est question ici d'aller au-delà du conflit pour créer un projet commun axé sur le paysage. En se basant sur le fait que tous les acteurs militent pour un aménagement de l'estuaire qui conserve son caractère unique, un **outil souple de médiation : le plan paysage** fait l'objet de réflexion dans cette présente partie.

En effet le plan paysage est un **outil de dialogue et de négociation** qui permet d'**anticiper les changements globaux liés à l'évolution des paysages**, de les prévenir et de mettre en place des **actions de sensibilisation et de valorisation des paysages**. Son caractère non réglementaire favorise la **concertation et la participation de tous les acteurs**.

Appliqué sur le territoire d'étude, il pourrait contribuer à :

- renouer le dialogue entre les acteurs ;
- formuler des "objectifs de qualité paysagère" en collaboration avec tous les acteurs ;
- promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences.

3.2.1 Le plan paysage : un outil de construction du territoire

Le plan paysage permet de **construire un projet de territoire par une démarche paysagère et en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des habitants**. En effet, un plan paysage est un « *outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local* » (Brosseau & MEDDE-MLETR, 2015). Il est généralement porté par une collectivité, qui de son côté invite l'ensemble des acteurs de son territoire à repenser l'aménagement de leur cadre de vie.

Cet outil a pour objectif de développer une démocratie locale par le biais de la **concertation entre l'ensemble des acteurs d'un territoire** donné, tout en impliquant et donnant la parole aux citoyens afin de repenser le territoire. Par ailleurs, cette démarche paysagère permet aux différents acteurs de partager des connaissances individuelles afin de **construire une représentation collective du paysage**. De plus, un potentiel et une multitude de réflexions se développent à la fois sur le paysage de par les perceptions et représentations du paysage par les acteurs.

Afin de favoriser la concrétisation des actions du plan paysage, un ensemble d'étapes à suivre par le porteur de cette démarche est illustré par la figure 123 qui montre les différents degrés d'implication dans un plan paysage.

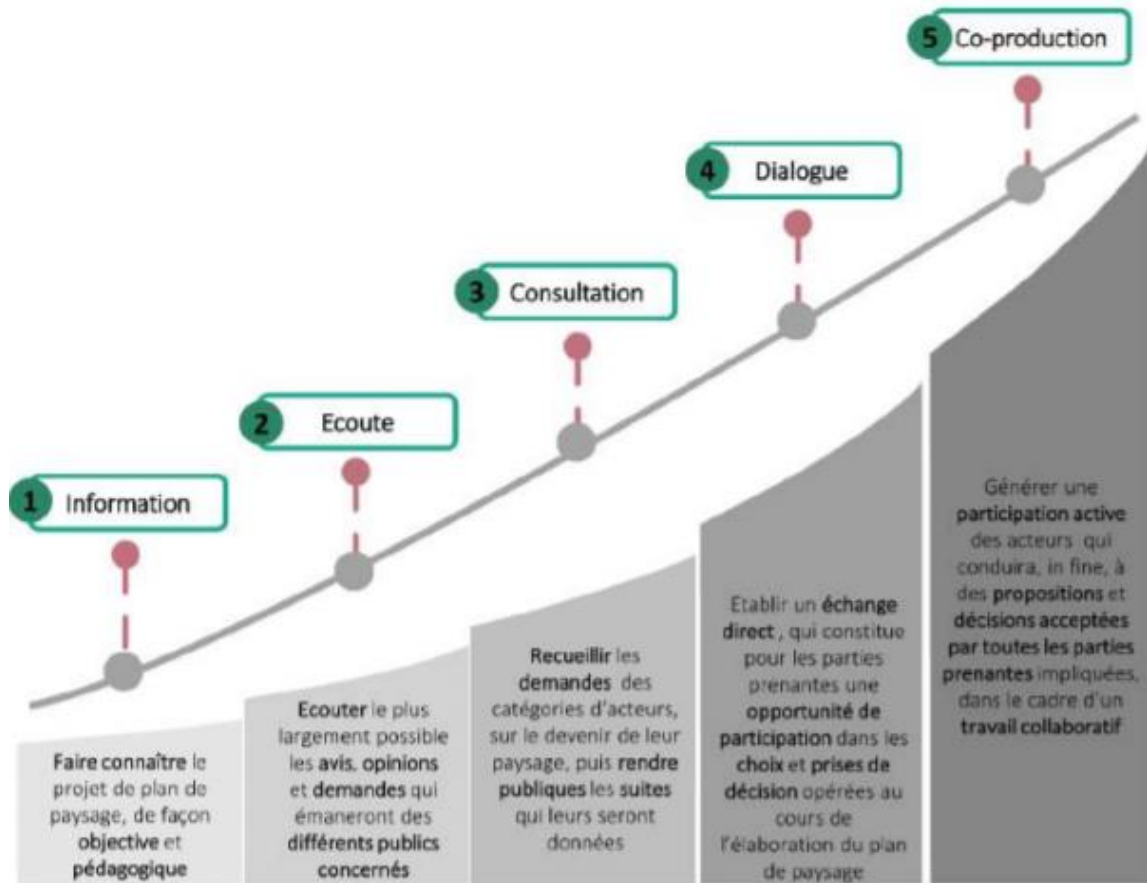


Figure 123 : Les différents degrés d'implication des acteurs dans un plan paysage

Source : Bennani et al, 2016

Comme mentionnée dans le rapport³⁰ partagé par le ministre de l'Écologie, le plan de paysage a pour objectif de (Figure 124) :

- Garantir un cadre de vie de qualité ;
- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- « Veiller aux mutations paysagères », « protéger le paysage des menaces actuelles et à venir » ;
- Renforcer / forger l'identité du territoire. Le but est à la fois de « faire ressortir la “charpente paysagère” du territoire (ensemble des éléments structurants du paysage qui donnent une identité et une unité au territoire) » et d'agir sur les consciences ;
- Valoriser l'équilibre et les transitions entre les différents espaces (forestiers, agricoles, bâtis, cours d'eau) ;
- Préserver et valoriser le patrimoine (naturel, agricole, bâti).
- Organiser le développement urbain en visant l'intégration paysagère des éléments bâtis (extensions urbaines, zones d'activités économiques, exploitations agricoles, installations touristiques), la « valorisation réciproque entre espaces urbains et paysage ».
- Favoriser le développement local : le paysage étant « source d'activités et d'emplois non délocalisables », il est question de s'appuyer sur la valorisation du patrimoine naturel, architectural et culturel et de l'activité agricole, pour favoriser le développement économique et touristique ;
- « Préserver la biodiversité », « la qualité écologique du territoire ».
- « Anticiper au mieux les risques naturels » (inondations en particulier).
- Mettre en valeur les espaces perçus depuis les routes.
- « Un plan paysage contribue à renouveler le lien entre la société et son environnement ».

Figure 124 : Objectifs du plan paysage

Source : Le plan de paysage : agir pour le cadre de vie, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015

³⁰ Le plan de paysage : agir pour le cadre de vie, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015

Au regard des objectifs mentionnés dans le rapport du Ministère de l'Écologie, le plan paysage permettrait non seulement de **“forger l'identité du territoire”** ce qui permettrait de réunir les acteurs en conflit afin de leur faire prendre conscience qu'ils font partie du même territoire, mais aussi de **“veiller aux mutations paysagères et protéger le paysage des menaces actuelles et à venir”** ce qui est particulièrement important sur le territoire de la Rance où le milieu est fragile et considéré comme tel par les acteurs.

3.2.1.1 Le plan paysage : une connaissance approfondie du territoire, intégrateur de l'évolution des paysages et des transitions écologiques

La Rance, comme cela a été évoqué dans la première partie de ce rapport, offre l'image d'un territoire contrasté aux paysages variés, supports de précieuses richesses biologiques et usages différenciés. L'empreinte des Hommes y est partout présente, favorisant ou impactant la diversité des paysages. L'étude effectuée auprès des habitants montre que les acteurs du territoire apprécient les paysages que leur offre la Rance. Elle est, en effet, considérée comme un espace naturel et maritime, comme un lieu calme et beau, dans lequel les activités de promenade, de repos, de navigation et de baignade sont majoritairement pratiquées. Cependant, les opinions divergent sur le fonctionnement de l'estuaire avec la présence du barrage et les attentes paysagères. La mise en œuvre d'un plan paysage à l'échelle de l'estuaire peut contribuer à atténuer la situation conflictuelle actuelle.

❖ Le Plan paysage pour une meilleure connaissance du territoire

Le plan paysage a pour objectif de mettre en lumière les différentes représentations paysagères des acteurs, de voir quels paysages ces derniers veulent conserver. Cependant, cette volonté de conserver le paysage intact est à relativiser et une concertation pour la mise en place d'un plan paysage serait l'occasion de démontrer que le paysage est en perpétuelle évolution. À l'issue des échanges, des outils incitatifs ou réglementaires pourraient être mis en œuvre afin d'atténuer les changements qui portent atteinte à la qualité des paysages de la Rance.

Augustin Berque considère qu'il y a *« deux types de sociétés en fonction de leur attitude vis-à-vis du paysage : d'une part, celle qui détient une pensée paysagère, de l'autre celle qui détient une pensée du paysage. Dans le premier cas, la pensée paysagère ne demande pas de mot, et encore moins de paysagistes ; le paysage est un sujet, c'est-à-dire que les populations « aménageaient le paysage avec un goût certain », « et ce, en l'absence de toute pensée du*

paysage » formulée. Au contraire, une pensée du paysage, c'est « une pensée qui se donne le paysage comme objet. Une réflexion sur le paysage. » (BERQUE A, 2008)

Suivant l'analyse de terrain réalisé, ces deux formes de société coexistent sur le territoire de la Rance. La protection de l'environnement peut ainsi passer par la prise en compte et la gestion de l'existant. Le paysage est *“tantôt support de débats sur le projet de cadre de vie local, tantôt l'expression des formes à créer, conserver, valoriser... Cette diversité des valeurs revendiquées peut être source de conflits”*(Sylvie Paradis and Laurent Lelli, 2010). Dans ce cadre de multiplicité des représentations paysagères, **la médiation paysagère peut être un outil de construction d'une identité paysagère commune à tous les acteurs**. Elle peut se faire selon différentes méthodes. Pour exemple, la Communauté de Commune de la Côte d'Émeraude est en train de mettre en place un plan Paysage. Le chargé du projet estime qu'il est nécessaire de fournir en premier lieu un travail bibliographique pour **connaître l'histoire du territoire afin de mieux comprendre les attentes des habitants**. Être à l'écoute des différents acteurs peut **atténuer ainsi les divergences et favoriser la participation de tous les acteurs dans un climat apaisé**. Comme c'est évoqué dans le rapport du MEDDE par la paysagiste Claude Chazelle *“ un lieu peut changer totalement d'aspect sans perdre son âme, car travailler sur le paysage c'est travailler sur la capacité d'un lieu, dans ses fondements, à toucher profondément la sensibilité de chacun”* (MEDDE, 2015). Donc au lieu d'aborder la question des conflits autour de la Rance par des problèmes, le Plan Paysage met accent sur un regard positif sur les potentialités et les valeurs du paysage. Car la vision paysagère est *“transversale : elle met en relation et s'appuie sur le patrimoine et l'écologie, la géographie et l'histoire, les dimensions culturelle, esthétique et symbolique du territoire”* (MEDDE, 2015), cela fait que le plan paysage met les valeurs écologiques et culturelles au cœur des débats sociaux et politiques pour faire émerger des projets concrets de territoire. Enfin, le Plan Paysage permet de **dépasser les tensions et renouveler le lien entre la société et son environnement**.

Appliquée sur le territoire de la Rance, cette démarche pourra contribuer à réunir habitants, associations et élus autour d'**un projet de territoire commun**, au-delà des revendications propres à chacun. Tout comme le paysage, l'Histoire d'un site est soumise à différentes représentations, il n'y a pas une Histoire du site, mais des Histoires. En revanche, réfléchir à l'Histoire commune peut réunir les acteurs en conflit en leur faisant comprendre que leurs identités sont communes. L'analyse effectuée suite à l'enquête lancée sur l'estuaire a permis de voir que **les habitants et les visiteurs du territoire sont attachés aux paysages que leur offre**

la Rance. Dans cette perspective, partir de la **médiation paysagère** pour créer un projet de territoire durable serait un atout pour le territoire.

❖ *Connaître l'Histoire et recréer une identité commune en analysant le paysage*

Pour parvenir à un Plan Paysage, il faut définir des objectifs de qualité paysagère à travers les outils cités dans le tableau (Figure 125). Au regard des usages présents sur l'estuaire, l'Histoire du site est fortement présente (entre autres, moulins à marée, patrimoine religieux, mais aussi barrage marémoteur). La photographie, les balades commentées, les expositions découvertes sont des outils simples qui peuvent se mettre en place, d'autant plus que les résultats issus de du questionnaire de cette étude décèlent que la première activité sur l'estuaire reste la promenade.

<p>OUTILS DE MÉDIATION PAYSAGÈRE</p>	<p>PORTÉE</p>
<p>La photographie</p>	<p>Un double usage :</p> <p>« <i>Le professionnel propose ses propres images et les utilise comme base de discussion, ou bien il permet aux acteurs locaux de les produire eux-mêmes pour faire émerger leurs propres représentations</i> »(DAVODEAU, 2010) ;</p>

<p>L'observatoire photographique</p>	<p>« Un observatoire est une série de clichés pris dans des conditions identiques (emplacement, focale, cadrage, luminosité) à des intervalles de temps réguliers (tous les mois, tous les six mois, tous les ans) » (DAVODEAU, 2010) ;</p> <p>« Analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage » (Conseil des ministres, 1989) ;</p>
<p>La cartographie</p>	<p>« Méthode de travail qui permet aux élus de plusieurs communes, par autodiagnostic, de partager leur connaissance du territoire intercommunal et d'échanger leurs réflexions et analyses sur la situation de leur territoire pour travailler sur leurs projets à l'échelle intercommunale » (DAVODEAU, 2010) ;</p> <p>Permet aux habitants de s'approprier leur territoire à travers un support cartographique.</p>
<p>La visite de terrain</p>	<p>« Support de démarches de concertation pour construire un discours commun, pour élaborer de concert un diagnostic et les pistes d'un projet partagé. » (APPORT, La visite de terrain, p.4, 2009).</p>
<p>Le dessin</p>	<p>« Simuler l'état à venir du paysage, une fois le projet accompli » (DAVODEAU, 2010).</p>

<p>La maquette</p>	<p>« Elle permet par exemple de simuler la construction, d'un bâtiment, de le déplacer pour envisager différents scénarios d'aménagement. Surtout, l'outil permet de multiplier les points de vue et donc d'anticiper sur les relations de visibilité entre les éléments du paysage » (DAVODEAU, 2010).</p>
<p>Le bloc-diagramme ou diagramme paysager</p>	<p>« Traiter le paysage en volume et le représenter dans toutes ses dimensions » (DAVODEAU, 2010).</p>
<p>L'enquête</p>	<p>« Considérée comme performante pour faire remonter les systèmes de perceptions, de représentations et de pratiques à l'œuvre sur un territoire. Elle permet d'appréhender le regard que les acteurs locaux portent sur leurs paysages, les limites qu'ils vivent sur le terrain, les territoires et les pays qu'ils reconnaissent à travers leur vie quotidienne, la façon dont ils les perçoivent, les apprécient, la façon dont ils les transforment, les modifications qu'ils imaginent advenir et celles qu'ils souhaiteraient » (DAVODEAU, 2010).</p>

Figure 125 : les différents outils du paysage.

Source : rapport de Hervé Davodeau et Monique Toubanc, « Le paysage-outil, les outils du paysage-Principes et méthodes de la médiation. En effet, il s'agit de définir des objectifs de qualité paysage à travers ces outils. Paysagère »,2010.

L'idée est de créer des **activités de découverte et d'observations paysagères** en prenant appui des usages autour de l'estuaire. Par exemple, dans le cadre de cette étude un diagnostic paysager a été d'abord effectué en ayant une lecture multipliée des paysages qui s'offraient au regard. Ce qui a permis le travail d'identification des 7 unités paysagères autour du territoire de l'estuaire ainsi que de constater que l'estuaire est un milieu fragile.

❖ *Un outil de préservation de l'existant pour faire face aux changements globaux*

La Convention Européenne du Paysage de 2000 considère le paysage comme étant « *partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* ».

La construction d'un Plan paysage participe dès lors au **développement d'une pratique responsable des lieux et favorise une vision commune du territoire**. L'étude effectuée lors de la première visite de terrain a permis de voir que plusieurs éléments ont contribué à la **mutation du paysage de la Rance : intensification de l'agriculture, urbanisation, construction de l'usine marémotrice, dynamiques écologiques, activités de plaisance** entre autres.

La majorité des enquêtés estime que l'estuaire est un milieu fragile (Figure 126) et que sa dégradation provient de l'envasement (88% des répondants), de la pollution (57%). Les activités humaines (40%) et les déchets s'ensuivent avec un taux de 37%

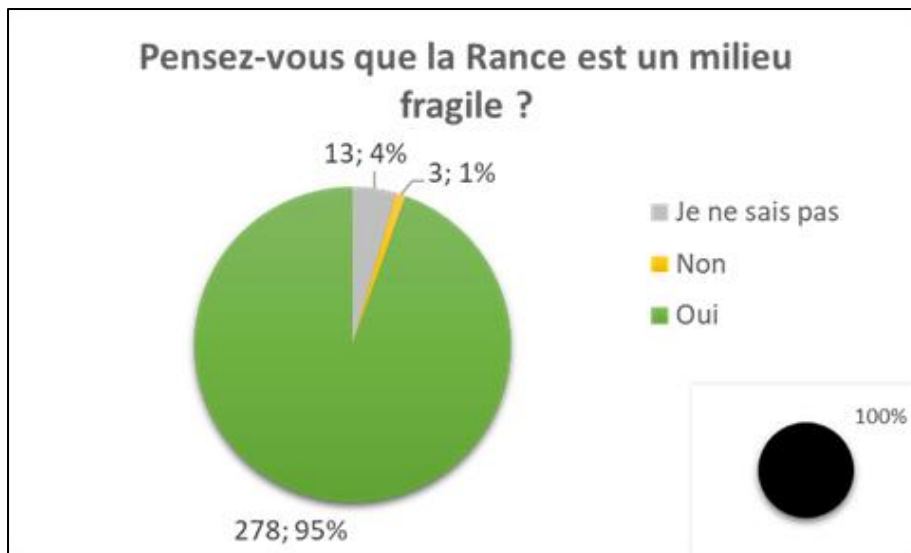


Figure 126 : Réponses des enquêtes à la question relative à la fragilité de l'estuaire

Réalisation : Master ETP, 2020

Au regard de l'importante proportion d'acteurs considérant que l'estuaire est un milieu fragile, il est nécessaire de réfléchir sur un projet de territoire qui **privilégie la question paysagère dans les politiques d'aménagement et de gestion de l'estuaire**. Pour ce faire, il faut opter pour une approche transversale qui prend en compte les dimensions sociales, environnementales et économiques.

3.2.2 Le Plan Paysage : une prise en compte du paysage qui favoriserait de nouveaux modes de gouvernance apaisés en Rance

❖ *Les acteurs susceptibles de porter le projet d'un Plan paysage*

La question se pose de savoir quelle structure pourrait porter le Plan Paysage. En effet, ce Plan Paysage, à l'échelle de l'estuaire, doit être **porté par une structure publique** ou une **association conséquente**. L'EPTB pourrait le prendre en charge, néanmoins il s'occupe déjà de la gestion sédimentaire du territoire de la Rance et se trouve ainsi au coeur du conflit. De plus, le travail fastidieux que demande la gestion sédimentaire de l'estuaire nous amène à ne pas préconiser cet établissement pour la gestion d'un Plan Paysage à moins de créer un groupe qui s'occuperait spécifiquement de ce plan.

Cependant, l'EPTB peut s'**associer avec d'autres acteurs comme un syndicat de SAGE** pour répondre à un appel à projets national Plan de paysage axé sur l'eau. C'est une **démarche** qui repose sur **la volonté de réunir les acteurs** de l'eau, les techniciens de planification et d'urbanisme, les habitants et le secteur privé autour d'une thématique : le paysage lié à l'eau. Pour exemple, le SAGE Marne Confluence avait remporté un appel à projet national Plans de paysage, autour de la thématique de l'eau. Cette compétence a été accordée au SAGE, car en 2015, le syndicat du SAGE a mis en place une stratégie qui avait pour ambition de faire de l'eau un atout pour le développement du territoire. Concerté entre juin 2016 et décembre 2018, le plan paysage Eau est appréhendé comme l'élément qui permet d'aller au-delà des périmètres administratifs pour unifier le territoire. **L'idée de ce plan paysage est de créer un maillage entre un patrimoine à préserver et un patrimoine à créer ou recréer**. Le plan est utilisé comme un **support de communication** pour faire **avancer les changements de comportement et de pratique en décloisonnant et favorisant un projet commun** entre la vallée de la Marne et le Plateau de la Brie.

La ressource en eau est un enjeu majeur pour les territoires, d'autant plus dans le contexte du changement climatique. Articuler un projet de territoire en prenant en compte un bassin versant permet d'**anticiper les enjeux et les mutations paysagères de demain**. À titre d'exemple, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, actuellement en procédure de révision de charte, qui entrera en vigueur en 2023 pour une durée de 15 ans, promet de mettre la ressource en eau au coeur de l'une des orientations de sa charte.

D'autres instances publiques telles que les associations, les EPCI du bord de Rance ou encore le PNR lui-même, malgré les difficultés auxquelles il est confronté actuellement, peuvent se charger de mettre en place un Plan Paysage. Si l'EPTB souhaite cependant le mettre en place lui-même, il serait alors intéressant de monter un groupe de travail. **Mobiliser les différents acteurs du territoire** permettrait de **partager les différentes connaissances et regards du territoire**, sans oublier d'inclure des modalités de participation citoyenne. Cela permettra de **favoriser une politique de proximité entre élus et habitants** pour **discerner les enjeux prioritaires et secondaires** et voir quels outils employer pour répondre à ces orientations paysagères. Cette démarche peut aboutir à la réalisation d'un **Atlas Paysager** à l'échelle de l'estuaire. Il existe déjà des Atlas Paysagers au niveau départemental, on peut citer notamment l'Atlas paysager d'Ille-et-Vilaine, et d'autres sont en cours de réalisation tels que l'Atlas Paysager des Cotes d'Armor. Ainsi il serait intéressant de s'appuyer sur l'existant et de réunir ses informations en un seul document pour l'estuaire de la Rance.

L'**atlas paysager** permet de **mieux connaître et de mieux faire connaître les paysages en lien avec l'estuaire**. En effet l'atlas du paysage fournit un **socle de connaissances partagé du territoire et éclaire sur la manière dont ses paysages sont pris en compte**. En effet, l'article L 350-1-B du Code de l'environnement, stipule que *“L'atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socioéconomiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socioéconomiques et les populations concernées. Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'État et les collectivités territoriales. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages.”* (l'article L 350-1-B du Code de l'environnement). **La prise en compte du paysage de l'estuaire dans sa globalité est un atout pour aller au-delà des conflits autour du désenvasement.**

❖ *Gouvernance et actions pour un plan paysage sur l'estuaire*

Le Plan Paysage est un document qui n'a **pas de valeur réglementaire**. Il n'est donc pas opposable aux tiers. C'est seulement un document qui invite tous les acteurs d'un même territoire (habitants, aménageurs, usagers) à se concerter tous ensemble afin de **définir des objectifs de qualité paysagère**, qui seront concrétisés par la suite avec la phase « d'animation » (réalisation des actions). Du point de vue réglementaire, le Plan Paysage n'a donc pas de valeur prescriptive comme peuvent en avoir les Monuments Historiques, les sites classés, les secteurs sauvegardés ou les AVAP, mais il permet de préserver la qualité du paysage à travers des "objectifs de qualité paysagère". Ces derniers sont définis suite à la concertation entre tous les acteurs du territoire (aménageurs, habitants et usagers).

Sur une partie du territoire de la Rance, une collectivité territoriale s'est engagée dans une démarche de Plan Paysage : la Communauté de Communes Côte d'Émeraude (Figure 127). Le territoire de cette collectivité se situe à l'extrémité nord de la rive gauche de l'estuaire de la Rance et couvre ainsi 9 communes dont 4 longeant l'estuaire de la Rance (Dinard, La Richardais, Pleurtuit et Le Minihiac-sur-Rance). Il s'étend sur plus de 112 km² et compte plus de 28 000 habitants en 2020.



Figure 127 : Territoire de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude

Source : Communauté de communes Côte d'Émeraude

Le Plan Paysage est donc un **outil de médiation** intéressant pour inviter tous les acteurs du territoire de l'estuaire à discuter ensemble sur la question du devenir du paysage. Cependant, il a deux limites. Premièrement, il est souvent considéré comme peu ambitieux et deuxièmement le manque de concrétisation des actions est souvent pointé du doigt. En effet, il arrive souvent que beaucoup de moyens soient consacrés à la partie diagnostic et détermination des Orientations de Qualité Paysagère mais que par la suite, l'animation soit mise au second plan. Et ce sont ces limites qui font qu'il est parfois difficile de mobiliser les acteurs pour venir échanger, car ils jugent ce plan comme peu concret. C'est pourquoi il faut envisager des actions sur deux temps. Il faut d'abord initier les actions qui peuvent être lancées rapidement et ensuite envisager à plus long terme les actions qui vont nécessiter plus de temps pour les décisions.

“Pour chaque action, il faut définir sa priorité, son ordre de priorités. Il y a des actions qui peuvent se lancer tout de suite, qui vont lancer la machine. Mais après il y a des choses qui vont prendre plus de temps pour les décisions donc ça, il faut les mettre à moyen terme. Si on met dans le plan paysage “faire sauter le barrage de la Rance pour

la continuité écologique”, on se rend compte que ça ne va pas être tout de suite. J'exagère, mais c'est un peu ça le truc. Le truc pour faire émerger le projet, c'est de faire émerger des actions qui peuvent très rapidement se mettre en place.” (chargé de mission bocage et paysage à la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, juin 2020).

Cependant, malgré les limites du Plan Paysage, le **très bon accueil des habitants et des acteurs institutionnels** démontre de **leur intérêt pour le territoire et la résolution du conflit**. Ils étaient, en effet, très intéressés pour donner leur point de vue sur leurs représentations paysagères dans le cadre de la présente étude, ce qui est très positif pour la mise en place d'un Plan Paysage.

3.2.3 Un Plan paysage au regard des attentes des acteurs du territoire

Le plan paysage apparaît comme une **solution fiable** dès lors qu'il **tient compte des enjeux du territoire et des attentes des acteurs**, cependant il ne possède pas de valeur prescriptive. Ainsi, un travail de médiation entre les différents acteurs présents sur le territoire devient nécessaire afin de pouvoir mettre en place des objectifs. À travers l'étude paysagère présente, on pourrait considérer que ce travail de médiation a déjà été entamé lors des visites de terrain sur le territoire. À cet effet, **au regard des enjeux du territoire d'étude**, il serait intéressant de **réfléchir à ces quelques objectifs au sein du plan paysage**.

Le premier objectif identifié concerne **la mise en place d'un programme de sensibilisation et de conseils** pour **la préservation et la valorisation du patrimoine bâti** (guide de valorisation, communication).

Cet objectif correspondrait à la première unité paysagère qui a été définie à savoir entre l'amont de l'estuaire et le nord de Dinan. Cette unité paysagère est caractérisée par la présence de mouillage, d'un chemin de halage à peine plus haut que l'estuaire et qui jouxte les terres agricoles de maïs séparées par une rangée d'arbres et qui offre notamment « une sensation de calme et de détente pour les promeneurs ».

Plus généralement, il est important de rappeler que l'estuaire de la Rance possède un patrimoine bâti riche, comme peuvent en témoigner les nombreuses constructions implantées sur les deux

rives (cf. Partie 1 sur les unités paysagères). Ainsi, il est important d'établir un objectif de préservation de ce patrimoine. Cela peut se faire par la sensibilisation des scolaires (ou bien les habitants et touristes) au paysage et à leur environnement au quotidien dans une optique de préservation et protection de l'environnement.

Le second objectif consiste à **une meilleure gestion des sédiments présents sur le territoire**. Pour atteindre cet objectif, il paraît opportun de définir des zones propices pour le stockage des sédiments. En outre, selon certains agriculteurs, la vase peut être exploitée. Selon eux, les sédiments peuvent avoir des vertus bénéfiques pour l'agriculture, dès lors il serait intéressant d'effectuer des études afin de vérifier ces informations.

Le troisième objectif est lié à l'**activité économique**. Il s'agit par exemple de soutenir l'activité économique particulièrement dans le domaine touristique. En effet, la Rance est un site touristique très fréquenté sur les grands pôles (Saint-Malo, Dinard, Dinan) et offre ainsi un large choix d'activités principalement des activités sportives et de loisirs liés à l'eau. Il existe également des activités liées à la découverte sur l'estuaire de la Rance, car cette dernière est parcourue par de nombreux itinéraires de randonnées. Dès lors, il faut parvenir à trouver une solution permettant à l'activité économique de ce territoire de se développer sans pour autant dégrader la beauté du site avec l'arrivée massive des touristes notamment en période estivale.

Le quatrième objectif vise d'une part à **maîtriser l'urbanisation dans les grandes villes et sur le littoral** et d'autre part à **favoriser l'intégration paysagère des extensions urbaines qui parcourent l'estuaire**.

L'objectif étant de trouver un compromis pour une gestion efficiente de l'estuaire de la Rance, la troisième partie de l'étude a proposé de **nouvelles modalités de gestion**, permettant de surpasser la gestion « conflictuelle » du territoire due à l'envasement de l'estuaire, pour penser à sa gestion « **concertée** » et « **partagée** » par l'ensemble des acteurs. Ainsi, il est proposé une gestion du territoire par une **approche paysagère** en lieu et place d'une approche sédimentaire. L'approche paysagère permet notamment l'ensemble des acteurs de **dialoguer et de contribuer à définir l'avenir de leurs paysages en se les appropriant**. L'appropriation paysagère collective, émanant du processus de concertation sur la faisabilité d'un **nouvel outil Plan Paysage**, pourrait s'avérer plus fédératrice que l'actuel projet de Parc Naturel Régional, bien qu'il comporte des limites, ne serait-ce que par la taille de l'estuaire.

Le Plan Paysage est un **outil d'aménagement fondé sur une concertation en amont entre différents acteurs du territoire pour définir les paysages à mettre en valeur et à préserver**. C'est un outil qui permet d'**anticiper et de prévenir les pressions liées à l'évolution des paysages dans le temps**. Il s'inscrit dans une **perspective de développement durable en alliant attractivité du territoire et protection de l'environnement** et donc du paysage. Il peut être porté par les collectivités en collaboration avec plusieurs acteurs du territoire. S'agissant de ce terrain d'étude, la mise en place d'un Plan Paysage serait une alternative, un moyen pour **prendre en compte l'avis des habitants les moins audibles sur le territoire de la Rance**.

Conclusion générale

La construction du barrage a influencé les usages et les pratiques quotidiennes des habitants du territoire de l'estuaire depuis plusieurs décennies. Notamment, le **développement de l'activité de plaisance** sur le plan d'eau formé par le barrage, ou encore la jonction routière entre les villes de Saint-Malo et Dinard, a favorisé un développement économique et touristique sur tout le territoire. Cette implantation a également eu des **effets irréversibles sur le fonctionnement naturel de l'estuaire** de la Rance. En effet l'estuaire a été coupé de son accès à la mer et le niveau d'eau n'était plus influencé par l'alternance des marées durant toute la durée des travaux. L'organisation de la faune et de la flore a ainsi été fortement bouleversée, en particulier celle qui dépend du fonctionnement des marées³¹. L'impact de l'usine marémotrice qui attise le plus de controverses actuellement est celui sur de **l'envasement de l'estuaire**. L'envasement est un phénomène naturel que l'on observe sur un grand nombre d'estuaires, néanmoins, le fonctionnement de l'usine est accusé de contribuer massivement au phénomène. La question de ce rapport n'est pas de traiter de la responsabilité ou non du gestionnaire du barrage marémoteur, mais de **comprendre dans quelle mesure l'envasement impacte le territoire autour de la Rance**. Ce phénomène d'envasement, et ses impacts sur son fonctionnement et sur les usages dits "traditionnels" de l'estuaire représentent un changement paysager conséquent pour le territoire. C'est pourquoi le choix de ce travail a été de partir des spécificités paysagères de la Rance, avec la **réalisation d'un diagnostic**

³¹ Même si l'on peut remarquer que l'écosystème de l'estuaire commence à reprendre un fonctionnement sur le rythme des marées artificielles imposées par le barrage.

territorial paysager, pour comprendre l'identité de ce paysage et les enjeux posés par l'accélération du phénomène d'envasement sur l'estuaire. Le paysage est un concept qui regroupe à la fois les caractéristiques physiques d'un espace (topographie, climat, hydrographie, patrimoine bâti), mais aussi les représentations sociales que les populations lui attachent (esthétique, identité, mémoire). **Le paysage est donc un concept à la fois subjectif et objectif.**

À la suite de notre diagnostic, nous avons travaillé sur les **représentations sociales des paysages de la Rance** à travers la réalisation **d'entretiens semi-directifs** avec différents acteurs du territoire, et la réalisation d'un **questionnaire d'enquête** à destination des habitants. L'objectif a été de **rendre compte des différents degrés d'acceptation des dynamiques paysagères en cours** sur l'estuaire, et de déceler des facteurs explicatifs à cette variation de leur acceptabilité. D'autres dynamiques paysagères sont observables autour de l'estuaire (agricoles, touristiques, urbaine), nous avons donc cherché à déterminer si ces dynamiques concentrent autant de préoccupations et de contestations chez les populations, que celle de la dynamique d'envasement de l'estuaire.

Dans un premier temps, nous avons réalisé le diagnostic territorial des paysages et des usages autour de Rance. Nous avons réalisé un **découpage du territoire par unité paysagère** à partir des caractéristiques géographiques, socioéconomiques et sensibles, recueillies lors de nos observations sur le terrain et à travers une recherche bibliographique. La délimitation en **sept unités paysagères** a permis de montrer que l'estuaire présente des enjeux parfois radicalement différents entre les unités étudiées. Le sud de l'estuaire et les anses sont marqués par un plus fort envasement, alors que l'embouchure de l'estuaire situé en aval près de l'usine marémotrice présente des enjeux de densification urbaine et d'accroissement touristique, façonnant un paysage de plus en plus tourné vers des usages nautiques.

Dans ce diagnostic, l'ensemble des **usages passés et actuels, ainsi que leurs dynamiques spatiales autour de l'estuaire ont été étudiés**. À travers un travail de recherche historique, il a été observé que les activités liées à l'estuaire sont historiquement tournées vers la mer, que ce soit par la pêche professionnelle, la pêche à pied, les chantiers navals ou les moulins à marée. Ces usages anciens étaient caractéristiques d'une activité économique florissante sur le territoire, dans lequel l'estuaire était à la fois un lieu de vie et un lieu qui permettait de subsister grâce aux ressources naturelles présentes. La construction de l'usine marémotrice en 1966 a favorisé le développement de la plaisance, qui représente aujourd'hui l'un des usages les plus

présents sur l'estuaire avec plus de 2000 mouillages. La Rance est un lieu très apprécié des propriétaires de bateau. Une activité qui, dans les discours des acteurs politiques et associatifs du territoire, se trouve menacée depuis la construction de l'usine marémotrice. Elle serait responsable selon eux, de l'envasement de l'estuaire favorisant le risque d'échouages des bateaux. **L'activité de plaisance et de navigation est l'un des principaux éléments de conflits liés à l'envasement.** D'autres activités sportives et de loisirs nautiques se sont développées ou ont perdurées sur l'estuaire depuis la création du barrage, comme la plongée, la baignade, la plaisance, la pêche récréative, le canoë-kayak, la planche à voile, le kitesurf, ou encore le char à voile. Comme évoqué plus haut, la construction de l'usine marémotrice a également permis de créer une liaison routière entre la rive gauche et la rive droite (entre Dinard et Saint-Malo), favorisant ainsi l'arrivée de nouvelles populations et de touristes, et par conséquent une extension de l'urbanisation de ces communes.

Le secteur touristique est principalement axé autour de la randonnée avec notamment le GR34, et le patrimoine bâti typique du territoire comme les malouinières ou les moulins. Une dynamique touristique qui fait débat sur le territoire, du fait des dégradations et nuisances qu'elle exerce sur l'estuaire (déchet, pollution de l'eau). L'étude des usages et dynamiques liés à l'estuaire a également permis de rendre compte d'une mutation des usages agricoles, avec notamment l'accroissement au nord de l'estuaire, des cultures de maïs au détriment du maraîchage, et des vergers. Enfin, une dernière dynamique plus récente sur l'estuaire concerne ses opérations de désenvasement réalisées dans une optique de "désamorçage" des conflits liés à la perte d'usages tels que la pêche ou la navigation. Le but est de retirer une partie de l'excédent des sédiments apportés par le barrage, pour permettre de retrouver les usages d'une "Rance passée" et de ralentir la fermeture des milieux (poldérisation). Aujourd'hui, les sédiments extraits sont valorisés et utilisés pour l'épandage agricole.

On peut considérer que **l'ensemble de l'estuaire se construit comme une unité paysagère à part entière** avec des **caractéristiques que l'on observe sur les sept secteurs identifiés**. Le classement Natura 2000 permet une cohésion dans la gestion environnementale de l'estuaire à l'échelle européenne. Les intérêts écologiques et paysagers sont également traduits par les différentes ZNIEFF, et sites classés/inscrits qui l'entoure. Cependant, l'estuaire fait également l'objet d'un **morcellement administratif et politique problématique**. En effet, bien que l'estuaire réponde à des réglementations nationales (loi littoral, loi ELAN) et à un SAGE cohérent sur l'ensemble de la zone, il est découpé entre deux Schémas de Cohérence territoriale (SCoT), ainsi que deux départements qui rendent difficile la cohérence dans la gestion de cet

espace. En effet, les deux SCoT (SCoT du Pays de Saint-Malo SCoT du Pays de Dinan) n'ont pas les mêmes attentes, problématiques et enjeux concernant l'estuaire. À l'image de l'envasement ou du **projet du Parc Naturel Régional, qui nécessiterait une cohésion politique sur l'estuaire**, les différences dans les priorités des deux SCoT ne permettent pas une gestion territoriale cohérente des abords de l'estuaire de la Rance.

Il faut également souligner **“l’ambivalence” des paysages de la Rance qui concentrent à la fois un caractère immuable dans le temps³²**, avec en particulier en amont de l'estuaire, un patrimoine bâti historique dense et typique, mais **qui connaît également des dynamiques paysagères conséquentes** depuis plusieurs décennies (envasement, évolution du modèle agricole). Si l'envasement de l'estuaire semble être l'évolution paysagère la plus spectaculaire pour certains acteurs et habitants, on peut se demander quelle place ils font à ses autres processus évolutifs en cours sur l'estuaire. L'analyse des représentations sociales des paysages de la Rance nous a ainsi permis de creuser cette piste de réflexion.

Dans un deuxième temps, **l'analyse des représentations paysagères des « groupes d'acteurs »** (riverains, touristes, associations, élus...) concernant l'estuaire de la Rance montre qu'il existe **différents degrés d'acceptation de la dynamique paysagère causée par l'envasement**.

Par le biais d'une analyse historique de la presse sur le territoire de la Rance, nous avons pu comprendre comment **les médias, en relayant les discours politiques et associatifs, ont participé à la construction et à la perpétuation d'un discours en faveur du désenvasement** de l'estuaire. Si l'implantation de l'usine marémotrice était présentée, dans la presse des années 1960, comme une prouesse technologique française qui devait faire la fierté du territoire, ses impacts environnementaux sont décriés dans les années 1970, et l'aggravation du phénomène d'envasement dénoncé à partir du milieu des années 1980. Ce sont des thématiques et des controverses très présentes dans les articles de presse. Ces observations de la presse nous ont permis de justifier pourquoi cette **vision d'une Rance en danger face à l'envasement est la plus audible sur le territoire**, mais est aussi très présente dans les résultats de notre enquête. Cette crainte face au phénomène d'envasement est un discours qui s'est ancré sur le territoire avec les années et qui continue à être véhiculé de nos jours par certains élus et associations.

³² Les bords de Rance font l'objet d'une réglementation “site classé” depuis les années 1930 à 1950 qui limitent la possibilité de nouvelles constructions en amont des villes de Saint-Malo et Dinard

L'ancienneté de ces débats autour de l'envasement provoque également une forme de "lassitude" chez ces acteurs qui souhaitent voir des actions se mettre en place rapidement sur l'estuaire et qui sont parfois dubitatifs quant à la nécessité d'études complémentaires pour caractériser le phénomène de sédimentation.

L'étude des représentations paysagères de l'estuaire a permis de rendre compte des consensus, oppositions, conflits et jeux d'influences autour de la Rance. En effet, si la quasi-totalité des individus s'accorde à définir la Rance comme un paysage magnifique et calme, lié à des caractéristiques à la fois naturelles, maritimes et fluviales, les positions se crispent quant au devenir paysager de l'estuaire, notamment à cause du phénomène d'envasement de celui-ci. Trois positions concernant l'évolution des paysages de l'estuaire (en lien ou non avec la dynamique sédimentaire) sont ressorties de l'étude :

- Un premier groupe d'individus affirme que **les paysages de la Rance changent**, ils se dégradent, principalement **à cause de l'envasement de l'estuaire**.
- Le second groupe d'individus dit lui aussi avoir pu remarquer un envasement de l'estuaire, mais contrairement au premier groupe, **cet envasement ne vient pas changer fondamentalement les paysages**.
- Le troisième groupe, comprenant un effectif plus réduit, est composé d'individus n'ayant **pas constaté de changement paysager sur l'estuaire**.

À travers la réalisation d'entretiens et d'un questionnaire d'enquête, **une typologie des représentations paysagères** a pu être élaborée. Cette typologie a été divisée **en huit profils distincts**³³. Les premiers profils regroupant les interrogés les plus hostiles aux changements paysagers en cours, en raison de l'envasement, aux derniers profils les plus enclins à laisser les paysages de la Rance évoluer. La création de cette typologie a permis de révéler la **part de la population s'inscrivant dans chaque représentation (effectif), tout en la croisant avec leur audibilité sur le territoire**. C'est à partir de ces trois positions majeures sur l'évolution des paysages, et de l'élaboration de la typologie que certaines **variables spatiales, temporelles, et sociologiques**, sont apparues comme déterminantes dans les représentations des évolutions paysagères de l'estuaire. Ces variables concernent leur **âge, leur lieu d'habitation, leur ancienneté d'habitation, leurs usages et fréquentation de l'estuaire**. L'analyse des résultats a ainsi permis de démontrer que le degré d'acceptation de la dynamique d'envasement sur

³³ Après analyse, 7 profils se distinguent nettement, le huitième ayant un effectif très faible.

l'estuaire est principalement déterminé par ses variables, dont nous avons illustré les différents gradients (entre les profils 1 à 8), à travers les fiches de synthèse des profils de la typologie. Ainsi, la variable spatiale, ou la proximité du lieu de résidence des interrogés avec les bords de Rance, a une incidence très distincte sur leur représentation des paysages de la Rance : **les résidents des bords de Rance constatent plus de changements paysagers en lien avec l'envasement** et sont plus enclins à vouloir désenvaser l'estuaire pour le préserver. Aussi, les individus résidant dans les unités paysagères 3, 4 et 5 (identifiés en première partie), à savoir dans les villes autour de Plouër-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance et Saint-Jouan-des-Guérets, sont les plus nombreux à avoir constaté des changements paysagers autour de l'estuaire et à considérer la vase comme une nuisance. Ce sont également dans ces zones que l'ensemble des enquêtés disent avoir le plus observé de la vase et veulent davantage désenvaser. L'ancienneté d'habitation est une variable qui montre les mêmes résultats : **plus les interrogés vivent depuis longtemps sur les bords de Rance, plus ils sont sensibles aux problématiques liées à l'envasement**. Il en est de même pour l'âge des interrogés : **les individus les plus âgés (plus de 50 ans) sont plus présents dans les premiers profils**. Les interrogés fréquentant souvent les bords de Rance (tous les jours, ou au moins une fois par semaine) sont également très représentés dans les premiers profils (1 à 3). Les individus les plus « sensibles » face aux évolutions paysagères de la Rance, à savoir les individus des profils 1, 2 et 3, sont **ceux qui ont créé un lien fort et de longue durée avec la Rance**, c'est-à-dire des habitants avec beaucoup d'ancienneté d'habitation et des individus qui fréquentent la Rance tous les jours. Enfin, il a été constaté que les représentations paysagères de l'estuaire de la Rance sont très liées à la question de l'attachement au territoire, et à la **transmission d'une « mémoire collective »** autour de ce territoire.

En revanche, **l'usage pratiqué sur l'estuaire par les interrogés n'influence pas leur vision des changements paysagers en lien avec l'envasement**, ce qui invalide une de nos hypothèses de départ : les usagers qui pratiquent une activité de plaisance sont hostiles à l'envasement et réclame des opérations de désenvasement de l'estuaire. Nous avons seulement pu rendre compte que les individus avec une activité pêche autour de l'estuaire font partie des plus nombreux à considérer la vase comme une nuisance et à vouloir désenvaser, ils sont également les plus nombreux à dire que la vase ne comporte pas de richesse biologique.

À travers l'étude des représentations des différents profils établis, les principales sources d'oppositions et de désaccords entre ces profils concernant les changements paysagers, les dégradations de l'estuaire, la place de l'usine marémotrice sur le territoire et ses conséquences

environnementales, ainsi que l'origine de la vase et son acceptation, ont pu être analysées. **La question du devenir paysager de l'estuaire de la Rance est bien au coeur des prises de positions des différents groupes d'acteurs.**

Pour répondre aux conflits et désaccords concernant les mutations paysagères de la Rance, la **dernière partie de l'étude est consacrée à la réflexion sur la nécessité d'élaborer un projet de territoire "partagé" par l'ensemble des acteurs autour des paysages** de l'estuaire de la Rance : « *Le paysage est un bien commun comme convergence de valeurs, de modes d'action, de mythes qui définissent la possibilité d'un projet partagé* » (HARZFELD, 2006 in SGARD, 2010). Le paysage de la Rance doit être pensé comme un "bien commun" par l'ensemble des acteurs du territoire, et ce, dans une démarche concertée. Au vu du diagnostic territorial réalisé et des résultats issus des entretiens et questionnaires, notre analyse nous mène à **proposer une gestion de l'estuaire par une approche paysagère en complément de l'approche sédimentaire**. L'approche paysagère occasionnera de nouvelles modalités de dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire qui permettront de **dépasser le conflit sous-jacent lié à l'envasement** de l'estuaire pour penser une gestion plus globale tenant compte de tous les enjeux de ce territoire. Parmi les outils qui pourraient être mobilisés pour un dialogue territorial, la **médiation paysagère** semble être un moyen optimal pour que tous les acteurs s'expriment et participent à la co-construction du territoire. **Le plan paysage** est un outil souple, prospectif et sans valeur juridique, qui permettrait de créer une nouvelle dynamique pour réfléchir à l'avenir de l'estuaire et relancer le dialogue entre les acteurs. Cet outil doit être porté par une instance neutre, qui pourrait être le futur PNR, ou la région Bretagne afin d'éviter de morceler l'action, en confiant la gestion de ce plan paysage à l'une des intercommunalités des bords de Rance, ou l'un des deux départements.

Même si l'EPTB n'a pas la compétence pour porter un plan de paysage, cela ne l'empêcherait pas de travailler et de coordonner avec les collectivités sa mise en place. En effet, l'adoption d'un plan paysage peut d'abord passer par une médiation paysagère pour mieux connaître la vision de tous les acteurs et leurs attentes par rapport au paysage. De Plus, elle permet de développer un maillage entre des représentations individuelles du paysage pour construire un projet commun et mener des actions communes dans un climat apaisé. Au regard du diagnostic territorial que nous avons effectué dans le cadre de cette étude et partant du constat selon lequel les populations ont une représentation assez qualitative des paysages de l'estuaire, nous avons réfléchi à quelques pistes qui peuvent découler de cette médiation paysagère pour penser l'avenir de l'estuaire. Ce plan paysage chercherait à **promouvoir l'image des paysages de la**

Rance auprès du public et de le sensibiliser à ses caractéristiques qui font de cet estuaire un espace unique. Cela peut se faire par l'organisation d'activités (randonnées, balades commentées, photographie participative) autour de la Rance. La presse locale pourrait alors être utilisée pour **communiquer autour de ces actions en faveur d'une concertation.** Un certain nombre d'éléments ont été recueillis dans les réponses du questionnaire d'enquête à propos de ce que les interrogés souhaitent voir s'améliorer en Rance. L'aménagement plus qualitatif des bords de Rance (cheminements, tables de pique-nique, poubelles pour limiter les déchets), notamment autour du chemin de halage, est un exemple de souhait de la population. Ainsi, **les volontés d'aménagement sur l'estuaire des interrogés ne concernent pas uniquement les problématiques d'envasement,** il y a une réelle **demande de la population de contribuer à penser les paysages** de la Rance de demain. Il s'agira également de dialoguer et d'échanger avec tous les acteurs pour comprendre leurs attentes et leurs volontés en ce qui concerne l'avenir de l'estuaire. À cet effet, l'élaboration d'un plan paysage serait le moment opportun pour lancer les concertations entre les différents acteurs. Une concertation plurielle et ouverte au public, bien relayée dans la presse, sur les réseaux sociaux, et dans les différentes communes des bords de Rance, est nécessaire pour dépasser les conflits passés liés à l'envasement, et se concentrer également sur les autres dynamiques paysagères à l'œuvre sur l'estuaire.

Bibliographie

- CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE-ET-VILAINE (2014), "Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine".
- DREAL DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE (2016), "Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021", 360 pages.
- BAILONI, M. (2012), « Introduction : identités, territoires et paysages ruraux en mutations », Revue géographique de l'Est, Vol. 52, 6 pages.
- BENNANI, K., CHAMPRES, J., Levêque S., Villot M. (2016). (b). "Les acteurs de la participation", Club Plans de Paysage, 8 pages.
- BERQUE, A. (2008), "La pensée paysagère", Paris, Archibooks, coll. Crossborders.
- BONIN, S. (2001/2), « Paysages et représentations dans les guides touristiques. La Loire dans la collection des Guides-Joanne, Guides Bleus (1856 à nos jours) », *L'Espace géographique*, tome 30, p. 111-126.
- BONNEFILLE, R. (1976), "Les réalisations d'Électricité de France concernant l'énergie marémotrice", *La houille blanche*, n°2, p. 87-149.
- CAUDE, G. ; CLÉMENT, P. ; PILLET, D. et VINDIMIAN, E. (2017), "Gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance" *Rapport CGEDD n° 010860-01*, CGE n°2016-30.
- DAVODEAU, H., et TOUBLANC M. (2010), « Le paysage-outil, les outils du paysage-Principes et méthodes de la médiation En effet, il s'agit de définir des objectifs de qualité paysage à travers ces outils. Paysagère »,
- DAWID, B. (2017), "La faisabilité de la valorisation des sédiments de dragage de l'estuaire de la Vilaine", *une démarche territoriale*, 141 pages.
- LE BORGNE, M. (2012) – DOCOB – Sites Natura 2000 FR5300061 « Estuaire de la Rance » et FR5312002 « îlots Notre Dame et Chevret », CODI, 325 pages.
- GAUDIN, O. (2019), « Pensez le paysage par le milieu. Recension de : Jean-Marc Besse, 2018, La nécessité du paysage. Marseille : Parenthèses », *Ambiances*, Comptes-rendus consultés le 30 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ambiances/2229>

IDRA ENVIRONNEMENT - PÔLE INGÉNIERIE (2014), “Dossier de demande d’autorisation d’exploiter une ICPE: Plateforme de gestion des sédiments de la Rance”, 75 pages

LECOQUIERRE, B. (1998), “L’Estuaire de la Seine”, *Espaces et Territoire*, Publication Université de Rouen et du Havre, 191 p.

MINISTÈRE DE L’ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L’ÉNERGIE (MEDDE) (2015), “Le plan de paysage: agir pour le cadre de vie”, *MEDDE-MLETR*, 13 pages.

MOTTE, E. (2017), “Iconographie et Géomorphologie : l’usage de représentations artistiques des rivages comme outil de connaissance de l’évolution du littoral”, Université Rennes 2, 291 pages.

PARADIS, S., et LELLI, L. (2010), « La médiation paysagère, levier d’un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2.

PERNET, A. (2019), “Retracer une démarche de médiation paysagère pour mieux l’évaluer : expérimentation dans un secteur à controverses environnementales. Les Ateliers Grand site Marais mouillé poitevin”, *Revue Développement durable et Territoires*, Vol. 10, n°2, consulté le 15 août 2020. url : <https://journals-openedition-org.proxy.scd.univ-tours.fr/developpementdurable/14309?>

RETIÈRE, C., (1989), “Énergie marémotrice et environnement aquatique”, *La houille blanche*, n° 2, p. 133-149.

SAINT-MALO AGGLOMERATION (2012), « Guide touristique », p.99.

SGARD, A. (2010), « Le paysage dans l’action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, 19 pages.

THÉBAULT, H. (2015), “Estuaire Rance, Gestion des sédiments, proposition”, *Commission Estuaire Rance*, 101 pages.

Documents juridiques ou de planification

Convention Etat-EDF, 1957

Tribunal administratif d'Orléans, 29 mars 1988. M. Jacques Rommel et autres

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 relative aux ZNIEFF

Statuts de l'Association Rance Environnement (fondée le 26-11-1993)

Décret du 6 mai 1995 portant classement des sites, JORF n°108

Document d'Objectifs - Sites Natura 2000 « Estuaire de la Rance » et « îlots Notre Dame et Chevret » (validé en comité de pilotage le 27-06-2012)

SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, 2013

ScoT "Pays de Dinan", 2014

ScoT "Pays de Saint-Malo", 2017

PLU de Dinard, 2018

PLUi de Dinan Agglomération, 2018

Listes et précisions sur les membres du Comité Scientifique (arrêté du 2 août 2018)

Articles journaux :

Partie 1, désenvasement :

Actualité Environnement, « Le Contrat de baie de la Rance : pour la reconquête de la qualité des eaux de la Rance », n°7, avril 1998

Parlons FAUR, Lettre d'information, "Lyvet 2, le vidage du "piège à vase" de Lyvet est lancé", n°25, novembre 2014

Le Petit Bleu, "Dévasement de Lyvet; Un site de huit hectares pour accueillir la vase.", 15/11/2014

Ouest France, "Désenvasement de la Rance. Situation critique au Châtelier", 17/06/2017

Le Petit Bleu, “Envasement de la Rance: ça coince”, 29/06/2018

Ouest France, « Le conseil communautaire en bref », 22/09/2018

Partie presse des années 1950 à 1980

Articles de la Sous-préfecture de Dinan

Ouest France, « La pêche en rance et la pollution des eaux », 05/02/1966

Ouest France, “Le barrage de la Rance et le problème des plages et des plans d’eau”, 25/04/1966

Ouest France, « Les difficultés de la navigation sur la Rance » 23/05/1966

Ouest France, « Au Syndicat des riverains et usagers de la Rance », 01/06/1966

Ouest France, Réunion du syndicat de défense des riverains de la Rance, 2/07/1966

Ouest France, « Après la réunion des maires concernés par la mise en service de l’usine marémotrice de la Rance à Plouër-sur-Rance », 07/09/1966

Le Petit Bleu, « Réunion des maires riverains de la Rance maritime » 17/09/1966

Ouest France, « Le syndicat des riverains et des usagers de l’estuaire de la Rance communiquent », 14/10/1966

Le Petit Bleu des Côtes du Nord n°926, « Les conséquences de la fermeture du barrage de la Rance », 1966

Ouest France, “Nouvelle étape pour la marémotrice”, 24/01/1966

Ouest-France, “AU C.O.D.E.P.R.A.N. : Sauver la Rance, véritable égout à ciel ouvert”, 1977

Ouest-France, “CODEPRAN : Pour une Rance propre”, 25/05/1978

Articles Europresse 1950-1980 :

Sud-Ouest, “Sans nuire en rien au site du Mont-St-Michel, L’usine marémotrice de la Rance dont le projet serait présenté incessamment fournira 700 millions de kilowatts-heures par an”, 17/01/1950

Sud-Ouest, “P comme Plan”, 1/01/1956

Sud-Ouest, “Le programme des réalisations de l’Electricité de France dans le Sud-Ouest pour 1956”, 12/01/1956

Sud-Ouest, “Saint-Malo promenons-nous sur les remparts”, 9/07/1956

Sud-Ouest, “Le Jour mondial de l’urbanisme (suite de la première page), Le programme d’EDF en France...”, 9/11/1957

Sud-Ouest, “L’usine marémotrice de la Rance, prélude à la fermeture de la baie du Mont St-Michel”, 21/08/1960

Sud-Ouest, “Grand pavois sur l’usine marémotrice de la Rance, le fleuve est coupé de la mer”, 21/07/1963

Sud-Ouest, “L’énergie des marées bientôt domptée, Essai de mise en eau aujourd’hui sur la Rance de la première usine marémotrice”, 14/03/1966.

Sud-Ouest, “L’énergie des mers domptée par la France”, 15/03/1966

Sud-Ouest, “Panorama touristique”, 19/03/1966

Sud-Ouest, “Trois nouvelles centrales construites cette année par l’EDF, pour faire face à une consommation record qui doublera en 1975, le cap des 200 milliards de kWh”, 22/02/1967

Sud-Ouest, “Toutes les plages de la Côte d’Émeraude menacée par une invasion de pétrole”, 11/04/1967

Sud-Ouest, “La vie économique et financière”, 3/11/1967

Sud-Ouest, “Il y a vingt-cinq ans, la première chance”, 15/01/1968

Sud-Ouest, “De vous à nous”, 24/10/1968

Sud-Ouest, “L’Enfant de la ville, 24 novembre”, 1979

Sud-Ouest, « énergies nouvel an zéro », 17/12/1979

Partie presse des années 1990:

Articles de la Sous-Préfecture de Dinan:

Le Télégramme, « Contrat de baie de la Rance: l'atout COEUR », 24/06/1998

Articles Europresse:

Libération, « EDF prépare une deuxième vie à son moulin. L'usine marémotrice de la Rance a trente ans et s'appête pour une grande toilette. », 08/09/1995

Le Monde, « L'usine marémotrice de la Rance entame une cure de jouvence », 08/05/1996

Le Monde, « Un nouvel équilibre », 08/05/1996

Le Monde, « Un chantier exemplaire », 14/07/1998

Le Monde, « La Rance se donne cinq ans pour redevenir une vitrine », 14/07/1998

Partie presse des années 2000 et 2010:

Articles de la Sous-Préfecture de Dinan:

Ouest France, « Le désenvasement de la Rance reprend », 10/12/2003

Ouest France, « L'estuaire de la Rance, vers une catastrophe inéluctable », 13/07/2014

Ouest France, « Une solution durable pour désenvaser la Rance? », 11/10/2014

Le Petit Bleu, « Dévasement de Lyvet; Un site de huit hectares pour accueillir la vase. », 15/11/2014

Ouest France, « Des pièges durables pour désenvaser la Rance », 02/03/2015

Le Télégramme, « Envasement de la Rance.Situation critique au Châtelier. », 17/06/2017

Ouest France, « Envasement de la Rance: une association s'inquiète », 25/06/2018

Partie Valorisation

Ouest France, « Le désenvasement de la Rance reprend », 10/12/2003

Ouest France, « Des pièges durables pour désenvaser la Rance », 02/03/2015

Journal de L'Environnement (JDE), « Désenvasement de la Rance : un nouvel avenir pour les sédiments », 02/03/2015

Ouest France, « La facture du désenvasement de la Rance fait débat », 26/08/2017

Sitographie:

www.ville-dinard.fr/un-peu-dhistoire-3/

www.dinan.fr/34/histoire-dinan

www.geoportail.fr

www.delcampe.fr

www.legifrance.gouv.fr

www.edf.fr

Annexes

Annexe I : Guide d'entretien de l'enquête

Annexe II : Questionnaire sur les paysages de la Rance

Annexe III : Résultats statistiques généraux du questionnaire

Annexe IV : Résultats statistiques du questionnaire pour chacun des 8 Profils identifiés (typologie de l'acceptation des changements paysagers de la Rance)

Table des illustrations

Figure 1: Schéma de la méthode de travail suivie.....	16
Figure 2 : Identification des unités paysagères (Master ETP, 2020)	17
Figure 3 : Les sept unités paysagères de l'estuaire de la Rance	29
Figure 4: Coupe paysagère de la Rance fluviale	30
Figure 5: Chemin de halage sur la rive gauche de Dinan, regard vers l'amont de l'estuaire ;..	30
Figure 6 : Unité 1 : Dinan, le marqueur d'une zone fluviale aménagée (Master ETP, 2020)	31
Figure 7: Coupe paysagère de la Rance fluviale	32
Figure 8 : Amont de l'écluse du Châtelier, regard de la rive gauche ;	33
Figure 9: L'écluse du Châtelier, regard de la rive droite ;	33
Figure 10 : Herbus sur la rive gauche en aval de l'écluse du Châtelier ;	34
Figure 11 : Unité 2 : un caractère fluvial ancré (Master ETP, 2020)	35
Figure 12: Coupe paysagère du bassin de transition paysagère	36
Figure 13 : Champ de maïs sur la route de Plouër-sur-Rance ; photographie M2 ETP, 10/2019	36
Figure 14: Vue sur le pont Saint-Hubert ;	37
Figure 15 : Unité 3 : un bassin de transition paysagère : entre influence fluviale et maritime (Master ETP, 2020)	38
Figure 16 : Coupe paysagère du lac marin	39
Figure 17: Vue sur le lac marin (Photographie : M2 ETP, 10/2019)	39
Figure 18 : Unité 4 : un lac marin avec un usage de plaisance (Master ETP, 2020)	40
Figure 19 : Coupe paysagère de "l'enclave hors du temps"	41
Figure 20 : Moulin de Beauchet sur l'anse ; Photographie : M2 ETP, 10/2019	41
Figure 21 : Unité 5 : une enclave hors du temps caractérisée par un paysage et un patrimoine à part (Master ETP, 2020)	42
Figure 22 : Coupe paysagère de la porte maritime	43
Figure 23 : Barrage marémoteur ;	44
Figure 24 : Unité 6 : le barrage en tant que porte maritime sur un bassin de plaisance (Master ETP, 2020)	45
Figure 25 : Coupe paysagère de la porte urbaine et paysagère	46
Figure 26 : Mouillage à Saint-Malo ; Photographie : M2 ETP, 10/2019	46
Figure 27 : Unité 7 : la porte urbaine et balnéaire de l'estuaire (Master ETP, 2020)	47
Figure 28 : Travaux du barrage	51
Figure 29 : Les dynamiques urbaines de l'estuaire de la Rance	53
Figure 30 : Dinard, lotissement de la malouine « les Villas de la mer » ;	54
Figure 31 : Des maisons en construction à Saint-Jouan-des-Guérets ;	55
Figure 32 : Images satellite de Saint-Jouan-des-Guérets en 1980 et 2010 ;	55
Figure 33 : La pointe de la Malouine ; ©CP Darzens ;	56
Figure 34 : L'hôtel Le Gallic ; ©Archives municipales ;	57
Figure 35 : Cartographie des principales morphologies de Saint-Malo ;	58
Figure 36 : Carte des dynamiques agricoles. Réalisation : Master ETP, 2020	61
Figure 37 : Le Pont roulant ; carte postale L.Tremaudan	64
Figure 38 : L'oratoire de Grainfolet ;	64
Figure 39 : Bateau à la Passagère ;	65

Figure 40 : Doris à la Villege ;	65
Figure 41 : Carte des mouillages sur l'estuaire de la Rance	66
Figure 42 : Les infrastructures routières et ferroviaires sur l'estuaire de la Rance	70
Figure 43 : Les chemins de randonnée le long de l'estuaire de la Rance ;	72
Figure 44 : Les moulins à marée présents le long de l'estuaire de la Rance.....	74
Figure 45 : Activité sportive de la voile ;.....	75
Figure 46 : Activité de canoës, photographie tirée du journal, Ouest France, Dinan, la Rance se découvre aussi en canoës-kayak 24/06/2016	76
Figure 47 : Montgolfière à Plouër-sur-Rance	76
Figure 48 : Cartes postales de Saint-Suliac ; source : delcampe.fr	77
Figure 49 : La plage du Roué à Langrolay-sur-Rance en 1994 et 2019 ; sources : delcampe.fr (1994), M2 ETP (2019).....	77
Figure 50 : cartes postales ; source : delcampe.fr.....	77
Figure 51 : La vase du piège de Lyvet a été extraite par une barge équipée d'un système d'aspiro-dragage,	80
Figure 52 : Les aménagements de la plateforme de gestion des sédiments du Petit-Chatelier (La Hisse),.....	81
Figure 53 : Carte de synthèse du désenvasement et de la valorisation des sédiments de l'estuaire de la Rance	86
Figure 54 : Les différents espaces naturels protégés sur et autour de l'estuaire de la Rance... 89	
Figure 55: Les SCoT sur le territoire de la Rance, M2 ETP 2019/2020	98
Figure 56 : Localisation des personnes interrogées	108
Figure 57 : Profil sociologiques des 294 répondants au questionnaire	111
Figure 58 : Carte de localisation des profils répondants au questionnaire.....	112
Figure 59: Fiche descriptive du Profil 1 « La Rance doit urgemment être désenvasée sur l'ensemble de l'estuaire », Réalisation : Master ETP, 2020	115
Figure 60 : Carte de localisation du Profil 1	116
Figure 61 : Fiche descriptive Profil 2 « Il est urgent de désenvaser la Rance, à des endroits localisés de l'estuaire »	117
Figure 62 : Localisation du Profil 2	118
Figure 63: Fiche descriptive Profil 3 « Il faut réfléchir à désenvaser la Rance sur l'ensemble de l'estuaire »	119
Figure 64 : Localisation du Profil 3	120
Figure 65 : Fiche descriptive du Profil 4 « Il faut réfléchir à désenvaser la Rance à des endroits localisés de l'estuaire »	121
Figure 66 : Localisation du Profil 4	122
Figure 67 : Fiche descriptive du Profil 5 « Il faut réfléchir à désenvaser la Rance (se ne prononce pas sur la localisation des espaces à désenvaser) »	123
Figure 68 : Localisation du Profil 5	124
Figure 69: Fiche descriptive du Profil 6 « je ne sais pas si la Rance doit être désenvasée ». 125	
Figure 70 : Localisation du Profil 6	126
Figure 71 : Fiche descriptive du Profil 7 « Il ne faut pas nécessairement désenvaser la Rance »	127
Figure 72 : Localisation du Profil 7	128
Figure 73 : Fiche descriptive du Profil 8 « La Rance ne doit surtout pas être désenvasée ». 129	
Figure 74 : Localisation du Profil 8	130

Figure 75 : Graphique de la représentativité et de l’audibilité de chaque profil issu de la typologie d’acceptabilité des changements paysagers.	131
Figure 76 : A gauche le piège de Lyvet rempli, à droite le système d’aspiro-dragage des sédiments.....	145
Figure 77 : À gauche un voilier échoué sur la vase, à droite la vase accumulée au niveau des communes de Saint - Samson-sur-Rance et de la Vicomté-sur-Rance	146
Figure 78 : Manifestation de la 26/11/2016	
Figure 79 : Manifestation de la 22/09/2018	
.....	148
Figure 80 : Type de paysages définis selon les profils.....	150
Figure 81 : des 4 photos jugées les plus “représentatives” du paysage de la Rance et des photos préférées du paysage de la Rance issues du questionnaire.....	152
Figure 82 : Constat de changements paysagers sur la Rance, selon les habitants des bords de Rance.....	158
Figure 83 : Nombre d’habitants des bords de Rance ayant pu constater de la vase.....	159
Figure 84 : Considération de la vase comme nuisance pour les habitants des bords de Rance	159
Figure 85 : Constat de changements paysagers sur la Rance parmi les habitants des bords de Rance qui ont constaté de la vase sur l’estuaire	160
Figure 86 : Les deux représentations majeures quant à l’évolution des paysages de la Rance	160
Figure 87 : Constat de changements paysagers selon le lieu d’habitation des enquêtés.....	163
Figure 88 : Constat de changements paysagers selon les lieux de fréquentation des enquêtés	164
Figure 89 : Considération de la vase comme source de nuisance selon le lieu d’habitation des enquêtés.....	165
Figure 90 : Villes autour desquelles les enquêtés disent avoir observé de la vase	166
Figure 91 : Villes autour desquelles les individus souhaitent désenvaser parmi les 185 individus favorables au désenvasement	167
Figure 92 : Constat de changements paysagers en fonction des activités sur la Rance	168
Figure 93 : Considération de la vase comme nuisance en fonction des usages des enquêtés	169
Figure 94 : Volonté de désenvaser la Rance en fonction des usages des enquêtés.....	169
Figure 95 : Considération de la vase comme une richesse biologique en fonction des usages des enquêtés.....	170
Figure 96 : Constat de changements paysagers en fonction de l’âge.....	174
Figure 97 : Considération de la vase comme source de nuisance selon l’âge.....	175
Figure 98 : Volonté de désenvaser la Rance selon l’âge.....	175
Figure 99 : Constat de changements paysagers en fonction de l’ancienneté d’habitation en bord de Rance	176
Figure 100 : Considération de la vase comme une source de nuisance selon l’ancienneté d’habitation en bord de Rance.....	176
Figure 101 : Volonté de désenvaser la Rance selon l’ancienneté d’habitation en bord de Rance	177
Figure 102 : Considération de l’usine marémotrice comme un atout territorial par les enquêtés	179
Figure 103 : Origine de la vase selon les enquêtés	179
Figure 104 : Les causes de l’envasement en fonction de l’origine du phénomène perçue par les interrogés (en %).....	180

Figure 105 : Moyenne d'âge entre les profils	182
Figure 106 : Part d'individus résidents en bords de Rance selon les profils.....	183
Figure 107 : Part d'individus résidents en bords de Rance depuis plus de 20 ans et/ou depuis leur enfance selon les profils	183
Figure 108 : Part d'individus fréquentant l'estuaire tous les jours selon les profils	184
Figure 109 : Constat de changements paysagers sur l'estuaire entre les profils	185
Figure 110 : Considération des changements paysagers sur l'estuaire entre les profils	186
Figure 111 : Part d'individus décrivant la Rance par le mot « vase » (selon une liste de mots proposée) en fonction des profils	187
Figure 112 : Considération de l'usine marémotrice envers le territoire selon les profils.	189
Figure 113 : Les individus considérant que l'usine marémotrice a un impact environnemental	191
Figure 114 : L'origine attribuée à la vase	192
Figure 115 : la part d'individus estimant la vase comme une nuisance	193
Figure 116 : La part d'individus estimant la vase comme une source de richesse biologique	195
Figure 117 : Tableau des activités pratiquées sur l'estuaire.....	205
Figure 118 : Raisons évoquées par les interrogés pour justifier la nuisance de la vase ;.....	206
Figure 119 : Causes potentielles de la dégradation de l'estuaire d'après les enquêtés	208
Figure 120 : Classement par catégories des réponses à la question : Y a-t-il d'autres choses que vous souhaiteriez voir changées ou améliorées sur la Rance ?	213
Figure 121 : Réponse aux questionnaires concernant les questions relatives aux mesures de protections du paysage sur la Rance.....	218
Figure 122 : Principales mesures de protections évoquées dans le questionnaire par les répondants	219
Figure 123 : Les différents degrés d'implication des acteurs dans un plan paysage	222
Figure 124 : Objectifs du plan paysage	223
Figure 125 : les différents outils du paysage.....	228
Figure 126 : Réponses des enquêtes à la question relative à la fragilité de l'estuaire	230
Figure 127 : Territoire de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude.....	234

Tableau 1 : Méthode de travail pour la réalisation du diagnostic territorial de l'estuaire de Rance (Master ETP, 2020)	22
--	----

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire	5
Introduction	7
PARTIE 1 - Présentation des unités paysagères et des usages sur l'estuaire de la Rance ...	27
1.1 Sept unités paysagères sur l'estuaire de la Rance présentant des dynamiques et des logiques territoriales différentes.....	28
1.1.1 Unité 1 : Dinan, le marqueur d'une zone fluviale aménagée	30
1.1.2 Unité 2 : un caractère fluvial ancré	32
1.1.3 Unité 3 : un bassin de transition paysagère : entre influence fluviale et maritime.....	36
1.1.4 Unité 4 : un lac marin avec un usage de plaisance.....	39
1.1.5 Unité 5 : une enclave hors du temps caractérisée par un paysage et un patrimoine à part	41
1.1.6 Unité 6 : le barrage en tant que porte maritime sur un bassin de plaisance.....	43
1.1.7 Unité 7 : la porte urbaine et balnéaire de l'estuaire	46
1.2 Une variété d'usages sur l'estuaire et leurs dynamiques.....	49
1.2.1 La dynamique urbanistique portée par l'usine marémotrice autour des trois pôles urbains	49
1.2.3 La dynamique touristique : un tourisme balnéaire qui remplace les usages liés à la navigation et à la pêche professionnelle.....	63
1.2.4 La dynamique environnementale liée au désenvasement et à la valorisation des sédiments	78
1.3 Les différents dispositifs juridiques présents sur l'estuaire	88
1.3.1 L'estuaire, une zone naturelle protégée cohérente ?	88
1.3.2 Une réglementation urbanistique différenciée sur les territoires mais qui façonne le paysage.....	94

PARTIE 2 - Les représentations paysagères de la Rance : des positions disparates quant au devenir de l'estuaire105

2.1 Méthodologie générale : point de départ de l'étude des représentations paysagères107

2.2 L'analyse de la presse depuis les années 1950 jusqu'à nos jours : témoignage de la construction d'un discours politique porté par des acteurs locaux (élus, associations) en faveur d'un désenvasement de l'estuaire.....133

2.2.1 Les années 1960, l'émergence d'une technologie innovante sur le territoire au détriment des usages et activités traditionnelles sur l'estuaire 133

2.2.2 La prise de conscience environnementale des années 1970 et la dénonciation des effets de l'usine marémotrice sur le paysage et l'écosystème de l'estuaire 138

2.2.3 Les années 1990, le Contrat de Baie présenté comme solution face à la pollution de l'estuaire..... 139

2.2.4 Les années 2000 et 2010 : les opérations de désenvasement de la Rance 143

2.2.5 Des actions et manifestations pour le désenvasement de l'estuaire de la Rance à partir des années 2010 146

2.3 Les représentations consensuelles d'un paysage remarquable en évolution150

2.3.1 Le consensus sur un paysage jugé naturel et centré sur le cours d'eau 150

2.3.2 Le consensus sur un paysage esthétiquement remarquable 151

2.3.3 Un consensus sur un patrimoine historique et culturel caractéristique d'une identité liée à la mer..... 153

2.4 Des représentations qui ne font plus consensus lorsque sont évoquées les évolutions paysagères156

2.4.1 Les facteurs déterminants dans les représentations des évolutions paysagères 162

2.4.2 L'usine marémotrice au cœur de représentations paradoxales 178

2.5 Les spécificités de représentations entre les profils concernant les paysages, l'usine marémotrice, l'envasement et le désenvasement181

2.5.1 Recontextualisation sociologique des profils : une dualité entre « les anciens » et « les nouveaux » usagers de la Rance 181

2.5.2 Les différentes représentations paysagères de l'estuaire de la Rance comme source de divergence 185

2.5.3 Les représentations diverses entre les profils liées à l'usine marémotrice 189

2.5.4 L'envasement : une richesse pour certains, une nuisance pour d'autres 192

2.5.5 Des souhaits mitigés sur la question du désenvasement..... 196

PARTIE 3 - Construire un projet de territoire partagé autour des paysages sur l'estuaire de la Rance	203
3.1 Une approche par le projet de paysage : une alternative au dialogue conflictuel sur la vase pour penser la dynamique territoriale.....	204
3.1.1 Privilégier une approche paysagère à une approche sédimentaire pour la gestion de l'estuaire	204
3.1.2 Une approche paysagère pour de nouvelles modalités de dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire	211
3.1.3 Le Parc Naturel Régional, un projet fédérateur qui peine à aboutir.....	216
3.2 Le Plan paysage, un outil de médiation et de cohésion territoriale	221
3.2.1 Le plan paysage : un outil de construction du territoire	221
3.2.2 Le Plan Paysage : une prise en compte du paysage qui favoriserait de nouveaux modes de gouvernance apaisés en Rance	231
3.2.3 Un Plan paysage au regard des attentes des acteurs du territoire.....	235
Conclusion générale.....	239
Bibliographie	246
Annexes.....	255
Table des illustrations	257
Table des matières.....	261

Photo page de garde : Le Port Saint-Jean à La Ville-ès-Nonais (©Master ETP 2020)

Photo première partie : Boisements en bords de Rance (©Master ETP 2020)

Photo deuxième partie : Le port de Dinan (©Master ETP 2020)

Photo troisième partie : Dinan (©Master ETP 2020)

